REVUE

DES

DEUX MONDES

LXe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME XCVIII. — 1er MARS 1890.

Paris. — Maison Quantin, L.-Henry May, directeur, 7, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1890

11.708

054
R3274
1890, v.2

HONNEUR D'ARTISTE

PREMIERE PARTIE

I.

PIERRE DE PIERREPONT.

Un des noms les plus nobles de la vieille France, celui des Odon de Pierrepont, était porté et bien porté, vers 1875, par le marquis Pierre-Armand, dernier descendant mâle de sa famille, qui était alors âgé d'une trentaine d'années. C'était un homme dont les traits charmans et sérieux, la grâce virile, l'élégance correcte et tranquille, évoquaient naturellement cette formule d'admiration banale : Il a l'air d'un prince. — Il était difficile, en effet, de se le figurer assis dans un bureau, mesurant de la soie dans un magasin ou exerçant un métier quelconque, si ce n'est celui de diplomate ou de soldat, qui sont deux métiers de prince. On avait vu, du reste, le marquis de Pierrepont sous l'uniforme pendant a guerre de 1870. Il y avait fait preuve du plus brillant courage : puis il était rentré paisiblement dans sa vie de Parisien et de dilettante, un peu par goût et par défaut d'ambition, un peu aussi par complaisance pour une tante qu'il avait et qui n'aimait pas la république.

Cette tante, la baronne de Montauron, née Odon de Pierrepont et plus que fière de sa naissance, était veuve : elle n'avait pas d'enfans et elle n'en était pas fâchée, cette circonstance devant lui permettre de disposer en faveur de son neveu des biens considérables qu'elle tenait de son mari : elle relèverait ainsi la fortune et l'éclat un peu obscurcis de sa maison. Les Pierrepont, sans être précisément ruinés, étaient tombés, en effet, depuis deux généra-

tions, dans une situation qu'on pouvait appeler médiocre, au prix actuel de la vie. Le jeune marquis n'avait retiré de la succession de son père que quinze ou dix-huit mille francs de rente : c'était assez pour assurer son indépendance; mais, même avec le léger supplément que sa tante y ajoutait en guise d'étrennes, c'était peu de chose pour un homme de son nom, représentant d'une famille de grands seigneurs. Mme de Montauron, qui avait elle-même un revenu de près de quatre cent mille francs, aurait pu, sans doute, ne pas attendre l'heure de sa mort pour redorer le blason de son neveu; mais s'il y avait chez elle une passion plus forte que l'orgueil de race, c'était l'égoïsme. Tout en souffrant dans sa fierté de la vie un peu étroite du jeune marquis, elle ne pouvait prendre sur elle de l'améliorer de son vivant en faisant le moindre retranchement à son aisance personnelle. Elle avait alors cinquante-cinq ans. Calculant ses chances d'après certaines statistiques mortuaires empruntées à ses ascendans, elle comptait qu'elle avait encore, en moyenne, une trentaine d'années à vivre. L'humiliation de voir le dernier mâle de son nom réduit à une sorte de gêne pendant un si long espace de temps lui était extrêmement pénible; mais la pensée de vendre son hôtel de la rue de Varennes ou son château des Genêts, ou n'importe quoi, pour lui venir en aide, lui était encore plus insupportable. Pour concilier ces sentimens contradictoires et pour enrichir son neveu sans se dépouiller elle-même, le seul expédient possible était de lui faire épouser une belle dot. Tel était le but que poursuivait ardemment Mme de Montauron au moment où commence cette histoire.

Elle aurait pu craindre que son beau neveu, comme elle l'appelait, lequel était fort apprécié dans le monde, et particulièrement par les dames, ne se montrât peu disposé à quitter sa vie libre et galante pour subir la contrainte du mariage. Mais on remarque assez souvent que les hommes naturellement appelés, par leur séduction personnelle, aux bonnes fortunes mondaines et aux conquêtes féminines, ne sont pas ceux qui y tiennent le plus. Assez indifférens à des succès trop faciles, ils n'ont, en général, ni la fatuité, ni la fureur de galanterie de ceux qui doivent triompher de la nature pour plaire aux femmes. On prêtait au marquis de Pierrepont, sur sa mine, beaucoup d'aventures; et, bien que sa discrétion n'en avouât aucune, il y en avait probablement bon nombre d'authentiques. Mais, en réalité, ce n'était pas un libertin; il y avait même chez lui un fonds de sérieux et de dignité que la vie de jeune homme commençait à effaroucher.

Il s'expliquait un soir à ce sujet avec un de ses amis, le peintre Jacques Fabrice, chez lequel il allait quelquefois, en sortant de son cercle, prendre une tasse de thé et fumer une cigarette.

— Mon cher, lui disait-il avec mélancolie, savez-vous ce qui m'arrive? J'entre aujourd'hui dans ma trente et unième année.

— C'est un bel âge, dit le peintre, qui dessinait sous le large abat-jour de sa lampe.

— C'est un bel âge, évidemment, reprit M. de Pierrepont ; c'est l'âge où l'homme est dans le plein de ses facultés; mais, en même temps, c'est une heure critique, une heure décisive dans la vie, et surtout dans la vie d'un oisif et d'un simple dilettante comme moi. Me voilà sur la ligne de faîte qui sépare la jeunesse de la maturité... Si je me laisse glisser dans la maturité en y portant les passions et les habitudes de la jeunesse, impossible de m'aveugler sur l'avenir qui m'attend... Je crois avoir quelques notions d'honneur et de bon goût... J'ai naturellement horreur de ce qui est faux et bas... et cependant, malgré tout, si je m'abandonne au hasard dans ce moment de crise, j'entrevois un avenir qui choque toutes mes délicatesses natives... J'entrevois à l'horizon des amours de décadence, une jeunesse artificielle s'obstinant contre tous les avertissemens et toutes les humiliations de l'âge... de secrètes opérations de teinture et de maquillage... quelque vieille maîtresse légitimée *in extremis*... et mille choses du même genre auxquelles des camarades tout aussi délicats que je puis l'être ont fini par se résigner piteusement... Eh bien! mon cher, j'ai beau y réfléchir, — pour échapper à ce fatal avenir, je ne vois encore rien de mieux que la vieille coutume de nos pères...

— Ah! ah! dit Fabrice.

— Parfaitement! reprit Pierre, le mariage! Mon Dieu! le mariage a certainement ses inconvéniens, ses tristesses, ses dangers... Mais c'est encore le meilleur moyen que puisse trouver un homme pour vieillir et mourir honnêtement sous ses cheveux blancs.

Le peintre soupira longuement sans répondre.

— Je vous demande pardon, dit Pierre. Ce sujet vous est pénible. Je n'aurais pas dû l'oublier.

— Mon expérience personnelle à cet égard est fort triste, assurément, dit le peintre; mais elle ne signifie rien... J'avais fait un mariage de fou... Je ne regrette rien, d'ailleurs, puisque j'ai ma fille.

— Précisément, reprit Pierrepont : vous avez votre fille... Je puis en avoir une aussi, et même un garçon... Ce sont là des affections, des distractions qui arrachent plus ou moins un homme à la préoccupation exclusive de l'éternel féminin, et qui ont même une certaine grâce bienséante dans l'âge mûr de la vie... C'est un joli spectacle que celui d'un père encore jeune qui promène gaiement ses enfans, le matin... Enfin, que voulez-vous, mon cher!.. Vous allez admirer ma candeur; — mais j'ai comme un vague désir d'aimer, une fois en ma vie, une honnête femme...

Les yeux du peintre s'étaient détachés un instant de son dessin pour se fixer, avec un air de sympathie un peu étonnée, sur les beaux traits du marquis.

— Bref, dit-il, vous voulez essayer d'une seconde manière... vous voulez savoir s'il n'existe pas, par hasard, un genre d'amour d'une qualité supérieure à ce que nous appelons l'article de Paris?..

— Exactement.

— Eh bien! qu'est-ce qui vous manque pour réaliser ce rêve honorable?

— Une femme, dit Pierre.

— Mais il me semble qu'avec votre nom, vos relations, vos perspectives... et vos avantages personnels, si j'ose m'exprimer ainsi, vous trouverez une femme quand vous voudrez...

— Non pas quand je voudrai, mais quand ma tante voudra.

— Ne m'avez-vous pas dit que votre tante désirait vous marier le plus promptement possible?

— Le plus richement possible, dit le marquis en appuyant avec un peu d'amertume... Ma tante prétend que le mariage étant une pure loterie, il faut s'assurer uniquement de la dot et s'abandonner à la chance pour le reste... Ce n'est pas tout à fait mon avis... Comprenez-moi bien, d'ailleurs... Je ne suis pas en situation de dédaigner les titres de rente... mais je voudrais pourtant que la femme que j'épouserai m'offrît quelques autres garanties de bonheur et d'honneur... et même des garanties exceptionnelles... Vous savez comment les jeunes filles sont élevées aujourd'hui... Ça fait peur... C'est pourquoi mon mariage, bien que nous le désirions... ma tante et moi, demeure très problématique... A propos, quand venez-vous aux Genêts? Ma tante me demande, dans sa dernière lettre, à quelle époque elle peut compter sur vous?

— A dater du 15 août, je serai libre et à ses ordres.

— Bravo!.. Vous ne l'avez jamais vue, ma tante, n'est-ce pas?

— Jamais... pas même en songe, dit le peintre.

— Je vous ai dit, je crois, que ce serait un portrait un peu... je dirais presque ingrat...

— Je tâcherai de m'en tirer.

— Vous n'en aurez, au reste, que plus de mérite! Au revoir!

Et ils se quittèrent.

II.

FABRICE.

Y a-t-il dans l'art spécial du peintre, dans sa vie un peu cloîtrée et solitaire, dans sa recherche perpétuelle d'une certaine beauté

supérieure, quelque vertu secrète qui tend à élever sa personne morale? Je ne sais ; mais il semble qu'on trouve dans les ateliers de peintres, plus souvent qu'ailleurs, ces esprits graves et doux, ces cœurs simples, droits et fiers qui forment quelques-uns des types les plus attachans de la nature humaine. Sans généraliser plus que de raison cette observation, je ne crois pas qu'il existe au monde d'âmes plus nobles que celles de quelques artistes que j'ai connus.

L'origine de Jacques Fabrice était des plus humbles. Son père, petit employé dans une des mairies de Paris, était mort jeune, après avoir assez vécu cependant pour contrarier de tout son pouvoir la vocation précoce de son fils pour les arts du dessin. Sa mère travaillait chez elle pour un magasin de fleurs : douée d'un instinct plus délicat, elle s'intéressait secrètement aux goûts de l'enfant. Demeurée seule avec lui, elle fut vite au courant de toutes les formes d'enseignement artistique que Paris peut offrir aux pauvres et mit son fils en mesure d'en profiter. Vers sa quinzième année, Jacques commença à subvenir pour sa part aux frais du ménage en peignant des enseignes dans les intervalles de ses cours. On raconte que ce fut en le voyant décorer la façade d'une guinguette de Meudon qu'un des maîtres peintres du temps se prit pour lui d'un intérêt enthousiaste : non-seulement il le reçut dans son atelier, où il le suivit avec prédilection, mais, deux ans plus tard, il l'emmenait avec lui dans un voyage en Italie. La mère de Fabrice eut la joie d'assister aux premiers succès de son fils, qui lui devait en partie son talent et qui lui devait surtout les qualités particulières qui caractérisent souvent les hommes élevés par une mère veuve, ce mélange de douceur et de force qui rappelle d'une manière touchante leur double rôle de protégés et de protecteurs.

Ce ne fut, toutefois, qu'après son admirable exposition au Salon de 1875 que la réputation de Jacques Fabrice éclata dans le public. Elle n'était guère sortie jusque-là d'un cercle restreint de confrères, de connaisseurs et de marchands. Son travail lent et consciencieux jusqu'au scrupule, son goût inquiet, son horreur de l'à-peu-près, bref sa probité artistique, avaient assez longtemps retardé l'éclosion définitive et lumineuse de son talent.

Il avait eu, de plus, à lutter, au début de sa carrière, contre des chagrins presque accablans. Il s'était marié à vingt-deux ans, par un coup d'imagination, avec la sœur d'un de ses camarades d'atelier : c'était une assez jolie fillette, qui avait l'air d'un Greuze, et qui était, comme la mère de Fabrice, ouvrière en fleurs. Il la voyait travailler assidûment à sa fenêtre et elle lui paraissait l'image même du bonheur et de la vertu domestiques. Il se fit une joie romanesque d'associer sa voisine pauvre à sa fortune naissante. Il

l'épousa donc. Tout ce qu'une intelligence d'élite, tout ce qu'une âme délicate peuvent souffrir au contact permanent de la vulgarité d'esprit et de la bassesse d'âme, il le souffrit auprès de cette mignonne créature. Incapable de comprendre les hautes ambitions de l'artiste, elle lui reprochait sans cesse, avec des criailleries de mégère, la lenteur de ses études et la conscience de son travail, s'efforçant de le pousser à la hâtive production commerciale. Elle amenait même, en son absence, des marchands peu scrupuleux dans son atelier et leur vendait des tableaux inachevés, au grand désespoir du malheureux artiste. Elle eut le mérite unique de mourir au bout de sept ou huit ans, laissant une fille qui, heureusement, ne ressemblait pas à sa mère.

Le jeune marquis de Pierrepont, dont le dilettantisme s'intéressait presque également aux choses du sport et aux choses de l'art, et qui était un bon juge des unes et des autres, fut un des premiers à pressentir le grand avenir de Jacques Fabrice. Ils s'étaient connus tous deux pendant le siège de Paris. Ils avaient fait partie de la même compagnie dans un bataillon de marche, ils avaient été camarades d'ambulance après le combat de Châtillon. A la suite de ces relations, Pierrepont pénétra dans l'atelier de Fabrice; il se fit, dès ce moment, dans le monde, l'apologiste d'un talent encore ignoré ou contesté. Il s'était formé ainsi entre eux une intimité assez étroite et aussi confiante qu'elle pouvait l'être entre deux hommes naturellement fiers et réservés, quel que fût, chez l'un comme chez l'autre, le mouvement secret des passions.

Pierre de Pierrepont avait vainement essayé, pendant plusieurs années, de décider sa tante, Mme de Montauron, à faire faire son portrait par Fabrice, dont il lui garantissait l'extrême mérite; il lui insinuait qu'il serait honorable pour elle, et en même temps économique, d'être une des premières à distinguer un artiste destiné à une éclatante réputation.

— J'attendrai l'éclatante réputation, répondait-elle. Je n'aime pas à essuyer les plâtres.

L'exposition de Fabrice en 1875, avec sa *Récréation au Couvent*, ses *Lavandières de l'Yvette* et son *Portrait de lady S.., dite la Dame au Collier*, fut un véritable triomphe, qui détermina Mme de Montauron à céder enfin aux instances de son neveu et à favoriser de sa protection un homme qui n'en avait plus besoin. Après en avoir conféré avec Pierrepont, elle invita le peintre à venir, dans le courant de l'été, passer quelques semaines à sa campagne des Genêts, où elle avait plus de loisirs qu'à Paris et où elle pourrait poser pour son portrait avec plus de suite et de commodité.

En conséquence, Jacques Fabrice devait, comme nous l'avons vu, se rendre vers la fin d'août au château des Genêts, dans le dépar-

tement de l'Orne, pour y rejoindre le marquis de Pierrepont, qui s'y rendit lui-même aussitôt après les courses de Deauville.

III.

BÉATRICE.

La baronne de Montauron, chez laquelle nous introduisons maintenant le lecteur à la suite du marquis de Pierrepont, était une femme infiniment spirituelle, et d'une sensibilité nulle : elle avait trouvé moyen cependant de se faire une réputation d'âme généreuse en recueillant chez elle une jeune orpheline, parente éloignée de son mari, laquelle lui servait de lectrice, de garde-malade, et un peu de femme de chambre. Béatrice de Sardonne était la fille du comte de Sardonne, que ses écuries de courses avaient à demi ruiné, et que des spéculations de bourse achevèrent. Il était mort, laissant sa fille avec mille francs de rente : c'était la misère ou le couvent. Mme de Montauron, vieillissante et maladive, songeait depuis quelque temps à s'attacher une demoiselle de compagnie pour alléger le poids de sa solitude et de ses infirmités. Elle désirait que cette demoiselle de compagnie fût distinguée, afin qu'elle fît honneur à sa maison : elle désirait qu'elle eût un bon caractère (et il est certain que la pauvre demoiselle devait en avoir besoin). Elle désirait enfin qu'elle fût jolie, afin que sa présence fût un attrait pour les hommes, dont la baronne aimait particulièrement la société. Mlle de Sardonne paraissait répondre dans la perfection à ces diverses exigences ; elle était très bien née, d'une distinction plus qu'ordinaire, et fort jolie; — elle l'était même un peu trop pour le goût de la baronne ; mais il fallait bien lui passer quelque chose. — C'était une personne assez grande, mais qui avait surtout grand air. Elle avait les épaules un peu hautes des femmes de sa famille, les yeux d'un bleu noir, le teint légèrement olivâtre, avec deux fossettes qui s'entr'ouvraient au milieu des joues quand elle souriait, ce qui était fort rare. Sa toilette était naturellement très simple et uniforme : c'était presque toujours une robe de soie noire, sans ornemens, — quelquefois, depuis la fin de son deuil, une robe d'une soie mordorée qui moulait son buste superbe, en jetant, à chacun de ses mouvemens, des reflets de cuirasse. Elle était très silencieuse, ne parlant guère que pour répondre avec une politesse brève aux questions qu'on lui adressait. Elle obéissait aux ordres souvent mortifians et aux caprices tyranniques de la baronne avec une patience ou du moins un calme imperturbable : un pli vertical marqué entre les deux arcs de ses sourcils, et qui s'accentuait quelquefois brusquement, pouvait seul témoigner d'une secrète révolte contre sa situation presque servile.

Cette belle créature, pleine de charme et de mystère, avait, comme on peut le croire, de très nombreux et pas toujours de très délicats appréciateurs parmi les jeunes ou vieux amis de la maison. Sa décence grave, sa froide réserve, décourageaient vite ces hommages suspects. Peut-être, dans l'ingénuité de son âme et dans la conscience de sa beauté, avait-elle cru d'abord que quelques-uns de ces hommages étaient dictés par un sentiment sincère et des intentions honorables : mais avec sa prompte et fine expérience de femme, elle n'avait pas tardé à reconnaître que tous ces prétendans dont elle était assiégée prétendaient à tout, excepté à sa main. Cette conviction, se confirmant jour par jour depuis deux ans qu'elle vivait chez Mme de Montauron, avait ajouté à la mélancolie de l'orpheline déchue un fond d'amer mépris. Au surplus, quand elle n'eût pas été l'honnête fille qu'elle était, Mlle de Sardonne avait, contre les entreprises plus ou moins équivoques dont elle pouvait être l'objet, une défense plus forte que le mépris, plus forte peut-être que l'honneur même : — son cœur s'était donné. — Il est bien rare qu'une jeune personne n'ait pas choisi, même dès l'enfance, dans le secret de sa pensée, l'homme qu'elle voudrait épouser, si son choix en pareille affaire devait dépendre de son goût. Il y a presque toujours, en effet, dans son entourage de famille ou de société quelque personnage de premier plan qui répond particulièrement à l'idéal qu'une jeune fille peut se faire d'un mari, c'est-à-dire d'un amant : car, pour cet âge heureux, les deux mots sont encore synonymes. Béatrice de Sardonne avait à peine douze ans qu'elle était déjà frappée de l'accueil exceptionnellement empressé qu'on faisait dans sa famille et dans son monde à un jeune voisin de campagne qu'on retrouvait à Paris l'hiver. Il était évident pour l'enfant que ses tantes, ses cousines, et sa chère mère elle-même, s'agitaient plus que de coutume quand la visite du jeune voisin était annoncée. La conversation, quelquefois languissante à la campagne, même entre femmes, s'animait tout à coup. Il était visible que l'approche de l'hôte attendu éveillait dans tous ces cœurs féminins une effervescence agréable : on se mettait aux fenêtres comme pour hâter son arrivée : enfin, quand Pierre de Pierrepont apparaissait, avec son air de prince, faisant stepper son cheval autour de la pelouse, les dames accouraient sur le perron le front épanoui, pendant que Mlle Béatrice, observant les choses à travers le feuillage, sentait elle-même dans son jeune cœur une certaine petite émotion proportionnée à son âge.

Les impressions de l'enfant, grandissant avec elle, avaient pris d'année en année un caractère plus profond et plus réfléchi. Le marquis de Pierrepont était pour tout le monde un type de galant homme et d'homme charmant : mais il fut quelque chose de plus

pour Béatrice : car son éducation, ses goûts, ses préjugés même, la disposaient à admirer plus que personne cette gracieuse figure de gentilhomme, cet être de luxe, qui semblait pétri d'une argile de choix, et formé uniquement pour les occupations nobles et les loisirs élégans, pour la guerre, la chasse et l'amour.

Les sentimens de Mlle de Sardonne pour Pierre de Pierrepont s'étaient ainsi développés peu à peu jusqu'à l'adoration, adoration que la jeune fille gardait religieusement dans le plus profond sanctuaire de son cœur, et dont Pierrepont ne se doutait guère, ayant pour les fillettes de cet âge tout le mépris des hommes du sien.

Béatrice avait environ seize ans quand ses parens, se voyant au bord du gouffre où les restes de leur fortune allaient s'engloutir, se retirèrent brusquement du monde, ne conservant de relations qu'avec deux ou trois amis très particuliers. Le marquis de Pierrepont, après quelques tentatives infructueuses pour forcer la consigne, s'était fait un devoir de ne pas insister. Il les perdit de vue jusqu'au jour où il apprit leur désastre définitif, et bientôt après, leur mort. Il ne revit Béatrice qu'au moment où elle s'installa chez Mme de Montauron, en qualité de cousine pauvre, de demoiselle de compagnie, et de cendrillon. Il était loin de soupçonner qu'il eût été pour quelque chose, et même probablement pour tout, dans le choix que Mlle de Sardonne avait fait de la maison de Mme de Montauron de préférence au couvent; mais il était d'un naturel trop généreux pour n'être pas touché de cette infortune, se fût-elle présentée sous une forme moins attrayante. On voyait qu'il s'étudiait à relever par ses égards personnels la situation humiliée de l'orpheline : mais en même temps il semblait éviter avec elle toute intimité, et il lui marquait même habituellement une réserve voisine de la contrainte, soit qu'il se défiât d'elle ou de lui-même.

Tels étaient les rapports mutuels de ces deux personnages quand Pierrepont arriva dans l'été de 1875 au château des Genêts, où il précédait de quelques jours son ami Fabrice.

Les Genêts étaient une ancienne propriété patrimoniale des Pierrepont, qui avait été vendue et en partie détruite pendant la révolution. Après plus d'un demi-siècle, le baron de Montauron, sur les instances de sa femme, dont il était le très humble serviteur, avait racheté la terre à grands frais et restauré les bâtimens. Il ne restait guère de l'ancien château qu'une belle tour carrée et crénelée qu'on avait encadrée assez bizarrement entre deux masses d'architecture moderne, — une vieille chapelle à beffroi qui formait décor à l'entrée de la cour d'honneur, et de larges fossés qu'on avait plantés en jardins. L'ensemble, malgré l'irrégularité, ne laissait pas d'être imposant. De grandes avenues de hêtres, un parc

et des bois traversés par un affluent de l'Orne, achevaient de donner à cette habitation ce qu'il est d'usage d'appeler une apparence seigneuriale.

Mme de Montauron, qui avait horreur de la solitude, exerçait volontiers aux Genêts pendant la saison une large hospitalité. Mais ayant résolu que l'année 1875 verrait la fin des hésitations et du célibat de son neveu, elle avait étendu cette année-là le cercle de ses invitations et apporté un soin particulier à la confection de ses listes. Elle y avait admis une proportion plus qu'ordinaire de jeunes filles de la haute finance, tant française que cosmopolite, comptant sur les intimités de la vie de château pour faire naître et mûrir les circonstances. En revanche, elle écarta autant que possible les jeunes femmes et surtout les jolies femmes, afin de ne pas détourner l'attention du néophyte sur des bagatelles secondaires.

Pierrepont trouva donc aux Genêts, pour lui faire accueil, une demi-douzaine d'ingénues fort agréables à voir, et qui, malgré leur ingénuité, paraissaient se rendre un compte assez exact de la situation. Elles se comportèrent du moins comme si elles eussent été dans le secret et dans la complicité de la baronne, rivalisant entre elles, chacune à sa petite manière, pour faire prévaloir leur candidature. Rien de plus naturel. Le fiancé qu'il s'agissait de conquérir n'était pas seulement un homme d'une rare séduction personnelle, il était l'héritier présomptif d'une grande fortune, et il disposait d'une couronne de marquise. C'était assez pour justifier le déploiement de toilettes, de grâces, de candeur, d'étourderie ou d'indifférence affectée, auquel les jeunes concurrentes s'étudiaient avec émulation.

En conséquence, on ne s'ennuyait pas aux Genêts. Ces demoiselles avec leurs familles, quelques frères, quelques amis et voisins y composaient une colonie très brillante et très vivante, qui se livrait avec entrain à tous les divertissemens usités à la campagne : promenades en voiture ou à cheval, parties de pêche dans la rivière du parc en attendant l'ouverture de la chasse, *lawn tennis* sur la pelouse de la cour, jeux innocens, musique et sauteries le soir. Mme de Montauron, à qui le silence était odieux parce qu'il la faisait penser à la mort, aimait tout ce mouvement autour d'elle : mais elle y prenait personnellement peu de part, étant incommodée de rhumatismes. De sa chaise longue où elle trônait avec une certaine dignité de grande dame, tantôt dans son salon, tantôt sous un bosquet de son parc, elle aimait à voir s'agiter devant elle toute cette jeunesse et toutes ces élégances qui lui formaient une petite cour, à voir défiler les breaks et les mails pleins de toilettes somptueuses et de rires éclatans.

Ce spectacle paraissait infiniment moins gai à Mlle de Sardonne.

A part les très rares occasions où Mme de Montauron se décidait à monter en voiture et emmenait sa lectrice, elle la retenait près d'elle à la maison sous prétexte de bienséance. La pauvre Béatrice demeurait donc étrangère à la vie de fête et de luxe qui s'étalait sous ses yeux, et au milieu de laquelle elle sentait d'ailleurs que sa mise simple et uniforme eût fait tache, et lui eût fait honte. Elle avait été élevée elle-même dans les loisirs de la haute existence, et comme la plupart des jeunes filles de son monde, elle avait le goût passionné et le culte un peu étroit des élégans plaisirs du sport. C'était une âme noble, plutôt qu'un esprit supérieur; elle était fière, mais nullement philosophe, et son beau sourire à fossettes cachait quelquefois d'amères souffrances. Quand elle suivait de l'œil les cavaliers et les amazones qui s'éloignaient sous le couvert des avenues, son front restait pur, mais son cœur saignait.

L'arrivée de Pierrepont au château lui ménageait de plus cruels supplices, et elle n'était pas, du reste, sans les avoir pressentis. Car Mme de Montauron avait eu ses raisons pour entretenir surabondamment sa lectrice de ses intentions et de ses prétentions matrimoniales à l'égard de son neveu. — Béatrice, pour lui rendre justice, ne conservait, depuis la ruine de sa famille, aucun espoir de voir un jour ses sentimens partagés par le marquis de Pierrepont, et sanctionnés par le mariage. Sa raison lui disait qu'il était à jamais perdu pour elle, qu'un miracle seul eût pu les unir. Mais enfin, tant que Pierrepont n'était pas marié, le champ restait ouvert au miracle : le rêve, dans son vague, gardait encore du charme... Et maintenant, c'était bien fini. La douce chimère s'envolait pour toujours. Il était trop évident pour Béatrice que l'événement si redouté était proche. Tout l'annonçait ; Mme de Montauron, comme elle le lui disait à elle-même, jouait cette fois le grand jeu, et le jeune marquis s'y prêtait avec une bonne volonté dont le résultat n'était pas douteux.

Il est difficile d'imaginer pour une femme un martyre plus dur et plus raffiné que celui qui fut alors imposé à Mlle de Sardonne : de brillantes rivales se disputaient le cœur et la main de l'homme qu'elle aimait elle-même ardemment depuis son enfance, et elle était contrainte d'assister à ce tournoi en spectatrice souriante.

IV.

CES DEMOISELLES.

Pierrepont était arrivé aux Genêts un lundi. Dans l'après-midi du dimanche suivant, il faussa compagnie aux hôtes du château, qui étaient partis après le dejeuner pour la promenade et pour la pêche, et se rendit lui-même à la gare la plus voisine pour y

attendre Fabrice et le présenter à sa tante. Ils trouvèrent Mme de Montauron tricotant dans un immense salon à boiseries blanches, en tête-à-tête avec quelques portraits de famille et avec Mlle de Sardonne qui lui lisait un journal. Le peintre n'eut pas besoin d'y regarder à deux fois pour se dire que, s'il avait eu le choix, ce n'était pas le portrait de la baronne qu'il aurait fait. Il n'avait pas cependant beaucoup à se louer de l'accueil de la jeune fille, qui, sans se lever, lui jeta un regard ennuyé et presque dur, et continua tout bas la lecture de son journal, pendant que Fabrice échangeait quelques phrases avec la maîtresse du château.

— Très heureuse, monsieur, de faire votre connaissance, dit la baronne avec sa bonne grâce la plus choisie, et très fière d'avoir mon portrait de votre main... Ce n'est pas un grand régal que de portraiturer une vieille femme comme moi...

— Madame!...

— Mais vous peignez aussi le paysage... Il y en a de fort jolis dans nos environs... Ce sera pour vous une consolation...

— Madame la baronne, je n'en aurai nul besoin...

— Est-ce que vous permettez à vos modèles de parler pendant les séances?.. Ça ne vous dérange pas?..

— Pas du tout, madame... Au contraire... cela nous donne la physionomie plus exacte.

— Ah! tant mieux!.. car je suis très bavarde de mon naturel... N'est-ce pas, Béatrice?

— Je ne m'en plains pas, madame, dit Béatrice, en souriant faiblement.

— Vous voyez, monsieur... elle ne s'en plaint pas, mais elle en convient.

Un bruit de chevaux, accompagné d'un tumulte de voix et de rires, annonça le retour de la cavalcade qui rentrait pêle-mêle dans la cour avec la bande des pêcheurs. Trois ou quatre jeunes femmes descendirent de cheval, et, soutenant d'une main la traîne de leurs robes qu'on avait le bon goût de porter très longues dans ce temps-là, escaladèrent les marches du perron, et vinrent présenter leurs fronts à la baronne : d'autres, en légères et courtes toilettes du matin, se précipitèrent à leur suite en agitant d'un air de triomphe de petits filets de pêche qui répandirent dans le salon une forte odeur de poisson et de fange.

— Ah! Dieu! quelle horreur! s'écria la baronne. — Béatrice, vite mon flacon! — Et puis, ma chère petite, débarrassez ces demoiselles de leurs filets, et portez-les à la cuisine!

— Pardon, ma tante! dit le marquis de Pierrepont, en s'emparant un peu vivement des filets : — J'y vais moi-même!

Fabrice, grand observateur, par instinct et par métier, remar-

qua en ce moment que la lectrice pâlissait légèrement, et que, par un effet contraire, une teinte rosée envahissait brusquement les pommettes de la baronne.

Comme Pierre, après avoir déposé les filets à l'office, le conduisait à l'appartement qui lui était réservé :

— Quelle est donc, lui dit Fabrice, cette jeune fille qui lisait le journal à votre tante?

— Une parente... Mlle de Sardonne... Une fille pauvre que ma tante a recueillie...

— Vous ne m'en avez jamais parlé?

— Non?.. vraiment?.. c'est possible... C'est que ça ne s'est pas rencontré... Comment la trouvez-vous?

— Intéressante.

— Oui, n'est-ce pas? Elle est intéressante... pauvre fille!.. Voilà votre petite installation, mon cher.

Il l'introduisit dans un appartement composé d'une chambre à coucher et d'un petit salon, dont Fabrice loua beaucoup le confort et l'agrément. Puis il le laissa s'habiller pour le dîner.

Dans la soirée, le peintre, que Béatrice intéressait de plus en plus par sa mélancolique beauté et ses attitudes de reine captive, essaya d'interroger de nouveau Pierrepont sur les antécédens, la situation et le caractère de cette mystérieuse personne. Mais il n'insista pas, s'apercevant aux brèves réponses du marquis que ce sujet d'entretien lui était, sinon désagréable, du moins indifférent jusqu'à l'ennui.

— Ne vous occupez donc pas de la lectrice de ma tante, disait-il en riant à Fabrice... Elle n'est nullement en question... Si vous voulez être gentil pour moi, occupez-vous de ces demoiselles... — Je vais vous présenter... Étudiez-les à loisir et vous me ferez part de vos appréciations... Sous tous les rapports, j'ai grande confiance dans votre goût et dans votre pénétration... Vous m'aiderez peut-être à déterminer un choix auquel il faut bien que je me décide, si je ne veux pas me brouiller avec ma tante... Vous voyez qu'elle a convoqué toute la France et les deux Amériques... Il ne faut pas qu'elle en soit pour ses frais... Tâchez donc de lire dans les yeux et dans les cœurs de tous ces jeunes sphinx... Si un peintre n'était pas physionomiste, qui diable le serait?

— Mon cher ami, répondit Fabrice, vous ne sauriez vous adresser plus mal... Je ne sais pas si tous mes confrères me ressemblent à cet égard... mais pour mon compte je suis un détestable physionomiste, et je suis persuadé que presque toutes mes impressions en fait de diagnostic psychologique sont fausses... Je ne sais pas du tout ce qui se passe en réalité dans l'âme de l'homme ou de la

femme dont je fais le portrait... Je leur prête vraisemblablement une foule de pensées, de passions, de vertus ou de vices auxquels ils sont tout à fait étrangers... Voyez ce qui se passe pour nos modèles d'atelier : des chanteuses de café-concert nous donnent des têtes de vierges... des gamines qui n'ont pas deux idées dans le cerveau, des têtes de muses... des ivrognes de barrière des figures de saints et d'apôtres... C'est que toutes les physionomies sont pour nous subjectives... Nous y voyons ce que nous y mettons, ce qu'elles nous inspirent... Les artistes, comme les poètes, je suppose, sont des naïfs et des dupes, — et ils doivent l'être... — Ils sont les plus mauvais juges qu'on puisse trouver des rapports du physique avec le moral... Car, ils ne peignent pas ce qu'ils voient, mais ce qu'ils imaginent, d'après ce qu'ils voient... Ils ne peignent pas la nature, ils peignent d'après nature, ce qui n'est pas du tout la même chose !

— Mais alors, dit Pierrepont, ils ne font pas ressemblant !

— Pardon, voilà ce qu'il y a de curieux... ils font ressemblant ! Ils font même plus que ressemblant... parce qu'en reproduisant fidèlement les lignes matérielles d'un visage ils en transfigurent l'expression !.. C'est qu'il n'y a pas un visage humain qui n'ait sa note poétique, sa paillette lumineuse pour qui sait la dégager... Mais ne cherchez pas cette note ou cette paillette dans l'âme du modèle... Elle n'y est pas !.. ou du moins on n'en sait rien... Elle est dans l'œil du peintre, comme tous les mérites et toutes les grâces d'une maîtresse sont le plus souvent dans l'œil d'un amoureux !.. Ainsi, cher ami, ne comptez pas sur mes lumières pour vous guider dans vos délicates opérations... je craindrais véritablement de vous égarer... Du reste, je ne demande pas mieux que d'être présenté à ces demoiselles, quoiqu'elles me fassent une terrible peur... Seulement je vous prierai de remettre la cérémonie à demain.,. je me sens légèrement fatigué ce soir... Je suppose que j'ai un peu abusé de l'excellente cave de Mme votre tante... et c'est ce qui vous explique la prolixité dont je viens de vous affliger, et qui, vous le savez, ne m'est pas habituelle... Je n'aime pas à bavarder sur mon art... Vous connaissez ma devise... que je voudrais voir affichée à la porte de tous les ateliers : — Travaille et tais-toi !

Sur ces paroles, Fabrice se retira discrètement au moment où les danses commençaient. — Sa réputation croissante l'avait mêlé fréquemment depuis plusieurs années au mouvement du monde et des salons parisiens : mais comme la plupart des hommes qui sont nés hors de ce milieu, et qui y ont été transplantés un peu tard, il y sentait toujours un peu de gêne et d'inquiétude, et ne s'y plaisait que médiocrement.

Le lendemain, dès les premières heures de la matinée, Mme de Montauron fit prier le marquis de Pierrepont de passer chez elle. Quand il entra dans sa chambre, elle achevait son premier déjeuner.

— Pas souffrante, ma tante, j'espère? dit-il en baisant la main qu'elle lui tendait.

— Non... je t'ai fait demander ce matin parce que nous ne sommes jamais seuls dans la journée... et je désire causer un peu avec toi... Assois-toi donc... Et d'abord, je suis très contente de ton grand homme... un peu gauche, un peu timide, mais c'est un charme chez les gens de talent... Et maintenant parlons de choses serieuses... Où en sommes-nous?.. Que penses-tu de mes jeunes filles?

— Mon Dieu! ma tante, j'en suis encore dans la période... d'observation... Toute cette pléiade de jolies personnes me cause un certain éblouissement, vous comprenez?

— Soit! Je ne te demande pas de te prononcer immédiatement... Mais enfin, depuis huit jours que tu vis dans leur intimité, tu dois avoir déjà quelques impressions, quelques préférences?..

— Ma tante, huit jours, franchement, c'est un peu court, pour les connaître à fond.

— Et combien te faudrait-il de temps, suivant toi, pour les connaître à fond?

— Mais... quelques semaines, je suppose.

— Quelques semaines! s'écria la baronne... Ah! mon pauvre garçon!.. mais il te faudrait cent ans... et tu ne serais pas plus avancé!.. Une jeune fille, mon cher, est tout ce qu'il y a de plus impénétrable au monde... Le bon Dieu seul peut savoir ce qu'elle deviendra, une fois mariée... et encore!

— Cependant, ma tante...

— Je sais ce que tu vas dire... et je te réponds d'avance qu'en pareille affaire il n'y a que trois choses dont on puisse être à peu près certain... à savoir : la famille, la dot, et la figure... Pour le reste, il faut s'en remettre bravement à la Providence... attendu qu'il n'est pas encore d'usage de prendre les femmes à l'essai comme les chevaux... quoiqu'on annonce une loi sur le divorce... ce qui serait un acheminement... Mais, voyons, pour sortir des généralités, il me semble que, si j'avais été homme, j'aurais aimé follement Mlle d'Alvarez... Est-ce qu'elle ne te dit rien, Mlle d'Alvarez?

— Elle me dit trop, ma tante... Elle a la prunelle un peu trop incandescente pour mon goût... Sauf votre respect, *c'est Vénus tout entière, et cætera.*

— Bah ! qu'est-ce que tu en sais? Il n'y a rien de trompeur comme ces yeux-là.., tu devrais le savoir à ton âge !.. Les bleus sont souvent les pires... Et cette adorable petite Américaine, miss Nicholson... une figure d'ange avec trois millions de dot, — et des espérances proportionnées !

— Elle est très bien, ma tante... Seulement elle marche comme un garçon... et puis ne trouvez-vous pas qu'elle et son père ont comme une vague odeur de pétrole?

— Quelle bêtise ! Enfin nous la réservons, miss Nicholson... et cette autre délicieuse blonde, Mlle Lahaye !

— Très bien aussi, ma tante... Seulement son père vend du vin... c'est ennuyeux !

— Oui, mais il en vend beaucoup ! — Et que dis-tu de Mlle d'Aurigney... une pure beauté et si distinguée !

— Très distinguée, ma tante !.. Glaciale, par exemple...

— Ah ! bon ! glaciale, maintenant !.. Tout à l'heure, c'était Vénus qui l'effrayait... à présent, c'est le contraire ! Mais alors, mon cher enfant, tu as peur de tout !.. Qu'est-ce que ça veut dire ?

— Vous avouerez, ma chère tante, qu'elle a l'air d'un glaçon, Mlle d'Aurigney ?

— C'est toi qui as l'air d'un glaçon !.. je finirais par croire véritablement que c'est un parti-pris... un refus de concours...

— Mais, ma bonne tante, vous me demandez mes impressions, je vous les donne loyalement...

— Oui, mais tu trouves des objections à tout et des objections puériles les trois quarts du temps...

— C'est pour vous amuser un peu, ma tante...

— Mais ça ne m'amuse pas du tout, justement !.. Voyons, et Mlle Chalvin... un peu en l'air... peut-être... mais si élégante, si charmante !

— Et si bien élevée, ma tante... j'entendais hier sa mère dire d'elle en minaudant : — Ma fille a un excellent caractère... seulement nous ne la contrarions jamais son père et moi... c'est un petit cheval échappé... quand on la contrarie, elle rue !

— La mère est une oie, dit la baronne... mais ce n'est pas la mère que tu épouserais... Enfin... j'arrive à la maîtresse perle de mon écrin, Mlle de La Treillade... Celle-là, je te défends d'y toucher...

— Certainement, ma tante, je crois que c'est ce qu'il y a de mieux dans la collection...

— Un visage de madone, reprit la baronne, et avec cela spirituelle, instruite, modeste... Son institutrice même est un type exemplaire... une vraie perfection ! — Applique-toi particulièrement à étudier celle-là, mon enfant, si tu veux m'en croire.

— Je vous le promets, ma tante...

— Et maintenant, mon ami, laisse-moi un peu. J'ai à écrire. Envoie-moi Béatrice.

Pierre lui baisa de nouveau la main et se retira... Il chargea une femme de chambre qu'il rencontra dans l'escalier de prévenir Mlle Béatrice que Mme de Montauron serait bien aise de la voir, et descendant quelques marches, il alla frapper à la porte de l'appartement de Fabrice. C'était un rez-de-chaussée, ou plutôt une sorte d'entresol qui s'ouvrait sur les anciens fossés transformés en parterres. Le peintre, qui devait commencer dans l'après-midi le portrait de la baronne, était occupé à préparer sa palette. Après s'être assuré obligeamment que rien ne manquait au bien-être de son hôte et ami, Pierrepont lui donnait quelques détails historiques et archéologiques sur le château des Genêts, quand il s'interrompit brusquement, en entendant des voix et des rires de femmes sous les fenêtres de l'appartement. Il s'approcha vivement de la fenêtre du petit salon, qui était ménagé dans une tourelle d'angle et d'où l'œil dominait le fossé... Les persiennes avaient été fermées par précaution contre le soleil d'une chaude matinée d'août; mais à travers les lames inférieures dont la disposition était presque horizontale, Pierre put jeter un regard au dehors : se retournant aussitôt vers Fabrice, il lui fit signe de garder le silence, et lui dit en souriant et en contenant sa voix : — Je n'ai pas l'habitude d'écouter aux portes, — ni aux fenêtres... mais ici vraiment la tentation est trop forte... je vous dirai pourquoi...

— Ce que c'est que le mauvais exemple ! répondit Fabrice du même ton, — et il s'approcha à son tour de la fenêtre. Il put apercevoir alors les deux jeunes femmes dont on entendait les voix. Elles étaient descendues, apparemment pour fuir le soleil, dans un des petits jardins en sous-sol, et se promenaient en se donnant le bras dans l'ombre des talus gazonnés et semés de rosiers. Elles allaient et venaient sous les fenêtres aux persiennes closes, et leurs paroles arrivaient distinctement aux oreilles des deux amis. L'une d'elles, qui était brune, pâle et d'un visage angélique, disait à sa compagne : — Comme on est bien ici pour *potiner,* n'est-ce pas, chère ?

— Oui, répondit l'autre qui était presque rousse, mais agréable, et qui avait un léger accent anglais. — C'est délicieux... On voit venir les indiscrets... continuez, chère, cela m'intéresse tant !

— Donc, reprit la première, cette Georgina Bacot, des Folies-Lyriques, a des bontés pour mon frère, — qui en a également pour elle, et qui va souvent dans les coulisses du théâtre... il s'y rencontre avec la bonne mère de Georgina, — qui a été elle-même actrice autrefois... et mon frère nous contait l'autre jour à maman

et à moi, qu'il s'était trouvé la veille sur la scène pendant un entr'acte avec la mère de Georgina... Elle regardait par le trou du rideau... puis tout à coup elle se retourna vers mon frère, et lui dit avec des larmes dans la voix : — Il y a de ces choses qui flattent une femme... croiriez-vous, monsieur, qu'il y a ce soir quatre de mes anciens amans dans la salle... et tous sénateurs!

— Oh ! Marianne ! dit la jolie rousse.

— Mais l'histoire du coiffeur est encore plus drôle, reprit Marianne.

— Oh ! dites, chère, l'histoire du coiffeur !

Après une pause d'hésitation : — Non, ma chère Éva, dit Marianne en riant ; — celle-là est vraiment trop forte pour vous !

— Je vous prie, chère !

— Eh bien ! ce coiffeur, ma chère... mais non, décidément, ça ne passe pas !.. Ce sera pour un soir où nous aurons pris un peu trop de champagne !

Elle cueillit une rose en passant, et la piqua dans son corsage, — puis elle reprit : — Et ce peintre qui nous est arrivé hier, comment le trouvez-vous, Éva ?

— Il a de beaux yeux, et quelque chose de génial dans la physionomie ! répondit Éva.

— Manque de chic, dit Marianne en faisant la moue. — Parlez-moi de l'ami Pierre... En voilà un qu'on aimerait à rencontrer le soir au coin d'un bois !

— La rencontre ne serait pas sans danger, objecta Éva.

— Où il n'y a pas de danger, il n'y a pas de plaisir, répliqua Marianne... Je ne plains pas, par parenthèse, ma cousine d'Aymaret qui lui a, dit-on, donné son cœur... *et cætera pantoufle !..* Je ne sais pas si c'est vrai... mais je sais qu'ils se voient très souvent... pour ceci, pour cela, ou pour autre chose !

— Elle n'est pas très heureuse avec son mari, la pauvre vicomtesse, n'est-ce pas, chère ?

— Quelle est la femme qui est heureuse avec son mari, ma bonne Éva ? Voyez le joli ménage des Laubécourt, que nous avons ici présentement !

— C'est vrai... j'ai remarqué qu'ils se faisaient grise mine du matin au soir...

— Et il paraît que du soir au matin, c'est encore pis, ma chère !

— Comment cela ! demanda Éva.

— Mais, ma chère, répondit Marianne, vous ne connaissez donc pas la cause de leur mésintelligence ?.. M. de Laubécourt aurait la passion des enfans, et Mme de Laubécourt en a l'horreur... et elle a parfaitement raison suivant moi.

— Oh ! pourquoi, chère ?

— D'abord parce qu'il n'y a rien de gênant et d'encombrant comme ces petits polichinelles-là pour une femme qui aime le monde... ce sont de vrais empêcheurs de danser en rond... ensuite parce que, quand on est jolie, on tient à le rester le plus longtemps possible, — et les enfans, vous savez, sont des ruines de beauté.

— Comment, cela, Marianne?.. mais il me semble...

Ici, Marianne baissa la voix pour lui répondre, et elle parut expliquer quelque grave mystère à son amie qui rougit légèrement.

— Ainsi, reprit celle-ci, après un peu de méditation, voilà pourquoi M. de Laubécourt a l'air si triste?

— S'il n'était que triste, ma chère... mais presque tous les soirs, — dans leur chambre, — il fait à sa femme des scènes terribles!

— Dame... franchement!.. Et qu'est-ce que sa femme peut lui répondre?

— Elle lui répond : zut! dit Marianne. — Elles se mirent à rire follement toutes deux, et comme la cloche sonnait le déjeuner, elles s'éloignèrent pour regagner le petit escalier pratiqué dans le talus.

Avant même qu'elles eussent disparu, Fabrice, qui avait échangé quelques regards d'édification avec Pierrepont pendant le cours de ce dialogue, lui demanda avec sa manière calme :

— Quelle est cette jeune dame si gaillarde... cette Marianne?

— Mon cher, dit Pierrepont, ce n'est pas une dame, c'est une demoiselle.

— Mâtin! dit brièvement le peintre. — Et l'autre... Éva?

— C'est son institutrice.

— Mâtin! répéta Fabrice, avec force. — Et il se remit tranquillement à préparer sa palette.

— Et comme vous allez forcément faire la connaissance de ces demoiselles dans la journée, il est inutile de vous cacher que cette Marianne si bien apprise s'appelle Mlle de La Treillade... j'ajoute que ma tante me la recommandait ce matin même comme un modèle de toutes les vertus... Il est vrai que ma tante ajoutait qu'elle était très instruite, — en quoi elle ne se trompait pas... Quand je pense que j'aurais pu arrêter mon choix sur elle pour en finir, j'en ai froid dans les os... Vous comprenez maintenant que j'aie mis toute délicatesse de côté quand cette chance de me renseigner sur les principes de Mlle Marianne m'était offerte par le hasard... Je ne m'en repens certes pas... Allons déjeuner!

V.

VICOMTESSE D'AYMARET.

Le premier mouvement de Pierrepont avait été d'aller reporter toute chaude à Mme de Montauron la conversation qu'il venait de

surprendre entre celle qu'elle appelait la maîtresse perle de son écrin, et sa digne institutrice. Mais après y avoir un peu pensé, il préféra différer cette communication et la réserver comme un argument dilatoire pour le moment où sa tante le presserait de nouveau de prendre une décision. Tourmenté d'hésitations et de perplexités dont le lecteur connaîtra bientôt la cause réelle, s'il ne l'a pas déjà devinée, le jeune marquis, dans son irrésolution, désirait avant tout gagner du temps. Il continua donc ce jour-là et les jours suivans, de se mêler avec sa grâce courtoise aux passe-temps de la colonie des Genêts, laissant croire à sa tante qu'il poursuivait, à travers les jeux et les ris, de profondes études de caractères dont en réalité il s'occupait fort peu.

Cependant, presque chaque jour, après sa sieste de midi, Mme de Montauron posait devant Jacques Fabrice, dans son grand salon blanc, avec son griffon sur les genoux. Le plus souvent Béatrice assistait seule à ces séances. Mais, s'autorisant de sa compétence en matière artistique, le marquis de Pierrepont s'introduisait quelquefois dans le sanctuaire, où il semblait suivre avec un vif intérêt le travail du peintre. Fabrice, dans ces occasions, était frappé et touché du respect attentif qu'il témoignait à la lectrice de sa tante. Il était le seul, parmi les familiers du château, qui la traitât en égale, tous les autres, les femmes surtout, se modelant sur la baronne pour prendre avec la pauvre Béatrice des airs de froide supériorité ou de protection dédaigneuse. Fabrice remarquait que la partie la plus pénible des fonctions de la lectrice lui était épargnée tant que Pierre était présent : c'était lui qui se levait pour donner un tabouret, placer un coussin, ouvrir une fenêtre, la refermer, sonner un domestique, faire prendre l'air au griffon, — pour satisfaire enfin à tous les caprices d'une vieille femme maladive, agitée, et d'un impérieux égoïsme. Mais la baronne paraissait préférer de beaucoup les services de Mlle de Sardonne à ceux de son neveu : « Mon, ami, lui disait-elle, c'est très bien... je te suis obligée... et Mlle de Sardonne aussi, je suppose... mais je te dirai franchement que la main d'un homme est un peu lourde pour toutes ces petites choses-là.... Il n'y a que Béatrice pour me mettre mon coussin dans le dos comme je l'entends... et sans déranger ma pose... n'est-ce pas, monsieur Fabrice?.. Et puis mon cher enfant, je ne veux pas t'absorber... tu es un peu maître de maison ici... et tu te dois à mes hôtes, qui sont aussi les tiens. Va donc les retrouver... va, mon ami... tu me feras plaisir!.. »

De toutes les amies d'enfance de Béatrice, une seule, plus âgée qu'elle de deux ou trois ans, lui était restée obstinément et tendrement fidèle. C'était cette vicomtesse d'Aymaret qui était la cousine de Mlle de La Treillade, et dont cette jolie peste avait associé perfide-

ment le nom à celui du marquis de Pierrepont dans sa chronique scandaleuse. Mme d'Aymaret habitait pendant la saison le petit château des Loges, qui était situé à deux kilomètres des Genêts. A la campagne comme à Paris, elle passait rarement une semaine sans faire une visite à Béatrice, bravant, pour remplir ce devoir d'amitié, l'accueil assez froid de Mme de Montauron, qui redoutait vaguement, d'après certaines apparences, que cette aimable personne ne fût un obstacle au mariage si désiré de son neveu. Pierrepont, qui, à tort certainement, n'avait pas une très haute opinion de la vertu des femmes, vantait volontiers celle de Mme d'Aymaret, et la baronne en concluait, avec sa logique mondaine, qu'il était son amant.

Quoi qu'il en soit, Mme d'Aymaret était pour Mlle de Sardonne, dans son profond abandon, une consolatrice et une confidente d'un prix infini : devant elle seule Béatrice déposait quelquefois son masque impassible et laissait couler ses larmes... Et cependant même avec elle son cœur gardait son secret. Un jour, la vicomtesse l'ayant trouvée tout en pleurs dans sa chambre à la suite d'une de ces scènes mortifiantes que l'humeur de Mme de Montauron ne lui ménageait pas, elle la pressa instamment de quitter la maison de la baronne et d'accepter un asile chez elle. Béatrice hésita, puis après un peu de réflexion : « Merci, dit-elle, en l'embrassant; mais excuse-moi : je suis encore trop fière, malgré tout, pour me faire loger et nourrir par pure charité... Ici du moins, je suis bonne à quelque chose... je remplis des devoirs... je rends quelques services... je gagne mon pain... chez toi, je serais tout à fait une parasite!.. » — Comme son amie essayait affectueusement de vaincre ses scrupules : — « Et puis, reprit Béatrice avec un triste sourire, ton mari me ferait la cour ! »

Mme d'Aymaret, qui connaissait bien son mari et qui le savait prodigieusement capable de violer les saintes lois de l'hospitalité, secoua la tête douloureusement et n'insista pas.

Le vicomte d'Aymaret, comme beaucoup de gens en ce monde, n'aurait pas mieux demandé que d'être un parfait honnête homme, sobre, régulier dans ses mœurs, et ennemi de la dame de pique. S'il aimait le jeu, les femmes, et même le vin jusqu'à la débauche et à la dégradation, c'est que c'était plus fort que lui. Les psychologues le regardaient probablement comme une victime du déterminisme. Mais, pour le vulgaire, c'était simplement un drôle.

Il était d'un extérieur agréable et ne manquait pas d'esprit. Sa femme l'avait beaucoup aimé; mais il l'avait tellement méconnue, découragée et écœurée, qu'elle ne gardait plus envers lui d'autres sentimens que ceux de l'indifférence et du mépris. Elle en avait pourtant une sorte de pitié, comme d'un malade; elle se prêtait même à la singulière manie dont il s'était avisé, et qui consistait à lui

confier, quelquefois en pleurant, ses pertes au jeu, ses amours, sa détresse morale, et comment il avait besoin des femmes pour se consoler des trahisons du jeu, et besoin du vin pour se consoler des trahisons des femmes... On dira qu'elle avait bien de la bonté de l'écouter. Mais il y a des femmes d'une bonté céleste.

Mme d'Aymaret avait eu de cet indigne mari deux enfans, — deux fils, dont elle s'occupait beaucoup, et sur lesquels elle paraissait avoir reporté toutes ses affections.

C'était une des très rares femmes que le marquis de Pierrepont eût sérieusement aimées. Il l'avait aimée pour le charme pur et en quelque sorte lumineux de sa tête blonde, pour la grâce de sa démarche, pour la clarté tendre de ses yeux, qui, comme ceux d'Henriette d'Angleterre, semblaient toujours *demander le cœur*. Il l'avait aimée encore pour son honnêteté et son attrait de fruit défendu, un peu aussi, il faut l'espérer, par un élan de sympathie vers une femme malheureuse, car il connaissait mieux que personne les tristesses de son ménage. Il était du même cercle que M. d'Aymaret, et il avait vu plus d'une fois sa femme, aux premiers temps de leur mariage, venir l'y chercher le matin, les yeux rougis par les larmes et l'insomnie.

Bref, il avait entrepris de la consoler. Il n'y avait pas réussi. Fort étonné, et passablement mortifié d'abord de sa mésaventure, il en avait pourtant pris son parti en galant homme et avait accepté franchement l'espèce d'amitié réservée que cette charmante femme lui avait franchement offerte. Depuis ce moment, ils avaient continué de se voir assez fréquemment sur le pied d'une camaraderie confiante, enjouée et un peu ironique.

Mme d'Aymaret, qui s'intéressait aux choses d'art, avait une admiration enthousiaste pour le talent de Jacques Fabrice. Elle possédait quelques aquarelles datant de la première jeunesse du peintre, et dont elle était justement fière. L'arrivée de Fabrice au château des Genêts avait éveillé chez elle une vive curiosité. L'homme lui plut par son air de modestie et de gravité mélancolique. Toujours préoccupée de la situation si pénible et si précaire de son amie Béatrice, elle se rappela qu'avant ses désastres de famille, la jeune fille avait montré un goût assez sérieux pour la peinture à l'aquarelle : elle se dit que Fabrice pourrait lui donner quelques leçons pendant son séjour aux Genêts, encourager ses dispositions et faire éclore les germes d'un talent qui assurerait peut-être un jour à l'orpheline une existence indépendante. Béatrice, dans son amer découragement de toutes choses, accueillit cependant cette idée avec un certain intérêt :

— Mais, dit-elle, comment lui demander cela, à ce monsieur?.. Je n'oserai jamais.

— Tu pourrais, dit Mme d'Aymaret, prier M. de Pierrepont de s'en charger?

— Non, dit Béatrice, M. de Pierrepont pourrait voir là quelque chose de blessant pour sa tante.

— Je ne crois pas, reprit Mme d'Aymaret, qu'il ait l'épiderme si sensible à l'endroit de sa tante... D'ailleurs, nous ne sommes pas forcées de lui développer tout notre plan... Il est naturel que tu désires perfectionner tes petits talens quand tu en trouves l'occasion... Veux-tu que je lui en parle, moi, au marquis?

— Tu m'obligeras.

Ce jour-là, la bande des invités était allée visiter, à quelques lieues des Genêts, la station thermale de B... — Pierrepont, sous prétexte de lettres d'affaires, était resté au château. Comme Mme d'Aymaret sortait du parc pour regagner les Loges à travers les bois voisins, elle aperçut le marquis au bord d'une pièce d'eau qu'alimentait la rivière du parc : il s'occupait de détacher la chaîne d'un canot amarré à la rive.

— Comme ça se trouve! dit-elle, en agitant son ombrelle pour lui faire signe d'approcher. J'ai à vous parler.

Il accourut.

— Entendre, c'est obéir, dit-il gaîment. Voyons!

— Eh bien! voilà. Vous savez ou vous ne savez pas que Béatrice peignait très joliment l'aquarelle avant ses malheurs... Elle voudrait s'y remettre et prendre quelques leçons de M. Fabrice pendant son séjour ici... Ça se peut-il, avec votre protection?

Pierrepont réfléchit pendant quelques secondes.

— Avec ma protection, non, répondit-il : avec la vôtre, oui, sans aucun doute. — Je suis, bien entendu, tout à votre disposition et à celle de Mlle de Sardonne... Mais Fabrice étant mon invité et mon hôte en ce moment, vous penserez certainement comme moi qu'il y aurait un peu d'indiscrétion de ma part à lui demander un service qui aurait l'air à demi imposé... Tandis que, si vous voulez bien lui présenter vous-même votre petite requête pour votre amie, ça prend tout de suite une autre tournure... Tenez, justement, j'embarquais pour aller le retrouver... Il prend un croquis au pied de la cascade, là-bas... Voulez-vous venir avec moi?

— En barque? dit Mme d'Aymaret.

— En barque!.. Pourquoi pas?.. C'est à cinq minutes... Si c'est le tête-à-tête qui vous effraie, il ne sera pas long... Nous en avons vu bien d'autres, mon Dieu!.. Ça vous conduit à deux pas de chez vous, d'ailleurs... Voyons, chère madame, confiance!.. confiance!

— Allons! dit la jeune femme; et, s'appuyant sur le bras de Pierrepont, elle sauta lestement dans la barque.

Pierre prit les rames, mit le canot en mouvement, le fit entrer

dans la rivière et n'eut plus guère que la peine de le diriger, en lui laissant suivre le courant, qui l'entraînait doucement.

Elle était charmante, cette petite rivière, à demi cachée sous le feuillage des saules et des frênes qui bordaient ses deux rives. On avait pratiqué seulement çà et là quelques éclaircies pour la commodité des pêcheurs. Du reste, elle coulait silencieusement, — sauf un léger clapotement de remous par intervalles, — sous des arcades de verdure presque continues à travers lesquelles le soleil jetait quelques notes dorées et tremblantes.

Après un premier temps de recueillement, Pierrepont interpella brusquement la jeune femme de ce ton moitié sérieux, moitié ironique, qui était d'usage entre eux :

— Madame d'Aymaret!

— Mon cher monsieur!

— Vous savez qu'on veut me marier?

— Mais... c'est assez clair!

— Eh bien!.. décidément... je me dérobe... je suis absolument découragé!

— Parce que?

— Parce que plus je vais, plus je me confirme dans la conviction motivée qu'il n'y a plus d'honnêtes filles, ni par conséquent d'honnêtes femmes!

— Vous dites?

— Je dis qu'il n'y a plus d'honnêtes femmes... du moins dans notre monde... c'est une espèce disparue.

— Pardon! reprit Mme d'Aymaret, c'est à moi que vous osez dire cela?

— Vous savez bien que je fais exception pour vous... Vous, vous êtes née vertueuse... c'est votre conformation... Mais elle est rare!

— Ah! très bien, s'écria Mme d'Aymaret. Voilà comme vous nous jugez!.. Il n'y a pas d'honnêtes femmes!.. et, s'il s'en trouve une par hasard dont il vous soit impossible de mettre en doute l'honnêteté, c'est qu'elle est née comme cela!.. c'est qu'il n'y a eu pour elle ni tentation, ni lutte, ni mérite, ni rien!.. Ah! mon Dieu, que cela est dur à entendre... et que ce sont là des jugemens légers... injustes... cruels!

— Chère madame!.. murmura Pierrepont, un peu surpris de l'accent pénétré de la jeune femme.

Elle poursuivit d'une voix contenue, mais vibrante :

— Je n'ai pas à trahir les secrets douloureux de ma vie... Tout le monde les connaît... et vous mieux que tout le monde... Eh bien! vous savez si jamais une femme eut, pour se mal conduire, de meilleures excuses que moi... Mais non! j'ai des enfans... j'ai

mes deux fils... et j'ai voulu qu'on dise un jour : « Si le père était un triste sujet... un pauvre fou... la mère était une honnête... une digne créature!.. » Et cela m'a été facile, vous le croyez... n'est-ce pas?.. Parce que j'étais née comme cela... née pour n'aimer personne... incapable de passion, de faiblesse!.. Ah! mon Dieu! mon Dieu, vous croyez ça, vous!..

— Madame... dit Pierrepont avec un peu d'émotion et beaucoup d'embarras, je serais trop fier si je pouvais penser un instant... Mais je vous comprends mal sans doute...

— Non! reprit-elle avec la même vivacité presque emportée, vous me comprenez très bien!.. c'est de vous qu'il s'agit!.. Vous m'avez fait la cour... Je ne sais pas si vous m'aimiez... mais moi je vous aimais... et je vous aime encore... et je vous le dis hardiment... parce qu'il n'en sera rien de plus... parce que je veux rester honnête... pour mes enfans... et aussi pour Dieu! Voilà!.. Jamais je ne serai votre maîtresse... mais jamais vous n'aurez une amie meilleure que moi... Vous pouvez en être sûr!

Elle détourna la tête pour essuyer une larme du bout de son gant.

— Donnez-moi votre main! dit Pierrepont.

Elle lui tendit sa main; et, sans dire un mot de plus, il y posa doucement ses lèvres.

Il y eut alors entre eux un assez long silence, troublé à peine par le léger battement des rames dans l'eau : Pierrepont le rompit le premier; et, essayant de reprendre leur ton d'enjouement habituel :

— En réalité, dit-il, vous êtes un peu cause des ennuis que j'éprouve à propos de ce malheureux mariage... Si je ne vous avais pas connue, je serais moins difficile!

Elle hocha la tête gracieusement sans répondre.

— J'aimerais, poursuivit-il d'un ton sérieux, à prendre une femme de votre main.

— C'est beaucoup trop délicat! dit-elle... Je n'accepterai jamais cette responsabilité... Je n'oserai jamais désigner personne à votre choix... quand même les lèvres me brûleraient.

— Que voulez-vous dire?

— Rien.

— Vous pensiez à quelqu'un en disant cela?

— A personne.

— Vous n'êtes pas sincère en ce moment!

— Non! — mais parlons d'autre chose, je vous prie!.. Est-il bon enfant, votre Fabrice?.. Va-t-il être aimable pour moi,.. croyez-vous?

— J'en jurerais. — Mais il faut que nous descendions ici... sans quoi le courant nous entraînerait par-dessus l'écluse.

La petite rivière se jetait en effet dans l'Orne, à peu de distance en franchissant un barrage. La chute d'eau, dont un fond de verdure sombre rehaussait les blancheurs, se divisait en deux courans, dont le principal faisait tourner la roue d'un moulin installé sur la rive, dans une sorte de presqu'île. C'était un motif de paysage que Fabrice achevait d'esquisser quand Mme d'Aymaret et Pierrepont le rejoignirent.

Après quelques complimens de circonstance, la jeune femme, toute rougissante, — elle rougissait pour un rien, — lui adressa sa prière en faveur de Béatrice. Il l'accueillit avec simplicité et bonne grâce :

— Il serait très heureux de donner des conseils à Mlle de Sardonne, quoiqu'il eût un peu abandonné l'aquarelle... Mlle de Sardonne avait-elle déjà peint d'après nature ou seulement d'après le modèle? — Mme d'Aymaret, rougissant encore, ne crut pas pouvoir affirmer qu'elle eût peint d'après nature. — Et quelles heures Mlle de Sardonne préférerait-elle pour ses leçons?

Ici, Mme d'Aymaret interrogea Pierrepont de l'œil. — Je crois, dit-il, qu'elle n'a dans la journée qu'une heure de libre,.. c'est celle où ma tante fait sa sieste après le déjeuner de midi.

— Parfaitement : nous choisirons celle-là.

En traversant la rivière près du moulin sur un pont rustique, on se trouvait sur les domaines de Mme d'Aymaret. Les deux hommes l'accompagnèrent jusqu'à sa porte et revinrent ensuite prendre la barque pour regagner le château. Chemin faisant, ils s'entretinrent longuement de Mme d'Aymaret, brodant à l'envi des variations sur ce thème : — Quelle charmante femme! — Ils ne parlèrent ni l'un ni l'autre de Béatrice.

VI.

LE SECRET DE PIERRE.

Fabrice offrit le soir même ses services à Mlle de Sardonne, qui paya son obligeance d'un de ces beaux sourires dont s'éclairaient si rarement et si doucement ses joues brunes. Il désira voir quelques-unes de ses ébauches qu'elle lui montra avec un peu de confusion; elles étaient faites d'après nature et il ne les trouva pas sans mérite. Il fut donc convenu qu'à partir du lendemain, après le déjeuner et pendant la sieste régulière de la baronne, elle reprendrait, sous la direction du peintre, ses études d'aquarelle.

Il était impossible de donner suite à cet arrangement sans demander au préalable l'agrément de Mme de Montauron. Ce fut Pierrepont qui s'en chargea. Il y eut à cette occasion, entre la tante et le neveu, une ombre d'escarmouche. La baronne flaira tout de

suite sous la fantaisie artistique de sa lectrice une vague tentative d'émancipation qui lui déplut. Elle ne pouvait opposer son *veto* à cette fantaisie sans trahir trop ouvertement son jaloux despotisme. Mais elle soulagea du moins son humeur par quelques objections.

— Il est plaisant, dit-elle, que Mlle Béatrice se permette de disposer de son temps sans m'en prévenir!

— Pardon, ma tante, mais elle ne dispose que du temps que vous lui laissez libre.

— Je puis avoir besoin d'elle à toute heure et à toute minute!

— Pas quand vous dormez, ma tante,.. voyons!

— Prétend-elle que je l'héberge à perpétuité pour avoir le plaisir et l'avantage de la voir barbouiller du vélin!

— Elle n'a pas beaucoup de distractions, ma bonne tante,.. et celle-là est si innocente!

— Si innocente,.. c'est une question! Je n'en suis pas du tout sûre, quant à moi... Ce Fabrice est bien de sa personne... C'est une espèce de beau ténébreux... Il a en outre le prestige du talent... Crois-tu que ces tête-à-tête quotidiens entre le maître et l'élève soient sans inconvéniens?

— Oui, ma tante, je le crois, — quand l'élève est Mlle de Sardonne!

— C'est très bien! reprit-elle : mais tu verras néanmoins que nous aurons quelque désagrément de ce côté-là.

Ayant ainsi évaporé sa bile, Mme de Montauron parut accepter avec résignation les leçons d'aquarelle. Chaque jour, en conséquence, à dater de ce moment, Béatrice, entre une heure et deux heures de l'après-midi, s'installait sur un pliant à côte de Fabrice pour dessiner ou peindre un coin de paysage ou d'architecture. Par un sentiment naturel de bienséance, ils ne s'écartaient jamais hors de la portée des fenêtres du château, trouvant au reste des motifs d'étude suffisans, soit dans le château lui-même, soit dans ses alentours immédiats.

Cependant l'ouverture de la chasse, dans les premiers jours de septembre, était venue apporter à la société réunie aux Genêts un nouvel élément de divertissement et d'animation. Les jeunes femmes de la colonie s'essayaient volontiers à ce genre de sport, au grand désespoir et à la légitime terreur des chasseurs sérieux. C'était Pierrepont, qui, sur la prière de sa tante, se faisait l'initiateur et le modérateur des jeunes chasseresses novices, et, en particulier, de Marianne de la Treillade, laquelle montrait beaucoup de dispositions pour la chasse, comme d'ailleurs pour toutes choses. Il faut même convenir que le jeune marquis s'occupait de Marianne avec une sorte de prédilection depuis qu'il avait découvert que ses grands yeux étonnés et candides cachaient des trésors de précoce

perversité. La vérité est que ce mélange piquant amusait son dilettantisme.

Mme de Montauron, qui était toujours aux aguets, l'œil bien ouvert et les oreilles dressées, ne manqua pas d'entrevoir ces apparences et de les interpréter au gré de ses désirs. Elle résolut de saisir ce qu'elle regardait comme le moment psychologique : elle manda son neveu un matin dans sa chambre à l'heure habituelle de ses audiences secrètes. Pierrepont s'y rendit, non sans une assez vive anxiété; car il sentait qu'il allait être mis, comme on dit, au pied du mur.

— Mon ami, lui dit la baronne d'un air épanoui, j'ai à peine besoin de te demander si ton choix est fait. Ta manière d'être depuis quelque temps avec Marianne de la Treillade est, Dieu merci! suffisamment significative, et je n'ai plus, j'espère, que des complimens à t'adresser.

— Ma tante, répondit Pierrepont, je suis désespéré de vous désabuser. Il est vrai que Mlle de La Treillade m'intéresse. J'ai même pour elle de l'admiration, car, toute jeune qu'elle est, c'est une comédienne de premier ordre... Mais je dois vous dire franchement que je ne l'épouserai jamais.

— Comment! qu'est-ce que ça veut dire? demanda Mme de Montauron, qui était devenue fort rouge.

— Ma tante, voici : — il lui rapporta alors par le menu et sans omettre aucun détail la conversation qu'il avait entendue un matin sous les fenêtres de Fabrice entre Marianne de La Treillade et son institutrice : — Si je ne vous ai pas conté cela plus tôt, ajouta-t-il, c'est qu'il m'était pénible de vous infliger ce désenchantement.

Un instant étourdie sous le coup de cette révélation, Mme de Montauron reprit bientôt courage, et d'un ton un peu aigre : — Je ne vois là après tout, dit-elle, que des enfantillages,.. des fanfaronnades de fillette qui joue à la madame,.. je parierais qu'elle n'en fera pas moins une honnête et excellente femme.

— C'est possible! dit Pierrepont, mais ce n'est pas moi qui en ferai l'épreuve...

— Personne ne t'y force, mon garçon. — Mais si tu prétends épouser une fille élevée dans une tour obscure, qui n'ait jamais rien vu ni rien entendu autour d'elle et qui apporte dans sa chambre nuptiale l'innocence de son berceau, tu es plus innocent toi-même que je ne croyais.

— Ma tante, je ne pense réellement pas montrer une exigence ridicule en demandant chez ma femme d'autres principes que ceux de Mlle de La Treillade, pour qui les enfans sont des polichinelles encombrans, des gêneurs et des ruines de beauté,.. et quant aux histoires scandaleuses, aux plaisanteries indécentes, aux sous-en-

tendus érotiques dont Mlle de La Treillade émaille ses conversations avec ses amies, je sais parfaitement que tout cela est fort à la mode aujourd'hui entre femmes du monde et même, hélas! entre jeunes filles... Mais, si je me marie, ce n'est pas pour entendre chez moi les propos que j'entends chez les filles... Tout au contraire, c'est pour ne plus entendre ce ton et ce langage dont je suis écœuré,.. c'est pour respirer un peu d'air pur à mon foyer!

— Mon cher ami, répliqua assez doucement la baronne, car l'accent sérieux et ferme de Pierrepont lui imposait, ces sentimens te font honneur, assurément; mais, enfin, si tu as d'aussi fortes préventions contre les jeunes femmes d'aujourd'hui, autant me dire tout de suite que tu renonces au mariage... Car je te demande un peu dans quelle partie du monde tu comptes trouver une fille qui ne soit pas plus ou moins un mystère?

— Ma foi! ma tante, plutôt que de courir le risque d'épouser un mystère, comme Mlle de La Treillade, je vous avoue que je préférerais cent fois entrer à la Trappe!.. mais, enfin, s'il est certain, comme vous me le disiez l'autre jour, qu'on ne peut prendre une femme à l'essai, est-il donc impossible de rencontrer quelque jeune fille qui ait fait en quelque sorte ses preuves... dont quelques circonstances particulières, — dont une éducation spéciale,.. celle du malheur, par exemple,.. aient mis en lumière les mérites... et dont le passé soit une garantie pour l'avenir?..

Mme de Montauron avait jeté furtivement sur son neveu un regard équivoque, — et sa bouche mince se pinça plus que de coutume quand elle lui répondit :

— Oui, sans doute, — cela peut se trouver,.. mais je te ferai observer que les filles élevées à l'école du malheur sont généralement sans le sou.

— Ma tante, la dot est pour moi secondaire.

— Naturellement!.. Tu es si riche... et tu as des goûts si simples!.. il est vrai que tu hériteras probablement de ma fortune,.. mais tu me permettras de te rappeler que tu peux l'attendre longtemps... Mon père est mort à quatre-vingt-cinq ans... Je puis donc vivre encore une trentaine d'années... et je ne te cacherai même pas que c'est mon intention...

— Ma tante!.. dit Pierrepont d'un ton de grave reproche.

— Soit! j'ai tort, dit-elle... Toutes ces déceptions me donnent de l'humeur... Nous en reparlerons... Va, mon ami! — Et Pierrepont se retira après lui avoir baisé les deux mains.

Demeurée seule, la baronne se leva de son fauteuil par un mouvement brusque et fit quelques pas dans sa chambre en respirant à plusieurs reprises les sels de son flacon. Elle se livrait en même

temps à un monologue intérieur qui pouvait se traduire à peu près en ces termes : — « Plus de doute! Il y songe!.. Je le soupçonnais depuis quelque temps... Ses attentions pour elle,.. son indifférence distraite pour les autres,.. ses atermoiemens perpétuels,.. et pourtant je ne pouvais le croire capable d'une si absurde folie!.. si absurde... et si coupable!.. M'enlever cette fille, d'abord, qui m'est devenue indispensable... et m'imposer ensuite la charge de leur ménage,.. car je les défie de vivre si je ne les aide pas!.. S'entendent-ils?.. Sont-ils d'accord?.. Est-il encore temps de parer ce coup?.. C'est ce qu'il faut savoir! »

Elle poussa le bouton d'une sonnette. Une femme de chambre se présenta.

— Priez Mlle Béatrice de venir.

La baronne alla à sa toilette, mouilla son front et ses joues qui s'étaient empourprés, et elle venait de se rasseoir, le sourire aux lèvres, quand Béatrice entra :

— Asseyez-vous, ma chère petite. — J'ai à vous parler,.. oui, j'ai à vous parler... Je vais vous ouvrir mon cœur tout bonnement...

— Madame...

— Voilà, mon enfant!.. Cette nuit, je réfléchissais,.. je pensais à vous,.. je craignais de ne pas être pour vous tout ce que je dois être,.. tout ce que je veux être... Je suis une vieille femme souffrante,.. c'est mon excuse... Vos soins, vos bons offices me sont précieux, je ne m'en cache pas.., je serais malheureuse d'en être privée.

— Mais, chère madame, je ne pense nullement...

— Je sais ce que vous allez dire,.. vous ne pensez pas à me quitter et j'en suis ravie... Cependant, s'il y a un défaut au monde qui me soit antipathique et dont je cherche à me défendre personnellement, c'est l'égoïsme,.. et je me demandais cette nuit si le prix extrême que j'attache à votre présence et à votre compagnie ne risquait pas de me rendre égoïste à votre égard... Aussi, ma pauvre enfant, j'ai voulu vous dire que je ne prétends nullement confisquer votre vie à mon profit... Vous êtes jolie, ma chère, et malgré l'adversité qui vous a si injustement frappée, il est tout à fait dans les choses possibles que quelque prétendant aspire un jour à votre main...

— Madame, je vous assure...

— Cette circonstance ne s'est pas encore présentée, me dites-vous?.. Soit! Mais elle peut se présenter d'une minute à l'autre... Ici, comme à Paris, je reçois beaucoup de monde, et parmi les gens que je reçois, il peut se trouver des hommes de goût et de cœur... — (Va-t'en voir s'ils viennent! ajouta, à part elle, la ba-

ronne...) — Quoi qu'il en soit, j'ai voulu vous dire qu'en pareille occasion, — malgré le sacrifice qui me serait imposé, — vous ne devriez appréhender de ma part aucune difficulté... aucun obstacle... Fort au contraire, vous trouveriez chez moi le concours le plus empressé... Vous me permettrez seulement d'y mettre une condition, qui vous semblera, j'espère, naturelle... c'est qu'en pareil cas, vous ne prendriez jamais d'engagement sans m'en prévenir...

— Madame, ce serait mon devoir, et vous pouvez être certaine que je n'y manquerais pas.

— C'est très bien, mon enfant... Embrassez-moi !

Béatrice se leva et lui offrit son front.

— Ah! reprit la baronne en lui faisant signe de se rasseoir, et comme si elle se fût rappelé tout à coup un détail oublié par mégarde, il y a encore une chose que je voulais vous dire... quoique ce soit, en vérité, la précaution inutile... En vous laissant toute liberté d'agréer l'homme qui vous plairait pour mari, il est bien entendu, pourtant, que je fais une exception pour mon neveu Pierrepont...

Sur ces mots, l'altération des traits de Béatrice fut si soudaine et si profonde qu'il fut impossible à la baronne de paraître ne pas la remarquer.

— Oh! je vous en supplie, ma chère petite, poursuivit-elle après un court silence, ne vous méprenez pas sur le sens de mes paroles... Elles n'ont absolument, dans mon intention, rien de blessant pour vous... D'abord, je rends toute justice à votre tenue personnelle... Elle est irréprochable... D'autre part, je conviens que vous seriez à tous égards, pour la naissance et pour le reste, digne de mon neveu... Vous voyez ma franchise? J'ajoute que, dans ma conviction, mon neveu, jusqu'ici, ne pense pas plus à vous que vous ne pensez à lui... Mais enfin, il est du devoir d'une mère... et ne suis-je pas comme une mère pour lui et pour vous?.. il est du devoir d'une mère de prévoir même l'invraisemblable... même l'impossible... quand il y va des intérêts et du bonheur de ses enfans... Soyez donc assez bonne pour m'écouter patiemment jusqu'au bout... et, comme dit le vieux Corneille, je crois,

> Vous pourrez me répondre après tout à loisir;
> Sur ce point seulement contentez mon désir...

Eh bien! donc, si jamais il pouvait entrer dans l'esprit de mon neveu de céder à l'attrait que les choses défendues peuvent avoir pour les viveurs blasés comme lui, je me croirais le devoir impérieux de m'opposer, par tous les moyens possibles, à la réalisation

de son caprice... Je vais, ma chère enfant, tant ma confiance est grande, vous initier à nos petits secrets de famille... Mon neveu Pierrepont a personnellement une fortune des plus minces... qui suffit à peine, — malgré les subsides que j'y ajoute... — qui suffit à peine, dis-je, à un homme de son nom et de ses goûts, pour vivoter honorablement dans sa garçonnière... Supposez que, dans une heure de folie, il épouse une fille sans dot : c'est la gêne, c'est la misère... et c'est, par-dessus le marché, un détestable ménage... Car une fois sa fantaisie satisfaite, mon neveu prendrait nécessairement en horreur la femme qui l'aurait réduit à cette existence besogneuse... Il est vrai qu'il est, jusqu'à présent, l'héritier de ma fortune... Mais, primo, je ne suis pas morte... Je puis encore vivre une trentaine d'années... (Elle y tenait!) Et secundo, si jamais Pierre se mariait contre mon gré, non-seulement il n'aurait plus rien à espérer de moi dans le présent, mais je déclare que je le déshériterais sans une minute d'hésitation... Il y a un neveu de mon mari qui n'en serait pas fâché... et même ma conscience en serait plus tranquille, par parenthèse... Maintenant, ma bien chère petite, que je vous ai ouvert mon cœur, comme j'en sentais le besoin, il me reste une prière à vous adresser... Je vous ai dit combien j'étais satisfaite de vos attentions et de vos soins... Puis-je espérer que, de votre côté, vous me savez quelque gré du peu que j'ai pu faire pour vous?

— Madame, vous ne pouvez en douter.

— Eh bien! mon enfant, reprit Mme de Montauron avec une certaine solennité, vous avez en ce moment une occasion de vous acquitter pleinement envers moi... Donnez-moi votre parole de noble fille que ce que je viens de vous dire restera à jamais un secret entre nous deux?

— Madame, je vous la donne.

— Vous êtes parfaite, ma mignonne... Embrassez-moi encore!.. Voulez-vous dire en bas qu'on ne m'attende pas pour déjeuner?.. Je ne suis pas très bien... Dès que je m'abandonne, comme je viens de le faire, à ma malheureuse sensibilité, je suis malade... Vous direz seulement à Jean de me monter ici quelques petites choses... ce que vous voudrez... Vous connaissez mes goûts, mon enfant?

— Bien, madame.

Et Béatrice sortit.

S'il y avait eu, comme on ne peut le nier, dans la longue homélie de la baronne, une certaine part de vérités pratiques, on pardonnera à Mlle de Sardonne de les avoir médiocrement goûtées... Ce qu'elle avait, en revanche, apprécié et senti avec la dernière intensité, c'était la fausse bonhomie, la malice sournoise, la perfide et cruelle diplomatie dont cette méchante fée l'avait enveloppée et

torturée pour lui arracher finalement le plus douloureux des sacrifices. Car, depuis quelque temps, il lui avait été impossible de ne pas se reprendre à espérer : il n'avait pu lui échapper que le marquis de Pierrepont, froidement poli avec ses rivales, redoublait pour elle d'attentions respectueuses et presque tendres. Les inquiétudes mêmes de la baronne et les précautions hypocrites qu'elle venait de prendre témoignaient assez que les dispositions du marquis lui étaient suspectes et que Béatrice avait eu raison d'espérer... Et maintenant elle se trouvait liée, non-seulement par ses obligations et sa parole envers la baronne, mais encore plus étroitement peut-être par l'intérêt même de celui qu'elle aimait et dont la fortune ou la ruine étaient désormais dans ses mains. Car elle avait trop appris à connaître le caractère de Mme de Montauron pour douter un instant qu'elle n'exécutât à la lettre sa menace de déshériter son neveu s'il osait se marier contre sa volonté.

Dans sa détresse, la malheureuse jeune fille en était réduite à redouter ce qu'elle avait le plus souhaité au monde et, dans la crainte d'une épreuve au-dessus de ses forces, à prier le ciel de n'être pas aimée.

Mais elle était aimée... Ce n'était pas sans de violens combats intérieurs que le marquis de Pierrepont s'était abandonné à sa passion secrète pour Mlle de Sardonne. Frappé dès le premier jour par sa beauté, intéressé par son infortune, il s'était mis d'abord sagement en garde contre un sentiment dont il apercevait les dangers; mais ses assiduités forcées chez sa tante, le mettant fréquemment en présence de Béatrice, avaient déjoué ses bonnes résolutions. Sa passion avait grandi peu à peu, et il en était arrivé, par degrés, à cet état de l'esprit, du cœur et des sens où un homme ne connaît plus sur la terre qu'une seule femme désirable. Pour rester dans l'exacte vérité, nous n'oserions dire que le rêve inspiré au marquis de Pierrepont par l'attrait sombre et profond de la belle lectrice eût pris tout de suite la forme du mariage. Le marquis était fort loin d'être un malhonnête homme; mais il avait beaucoup vécu dans le monde et dans les cercles, où les crimes d'amour ne sont pas jugés très sévèrement. La passion, d'ailleurs, a d'étranges compromis, et, dans les circonstances où la femme est en jeu, il n'y a guère de parfait honnête homme. Pressentant qu'il ferait très difficilement agréer à sa tante un sentiment qui bouleverserait tous ses plans, il put agiter un instant dans son âme impatiente des pensées de séduction. Mais son fonds d'honneur prit le dessus. L'amour resta aussi ardent et plus pur. La conduite exemplaire de Béatrice, dans la situation si pénible et si délicate que le malheur lui avait faite, avait fini par toucher le cœur de Pierrepont au meilleur endroit. Cette jeune femme, éprouvée et comme épurée par la mauvaise

fortune, sérieuse, belle et chaste, était bien la figure qu'il rêvait de voir à son foyer, pour en être l'honneur et le charme.

Son séjour prolongé aux Genêts, dans ces derniers temps, en le rapprochant encore de Mlle de Sardonne par des relations quotidiennes, avait de jour en jour exalté sa passion jusqu'à ce degré où elle pouvait devenir rebelle aux plus forts argumens de la raison, ou du moins de l'intérêt.

L'intérêt de Pierrepont, dans la question de son mariage, était si clairement d'obéir aux désirs et aux inspirations de sa tante, qu'il y eût eu de sa part une véritable folie à le méconnaître. Aussi ne le méconnaissait-il pas, et c'est ce qui prêtait un caractère plus dramatique à la lutte qu'il soutenait en lui-même depuis de longs mois entre la raison et la passion. La raison lui disait et lui répétait bien haut qu'en cédant à ses propres sentimens et en contractant un mariage d'amour, il courait le risque très vraisemblable de perdre, avec les bonnes grâces et les libéralités de sa tante, l'espoir de sa riche succession. Il pouvait tomber en même temps dès ce moment dans une situation de fortune relativement étroite qui le condamnerait à de pénibles sacrifices. Il n'était ni un enfant, ni un étourdi. Il savait ce que coûte la vie. Il aimait les distractions de la haute existence parisienne : les chevaux, les théâtres, le luxe. Il allait falloir peut-être renoncer en grande partie à tout cela, et, ce qui pouvait être plus dur encore, imposer à celle qui serait sa femme les mêmes privations. L'aimait-il assez, — l'aimerait-elle assez elle-même pour que leur mutuelle tendresse compensât tout ce qui pouvait leur manquer dans le présent et leur échapper dans l'avenir? — Il y avait des heures où il le croyait dans l'effusion de son cœur ; il y en avait d'autres, où la pensée de son budget rétréci, de ses goûts contrariés, de son avenir sans espérance, de sa femme malheureuse, l'arrêtait sur le seuil d'une résolution...

Trois jours après l'entretien qu'il avait eu avec Mme de Montauron et où il lui avait à moitié livré son secret, peut-être par mégarde, peut-être avec intention, le marquis de Pierrepont se présentait dans l'après-midi chez sa voisine la vicomtesse d'Aymaret. Il la trouva assise et lisant sous une veranda, devant la porte de son salon, pendant que ses deux fils à tête blonde faisaient des pâtés de sable à ses pieds.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, au moment où Pierrepont la saluait, qu'est-ce qu'il y a?.. Vous êtes tout pâle... Pas de malheur, j'espère?

— Pas l'ombre, dit le marquis, en riant. Seulement je hasarde auprès de vous une démarche un peu embarrassante. Puis-je vous parler pendant quelques minutes dans un lieu clos et couvert ?

Elle le regarda d'un œil surpris et curieux, et, se levant aussitôt :

— Entrons ! dit-elle.

Il la suivit dans son salon.

— Puis-je fermer les fenêtres? lui dit-il du même ton.

— Certainement!

Il ferma les fenêtres, et s'asseyant à quelques pas d'elle :

— Quand je vous disais l'autre jour, pendant notre promenade en barque, que j'aimerais à prendre une femme de votre main, vous avez décliné cette responsabilité... Mais en même temps j'ai cru comprendre qu'il y avait un nom tout près de s'échapper de vos lèvres...

— C'est possible.

— Dites-le-moi.

— Jamais!

— Pas même si je vous priais d'offrir ma main à votre amie Béatrice?

Elle le regarda fixement dans les yeux :

— Vrai? murmura-t-elle.

— Vous pensez bien, dit-il, que je ne plaisanterais pas en pareille matière.

Le gracieux visage de la jeune femme s'éclaira soudain d'une sorte de transparence. Elle eut un petit cri de joie, se leva vivement, et saisissant la main de Pierrepont :

— Ah! dit-elle, vous êtes un gentilhomme!

— Ainsi, chère madame, vous voulez bien vous charger de mon message?

— Je crois bien! dit la charmante femme, en se rejetant tout animée dans son fauteuil.

— Mais vous qui êtes un peu sa confidente, ne pouvez-vous prévoir comment sera reçu ce message?

— Je dois vous dire d'abord que je ne connais absolument rien de ses secrets de cœur, si elle en a... Mais enfin, d'après tout ce que je puis imaginer, je serais plus qu'étonnée si votre demande n'était pas bien accueillie.

— Vous savez, dit Pierre presque timidement, que je ne suis pas riche?

— Vous l'êtes pour elle... pauvre fille... et d'ailleurs... — Elle s'interrompit et reprit :

— Votre tante, qu'est-ce qu'elle dit?

— Elle ne dit rien... car elle ne sait rien.

Mme d'Aymaret se dressa brusquement :

— Mais, mon cher monsieur, c'est très grave, cela!.. Il peut y avoir là un obstacle terrible!

— Il peut y avoir là un gros ennui, mais pas un obstacle... Vous pouvez croire que je ne fais pas une pareille démarche sans être

bien résolu à tenir, quoi qu'il arrive, l'engagement que vous allez prendre pour moi.

— Mon cher monsieur, dit la jeune femme, vous avez compris que votre mariage avec Béatrice était mon rêve... mais je suis pourtant trop votre amie, pour ne pas vous demander si vous avez bien réfléchi à toutes les conséquences possibles de votre résolution ?

— Chère madame, j'ai tout prévu... Il est évident que ma tante qui avait, comme vous le savez, d'autres projets pour moi, sera d'abord fort irritée de mon choix... Cependant, je crois qu'elle a un peu d'attachement pour moi, et je suis sûr qu'elle en a beaucoup pour notre nom de famille, dont je suis l'unique représentant... Je ne désespère donc pas, je vous l'avoue, de l'amener, à force de bonnes raisons et de bons procédés, à approuver mon mariage avec Mlle de Sardonne... Mais enfin, je ne me dissimule pas que je cours le risque sérieux de perdre ses bontés dans le présent, peut-être même dans l'avenir... Je mentirais si je vous disais qu'il ne m'en coûterait pas de renoncer aux espérances de fortune que je puis avoir de ce côté ; mais il m'en coûterait davantage de renoncer au bonheur que je me promets de mon union avec votre amie... Tout ce que je demande, c'est qu'elle partage mes sentimens à cet égard, et qu'en daignant accepter ma main, elle ne cède point à l'appât d'une grande fortune qui peut parfaitement nous échapper... Puis-je compter absolument sur vous pour ne lui laisser aucune illusion à ce sujet?

— Vous le pouvez certainement.

— Vous connaissez ma fortune personnelle... elle est fort modeste... qu'elle le sache bien.

— J'ai l'idée, dit Mme d'Aymaret en souriant, que Béatrice se préoccupera beaucoup moins que vous de ces détails... Elle a naturellement des goûts élégans et distingués, c'est vrai... c'est une grande dame... Mais ce sont précisément les grandes dames qui soutiennent le mieux au besoin la simplicité et la médiocrité de la vie... Cependant, voyons... laissez-moi penser un peu... — Elle appuya son coude sur le bras de son fauteuil et posa sa jolie tête sur ses doigts écartés; après un moment de méditation, elle demanda à Pierrepont, en rougissant, s'il aurait une répugnance insurmontable à accepter une occupation, pas trop absorbante, qui pourrait ajouter à son revenu quelques ressources sérieuses. Elle avait des parens et des amis dans de grandes administrations financières, où elle croyait pouvoir lui assurer qu'il trouverait une de ces situations qui exigent plus d'honorabilité que de connaissances spéciales. — Il la remercia, en rougissant un peu à son

tour, de vouloir bien entrer si avant dans ses intérêts, et se montra cordialement disposé à profiter de ses bons offices.

— Et quand voulez-vous, lui dit-elle alors, que je parle à Béatrice?

— Chère madame, le plus tôt possible, je vous en prie... je vous avoue que je serai jusque-là dans des transes mortelles... Vous voyez que je joue toute ma destinée sur cette carte... c'est vraiment pour moi un moment solennel... et malgré vos bonnes paroles... je n'ai pas grande confiance... j'ai peur!

— Bon, cela! dit la vicomtesse, en riant. — Eh bien, je vais lui donner un rendez-vous pour demain.

Elle s'approcha de son petit bureau, et écrivit ce court billet :

« Chérie, je voudrais te voir un instant seule! — Je suis chargée de quelque chose pour toi. Demain matin à dix heures je frapperai à ta porte. Tendresses. — ÉLISE. »

Elle remit le billet à Pierrepont, et convint avec lui qu'elle le rencontrerait le lendemain dans une avenue du parc des Genêts, en sortant de son entrevue avec Béatrice.

A peine rentré au château, Pierrepont fit tenir à Béatrice, qui s'apprêtait pour le dîner, le message de Mme d'Aymaret. Elle le lut à la hâte, et n'y vit d'abord rien d'extraordinaire, rien qui le distinguât de la menue correspondance qu'elle échangeait presque chaque jour avec son amie. Dans la soirée seulement, quand Pierre lui demanda si elle avait reçu le billet qu'il lui avait apporté de la part de Mme d'Aymaret, elle fut frappée de son air d'embarras et du trouble de son regard.

— Vous êtes allé chez Mme d'Aymaret aujourd'hui? demanda-t-elle.

— Oui... nous avons même eu ensemble une conversation très longue... et très intéressante...

— Ah! dit-elle : sur quoi?

— Sur vous.

Elle ne répondit rien, et s'éloigna doucement. Elle était près de défaillir. Elle avait été envahie tout à coup par un pressentiment de la vérité. Il lui semblait qu'elle avait été brusquement traversée par un éclair qui la laissait à demi foudroyée.

La tâche la plus dure que Béatrice eût à remplir auprès de la baronne était de lui faire la lecture le soir et quelquefois assez avant dans la nuit, pour l'endormir. Elle allait ensuite dormir elle-même, quand elle pouvait. Cette nuit-là, elle ne le put pas. Elle passa de longues heures jusqu'au jour à relire et à commenter le billet de Mme d'Aymaret, — à se convaincre de plus en plus qu'elle allait être soumise à la terrible épreuve dont le sermon comminatoire de Mme de Montauron lui avait fait sentir, quelques jours auparavant,

la première angoisse. — C'était donc vrai! L'homme qui depuis tant d'années était la pensée unique de son cœur, allait — contre toute espérance — lui demander cette main qu'elle brûlait de mettre dans la sienne, — et elle allait être contrainte de la lui refuser, sous peine de manquer à des devoirs sacrés de conscience et d'honneur, non seulement envers elle-même, mais envers lui. N'était-elle pas avertie qu'en l'épousant, elle le ruinait? Lui dire pourquoi elle refusait, lui donner du moins et se donner à elle-même cette consolation, elle ne le pouvait pas sans forfaire à sa parole, et sans forcer en outre celui qu'elle aimait à braver par point d'honneur une querelle de famille dont il serait infailliblement la victime.

Dans sa détresse profonde, sa prière habituelle ne lui parut pas suffisante pour demander de la force à Celui qui en est la source. Elle sortit du château au petit jour, et se rendit à travers la rosée du matin à l'église de la paroisse, dont le clocher s'élève sur la lisière des bois. A cette heure, l'église était déserte. Elle s'y prosterna sur les dalles, le front sur la balustrade de l'autel, priant et pleurant avec la ferveur désespérée d'une martyre qui s'apprête au suprême sacrifice.

En revenant, comme elle suivait sous la feuillée le bord de la rivière, elle s'agenouilla sur la berge, trempa son mouchoir dans l'eau et baigna longuement ses yeux pour y effacer la trace de ses larmes.

Deux heures plus tard, Mme d'Aymaret entrait dans sa chambre, l'œil rayonnant. Elles s'embrassèrent comme de coutume. Puis Béatrice la prévenant avec une sorte de précipitation :

— Comme c'est singulier! dit-elle. Quand j'ai reçu ton billet hier soir, j'allais t'écrire moi-même pour te prier de venir ce matin... J'ai un service à te demander.

— Un service? répéta Mme d'Aymaret en s'asseyant près d'elle.

— Oui... Tu connais particulièrement, n'est-ce pas, le curé de Saint ***.

Elle nomma une des grandes paroisses de Paris.

— L'abbé D***? Certainement. C'est mon directeur.

— Je crois qu'il est supérieur des carmélites de la rue Denfer?

— Oui, je pense.

— Tu serais aimable de lui écrire deux mots de préface pour me recommander à sa bienveillance. Je voudrais me mettre en relations avec lui.

Le visage de Mme d'Aymaret s'altéra : elle interrogea Béatrice d'un regard inquiet.

— Tu ne songes pas par hasard?.. dit-elle avec hésitation.

— A entrer au Carmel? dit Béatrice. — Pardon... j'y songe beaucoup... et depuis longtemps... Que puis-je faire de mieux que de

quitter un monde si dur pour moi?.. Excuse-moi, ma chérie, si je ne t'ai pas parlé plus tôt de mes projets... Mais il y a des choses sur lesquelles il ne faut prendre conseil que de soi... Quand on consulte, en matière de courage ou de vocation, c'est qu'on n'a ni l'un ni l'autre...

— Mais grand Dieu! ma pauvre enfant, s'écria Mme d'Aymaret, ta vocation n'est faite que de découragement et de désespoir... Tu mènes ici, auprès de ta fausse bienfaitrice, une odieuse existence, c'est vrai, et ce qu'il y a de pis, sans espoir d'une amélioration probable... Mais si je t'apportais, moi, non seulement l'espoir, mais la certitude d'une destinée meilleure, plus douce, plus digne... d'un avenir heureux enfin?.. Voyons... je t'ai dit que j'étais chargée d'un message pour toi... Veux-tu me faire le plaisir de l'écouter?

— Certainement... parle; mais quel qu'il soit, il ne peut rien changer à mes dispositions...

— Tu vas rendre alors un galant homme bien malheureux... Je parle du marquis de Pierrepont, qui t'aime de tout son cœur et qui te demande bravement ta main.

Béatrice attacha sur son amie un regard fixe, étrange, où la surprise semblait mêlée d'une sorte d'égarement.

— Mon Dieu! murmurait-elle d'une voix sourde.

— Eh bien, chérie, dit Mme d'Aymaret en lui saisissant la main, est-ce que cela ne vaut pas mieux que le couvent?

— Je suis, comme tu le vois, répondit la jeune fille, bien troublée de ce que tu me dis... Mais ne te méprends pas sur la cause de mon émotion... C'est de l'étonnement... c'est de la reconnaissance... J'ai beaucoup de chagrin de ne pouvoir répondre que par un refus à la générosité de M. de Pierrepont... à l'honneur qu'il voulait bien me faire... Mais, comme je te l'ai dit, je me suis habituée dès longtemps à d'autres pensées, à d'autres sentimens... et je n'en puis changer.

— J'avais cru comprendre que ton projet d'entrer en religion n'était pas encore arrêté d'une manière irrévocable.

— Sans doute... j'ai besoin de me consulter encore.

— Alors, tu me permets de dire au marquis que tu réfléchiras... qu'il ne doit pas renoncer à tout espoir?

— Si tu lui disais cela, tu le tromperais.

— Comment! même si tu n'entrais pas au couvent, tu refuserais encore sa main?

— Oui.

— Ah! s'écria Mme d'Aymaret, ce n'est pas possible!... Tu aimes quelqu'un!

Béatrice ne répondit pas.

— Tu aimes quelqu'un? répéta Mme d'Aymaret, sans se douter de la torture qu'elle infligeait à son amie.

— Peut-être, murmura Béatrice.

— Sans espérance, alors?

Béatrice répondit par un signe de tête mélancolique.

— Je ne puis savoir qui?

— Puis-je te prier de ne pas insister?

— Allons! c'est bien! dit la jeune femme en se levant avec un peu de vivacité... tu m'avais accoutumée à plus de confiance!.. Au revoir, ma chère! — et elle se dirigea vers la porte.

— Tu ne m'embrasses pas?.. dit la pauvre Béatrice.

— Tout de même! dit Mme d'Aymaret, en se retournant et en lui sautant au cou.— Elles s'embrassèrent en pleurant toutes deux. Au milieu de cette effusion elles échangèrent encore quelques mots, Béatrice recommandant à la vicomtesse, pour des raisons qu'elle lui expliqua brièvement, de ne confier à personne, sauf à Pierrepont, le secret de son entrée probable au Carmel.

Mme d'Aymaret sortit du château et reprit le chemin des Loges, en cherchant dans sa tête le moyen d'atténuer autant que possible le coup qu'elle allait porter à Pierrepont. Elle résolut d'appuyer sur l'entrée au couvent, et de laisser dans l'ombre l'attachement mystérieux dont elle avait arraché à Béatrice la demi-confidence. Elle aperçut bientôt le marquis se promenant lentement dans l'avenue où elle lui avait donné rendez-vous. L'apercevant de son côté, il s'approcha à la hâte, et lisant son arrêt sur les traits bouleversés de la jeune femme : — C'est non? demanda-t-il froidement. — Elle lui serra fortement la main, et se mettant en marche à son côté, tout agitée, elle lui dit avec une animation fébrile : — Rien de blessant pour vous... pour votre dignité... Au contraire!.. Elle a été touchée jusqu'aux larmes de ce qu'elle-même appelle votre générosité... Mais elle a pris un grand parti... Elle entre en religion... elle se fait carmélite... Oui, parfaitement... carmélite! Ma surprise n'a pas été moins grande que la vôtre... car je l'ai toujours connue pieuse, croyante, mais pas dévote... Il faut que ce soit sa vie misérable auprès de votre horrible tante... passez-moi le mot!.. qui l'ait poussée au mysticisme!.. Je lui ai promis le secret, à propos, sauf avec vous... Votre tante sera furieuse de la perdre, naturellement... Et Béatrice ne la préviendra qu'au dernier moment. Autrement elle craindrait quelque mauvais tour de sa façon... Et maintenant, mon cher monsieur, si j'avais un conseil à vous donner... — Elle s'interrompit brusquement en voyant l'effrayante pâleur de son visage, cessa de marcher, et lui touchant doucement l'épaule de sa petite main gantée :

— Vous avez beaucoup de peine, mon ami?

— C'est ma vie qui s'écroule! dit Pierrepont avec un triste sourire. — Excusez-moi... croyez que je n'oublierai jamais votre bonté... Vous êtes bien sûre qu'elle entre au couvent?

— Elle m'a chargée de la mettre en rapport avec le curé de S*** qui est supérieur du Carmel.

— Vous êtes sûre que ce n'est pas un prétexte? qu'elle n'aime personne?

— Qui aimerait-elle? C'est de toute invraisemblance.

— C'est encore quelque chose, murmura Pierrepont, qu'elle n'appartienne pas à un autre.

— Et maintenant, mon cher monsieur, dit la jeune femme en reprenant sa marche, il faudrait vous éloigner pour quelque temps, si c'est possible.

— C'est ce que je compte faire.

— Mais votre tante, comment lui expliquer votre départ au beau milieu de ses réceptions?

— Le hasard me fournit justement une excuse qu'elle acceptera, j'espère. J'ai reçu hier d'un de mes amis d'Angleterre, lord S***, une lettre qui m'invite à aller passer deux ou trois semaines à Batsford-Park. L'invitation a un caractère spécial. Il s'agit d'une réunion de chasse à laquelle doit assister un personnage royal qui a bien voulu me nommer parmi les hôtes qu'il aimerait à y rencontrer. Je me propose de partir demain...

— C'est le mieux! dit Mme d'Aymaret.

Ils étaient en vue des Loges: il s'arrêta et lui prit la main:

— Je ne sais même pas si je vous reverrai... Adieu donc... et encore merci!

— Merci de quoi, mon Dieu!

— De votre chère amitié. — Adieu, madame.

— Adieu!

Elle s'éloigna rapidement dans la direction des Loges, tandis que Pierrepont reprenait le chemin du château.

Sous prétexte d'une violente migraine, Mlle de Sardonne s'abstint ce matin-là de paraître au déjeuner. Son absence n'échappa pas à l'attention toujours en éveil de Mme de Montauron, et la sombre rêverie de son neveu ne lui échappa pas davantage. Elle avait été informée en outre que Mme d'Aymaret avait eu dans la matinée, à une heure peu ordinaire, une conférence avec Béatrice; en rapprochant dans sa pensée ces diverses circonstances, elle ne fut pas loin de soupçonner la vérité. Elle crut comprendre du moins qu'une partie de ses appréhensions s'était réalisée, que son neveu avait fait ou fait faire auprès de Mlle de Sardonne quelque démarche décisive... Quel en avait été le résultat? Elle l'ignorait. L'accablement visible de son neveu pouvait signifier qu'il avait essuyé un refus. Mais il

pouvait signifier aussi qu'il avait été instruit par quelque trahison de Béatrice de l'opposition et des menaces de sa tante, et qu'il méditait sur ce texte.

Cette incertitude et l'attente de quelque scène pénible maintinrent pendant tout le jour Mme de Montauron dans une terrible agitation d'esprit. Aussi quand, dans la soirée, Pierrepont lui communiqua la lettre de lord S*** et lui annonça, sous la réserve de son agrément, qu'il comptait partir le lendemain, la première impression de la baronne fut celle d'un profond soulagement. De quelques prétextes qu'on la couvrît, cette fugue improvisée ne pouvait guère s'expliquer que par le désespoir d'un amoureux éconduit... Béatrice avait donc tenu sa parole, et tout danger de ce côté paraissait écarté. En d'autres temps, la baronne aurait très probablement contesté la force obligatoire de l'invitation venue d'Angleterre. Mais, si le départ de son neveu dans les conjonctures présentes dérangeait quelques-uns de ses plans, et la contrariait à beaucoup d'égards, il la délivrait d'une si pesante obsession qu'elle s'y résigna d'assez bonne grâce.

En conséquence, le lendemain, dès la pointe du jour, le marquis de Pierrepont montait en chemin de fer, accompagné des bénédictions de sa tante et des malédictions de ces demoiselles.

VII.

RIVAUX.

Quand Pierrepont quitta le château des Genêts dans les circonstances que nous venons de raconter, il y avait déjà une douzaine de jours que Jacques Fabrice l'avait quitté lui-même, rappelé à Paris par une indisposition de sa fille Marcelle, qui avait donné quelques inquiétudes aux Dames d'Auteuil chez lesquelles l'enfant était en pension. Mme de Montauron avait vu avec un extrême ennui le départ du peintre, qui ajournait indéfiniment l'achèvement de son portrait, dont elle était avec juste raison fort satisfaite et glorieuse : car elle s'y voyait aussi ressemblante que dans son miroir, avec je ne sais quoi de plus que son miroir lui refusait obstinément et que l'artiste avait eu la générosité de lui prêter. — Le lendemain de son arrivée à Paris, Fabrice avait écrit à la baronne qu'il avait trouvé sa fille à peu près rétablie, mais qu'il devait cependant prolonger son absence d'une semaine ou deux pour lui donner, avant de la remettre en pension, les distractions et l'exercice qui lui étaient recommandés. Pierrepont, témoin du vif déplaisir que sa tante éprouvait de ces longs délais, lui suggéra l'idée de hâter le retour de son peintre en l'invitant à amener avec lui aux Genêts la petite convalescente pour lui faire respirer le bon air de

la campagne. Mme de Montauron, tout en maugréant un peu, y avait consenti, et Pierrepont devant traverser Paris pour aller s'embarquer à Boulogne, elle l'avait chargé de transmettre en passant cette invitation à Fabrice.

Quand Pierrepont annonça préalablement à son ami son départ pour l'Angleterre, et son dessein d'y passer plusieurs semaines, Fabrice ne put dissimuler une violente surprise.

— Mais... dit-il, et vos projets de mariage, que deviennent-ils dans tout cela?

— Mes projets de mariage, mon cher, répliqua Pierrepont, vont rejoindre les vieilles lunes... Vu de loin, le mariage m'avait offert, comme à beaucoup de braves gens de mon âge, une image assez attrayante... Mais à mesure que j'en approchais, il prenait des formes de sphinx et de chimère qui me faisaient réfléchir... Bref, quand j'ai eu le nez sur l'obstacle, j'ai senti qu'il était décidément trop fort pour mes moyens... Je le refuse, et je rentre dans ma chère liberté.

— Et votre tante?

— Ma tante se résigne plus ou moins... mais elle vous réclame à grands cris, et pour prévenir toute objection, elle vous prie de lui amener votre petite Marcelle, qui fera là-bas une bonne provision de santé en courant dans les bois.

Tout en protestant de sa reconnaissance pour la gracieuse attention, Fabrice laissa voir beaucoup d'hésitation et d'embarras. Pierre insista : il y aurait une femme de chambre de confiance spécialement consacrée à surveiller et à soigner l'enfant; le médecin viendrait la voir chaque matin, s'il le désirait... Enfin, Fabrice, semblant prendre avec effort quelque résolution difficile, demanda à Pierre s'il pouvait lui accorder une demi-heure d'entretien.

— Une demi-heure... une heure... ce que vous voudrez...

— Asseyez vous donc, dit Fabrice en lui montrant le large divan qui occupait un des côtés de l'atelier; il prit place lui-même à côté du marquis, puis commença ainsi d'une voix un peu troublée :

— Je vais être sans doute très indiscret... Mais dois-je entendre, d'après ce que vous venez de me dire, que vous avez quitté les Genêts libre de tout engagement et même de tout sentiment qui pourrait avoir le mariage pour objet?

— C'est exactement ma situation, dit Pierrepont.

— Eh bien! dit Fabrice, vous m'étonnez au suprême degré... J'aurais parié ma vie que vous aimiez Mlle de Sardonne et que vous vous proposiez de l'épouser.

— Quelle singulière idée!.. dit froidement Pierrepont. Non. J'ai connu Mlle de Sardonne tout enfant... J'ai pour elle une amitié de

bon camarade... et c'est tout. Vous savez, d'ailleurs, que j'ai peu de fortune et qu'elle n'a rien... Un mariage entre nous serait une pure extravagance.

— Puisqu'il en est ainsi, reprit Fabrice, je puis vous faire ma confession. La lettre qui m'informait d'une légère indisposition de ma fille m'apprenait, en même temps, qu'elle en était complètement remise, et je n'aurais même pas fait le voyage de Paris si je n'avais cru devoir saisir cette occasion — cette excuse — pour mettre dans mes relations avec Mlle Béatrice un temps d'arrêt. Je voulais rompre, s'il était possible, l'entraînement que je sentais vers elle, et qui me semblait non-seulement dangereux pour mon repos, mais déloyal envers vous.

— Ces scrupules sont dignes de vous, mon cher maître, dit le marquis; mais ils ne sont pas fondés... et si vous avez, comme je crois le comprendre, des vues sur Mlle de Sardonne, vous n'avez à craindre, je vous le répète, aucune rivalité de ma part.

— Vous m'excuserez de vous dire, mon cher marquis, que cela ne me suffit pas tout à fait... Mlle de Sardonne est presque de votre famille, et nous sommes, vous et moi, dans des termes tels qu'il me serait impossible de m'abandonner à mes sentimens pour cette jeune fille s'ils n'avaient pas votre approbation.

Pierrepont s'inclina avec gravité et Fabrice poursuivit :

— Mais avant d'approuver mes sentimens, il faut que vous les connaissiez... Ils sont formés d'élémens de diverse nature... les uns assez honorables, je crois... les autres qui le sont peut-être moins... Vous allez en juger. Je puis d'abord vous dire avec vérité que dans mes relations quotidiennes avec Mlle Béatrice, soit dans le salon de votre tante, soit pendant nos leçons d'aquarelle, j'ai été saisi chaque jour davantage de sympathie, d'estime et de respect pour sa conduite, pour ses mérites, pour ses souffrances. Il est impossible de supporter l'infortune avec une plus fière résignation. Il est impossible de soutenir avec plus de décence et de dignité une situation déclassée, délicate et dangereuse... Je puis dire encore avec la même vérité que l'idée de relever cette noble créature de l'espèce d'abaissement où le sort l'a jetée a été pour moi d'une séduction infinie... Mais enfin, avant tout et dès la première heure, j'ai été conquis par sa beauté. — Vous avez, me disiez-vous, connu Mlle de Sardonne dès son enfance, et il est possible que la longue habitude, comme il arrive quelquefois, vous ait un peu blasé sur le charme de sa personne... Mais ce charme est très grand... Elle a la grâce pure, sérieuse et un peu tragique de ces Muses auxquelles on met une étoile au front... Elle a aussi d'une Muse la voix musicale et grave... C'est un enchantement de l'entendre lire, et, dans nos

séances pour le portrait de votre tante, en voyant, en écoutant cette belle liseuse, j'ai eu souvent la folie de la transporter par la pensée dans cet atelier où nous voilà... et qui devenait aussitôt un paradis de lumière... Si j'avais rencontré Mlle de Sardonne dans la condition sociale où elle était née, ce n'eût été là, sans doute, qu'un rêve passager d'artiste, un de ces rêves que nous faisons souvent... car nous sommes, pour la plupart, des amoureux très aristocrates... Nous vivons les trois quarts du temps, par l'imagination, en haute compagnie... Nous hantons assez familièrement les grandes dames sur les terrasses de leurs palais et les déesses sur leurs nuées... C'est même une de nos grandes douleurs de retomber de ces régions et de ces sociétés idéales dans le terre-à-terre et les platitudes de la réalité... Et c'est surtout en matière d'amour et de mariage que nos chutes sont profondes et nos désenchantemens amers... Hélas! qui le sait mieux que moi?.. Eh bien! je vous disais que si j'avais rencontré Mlle de Sardonne dans tout l'éclat de sa naissance et de sa fortune, je connais trop les lois et les habitudes du monde pour que l'idée me fût venue de prétendre à sa main... Mais enfin, je la voyais malheureuse et pauvre, — et j'étais tout au moins sur le chemin de la richesse... C'était comme un rapprochement entre nous... Je pouvais, dès à présent, lui offrir une existence indépendante... placer sa beauté dans un cadre digne d'elle... et je me laissais gagner peu à peu à une tentation si puissante, — quand il m'a semblé que votre amitié pour Mlle de Sardonne prenait le caractère du plus sérieux attachement... Dès ce moment, ma conduite était clairement indiquée... Je me suis sauvé...

— Mon cher maître, dit Pierrepont, vous êtes un grand enfant... Il fallait me conter tout cela là-bas... Cela vous eût épargné le voyage, aller et retour.

— Si je donnais suite à ce rêve, reprit le peintre, je pourrais donc compter, mon cher marquis, sur votre sympathie et sur vos bons conseils?..

— La sympathie va de soi... Quant aux conseils, ils sont toujours très délicats en pareille affaire... Je ne voudrais pas vous engager dans une fausse démarche... Avant tout, j'aurais besoin de savoir si Mlle de Sardonne partage à quelque degré vos sentimens?..

— Elle les ignore absolument, dit Fabrice.

— Vous en êtes sûr?.. Dans vos longs tête-à-tête, pendant vos leçons d'aquarelle, il ne vous est jamais échappé un mot qui pût les lui faire soupçonner?

— Jamais. J'étais votre hôte.

— C'est d'un honnête homme. Mais désormais, en ce qui me concerne, vous êtes libre. Je n'ai ni le droit ni la volonté de m'opposer au bonheur de Mlle de Sardonne, si elle doit le trouver auprès de vous.

— Mais vous qui la connaissez depuis longtemps, mon cher marquis, pensez-vous que j'aie quelque espoir de lui voir accueillir ma demande, si jamais j'ose la lui adresser?

— A cet égard, je ne sais trop que vous dire... C'est une personne assez mystérieuse... Elle avait eu, dit-on, dans les temps, des idées de couvent... Mais c'était peut-être faute de mieux.

— Votre tante?

— Ma tante tient infiniment à sa lectrice, et vous ne devez pas vous attendre à beaucoup de bonne volonté de sa part... Mais elle n'a aucune autorité légale sur Mlle de Sardonne, qui dépend uniquement de son tuteur, un ancien ami de son père, fort insouciant... Il ferait certainement ce qu'elle désirerait.

Après un court silence :

— Pensez-vous, reprit Fabrice, que Mlle Béatrice aimerait ma fille... qu'elle serait bonne pour elle?

— Pourquoi supposer le contraire?

— Sans doute... Ainsi votre tante me permet d'emmener l'enfant là-bas?

— Elle vous le demande.

Il y eut un nouveau silence.

— Eh bien! mon cher maître, est-ce tout ce que vous désirez savoir de moi?

— C'est tout... Je vous suis mille fois reconnaissant... Si vous voulez me donner votre adresse en Angleterre?

Pierrepont se leva et écrivit deux lignes sur une de ses cartes, qu'il lui remit :

— Voilà! *Batsford Park, Moreton in Marsh, Worcester.* — Allons! au revoir!

— Vous partez ce soir?

— Ce soir... oui... parfaitement. — Au revoir!

Ils se serrèrent la main et se séparèrent.

C'était par un rude effort de volonté et de fierté que le marquis de Pierrepont avait subi jusqu'au bout avec un calme apparent un entretien qui avait été pour lui un long supplice. Il avait dû plus d'une fois faire appel à toute sa raison pour ne pas accuser Fabrice d'un raffinement d'ironique cruauté... Le peintre avait eu beau lui affirmer, avec une évidente sincérité, que Béatrice ignorait son amour pour elle, qu'en savait-il? Les femmes ont, en pareille matière, la divination bien subtile, surtout avec les simples

comme Jacques Fabrice : peut-être la cause véritable du refus que Pierrepont avait essuyé était-elle dans cet amour entrevu par celle qui en était l'objet, et qu'elle se sentait toute prête à partager dès qu'il lui serait avoué? Au point de réputation où Jacques était alors arrivé, on savait qu'une grande fortune lui était assurée, et que, dès ce moment même, il disposait d'un large revenu : cela aussi pouvait être un puissant attrait pour une jeune fille élevée dans le luxe et fatiguée de privations.

Bref, tout en faisant son possible pour se persuader que ses craintes étaient chimériques et que son rival trouverait Béatrice aussi inflexible qu'il l'avait trouvée lui-même, Pierre ne pouvait se défendre ni des angoisses poignantes ni des injustices folles de la jalousie. Il en voulait presque à Fabrice d'une loyauté de conduite devant laquelle il était forcé de s'incliner, quand il eût été heureux de pouvoir lui jeter quelque sanglant reproche au visage. C'était donc, hélas! avec un sentiment bien voisin de la haine qu'il s'éloignait en cet instant de l'ami de sa jeunesse. — Celui-ci, de son côté, gardait de leur conférence une impression équivoque et pénible. Le langage courtois et la physionomie à peu près impassible du marquis n'avaient pu lui dissimuler entièrement l'espèce de gêne et de froideur avec laquelle il avait reçu sa confidence. Mais, après y avoir réfléchi, il s'expliqua cette attitude contrainte par une raison qui avait de la vraisemblance. Il y avait eu sans doute, au premier abord, quelque chose de choquant pour les habitudes d'esprit de Pierrepont dans la pensée de voir un homme de la plus humble origine prétendre à la main d'une fille de haute naissance qui était presque sa parente. C'était ainsi que, plus d'une fois dans le cours de leurs relations amicales, Fabrice avait senti percer, à travers le dilettantisme aimable et libéral du marquis, une pointe de protection aristocratique où l'ami jouait un peu au Mecène. L'artiste en souriait, comme un sage et un juste qu'il était, comprenant que ces faiblesses sont dans le sang, et les excusant volontiers quand elles sont doublées, comme elles l'étaient chez Pierrepont, d'une véritable noblesse de sentimens.

Le soir de ce même jour Fabrice écrivait à la baronne de Montauron pour la remercier de son obligeante invitation, et le surlendemain il arrivait aux Genêts, accompagné de la petite Marcelle.

OCTAVE FEUILLET.

(La deuxième partie au prochain n°.)

ÉTUDES

D'HISTOIRE RELIGIEUSE

LE CHRISTIANISME ET L'INVASION DES BARBARES.

II[1].

LE CHRISTIANISME EST-IL RESPONSABLE DE LA RUINE DE L'EMPIRE?

Nous nous sommes un peu attardés à l'analyse de la *Cité de Dieu*. L'importance des derniers livres nous a fait oublier les premiers : il convient d'y revenir. Laissons de côté les grands développemens historiques sur la suite des empires et l'exposition magistrale de la doctrine chrétienne, quelque intérêt qu'on y trouve, pour nous occuper encore de la question que saint Augustin a voulu traiter au début de son ouvrage, et qui fut pour lui l'occasion de l'entreprendre.

A-t-il réfuté victorieusement ceux qui rendaient le christianisme responsable des malheurs publics? Il faut bien croire que non,

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

puisque, dans la suite, on a souvent renouvelé ce reproche. Pour ne parler que des temps rapprochés de nous, Montesquieu, en étudiant les causes de la décadence des Romains, s'est demandé si l'établissement du christianisme n'y était pas pour quelque chose; mais, une fois la question posée, il tourne court et ne répond pas. L'abbé Raynal, dans son *Histoire politique et philosophique des établissemens des Européens dans les Indes,* l'accuse d'être trop timide et se charge de répondre à sa place. Comme on peut s'y attendre, il le fait de façon à flatter toutes les opinions de son temps. Il maltraite Constantin et déclare que les lois qu'il a faites pour amener le triomphe du christianisme ont causé la ruine de l'empire. Il est vrai que ses argumens sont si médiocres et qu'il connaît si mal l'histoire qu'il est impossible de lui accorder la moindre autorité (1). Gibbon, au contraire, en a beaucoup. Il n'a pas voulu aborder ouvertement, dans son ouvrage, la question qui nous occupe; mais, à regarder de près, il la résout : tout y est dirigé de façon à rejeter sur les princes chrétiens et sur le christianisme lui-même les fautes qui furent alors commises, en sorte qu'on y prend cette impression que les contemporains n'avaient pas tort de prétendre qu'il avait tout perdu. Il me semble qu'avec quelques reserves et quelques adoucissemens, la plupart des historiens de nos jours pensent comme Gibbon.

Il faut voir s'ils ont raison. Le problème historique qui se posa en 410, à propos de la prise de Rome, mérite d'être repris et discuté. Je sais bien que la solution n'en est pas facile. Nous avons déjà grand'peine à bien connaître les événemens, surtout quand ils se sont passés si loin de nous et qu'ils nous ont été racontés par des témoins passionnés et partiaux; comment espérer que nous pourrons en démêler les causes? Il n'y a pas de science plus aventureuse que celle qu'on appelle la philosophie de l'histoire; précisément parce qu'elle est fort incertaine, elle a le tort d'être d'une extrême complaisance et de fournir toujours les raisons qu'on veut trouver. Chacun en tire à sa volonté les conclusions les plus différentes, et les mêmes faits, suivant la façon dont on les présente, servent à soutenir des opinions entièrement opposées. Mais, s'il est difficile, dans les études de ce genre, de se satisfaire tout à fait, lorsqu'on les aborde sans parti pris, qu'on prend la résolution d'être sobre de conjectures, de s'abstenir de conclusions trop rapides, de se résigner à ignorer ce qu'il n'est pas possible de savoir, on peut espérer au moins approcher de la vérité.

(1) Il attribue à Constantin une loi qui déclarait libres tous les esclaves qui se faisaient chrétiens. Je n'ai pas besoin de dire qu'il n'y a pas trace d'une loi aussi insensée dans le code théodosien ni ailleurs.

I.

Quand les païens soutenaient que l'abandon de l'ancien culte était la cause des malheurs de l'empire, ils l'entendaient de diverses façons. Ceux qui étaient croyans et crédules (il y en avait beaucoup) prenaient cette affirmation à la lettre. Ils se rappelaient les miracles qu'on leur avait contés dans leur jeunesse en leur montrant les vieux monumens, qui en conservaient la mémoire : Jupiter arrêtant les fuyards sur le Palatin, les Dioscures apparaissant aux combattans du lac Régille, Apollon perçant de ses flèches les ennemis d'Auguste sur la mer d'Actium, etc. Pleins de ces souvenirs, ils affirmaient, dans la sincérité de leur âme, que les choses allaient mal parce que les dieux ne venaient plus au secours d'un pays qui les avait délaissés. Dans les temps calmes, ils se taisaient, pour ne pas attirer sur eux la colère de l'empereur, qui, à leur grand scandale, s'était fait chrétien; mais, à la moindre alerte, ils reprenaient courage et redemandaient les anciennes cérémonies. C'est à ceux-là surtout que s'adresse saint Augustin. Il n'y a pas à revenir sur la réponse qu'il leur a faite. Je suppose qu'il n'y a plus personne aujourd'hui qui pense que l'empire romain a péri parce que Jupiter et les autres dieux de l'Olympe ne sont pas venus le défendre.

Mais il se trouvait aussi, parmi les païens, des gens qui alléguaient des motifs plus sérieux et qui méritent d'être examinés. Ils soutenaient qu'on avait mal fait d'abandonner l'ancienne religion, uniquement parce qu'elle était ancienne et qu'il fallait garder les institutions du passé. Il n'y a jamais eu de conservateurs plus obstinés que les aristocrates de Rome. Ils regardaient comme le type d'un État parfait celui où rien ne change. Pendant deux cent cinquante ans, ils ont tenu tête aux plébéiens opprimés, qui réclamaient quelques garanties, en leur opposant toujours le même raisonnement : « Cela ne s'est jamais fait. » A quoi les plébéiens répondaient avec colère : « Ne faut-il donc rien faire que ce qui s'est fait auparavant? *Nullane res nova institui debet?* » Cette aversion des nouveautés survécut à la république. Pendant l'empire, elle se cantonna surtout dans le Sénat, où quelques personnages se rendirent célèbres et s'attirèrent l'estime universelle en repoussant toutes les innovations, même les plus raisonnables et les plus justifiées. Leur maxime paraît avoir été ce mot du jurisconsulte Cassius, une des lumières du parti, qui disait hardiment qu'il ne faut pas toucher aux institutions anciennes, parce que les aïeux avaient plus de bon sens que ceux qui sont venus après eux, et que « toutes les fois qu'on change, c'est pour faire plus

mal. » De Tibère à Constantin, le Sénat s'est beaucoup modifié; une aristocratie nouvelle a pris la place de l'ancienne, mais en la remplaçant, elle l'a continuée. Elle s'est approprié les traditions qu'elle a trouvées dans l'héritage et les a pieusement suivies. Quand a paru le christianisme, elle l'a surtout combattu parce qu'il était une nouveauté. C'est le grief principal qu'on a contre lui, c'est le grand argument qu'on lui oppose. Entre ses partisans et ses ennemis recommence le dialogue qu'on avait entendu pendant deux siècles entre les tribuns de la plèbe et les défenseurs de la noblesse. Symmaque dit : « Il n'est pas permis de renoncer aux usages des aïeux. Rome est trop vieille pour changer. Suivons nos pères, qui si longtemps avec profit ont suivi les leurs. » Et saint Ambroise répond : « Il n'est jamais trop tard pour apprendre. La sagesse consiste à passer dans le meilleur parti, quand on voit qu'on s'est trompé. Tout n'est pas parfait le premier jour. Le soleil ne brille pas de tous ses feux à son lever : c'est à mesure qu'il avance qu'il éclate de lumière et qu'il enflamme de chaleur. »

Le dialogue pouvait continuer longtemps, car les deux adversaires avaient d'excellentes raisons à donner pour défendre leur opinion. Un État a besoin à la fois de stabilité et de progrès; la conservation à outrance et les révolutions sans fin lui sont presque également nuisibles. Les uns pouvaient donc soutenir que l'empire était trop malade pour supporter le moindre changement; mais les autres pouvaient répondre que, dans la situation où il se trouvait, il était perdu s'il ne se renouvelait vite, et que ce qui meurt de langueur peut être sauvé par une crise violente. Entre ces affirmations contraires, qui ont toutes une apparence de raison, il est difficile de se décider, et tant que le débat reste dans ces termes généraux, où la vérité absolue n'est d'aucun côté, il risque de n'avoir pas de fin.

Voici pourtant un reproche plus précis et sur lequel il convient d'insister davantage. Si l'on ne peut pas dire qu'une innovation soit fâcheuse par elle-même, elle le devient toutes les fois qu'elle introduit dans l'État un élement contraire à ses institutions et qui ne peut se concilier avec elles. C'est ce qui arrivait précisément avec le christianisme. On sait que, dans le monde antique, les religions étaient locales, c'est-à-dire que chaque pays avait ses dieux à lui, auxquels il rendait des honneurs particuliers et dont il attendait des faveurs spéciales. Sans doute, cette conception de la divinité était moins large, moins philosophique que celle des chrétiens, qui admettent l'existence d'un Dieu unique, le même pour tous, à l'affection duquel toutes les nations ont un droit égal; mais elle avait l'avantage d'attacher plus étroitement les citoyens à la cité; elle donnait au patriotisme un caractère plus saint, et par consé-

quent plus fort, en le faisant profiter de ce respect, de cette vénération qu'on accorde aux choses religieuses. De là peut-être sont venus chez les peuples antiques, quand ils étaient encore jeunes et croyans, cette ardeur, cet élan admirable pour défendre la patrie menacée, ces miracles de dévouement, d'énergie, d'oubli de soi-même au moment du danger commun, cette passion pour la rendre florissante et glorieuse. En ce sens, les ennemis du christianisme pouvaient dire qu'en détruisant l'ancienne religion, il avait ôté un de ses ressorts au patriotisme et affaibli la résistance contre l'étranger.

Mais ce qui enlève à cette accusation beaucoup de sa force, c'est que la religion romaine, au IVe siècle, n'avait plus le même caractère qu'à ses débuts. Aux dieux du pays, beaucoup d'autres étaient venus se joindre : « Dieux du ciel et de la terre, dit saint Augustin, dieux de la nuit, des fontaines et des fleuves, indigènes et étrangers, grecs et barbares : qui pourrait les compter? Élevant dans les airs l'orgueilleuse fumée de ses sacrifices, Rome avait appelé, comme par un signal, cette multitude de divinités à son aide, et leur prodiguait les temples, les autels, les victimes et les prêtres. » A la vérité, la religion officielle n'était pas changée en apparence; les rites s'accomplissaient de la même façon, et l'on s'adressait toujours dans les mêmes termes à Jupiter très bon et très grand, à Mars vengeur et à Vénus mère; mais c'étaient, pour le plus grand nombre, de vaines formalités, des cérémonies de parade qui laissaient l'âme indifférente. La dévotion véritable s'adressait aux dieux du dehors. Leur culte comportait plus de passion et de mystère; ils jouissaient du crédit que donne toujours la nouveauté; ils inspiraient plus de confiance, parce qu'ayant été moins souvent invoqués que les autres, ils avaient eu moins l'occasion de tromper leurs adorateurs. Mais il faut reconnaître que cette dévotion n'était pas de nature à profiter beaucoup au patriotisme. Des divinités étrangères, comme Sérapis ou Mithra, ne pouvaient pas fournir au sentiment national un aide plus puissant que le Dieu des chretiens. On a donc tort d'accuser le christianisme d'avoir brisé cette alliance entre la religion et la patrie; elle n'existait plus guère avant lui. Si c'est vraiment un malheur pour l'État qu'elle ait été rompue, il n'en est pas la cause, et la séparation avait commencé bien avant qu'il ne devînt la religion de l'empire.

II.

Il faut remarquer pourtant que les Romains ne plaçaient pas le dieu des chrétiens sur la même ligne que Sérapis et que Mithra, comme nous venons de le faire; ils mettaient entre eux beaucoup

de différence. Tandis que ces derniers s'accommodaient des dieux de Rome et consentaient à vivre en leur compagnie, le christianisme les avait en horreur et déclarait « que ceux qui leur offrent des sacrifices doivent être déracinés de la terre. » C'était donc, pour les Romains, non-seulement une religion étrangère, mais une religion ennemie. Les dieux ne pouvant pas s'entendre ensemble, on supposait que leurs adorateurs ne pouvaient pas se souffrir. Ce qui aidait à croire que les chrétiens étaient mal disposés contre leurs princes et leur pays, c'est la façon cruelle dont on les traitait. Il était naturel de supposer que des gens qu'on persécutait sans pitié en devaient éprouver un ressentiment violent et qu'ils ne cherchaient qu'à se venger. On se trouvait donc amené, comme il arrive toujours, à les haïr et à les craindre davantage par le mal même qu'on leur faisait. Aussi les regardait-on comme des ennemis irréconciliables de tous ceux qui pratiquaient un autre culte, des gens qui méditaient toute sorte de mauvais desseins contre la paix publique. C'est bien l'idée qu'en donne Celse, au commencement de l'ouvrage qu'il a composé contre eux. « Il y a, dit-il, une nouvelle race d'hommes, nés d'hier, sans patrie ni traditions antiques, ligués contre toutes les institutions civiles et religieuses, poursuivis par la justice, généralement notés d'infamie et se faisant gloire de l'exécration commune : ce sont les chrétiens. »

Voilà comment on se les figurait au IIe siècle, même dans les sociétés les plus éclairées; mais on se trompait. Assurément ils détestaient l'ancienne religion et n'aspiraient qu'à la détruire; mais leur haine s'est-elle étendue jusqu'aux princes qui les maltraitaient et à l'état social qui ne voulait pas leur laisser le droit de vivre? C'est ce qu'on ne voit nulle part. Il est impossible de prouver qu'ils aient fait la moindre tentative pour changer des institutions dont ils avaient tant à souffrir. S'ils avaient voulu se venger de leurs ennemis, les occasions ne leur auraient pas manqué; ils n'en ont pas profité. De Néron à Constantin, les conspirations ont été fort nombreuses; dans aucune d'elles, ils n'ont jamais été compromis. Leur loi leur faisait un devoir d'être soumis aux puissances, et aucune épreuve n'a pu ébranler leur fidélité. On a souvent cité le passage de Tertullien qui les montre priant, dans leurs oratoires secrets, pour l'empereur qui les frappe, et demandant pour lui une longue vie, une domination tranquille, une famille unie, des armées victorieuses, un sénat fidèle, un peuple obéissant et la paix dans le monde, ce qui n'est certes pas une attitude de factieux. Toute la littérature chrétienne de ce temps, les traités des apologistes, les lettres des évêques, les actes des martyrs (1), con-

(1) Dom Ruinard n'a relevé, dans les interrogations des martyrs, qu'une seule réponse qui puisse paraître séditieuse. (Voyez les *Actes* de saint Tarachus.)

firment le témoignage de Tertullien; il ne s'y trouve rien qui puisse justifier cet *odium generis humani*, qui fut pourtant le grief principal de la société romaine contre le christianisme.

Il faut cependant faire une exception. Une haine violente, féroce, éclate par momens dans les chants des poètes sibyllins. Ces chants ont un caractère fort original dans l'ancienne littérature chrétienne. Ils sont l'œuvre de lettrés qui connaissent et imitent les classiques, mais ces lettrés ont vécu avec le peuple et ils en ont pris toutes les rancunes. Ils sont amers contre les riches, qu'ils accusent de vouloir tout accaparer et de ne rien laisser aux autres: « Si la terre n'était pas assise et fixée, disent-ils, ils s'arrangeraient pour que la lumière ne fût pas également répartie entre tous, et le soleil, acheté à prix d'or, ne luirait que pour quelques-uns. » Surtout ils détestent Rome, « la méchante ville, qui a tant fait souffrir le monde; » ils entrevoient, ils saluent d'avance sa ruine et souhaitent d'en être témoins : « Quand verrai-je ce jour terrible pour toi et pour tous les Latins? » Certainement les Romains ont dû avoir connaissance de ces imprécations; s'ils ne les lisaient pas d'eux-mêmes, les apologistes avaient l'imprudence de les leur signaler, parce qu'ils croyaient y voir des preuves certaines de la vérité de leur doctrine. Que de colères a dû soulever chez eux cette lecture! et comment n'y auraient-ils pas vu la preuve manifeste qu'ils avaient bien raison de regarder les chrétiens comme de mauvais citoyens? Mais il faut ne pas oublier que ces chants sont nés dans l'Orient grec, c'est-à-dire dans cette partie du monde que Rome ne s'est jamais complètement assimilée, qu'ils viennent presque tous d'Alexandrie, « la divine Alexandrie, mère de cités illustres, » mais aussi ville de railleurs et de mécontens, où l'on se moquait de tout et de tous, qu'enfin la plupart ont pour auteurs des juifs ou des judéo-chrétiens, qui ne pouvaient prendre leur parti de la ruine de Jérusalem et de la destruction du temple. C'étaient quelques sectaires qui vivaient à l'écart, dans leurs colères et leurs rêves, et sur lesquels il ne faudrait pas juger tous les chrétiens. Ceux de l'Occident surtout, si l'on excepte Commodien, le poète des pauvres, avaient d'autres sentimens. Tant que le christianisme se tint caché dans les étages inférieurs des grandes villes, où vivaient confusément des gens de tous les pays, il se soucia peu de patriotisme et de politique. Mais lorsqu'il pénétra dans les classes bourgeoises ou aristocratiques, devenues si solidement romaines dans tout le monde occidental, il en prit les opinions et les idées et devint romain comme elles; à partir de ce moment, il n'y eut plus aucun moyen de prétendre qu'un chrétien ne pouvait être qu'un ennemi de Rome.

Tout ce qu'on pouvait dire, c'est que, quelque affection qu'il

pût éprouver pour elle, il professait certaines doctrines qui, prises à la lettre, paraissaient contraires aux lois et aux usages de son pays. Réduites à ces termes, les assertions de Celse ne manquent pas de vraisemblance. Il est certain que, sur les questions les plus graves, la famille, la propriété, le service de l'état, le christianisme, au moins dans les premiers temps, s'était mis ouvertement en désaccord avec l'opinion. Il recommandait de fuir les fonctions publiques; il préférait la virginité au mariage; il honorait le célibat, que le législateur traitait comme un crime; il conseillait aux riches de renoncer à leur fortune pour être parfaits; il condamnait la guerre et détournait les siens de servir dans les armées. C'étaient des maximes qu'un conservateur nourri dans les vieilles traditions devait trouver subversives, et il n'est pas douteux qu'appliquées dans la rigueur elles pouvaient causer un grand dommage à l'empire. Mais tout change avec le temps, même les institutions qui se piquent le plus d'être immuables. Pendant cette lutte de trois siècles que soutint l'Église pour conquérir le droit d'exister, elle s'est plus d'une fois modifiée, elle a cédé à des résistances qu'elle désespérait de vaincre. Sans renoncer à ses principes, elle les a tempérés dans l'application de façon à les rendre acceptables même à ceux auxquels ils répugnaient le plus. Pour le montrer, il faudrait refaire ici toute son histoire, ce qui n'est pas possible. J'aurai l'occasion d'indiquer, dans la suite de cette étude, quelques-unes des concessions qu'elle a faites pour s'accommoder au milieu dans lequel elle voulait vivre. Qu'il me suffise de dire, pour le moment, qu'au commencement du IVe siècle, quand parut Constantin, les plus grandes difficultes étaient aplanies, qu'il ne restait plus entre l'empire et elle de ces oppositions violentes qui auraient rendu la vie commune impossible, et qu'elle pouvait se substituer à l'ancienne religion sans produire un de ces déchiremens qui compromettent la sécurité publique.

III.

Ce qui prouve mieux que tous les raisonnemens du monde que le christianisme et l'empire n'étaient pas incompatibles, c'est qu'ils ont vécu ensemble de bonne intelligence pendant un siècle. De Constantin à Théodose, tous les princes, à l'exception d'un seul, sont chrétiens, et pourtant on ne voit pas qu'il soit survenu des changemens graves dans la conduite des affaires. La machine marche à peu près comme auparavant. Le mouvement donné par Dioclétien continue : Constantin achève d'organiser la monarchie administrative créée par son prédécesseur. Même les privilèges accordés à l'Église n'ont rien qui ait dû beaucoup étonner les gens

de cette époque, car ils sont ceux dont jouissait l'ancien culte. Elle les partage d'abord avec lui, puis elle prend sa place, sans trop déranger le reste. C'est à peine si dans quelques-uns des actes de Constantin l'influence de ses croyances nouvelles se fait sentir; le plus souvent ses lois sont rédigées dans le même esprit que celles des princes païens; il y tient le même langage, celui d'un souverain qui se regarde comme un dieu; il y parle de « sa divinité, » de « son éternité; » il appelle « des oracles immuables » les manifestations de sa volonté, même quand il annonce qu'il n'est plus du même avis. J'imagine qu'en les lisant, ceux qui ne jugent des affaires publiques que par les documens officiels pouvaient croire qu'il n'y avait rien de changé dans l'empire que l'empereur, ce qui arrivait trop souvent pour causer quelque surprise.

On peut répondre, je le sais bien, que ce n'est là qu'une apparence, que l'immobilité n'est qu'à la surface, et qu'au-dessous de ce lit égal et uni que les convenances officielles étendent sur les gouvernemens réguliers, on s'aperçoit, en regardant de plus près, qu'il s'est fait alors plus de modifications qu'il ne le paraît, et que quelques-unes ont très mal tourné pour l'empire. Parmi les plus pernicieuses, on en signale deux : l'autorité que s'arrogèrent les évêques dans les affaires de l'État et l'ardeur des querelles religieuses, qui troubla l'union des citoyens et affaiblit la résistance à l'étranger.

Dans l'ancienne religion, les prêtres, en tant que prêtres, ne possédaient aucune influence politique; avec la nouvelle, ils se glissèrent dans le gouvernement et y prirent une place importante. Je ne veux pas seulement parler de ceux qui devinrent les conseillers et presque les ministres de l'empereur; dans les provinces même, loin de l'autorité souveraine, il leur arrivait souvent de gêner par leur intervention le jeu régulier de l'administration impériale. Macédonius, un des gouverneurs de l'Afrique, qui était pourtant un homme pieux et doux, demandait un jour à saint Augustin, avec un ton de mauvaise humeur visible, pourquoi les évêques se croyaient obligés de réclamer la grâce des criminels et se fâchaient quand on ne voulait pas l'accorder. « S'il est vrai, disait-il, qu'il soit aussi coupable d'approuver une faute que de la commettre, on s'associe à un crime toutes les fois qu'on souhaite que l'auteur demeure impuni. » Saint Augustin lui écrivit une longue lettre pour justifier la conduite des évêques. Il y laissait entendre que le juge n'est pas toujours irréprochable, qu'il cède quelquefois à des mouvemens de colère, qu'il peut lui arriver d'oublier qu'il est le ministre de la loi, chargé de venger les injures d'autrui, non les siennes. C'est donc le servir lui-même et servir l'État que de le rappeler à la clémence. « Votre sévérité, lui disait-il en

concluant, est utile : elle aide au repos de tous ; mais notre intercession est utile aussi : elle tempère votre sévérité. » Saint Augustin avait raison. Je comprends sans doute que ces grands personnages n'aient pas été satisfaits de rencontrer des résistances auxquelles ils n'étaient pas accoutumés. Mais s'il est vrai, comme on l'a dit souvent, que le despotisme impérial n'ait eu des conséquences si funestes que parce que c'était un pouvoir sans limite et sans contrôle, n'était-il pas bon qu'il se dressât, en face de lui et de ses agens, une autorité morale qui leur imposât la modération et la justice ?

Les querelles religieuses firent plus de mal. Le monde ancien ne les avait guère connues ; elles prirent une grande intensité avec le triomphe du christianisme. Les écrivains païens ont toujours été fort surpris de la manière dont les sectes chrétiennes se malmenaient entre elles. Déjà Celse en fait la remarque : « Ils se chargent à l'envi, dit-il, de toutes les injures qui leur passent par la tête, se refusant à la moindre concession pour le bien de la paix, et animés les uns contre les autres d'une haine mortelle. » Ammien Marcellin est encore plus dur et déclare « qu'il n'y a pas de bêtes féroces qui le soient autant contre les hommes que les chrétiens le sont entre eux. » Assurément ces querelles étaient très fâcheuses dans un État qui avait besoin d'unir toutes ses forces pour résister à l'ennemi du dehors, mais il était bien difficile de les éviter. La lutte est la condition de la vie ; l'ardeur des croyances amène la vivacité des disputes ; les discussions religieuses ne cessent entièrement que quand il n'y a plus de religion. Il reste à savoir si ces passions, qui sont la conséquence inévitable des fortes croyances, et qui peuvent troubler par moment la surface des États, n'entretiennent pas dans les esprits une animation, un mouvement, une énergie dont tout profite, et si un peuple inerte, qui s'est désintéressé de tout, et dont le calme n'est fait que d'indifférence, est un appui sur lequel on puisse compter au moment du péril ! Il me semble que le mal n'était pas dans ces discussions elles-mêmes, mais dans le rôle que l'État crut devoir y prendre. Ces sortes de luttes s'enveniment dès qu'il s'en mêle. En poursuivant et en proscrivant les sectes, non seulement il les rend plus irréconciliables entre elles, mais il les tourne contre lui ; il commet la plus grande des maladresses, qui est de se faire gratuitement des ennemis. On ne met pas hors la loi vingt-deux hérésies d'un seul coup, comme fit un jour Théodose, sans exciter des haines qui se retrouvent au moment du danger. On raconte que Genseric, quand il envahit l'Afrique, trouva des alliés dans les restes des donatistes que les empereurs orthodoxes avaient cruellement persécutés, et qu'ils lui rendirent la victoire plus facile.

Il faut dire pourtant que l'autorité, qui, en se mêlant aux querelles religieuses, les envenimait, avait fait aussi quelques efforts pour les apaiser. On est surpris de voir qu'autour des princes chrétiens, au centre même du gouvernement, elles paraissent moins violentes qu'ailleurs. Les empereurs qui semblent le plus zélés pour leur foi n'hésitent pas à employer des gens qui pratiquent des religions contraires, et même à les élever aux premières dignités de l'empire, quand ils sont contens de leurs services. Peut-être ne faut-il pas leur en savoir trop de gré. Il y a des nécessités qui s'imposent à tous ceux qui gouvernent, quelles que soient leurs dispositions et leurs préférences. Un bon général, un administrateur habile, sont toujours rares, et un prince qui est sage les prend où il les trouve. Mais il naissait de là des contrastes fort singuliers. L'empereur poursuit le paganisme avec acharnement; il veut à toute force le détruire; dans les édits qu'il publie contre lui, il enfle la voix pour le menacer: *Cesset superstitio; sacrificiorum aboleatur insania;* et, en même temps, il s'entoure de païens que non seulement il nomme préteurs et consuls, préfets de la ville et du prétoire, mais auxquels il confie des charges de cour qui les approchent de sa personne. Nicomachus Flavianus, dont on sait les opinions, fut quelque temps une sorte de favori de Théodose et obtint la questure du palais, poste de confiance, que l'empereur ne donnait qu'à ceux dont il était sûr.

Il en résulte que le conseil de Valentinien et de Théodose devait ressembler à celui de beaucoup de princes de nos jours. On y voyait siéger ensemble des personnes de religion différente, occupant des magistratures semblables, associés aux mêmes affaires. Nous regardons comme une grande victoire du bon sens, qui a coûté des siècles de combats, qu'on ait fini par ne plus demander compte à ceux qu'on admet aux emplois publics du culte qu'ils professent et par croire qu'ils peuvent être séparés sur tout le reste, pourvu qu'ils soient unis par le désir d'être utiles à leur pays. Les Romains du IVe siecle y étaient arrivés du premier coup. La nécessité leur avait fait trouver une sorte de terrain commun sur lequel les gens de tous les partis pouvaient se réunir : c'était le service de l'état, auquel des païens résolus, comme Symmaque ou Bicomer, et des chrétiens pieux, comme Probus ou Mallius Theodorus, consacraient leur vie avec un dévoûment, une fidélité, qui ne se sont jamais démentis. Au fond, ces grands personnages ne s'aimaient guère; mais l'habitude de se fréquenter, d'être assis dans les mêmes conseils, de travailler à la même œuvre, avait amené entre eux une sorte d'accord et de tolérance réciproque dont l'empire aurait tiré un grand profit, s'il avait su s'en servir. On a cru

longtemps qu'un pays ne peut subsister dans sa force et son unité que si tous les citoyens partagent les mêmes croyances. On pense aujourd'hui que, même divisés entre des religions différentes, ils peuvent s'entendre et s'unir, quand il s'agit du bien commun et que la diversité des cultes n'est pas une cause nécessaire d'affaiblissement pour le sentiment national. C'est la condition de la plupart des États modernes, elle ne nuit pas à leur prospérité, et il n'y avait pas de raison pour que l'empire romain s'en trouvât plus mal qu'eux.

IV.

Il semble donc que le christianisme et l'empire n'étaient pas, de leur nature, irréconciliables et incompatibles, puisqu'ils ont vécu ensemble pendant tout un siècle, sans se trop gêner l'un l'autre. Ce siècle nous paraît en général fort triste, et nous sommes tentés de le juger avec rigueur. Nous avons toujours devant les yeux la terrible catastrophe qui le termine; elle projette son ombre sur les années qui précèdent et nous rend injustes pour les princes qui n'ont pas su l'éviter. Les contemporains étaient moins sévères que nous, et les lettres de Symmaque nous montrent que même les païens ne se trouvaient pas alors trop malheureux de vivre. Cependant on peut trouver que cette expérience, quelque longue qu'elle soit, n'est pas tout à fait décisive. Il peut se faire que l'accord entre les deux élémens contraires n'ait été qu'apparent, que, pendant qu'ils semblaient s'accommoder ensemble à la surface, ils aient continué à lutter dans l'intérieur de la machine à des profondeurs où l'œil ne peut plus rien apercevoir, et que ce travail souterrain ne se soit trahi que par le désastre qui en a été la conséquence.

Pour décider si cette supposition est juste et si c'est bien le christianisme qui a entraîné le monde romain à sa perte, je ne vois qu'un moyen. Reprenons les principales causes que les historiens assignent à la ruine de l'empire; demandons-nous pour chacune d'elles, autant qu'on peut le savoir, à quelle époque le mal a commencé. Si cette époque est antérieure à l'établissement du christianisme, il faudra bien reconnaître qu'il n'en est pas responsable.

La plus grave peut-être des maladies dont l'empire est mort, c'est le mauvais état des finances publiques. Les guerres extérieures et intérieures qu'il fut forcé de soutenir pendant le IIIe siècle les avaient épuisées. La misère ayant augmenté et la population se faisant plus rare, l'impôt devint trop lourd et fut recouvré difficilement. Comme les empereurs ne voulaient rien perdre et qu'ils

obligeaient les villes à payer la somme à laquelle on les avait taxées, les *curiales* ou décurions, c'est-à-dire les membres du conseil de la cité, étaient forcés de fournir de leur fortune ce qui manquait. Le résultat de ces mesures fut qu'on ne trouva plus de curiales. On se cachait, on fuyait pour éviter de l'être; mais la loi implacable poursuivait les récalcitrans jusque dans les déserts et chez les barbares, et, quand elle avait pu mettre la main sur eux, les ramenait sans miséricorde à ces dignités dont elle avait fait un supplice.

On a prétendu que cette fuite des magistratures municipales, que la politique fiscale des empereurs explique suffisamment, était en partie imputable au christianisme. Le Christ avait dit que son royaume n'est pas de ce monde; naturellement ses disciples témoignaient peu de goût pour la politique, et les honneurs ne les tentaient pas. Comment des hommes sans cesse occupés des choses du ciel auraient-ils pu prendre sur eux de descendre aux intérêts de la terre? « Nous vous laissons, disait Minucius Félix, vos robes aux bandes de pourpre. » Tertullien fortifiait cette répugnance en montrant qu'un magistrat est sans cesse obligé d'aller dans les temples, d'assister à des sacrifices, de donner des jeux, c'est-à-dire de faire tous les jours une profession manifeste de la religion officielle. Aussi affirmait-il hardiment qu'un chrétien ne peut en aucune façon accepter de fonctions publiques et « qu'il n'y a rien à quoi il soit plus étranger qu'aux affaires de son pays. »

Tout le monde pourtant ne pensait pas comme lui. Au moment même où il s'exprimait avec cette violence, il y avait dans son entourage des chrétiens qui se croyaient obligés par leur situation sociale ou les traditions de leur famille d'occuper les magistratures qu'on leur offrait. Lui-même l'avoue dans cette fameuse phrase où il veut montrer aux païens que le christianisme, en quelques années, a tout envahi : « Nous remplissons, dit-il, le sénat et le forum. » Il veut faire entendre, sans doute, qu'il y a beaucoup de chrétiens décurions ou duumvirs dans les municipes de l'Italie ou des provinces, et que quelques-uns même se sont glissés jusque dans le sénat de Rome. L'église ne paraît pas s'y être formellement opposée. Elle comprenait bien qu'il lui fallait renoncer à faire des conquêtes dans les rangs élevés de la société, si elle interdisait à ceux qui étaient tentés de venir à elle de remplir les devoirs que leur imposait leur naissance. Elle pensait d'ailleurs qu'en occupant ces hautes fonctions, un chrétien pouvait être utile à ses frères. Aussi la voyons-nous de bonne heure occupée à lui fournir quelque moyen de concilier ce qu'il devait à sa foi et ce que réclamaient les dignités publiques. Vers le commencement du règne de Dioclétien, le concile d'Elvire s'occupa de traiter cette question déli-

cate. En maintenant l'excommunication contre les flamines, qui donnaient des jeux ou faisaient des sacrifices, les évêques permirent aux chrétiens d'être duumvirs, c'est-à-dire premiers magistrats de leurs municipes, ce qui les obligeait d'assister souvent aux cérémonies païennes ; ils leur demandaient seulement de ne pas paraître dans l'assemblée des fidèles pendant l'année où ils remplissaient leurs fonctions : c'était une sorte de souillure temporaire dont il ne restait pas de trace l'année suivante (1). L'église semblait deviner que son triomphe était proche ; elle voulait montrer d'avance qu'elle comprenait les nécessités de la vie publique, qu'elle était prête à s'y soumettre, et que sa victoire ne nuirait pas à l'administration des affaires.

Il peut se faire sans doute qu'avant cette époque des scrupules religieux aient empêché quelques chrétiens d'être décurions ou duumvirs, et leur aient fait un devoir de s'enfermer dans la vie privée. Il y a des familles romaines, au IIe siècle, qui, après avoir jeté quelque éclat, disparaissent tout d'un coup des fastes. On les croirait éteintes, si leur nom ne se retrouvait un peu plus tard aux catacombes. Elles sont devenues chrétiennes, et il est probable qu'elles n'ont renoncé aux magistratures que pour se consacrer à leur foi nouvelle. Le christianisme a donc sa part, une petite part, dans cette désertion de la vie politique, qui fut une calamité pour l'empire ; mais elle avait commencé bien avant lui, et l'exemple venait de plus loin. Vers l'époque de César, une secte philosophique très puissante, qui l'emportait alors sur toutes les autres, avait prêché la même conduite pour des motifs bien différens. L'école d'Épicure professait qu'il est insensé de compromettre son repos dans les agitations des affaires et les embarras des honneurs. Elle ne trouvait pas de plaisir plus sensible pour le sage que de contempler du haut d'une retraite calme et sûre les tempêtes de la politique et de voir les sots s'exposer à des naufrages dont il s'est mis à l'abri :

> Suave mari magno, turbantibus æquora ventis,
> E terra magnum alterius spectare laborem.

Cette sagesse égoïste indigne Cicéron, qui a consacré plusieurs endroits de ses livres, notamment le début éloquent de la *République*, à la combattre. Les gens qui se conduisent ainsi lui semblent

(1) M. l'abbé Duchesne a éclairci cette question dans son mémoire sur *le Concile d'Elvire et les flamines chrétiens*, inséré dans *les Mélanges publiés par l'École des hautes études en l'honneur de M. Léon Renier*.

des ingrats, qui ne donnent pas à la patrie ce qu'elle est en droit d'exiger de ses enfans, des lâches et des traîtres qui désertent en face de l'ennemi, et il défend « qu'on écoute ce signal qui sonne la retraite au moment où la lutte est engagée. »

Voilà le péril nettement indiqué; jusqu'au IVe siècle, il n'a fait que s'accroître. Sénèque parle d'un sénateur, Servilius Vatia, qui avait cessé de venir à Rome et s'était enfermé dans une belle maison de campagne, près de Baïes, où il vivait dans le repos et le plaisir. Il s'en montre fort scandalisé, et raconte qu'il ne passait jamais le long de cette charmante villa sans dire : Ci-gît Vatia, *Vatia hic situs est.* Vatia pouvait répondre que, pour un grand personnage comme lui, cacher sa vie, renoncer au consulat et à la préture, était, sous Néron, le seul moyen d'éviter la mort. Cela était si vrai que Sénèque finit par regretter amèrement d'avoir été trop ambitieux et par conseiller la retraite à ses disciples. En province le danger était autre; on ne risquait pas sa vie à briguer les dignités municipales, on risquait sa fortune; les honneurs publics étaient ruineux. Un magistrat de petite ville était forcé de donner des repas et des jeux à ses administrés, de paver les rues, de réparer des aqueducs et des temples, ou d'en bâtir de nouveaux à ses frais. Aussi essayait-on de se dérober à ces lourdes charges par quelque prétexte honnête. On demandait à l'empereur, et, si l'on avait auprès de lui quelques amis puissans, on finissait par obtenir l'exemption des honneurs publics (*vacationes munerum*). Il en résulta qu'avec le temps le nombre des exemptés s'accrut, et qu'on ne trouva plus assez de citoyens pour être magistrats. La loi municipale de Salpensa, qu'on a découverte il y a quelques années, prévoit le cas où les candidats feront défaut et permet de nommer d'office des gens qui ne sont pas présentés, pourvu qu'ils remplissent les conditions requises. On peut donc devenir magistrat malgré soi, et il est vraisemblable que, pour compléter le sénat des villes, grandes ou petites, on avait souvent recours à la contrainte. Une loi de Marc-Aurèle, insérée dans le *Digeste*, parle des décurions qui le sont de leur plein gré et de ceux qui ne le sont que par force. C'était pourtant le siècle des Antonins, le temps le plus beau, le plus florissant de l'empire, et déjà se montraient à la surface les maladies cachées qui devaient le perdre.

On voit qu'elles ont précédé de beaucoup la victoire du christianisme. Il a eu le malheur d'hériter d'une situation fort compromise. Au moment où il prit la direction des affaires, les finances publiques étaient ruinées par deux siècles de désordres. Lactance, qui écrivait à la veille du jour où Constantin allait être le maître unique du monde, nous dit que l'impôt était devenu si lourd qu'il

fallait une armée de percepteurs pour le recouvrer. « Ceux qui demandent sont plus nombreux que ceux qui donnent. Il faut payer pour tout; on inscrit chaque motte de terre; chaque vigne et chaque arbre sont comptés. Contre ceux qui n'ont pas d'argent, on emploie le fouet et la torture. » La fuite des fonctions publiques remontait plus haut, puisque nous en avons trouvé des symptômes dans Cicéron, et que dès l'époque des Antonins on avait imaginé de forcer les gens à être magistrats malgré eux. C'est le commencement de cette effroyable tyrannie, qui enchaîna l'ouvrier à son métier, le fonctionnaire à sa fonction, et qui a fait le tourment du monde romain à ses derniers jours. Ce ne sont pas les princes chrétiens qui l'ont inventée : elle s'est aggravée sous eux; par une sorte de pente naturelle, les choses sont allées à l'extrême, mais leur religion n'y est pour rien. Il est bien vraisemblable que des princes païens auraient pratiqué le même système, qui était dans les traditions de l'empire, et que les mêmes causes auraient produit les mêmes effets.

V.

Il y avait un autre symptôme qui semblait annoncer la ruine prochaine : la population, même dans les pays les plus riches, comme l'Égypte et la Gaule, diminuait d'une manière inquiétante. Le cens, qui se faisait tous les cinq ans, permettait à l'autorité de s'en rendre compte; et à défaut du cens, la difficulté qu'elle éprouvait à recruter les armées et à faire rentrer les impôts l'empêchait d'ignorer que le nombre de ceux qui se battent et qui paient devenait moindre tous les ans.

Il est naturel qu'on ait songé à en rendre le christianisme responsable. On savait qu'il a pour principe de préférer la virginité au mariage. Un de ses docteurs les plus illustres, Tertullien, semble avoir pris plaisir à le proclamer, sans se soucier du scandale qu'il allait soulever parmi les partisans des anciennes maximes. Les gens du monde qui, vers la fin du IIe siècle, jetaient les yeux sur les écrits de ce bel esprit violent et subtil, qui faisaient tant de bruit parmi les personnes de sa secte, y voyaient avec indignation qu'il détournait les gens de se marier et leur conseillait d'avoir le moins d'enfans possible. Quels sentimens de surprise et de colère ne devaient-ils pas éprouver quand ils tombaient sur des phrases comme celle-ci : « Dieu, dans l'ancienne loi, disait : croissez et multipliez. Il dit dans la nouvelle : arrêtez-vous, et que ceux qui ont des femmes fassent comme s'ils n'en avaient pas. » En parlant ainsi, le docteur chrétien se met en opposition avec toute la législation romaine; il attaque de front les institutions d'Auguste qui ré-

compensait les pères de famille et punissait les célibataires. Et pourtant nous ne voyons pas que ces paroles imprudentes lui aient été reprochées et qu'on en ait fait un crime aux chrétiens. Celse, qui signale et combat l'aversion qu'ils éprouvent pour les fonctions publiques, ne dit rien de leur opinion sur le mariage. Il est vraisemblable qu'à ce moment les conseils de Tertullien n'étaient pas très suivis et que la plupart des fidèles, dans la vie ordinaire, se conduisaient comme tout le monde. C'est ce que semble bien indiquer Athénagore quand il dit à l'empereur, dans son *Apologie :* « Nous nous sommes mariés d'après les lois que vous avez faites. » On peut donc croire que ceux qui pratiquaient la continence n'étaient pas encore assez nombreux, parmi les fidèles, pour être remarqués par les ennemis du christianisme. C'est seulement à la fin du IVe siècle, quand la vie monastique commença d'être connue et pratiquée en Occident, que l'église fut ouvertement accusée de détruire la famille et de dépeupler l'empire.

On raconte que c'est saint Athanase qui la fit le premier connaître aux Romains : dans un voyage qu'il entreprit en 340, pour gagner le pape à sa cause, il amena deux moines avec lui, les premiers qu'on eût encore vus à Rome. Ces moines excitèrent une grande surprise ; on les fit parler, on apprit d'eux ce qui se passait dans les couvens de l'Égypte depuis près d'un siècle, et quelques gens pieux, édifiés par leur entretien, entreprirent de les imiter. Mais ces premiers essais firent peu de bruit, et l'institution resta dans l'ombre jusqu'au grand élan qui fut donné, vers 374, par saint Jérôme. Du désert de Syrie, où il s'était retiré, et où il se condamnait à d'effroyables austérités, il envoya en Occident la vie de saint Paul, de Thèbes, le premier des anachorètes. Ce petit livre, où l'habile écrivain se faisait naïf et simple, pour être saisi de tout le monde, et qui était rempli de récits extraordinaires, de légendes et de miracles, passionna le public. En même temps qu'il s'adressait à la foule, par ses vies des saints, l'auteur essayait d'attirer vers le désert ses amis, des lettrés comme lui, en leur écrivant des lettres pleines d'une rhétorique enflammée, qui couraient le monde et remuaient les âmes : « Que faites-vous dans le siècle, leur disait-il, vous qui valez mieux que lui ? Jusques à quand voulez-vous demeurer à l'ombre des maisons ? Pourquoi restez-vous emprisonnés dans les villes pleines de fumée ! Croyez-moi ; la lumière ici a je ne sais quoi de plus brillant ; ici, on dépose le poids du corps et l'on s'envole aux pures et resplendissantes régions de l'éther. »

Mais l'Occident latin était, de sa nature, sage et tempéré : il n'alla pas tout à fait jusqu'au désert et s'arrêta sur la route. Après un premier éblouissement causé par le tableau de ces merveilles lointaines, le bon sens reprit le dessus. Les ascètes de l'Égypte (c'est

saint Augustin qui parle) parurent s'être mis un peu trop en dehors de l'humanité ; on ne voulut pas les suivre dans leurs pénitences extraordinaires. Saint Antoine ne comprenait pas la vie monastique sans la solitude ; il disait qu'un anachorète qui sort du désert est « comme un poisson sur le rivage. » Les moines de l'Occident, au moins ceux de cette époque, restent dans le monde, pour agir sur lui. Ils choisissent quelque maison isolée, aux portes d'une ville, ou dans la ville même. Là, ils se réunissent, sous la direction d'un chef auquel ils promettent d'être soumis, mettant leurs biens en commun et vivant ensemble dans la continence et la pauvreté. Ce sont les deux vertus essentielles de la vie religieuse et qui ont fait sa force. Sans famille et sans fortune, le moine n'existe que pour sa foi. C'est en elle que se concentrent toutes ses affections. Les sacrifices qu'il lui a faits ne la lui rendent pas moins chère et moins précieuse ; au contraire : on s'attache aux choses moins par les satisfactions qu'elles donnent que par les peines qu'elles ont coûtées. Sans doute, la nature résiste, et il faut lutter contre elle ; mais cette lutte même, quand on en sort vainqueur, met l'homme en possession de toute son énergie. Que ne fera-t-il pas, s'il tourne cette énergie, qui s'est trempée par le combat et la victoire, vers le triomphe de ses idées ! Ce qui est remarquable dans ces premières règles monastiques de l'Occident, ce qui en fait le caractère essentiel, c'est le soin avec lequel on évite toutes les exagérations. Les moines doivent vivre sobrement, pratiquer le jeûne et l'abstinence, mais d'une façon raisonnable. Les excès des ascètes orientaux, qui font l'admiration des fanatiques, sont sévèrement bannis ; celui qui veut jeûner plus que ses forces le lui permettent encourt le blâme de ses supérieurs. Le même esprit de bon sens et de modération se retrouve dans la manière dont les gens sages résolurent une question qui était alors fort débattue. On se demandait, dans les couvens, si, en dehors de la prière et des bonnes œuvres, le moine doit travailler de ses mains. Quelques-uns ne voulaient rien faire, alléguant cette parole du Christ, « que les oiseaux ne sèment point, ne moissonnent point, n'entassent point dans les greniers, et que le Père céleste se charge de les nourrir ; » mais saint Augustin répondait par le mot de saint Paul : « Que celui qui ne veut pas travailler ne mange pas ; » et ce précepte devint la loi. C'est ainsi que furent constitués les premiers monastères d'Occident, avec ce mélange d'enthousiasme et de raison, de passion et de mesure, qui est dans le tempérament des gens de ce pays.

Ainsi modifiée et corrigée, l'institution nouvelle était faite pour eux et leur convenait entièrement ; elle répondait trop à leurs idées et à leurs besoins pour ne pas obtenir un grand succès. Il s'en faut

pourtant qu'elle ait contenté tout le monde. Je ne parle pas des païens, qui naturellement lui furent très contraires; mais parmi les chrétiens eux-mêmes il y eut, dès le premier jour, des oppositions et des résistances. Saint Ambroise était un des évêques de ce temps qui poussait le plus vers la vie religieuse. Il s'adressait surtout aux jeunes filles, et, pour les entraîner au célibat et à la retraite, il leur faisait des tableaux peu séduisans de la vie de famille, et s'étendait volontiers sur ce qu'il appelait crûment « les indignités du mariage. » Beaucoup de personnes en étaient blessées. « Ainsi, lui disait-on, vous ne voulez pas qu'on se marie? » Et saint Ambroise avait quelque peine à s'en disculper. Parmi les réponses qu'il faisait à ce reproche, je n'en veux citer qu'une, parce qu'elle a rapport au sujet que je traite en ce moment. A ceux qui paraissent craindre que ce goût de la vie religieuse, qu'il veut inspirer, ne change l'empire en désert, il fait remarquer que les contrées qui fournissent le plus de vierges à l'église sont précisément les plus peuplées. Du reste, les objections qu'on lui oppose ne le troublent guère. Il a une façon aisée d'y répondre qui montre qu'il n'est pas inquiet de l'effet qu'elles peuvent produire. Il voyait les jeunes filles affluer à Milan pour recevoir le voile de sa main. « Il en vient de Plaisance, disait-il, il en vient de Bologne, et même de l'Afrique. » Ce qui explique cet empressement des jeunes filles, indépendamment de la parole ardente de saint Ambroise et des émotions religieuses qu'il éveillait dans les âmes, c'est que le couvent leur donnait ce qu'elles ne trouvaient pas toujours dans le mariage. Il nous semble une servitude; elles le regardaient comme une émancipation. Il n'était pas dans les bienséances que la jeune fille choisît son époux. C'est l'affaire de la famille, et la loi ne lui donne le droit de le refuser que s'il est difforme ou de mœurs infâmes. Les deux fiancés ne se connaissent pas d'avance; ils se voient pour la première fois le jour des noces. « Un cheval, dit plaisamment Sénèque, un âne, un bœuf, un esclave, on les examine au moins avant de les acheter. La femme est la seule chose qu'on prenne sans l'avoir vue. On a craint sans doute, ajoute-t-il, qu'on ne l'épousât jamais, si on l'avait vue auparavant. » En préférant la vie religieuse, la jeune fille échappe à cette contrainte; elle dispose d'elle en liberté. L'esclavage du couvent lui paraît léger, parce qu'elle l'a volontairement choisi. Elle se plie sans peine à une règle à laquelle elle s'est soumise de son plein gré. Quelle que soit sa naissance, les services les plus rebutans ne lui coûtent pas. « Celles qui ne pouvaient souffrir de mettre le pied sur les pavés des rues, dit saint Jérôme, qui se faisaient porter en litière par les bras des eunuques, qui regardaient comme un fardeau une robe de

soie et qui n'auraient pas voulu exposer leur visage aux ardeurs du soleil, aujourd'hui couvertes de vêtemens simples et sombres, allument le feu, préparent les lampes, balaient le plancher, épluchent les légumes et les jettent dans les marmites bouillantes. » Tant d'humilité dans une fortune si haute inspire une grande admiration à saint Jérôme ; d'autres, au contraire, en étaient fort mécontens. Je crois bien que si, parmi ceux qui se consacraient à la vie religieuse, il n'y avait eu que des enfans d'affranchis ou d'esclaves, personne n'aurait songé à s'en plaindre. Mais on ne pouvait pas souffrir de voir des gens qui portaient un nom illustre renoncer au monde, où ils tenaient une place si élevée, pour s'enfermer dans un couvent. Ces grands personnages semblaient ne pas s'appartenir à eux-mêmes ; on leur refusait le droit de régler leur vie comme ils l'entendaient. Ils étaient esclaves de leur naissance et forcés de suivre la route où leurs pères avaient marché. Quand on apprit que Pontius Paulinus, qui avait été consul, vendait ses biens et quittait son pays pour se retirer auprès du tombeau de saint Félix à Noles, les gens du monde, les politiques, qui attendaient de lui d'autres services, en furent indignés. « Un homme de ce rang ! disaient-ils ; de cette naissance ! de ce caractère ! cela ne peut se souffrir. » Ce qui est plus étonnant, c'est que la populace ne leur était pas non plus favorable. Blésilla, la fille de saint Paule, étant morte à vingt ans, le bruit courut qu'elle était victime de ses austérités, et, à ses funérailles, la foule, s'en prenant aux moines dont elle avait trop suivi les conseils, criait « qu'il fallait les mettre à la porte de Rome, les chasser à coups de pierre, ou les jeter dans le Tibre. » Les empereurs aussi, quoique chrétiens, et souvent chrétiens fort zélés, paraissent s'être méfiés d'eux. Valens, dans une de ses lois, parle avec colère « de ces fainéans, qui, pour se soustraire aux charges municipales, se réfugient dans les déserts et les solitudes, » et ordonne qu'on aille les y chercher. Au contraire, le pieux Théodose veut les empêcher d'en sortir. Irrité de voir que ces hommes noirs, comme les appelle Libanius, quittent leurs couvens, se réunissent en grandes troupes, et, sous prétexte de détruire les temples ou de combattre les Ariens, troublent la paix publique, il leur défend d'entrer dans les villes : « Puisqu'ils font profession d'habiter les déserts, qu'ils y restent. » Ces mesures sévères, et surtout ce ton de mauvaise humeur, montrent bien que les princes étaient mal disposés pour eux. C'est qu'évidemment ils les croyaient nuisibles aux intérêts de l'État. Les polémiques violentes auxquelles se livraient alors Jovinien et Vigilance contre saint Jérôme et saint Augustin, pour savoir s'il faut mettre les vierges au-dessus des femmes mariées, devaient nécessairement attirer leur atten-

tion (1). Préoccupés, comme ils l'étaient, de voir que certaines provinces avaient perdu une partie de leurs habitans, comment n'auraient-ils pas éprouvé quelque inquiétude au sujet d'une institution qu'on accusait de discréditer le mariage, et qui pouvait ainsi accroître le mal qu'ils s'efforçaient de guérir?

Cette fois il paraît bien difficile que le christianisme puisse se défendre contre des reproches qui lui viennent de tant de côtés, et il faut bien reconnaître que cette préférence donnée si ouvertement à la virginité sur le mariage, cette passion de célibat qui saisit les gens du ve siècle, a dû contribuer, dans une certaine mesure, à la dépopulation de l'empire. Mais ici encore le mal remontait plus haut; il était plus ancien que le christianisme, et l'on s'en était aperçu vers la fin de la république. Dès cette époque, la grande ville attirait dans ses murs les cultivateurs d'alentour et faisait le vide autour d'elle. Virgile, Tite-Live, Properce remarquent avec tristesse que tous ces vaillans petits peuples de la banlieue romaine qui avaient arrêté les légions pendant des siècles n'existent plus; déjà se formait autour de Rome le désert de la *Campagna*. Lucain est plus sombre encore; il nous dit que la désolation et la ruine s'étendent à toute l'Italie :

> At nunc semirutis pendent quod mœnia tectis
> Urbibus Italiæ...

si tant de belles contrées sont dépeuplées, « si quelques habitans à peine errent dans les rues désertes des vieilles villes, » c'est pour lui la faute de Pharsale. Auguste en accuse les habitudes égoïstes de la société de son temps. Le mariage y semble une servitude, la famille un embarras; on cherche à se faire une existence libre, où l'on n'ait qu'à songer à soi. Le bonheur consiste à vivre seul, sans femme, sans enfant, sans charge, sans devoir, situation charmante, enviée de tous, qui s'exprime d'un mot difficile à rendre en français, *orbitas*, *præmia orbitatis*. C'est contre ces célibataires obstinés qu'Auguste dirige la sévérité de ses lois. Par des menaces, par des exhortations, par des peines, par des récompenses, il prétend les forcer à se marier; mais l'intervention de l'autorité dans les questions de ce genre est toujours indiscrète

(1) Jovinien soutenait que les vierges et les femmes mariées ont un égal mérite devant Dieu, si leurs œuvres ne mettent pas entre elles de différence, et qu'il est indifférent de s'abstenir de viandes ou d'en user modérément en rendant grâces à Dieu qui les donne. Vigilance attaquait avec une violence extrême le célibat des prêtres et le culte des reliques. C'est une première apparition de la Réforme, une sorte d'annonce de Luther, dès le IVe siècle.

et rarement profitable. Les lois Juliennes, qui semblaient devoir sauver l'empire, ne servirent qu'à tracasser inutilement plusieurs générations : c'est d'elles que Tacite a dit : « Autrefois, nous souffrions des maladies, maintenant nous sommes malades des remèdes. » Ajoutons que ces remèdes, qui sont pires que le mal, ne le guérissent pas; la dépopulation augmente toujours. « L'heureuse Campanie, qui n'a pas encore vu un barbare, compte déjà 120,000 hectares où il n'y a ni une chaumière, ni un homme. » Sous Gallien, la grande ville d'Alexandrie n'a plus que la moitié de ses habitans. Si l'on applique cette proportion au monde entier, dit Gibbon, on est autorisé à croire que la moitié du genre humain avait disparu. Il fallait trouver au plus vite un moyen d'arrêter ce fléau qui privait l'empire de laboureurs et de soldats. Les princes en imaginèrent un qui devait avoir les conséquences les plus funestes. Ils se résignèrent à introduire les barbares dans les provinces les plus malheureuses. C'était un grand péril d'établir ainsi l'ennemi chez soi; les peuples n'y virent qu'un grand bienfait. Comme l'impôt devait toujours être le même, et que ceux qui restaient dans un pays payaient pour ceux qui n'y étaient plus, la charge devenait plus légère quand le nombre des habitans augmentait. On ne se demandait pas d'où ils venaient, s'ils payaient leur part et diminuaient ainsi celle des autres. L'intérêt du moment faisait oublier les dangers du lendemain. Constance Chlore, ayant laissé entrer des barbares de la Frise, pour peupler un canton abandonné de la Gaule, son panégyriste ne trouve pas de termes assez vifs pour l'en remercier. « Ainsi, le Chamave laboure pour nous. Lui, qui nous a si longtemps ruinés par ses déprédations, s'occupe maintenant à nous enrichir. Le voilà vêtu en paysan qui s'épuise à travailler, qui fréquente nos marchés et apporte ses bêtes pour les vendre. C'est ainsi qu'un barbare, devenu laboureur, contribue à la prospérité publique. »

Songeons qu'à ce moment la vie monastique naissait à peine dans les solitudes de l'Égypte et de la Syrie. L'Occident ne devait la connaître qu'un siècle plus tard. Il est donc impossible de la rendre responsable d'une dépopulation que les désastres de cette époque suffisent à expliquer et de l'expédient périlleux qu'on avait trouvé pour y remédier. Le mal et le remède sont beaucoup plus vieux qu'elle.

VI.

On fait au christianisme un autre reproche, qui n'est pas moins grave : on dit que, par la nature même de sa doctrine, il répugne

à la guerre, qu'il peut produire des saints, mais qu'il empêche de former des soldats; il s'ensuit que, comme les États ont besoin de soldats pour se défendre, le christianisme est contraire au salut des États. Le reproche est ancien; on le lui faisait déjà au ve siècle, et saint Augustin, dans ses lettres, l'a discuté. Il est naturel de lui laisser la parole pour y répondre.

Voici comment la question fut soulevée :

Volusianus était un très grand personnage qui appartenait à la famille des Ceionii Albini. Cette famille se flattait de descendre de ce Clodius Albinus qui prit la pourpre sous Septime-Sévère. Elle était alliée à toutes les grandes maisons de l'empire, et, par sa mère, l'empereur Julien s'y rattachait (1). Elle était restée fidèle à l'ancienne religion, comme presque toute l'aristocratie romaine; cependant une chrétienne y avait pénétré par un mariage, et, selon l'usage, le christianisme y était entré avec elle. La mère, tendrement aimée, avait obtenu de son époux qu'on laissât baptiser sa fille, qui fut plus tard sainte Læta; mais le fils appartenait toujours à la religion de son père. On pense bien que sa mère et sa sœur souhaitaient ardemment l'attirer à leur foi; il résistait par habitude, par tradition de famille, par préjugé de bel esprit et d'esprit fort. Cependant il ne put pas leur refuser d'entrer en relation avec l'évêque d'Hippone, dont elles admiraient beaucoup le génie, et il consentit à lui communiquer ses doutes. La lettre qu'il lui écrivit, et que nous avons conservée, est d'un homme du monde, qui veut paraître plus indifférent qu'il ne l'est à ces graves problèmes, et semble n'y toucher que par hasard. Il raconte qu'il s'est trouvé dans une réunion d'amis, de lettrés et de gens d'esprit, où chacun a pris la parole sur les études qui l'occupent. L'un cause de rhétorique, un autre de poésie, un troisième traite des doctrines des philosophes : ce sont des sciences dont on peut entretenir Augustin, car, dans chacune d'elles, il est un maître. Au milieu de ces conversations variées, un des assistans arrive à toucher à la religion. Il expose assez timidement ses incertitudes au sujet du christianisme; il pose quelques questions et demande qu'on y réponde. Puis, comme Volusianus ne veut pas faire sa lettre trop longue, ce qui serait d'un homme mal élevé (les lettres courtes étaient alors à la mode), il s'arrête au milieu du chemin et laisse son ami Marcellinus présenter les objections qu'il n'a pas voulu faire. Tout cela est dit du ton dégagé d'un homme qui ne veut pas être trop sérieux, même dans des discussions graves, de peur de passer pour pédant.

(1) Je suis la généalogie que Seck a tracée de cette famille dans les prolégomènes de son édition de Symmaque.

De toutes ces objections, il n'y en a qu'une qui nous intéresse : Volusianus, avec ses airs de lettré et d'homme du monde, est au fond un politique, que sa naissance destine à gouverner des provinces, à être préfet du prétoire ou de la ville et qui se demande d'abord si la victoire du christianisme pourra servir l'État ou lui nuire. La réponse lui semble facile. Le christianisme, dit-il, prêche le pardon des offenses, il veut qu'on ne rende à personne le mal pour le mal, qu'après avoir été frappé sur une joue, on présente l'autre, et que celui dont on a pris le manteau donne encore sa tunique. Quel sera, pour un pays, le résultat de cette admirable morale? Il n'aura donc pas le droit de faire la guerre pour se défendre ou se venger! Il lui sera interdit de rendre le mal pour le mal à l'ennemi qui le ravage! la pratique de ces vertus évangéliques le conduit inévitablement à sa perte ; et voilà comment, ajoute Volusianus, les princes chrétiens sont incapables de sauver l'empire.

Ce raisonnement semblait difficile à réfuter. Il est certain que le christianisme, qui est une religion de paix, a toujours témoigné un grand éloignement pour la guerre. Tertullien, qui ne marchande jamais à dire ce qu'il pense, l'a formellement condamnée pour deux motifs. Le premier est tout théologique : « Le Seigneur, dit-il, en ordonnant à saint Pierre de remettre son épée au fourreau, a désarmé les soldats. » L'autre est d'ordre plus humain. Parmi les barbares que l'on va combattre, il peut se trouver des chrétiens, car le christianisme a pénétré plus loin que les aigles romaines et il a fait des conquêtes dans toute la Germanie. On est donc exposé à tuer des frères, ce qui ne peut pas être permis. Tertullien, qui, comme on l'a vu, n'est guère Romain de sentiment, et qui déclare que les affaires de son pays lui sont tout à fait étrangères, ajoute : « Nous n'avons qu'une république, c'est le monde. » Pour qui fraternise avec l'univers entier, la guerre est le plus grand des crimes.

Par un étrange contraste, le christianisme, qui avait si peu de goût pour la guerre, paraît s'être beaucoup répandu parmi les soldats. Nous savons qu'ils étaient d'ordinaire très superstitieux ; les inscriptions nous les montrent élevant sans cesse des temples et des autels. Ils aimaient assez les dieux nouveaux et prenaient facilement la religion des pays qu'ils traversaient. Nous voyons que beaucoup étaient des adorateurs zélés de Sérapis, de Mithra, du Jupiter d'Héliopolis ou de Doliché. Beaucoup aussi s'affilièrent à la religion du Christ. Comme il n'était pas dans les habitudes de leur métier d'être prudens, ils le laissèrent voir, et, pendant les persécutions, ils furent impitoyablement poursuivis et condamnés.

Quelques-uns même, en pleine paix, attirèrent les supplices sur eux en venant déposer leurs armes aux pieds de leurs chefs et déclarer que leur foi ne leur permettait pas de se battre.

C'est ce qu'aucun prince ne pouvait autoriser sans se perdre. Si le christianisme voulait devenir la religion de l'État, il lui fallait au plus tôt répudier ces doctrines. Il ne s'y résigna qu'avec beaucoup de répugnance, et, de toutes les concessions qu'il a faites pour se plier aux nécessités d'un gouvernement, aucune ne semble lui avoir coûté davantage. Même après Constantin, nous voyons saint Martin, qui était centurion, se présenter à l'empereur, à la veille d'une bataille, et lui dire : « Je suis soldat du Christ; il ne m'est pas permis de tirer l'épée. » Le bon saint Paulin, qui pourtant avait été consul et mêlé aux grandes affaires, félicite beaucoup Victricius d'avoir jeté son baudrier militaire, quand il devint chrétien. Il y avait là, il faut le reconnaître, de quoi justifier Volusianus quand il affirmait « que le christianisme est contraire au salut des États. »

Mais saint Augustin, lui, n'hésite pas; il a compris, avec son grand bon sens, que la sécurité de l'empire et le salut de la civilisation romaine exigeaient qu'on rassurât la conscience des soldats. Pour leur laisser leurs forces intactes, il fallait leur ôter leurs scrupules. Il affirme donc à Volusianus que le christianisme ne condamne pas la guerre, quand elle est juste et qu'on la fait avec humanité. Le Christ n'a pas dit aux soldats qui venaient à lui de quitter l'armée; il leur a dit : « Gardez-vous de toute concussion et de toute violence et contentez-vous de votre solde. » Ce qui indique bien qu'il leur laissait le droit de porter les armes. Voilà la doctrine de saint Augustin. Ce qu'il a dit à Volusianus, il le répète avec la même force au comte Bonifacius, gouverneur de l'Afrique, qui l'a consulté : « N'allez pas croire qu'on ne puisse pas plaire à Dieu dans les camps : David était un guerrier; » et il le redit encore à plusieurs reprises dans *la Cité de Dieu*. C'était, du reste, à ce moment, la doctrine officielle de l'Église : dès 314, quelque temps après la victoire de Constantin, un concile d'Arles avait prononcé l'anathème contre ceux qui se refuseraient au service militaire.

Devons-nous penser que ces hésitations, ces incertitudes ont pu, à de certaines occasions, jeter le trouble dans l'âme des soldats ou détourner des camps quelques-uns de ceux qui auraient pu y rendre des services? En faut-il conclure que la responsabilité du christianisme est engagée dans l'affaiblissement de l'esprit militaire, qui fut une des grandes causes de la ruine de l'empire? C'est bien possible. N'oublions pas pourtant que cet affaiblissement remonte beau-

coup plus haut et que les premiers symptômes en sont plus anciens que la naissance du Christ. Pendant longtemps, c'était Rome et sa banlieue de vigoureux paysans qui fournissaient les meilleurs soldats à la république. A l'époque d'Auguste, la sève est tarie. La grande ville cosmopolite et ses environs déserts ne peuvent plus recruter les légions. Le soldat venu de Rome ne se reconnaît pas à son courage, comme autrefois. Tacite nous le dépeint beau parleur, indiscipliné, gâté par les cabales du théâtre et du cirque, qui lui ont donné le goût de l'intrigue. Les bons soldats venaient alors de l'Italie, puis des provinces; mais les provinces s'épuisèrent à leur tour. Les empereurs, qui auraient dû faire des efforts pour atténuer le mal, l'aggravèrent. Comme ils craignaient qu'un ambitieux ne se fît un parti dans l'armée, ils détournaient les gens riches de servir; Gallien le défendit expressément à tous les sénateurs. Dès lors, les citoyens prirent l'habitude de déserter les camps : ils furent remplacés par les barbares. Rome en avait toujours eu à sa solde : même aux plus belles époques, ses armées se composaient en nombre égal de légions et d'auxiliaires. Avec le temps, les auxiliaires devinrent plus nombreux que les légions, et ils finirent par composer l'armée presque entière. Déjà, sous Tibère, un Gaulois osait dire : « Il n'y a de fort, dans les troupes romaines, que ce qui vient de l'étranger, *nihil validum in exercitibus, nisi quod externum.* »

Ces changemens ont mis des siècles à s'accomplir; l'origine en remonte à Auguste, qui sépara le soldat du citoyen en rendant les armées permanentes. Tout était en germe dans cette innovation, et le germe s'est développé peu à peu à travers tout l'empire, produisant l'une après l'autre toutes ses conséquences, sans qu'il soit possible de dire exactement ce que le christianisme a pu ajouter à un mal qui était plus ancien que lui, et qui provenait d'autres causes.

VII.

On a vu que Volusianus tenait à ne pas écrire des lettres trop longues. Je crois bien que, dans son désir d'être court, il n'a pas voulu tout dire. Il devait avoir un autre grief contre le christianisme dont il n'a pas entretenu saint Augustin, peut-être parce qu'il craignait de le blesser. Les beaux esprits qu'il réunissait chez lui, pour causer de rhétorique ou de philosophie, ne doutaient pas que les chrétiens ne fussent des ennemis déclarés des sciences et des lettres et que leur domination, quand ils deviendraient les maîtres, ne fît régner avec eux la barbarie sur la terre. Quelle raison avaient-ils de le

croire? Une seule, et qui n'était pas juste. Ils se souvenaient toujours du temps où les chrétiens ne se recrutaient guère que parmi les gens de basse naissance, qui ne connaissaient ni Homère, ni Virgile, ni Platon, ni Cicéron, et qui ne se souciaient pas de pratiquer les finesses de leur langage. C'est alors que le monde élégant avait pris d'eux une mauvaise opinion, et, une fois qu'on l'eut prise, on n'en changea plus. Les années passent, les préjugés restent : il est si commode de répéter de confiance ce qu'on a entendu dire, sans se donner la peine d'en vérifier l'exactitude. Cependant l'Église, pour se répandre dans les classes lettrées, avait dû se familiariser avec la littérature. Elle s'était mise à l'école des grands écrivains de la Grèce et de Rome. Elle comptait des orateurs et des philosophes distingués, mais les beaux esprits s'en moquaient toujours. En Afrique, dans un pays qui avait produit Tertullien, saint Cyprien, Arnobe, Lactance, et qui possédait encore saint Augustin, quand on rencontrait un chrétien, « on l'insultait, on le raillait, on se moquait de lui, on l'appelait un ignorant, un sot, un homme sans esprit et sans connaissances. » Le merveilleux, c'est qu'à force de le dire, on l'a fait croire à tout le monde. Aujourd'hui, c'est presque un lieu-commun de soutenir que l'Église a détruit l'ancienne littérature, et l'on ne paraît pas douter que les ténèbres du moyen âge ne soient son œuvre.

Il n'y a rien qui soit moins conforme à la vérité, et ceux qui soutiennent cette opinion ne semblent guère connaître l'histoire de la littérature latine pendant l'empire. On peut la résumer en quelques mots. Après un moment d'éclat incomparable sous Auguste, elle avait promptement déchu. Pendant les deux premiers siècles, cette décadence est glorieuse encore. Quelques-uns des écrivains de ce temps, Sénèque, Tacite, Juvénal, sont parmi les plus grands que Rome ait produits. Par la force de la pensée, ils dépassent même quelquefois ceux de la république; c'est seulement par la façon d'écrire qu'ils leur sont inférieurs. Cependant, vers les dernières années, la faiblesse se trahit, la fin s'annonce. Elle vint avec une brusquerie étrange. L'époque d'Antonin et de Marc-Aurèle compte encore des gens de talent : Suétone, Fronton, Apulée; mais dans celle qui suit, il n'y a plus rien : c'est pour nous un siècle entier de profonde obscurité. Assurément, il n'est pas possible de croire que les lettres aient été tout d'un coup abandonnées : la société les aimait avec passion; elle était élégante, polie, raffinée. Les écoles florissaient, on comblait les professeurs de distinctions flatteuses. Il n'y a donc pas de doute qu'après les Antonins on ait continué à parler, à écrire; on devait faire de petits vers galans, comme ceux du *Pervigilium Veneris;* on déclamait des panégy-

riques; mais tout ou presque tout est perdu. Est-ce un hasard? J'ai peine à le croire, et je soupçonne plutôt que rien n'a survécu, parce que rien ne méritait de vivre. En supposant qu'une mauvaise chance nous eût privés de tous les ouvrages qui furent composés alors, les noms des auteurs au moins se seraient conservés. Or, à l'exception de quelques grammairiens et de quelques jurisconsultes, aucun nom illustre n'est arrivé jusqu'à nous. Quelles que soient les causes de cette éclipse subite, en pleine civilisation, dont il n'y a peut-être pas d'autre exemple dans l'histoire littéraire, il est difficile d'en accuser le christianisme, qui n'avait encore qu'une assez médiocre importance. Au contraire, c'est le christianisme qui fait seul quelque figure au milieu de cette décadence. Les meilleurs écrivains du temps, les seuls dont le souvenir n'ait pas péri, sont ses apologistes, Tertullien, Minucius Felix, et les autres, qui étaient des lettrés fort habiles en même temps que des penseurs subtils et vigoureux. C'est grâce à eux que cette chaîne de grands esprits, qui va depuis les guerres puniques jusqu'à la fin de l'empire, ne se trouve pas subitement rompue, et qu'il reste encore quelques écrivains distingués dans ce désert qu'on traverse de Marc-Aurèle à Dioclétien.

Mais voici un phénomène plus singulier. Tout d'un coup, ce désert commence à se repeupler. Avec la sécurité qui revient, les lettres se raniment. Dès le règne de Constantin, les écrivains en prose et en vers deviennent plus nombreux, et bientôt un grand siècle littéraire commence. On a le droit de l'appeler ainsi, non-seulement quand on l'oppose à la stérilité de l'époque d'où il sort, mais lorsqu'on songe qu'il a produit des poètes comme Ausone et Paulin de Noles, comme Prudence et Claudien; des polygraphes comme Symmaque et saint Jérôme, des orateurs comme saint Ambroise et saint Augustin. Je ne crois pas possible de nier que cette renaissance, comme l'appelle justement Niebuhr, ne soit due en partie au christianisme et à l'élan qu'il a donné aux esprits et aux âmes. Ce qui est remarquable, c'est que tout le monde en a profité; les lettres profanes sont en progrès comme les lettres sacrées: c'est un réveil de la littérature entière.

Dans cet éclat, il reste toujours un point obscur. La langue que parle cette littérature renouvelée n'est plus tout à fait la même qu'autrefois, elle se sert d'un latin fort altéré, par moment barbare. Ici, la responsabilité du christianisme paraît moins douteuse, il faut bien le reconnaître, mais il n'est pas le seul coupable. Le latin s'est décomposé peu à peu, et par degrés. Lorsqu'on rétablit les intermédiaires, au lieu de passer sans transition d'une extrémité à l'autre, on devient plus juste pour les écrivains ecclésiastiques, et l'on est moins tenté de faire tout retomber sur eux. Ils ne sont en

réalité que le dernier terme d'une décadence qui pendant trois siècles ne s'est pas arrêtée. J'ai besoin, pour le faire voir, d'entrer dans quelques détails techniques, que je prie le lecteur de me pardonner; ils ne sont pas sans intérêt pour nous, puisque c'est de la décomposition du latin que notre langue est sortie.

Un siècle sépare à peine Tacite de Tite-Live; et cependant les deux historiens ne parlent pas tout à fait la même langue. Celle de Tacite est toute pleine de termes et de tournures empruntés à la poésie; la syntaxe y est profondément modifiée; il emploie l'infinitif, les participes, le génitif et l'ablatif absolu d'une manière nouvelle. Entre Tacite et saint Augustin, il s'écoule près de deux cent cinquante ans. La route ayant été beaucoup plus longue qu'entre Tite-Live et Tacite, on comprend que les altérations de langage soient aussi bien plus considérables; et, même quand on trouverait que le changement dépasse ce qu'il était naturel d'attendre en raison du temps écoulé, il ne faudrait pas être trop étonné : on sait que les décadences se précipitent par leur durée même, comme, dans la chute des corps, la vitesse augmente par la distance. Il était donc dans la nature des choses qu'en deux cent cinquante ans le latin changeât trois fois plus qu'il ne l'avait fait en un siècle, et ceux qui en témoignent quelque colère, ou même quelque surprise, qui en accusent uniquement certains écrivains ou certaines doctrines, au lieu de reconnaître que c'est le temps qui est le plus grand coupable, montrent bien qu'ils ignorent les lois qui président aux évolutions du langage.

On peut faire pourtant aux auteurs chrétiens deux reproches mérités. D'abord ils ont introduit un grand nombre de mots nouveaux, tirés du grec ou de l'hébreu, qui altèrent singulièrement la physionomie du vieux latin et lui donnent un air fort étrange. Il faut avouer qu'il leur était bien difficile de ne pas le faire. Une première fois le latin avait subi un assaut, quand il s'était agi d'introduire à Rome la philosophie grecque. Ce n'étaient pas seulement les préjugés nationaux, le respect des anciens usages, qui s'opposaient à la propagation des doctrines philosophiques, on peut dire que la langue elle-même y répugnait: on a remarqué combien elle est pauvre en termes abstraits; les substantifs y sont rares, et les bons écrivains les remplacent le plus qu'ils peuvent par des formes verbales. C'est la langue d'un peuple jeune, actif, pratique, peu porté vers les spéculations de l'esprit, et chez qui la pensée cherche à se rendre visible et palpable. Aussi Lucrèce, lorsqu'il voulut exposer en vers le système d'Épicure, se plaignit-il amèrement des difficultés qu'il éprouvait,

Propter egestatem linguæ et rerum novitatem.

Il fallut donc, pour remédier à cette disette, inventer des mots et des tours nouveaux. Mais on était alors à une époque pleine de goût, de mesure, de délicatesse, et les innovations se firent d'une manière habile et discrète. Il n'en fut pas tout à fait de même plus tard, quand une nouvelle religion, étrangère par ses origines au monde gréco-romain, se répandit dans l'empire. Cette fois les changemens furent très considérables. On fut bien forcé de créer une foule de termes pour exprimer des idées, des croyances, des rites, que Rome ne connaissait pas; et quoiqu'au dire de M. Gœlzer (1) cette invasion de mots nouveaux se soit faite d'une façon moins irrégulière qu'on ne croit et plus conforme au génie du latin, il n'en reçut pas moins une atteinte très profonde.

Mais les innovations de mots ne sont pas ce qui altère le plus une langue. Tant que la syntaxe résiste, rien n'est perdu. Par malheur, la syntaxe aussi fut entamée; elle eut beaucoup à souffrir de la grande place que les auteurs chrétiens laissèrent prendre, dans les ouvrages écrits, à la langue populaire et parlée : c'est le second reproche, et le plus grave, qu'on leur adresse.

Dans aucun pays du monde, le peuple ne s'exprime tout à fait comme les gens bien élevés; mais à Rome la différence semble avoir été plus tranchée qu'ailleurs. On y trouve toujours, au-dessous du langage des personnes du monde (*sermo urbanus*), une façon de parler plus commune, à l'usage de la populace (*sermo plebeius*). Partout, de sa nature, le *sermo plebeius* est envahissant, dominateur, et cherche à se glisser jusque dans la bonne compagnie. A Rome, il fut contenu, pendant quatre siècles, par la langue littéraire, et forcé de rester dans ses limites. Mais, dès que la littérature s'affaiblit, il en sort, et, ne se sentant plus maîtrisé, il s'impose à tout le monde. Ce ne sont pas seulement les auteurs chrétiens qui le subissent, comme on le croit d'ordinaire; il s'introduit aussi chez ceux qui n'ont jamais professé le christianisme, comme Ammien Marcellin, ou qui même lui étaient hostiles, comme Macrobe. Si chez les chrétiens il a fait plus de ravages, c'est que le peuple a pris plus d'importance dans la nouvelle religion. L'auditoire, dans les églises, se compose surtout d'ignorans et d'illettrés; il faut un peu parler comme eux, pour s'en faire entendre. Saint Ambroise ne paraît pas s'en être beaucoup préoccupé, et ses sermons ne diffèrent pas de ses autres écrits; mais il s'adressait à des Italiens, dont le latin était la langue nationale, et qui étaient capables de suivre sans efforts même des gens qui

(1) Dans son excellent ouvrage sur *la Latinité de saint Jérôme*.

parlaient mieux qu'eux. Il n'en était pas ainsi aux extrémités du monde romain, à Hippone, par exemple, dans une ville dont les voisins parlaient berbère ou punique ; là, il fallait bien faire plus de sacrifices au mauvais langage, si l'on voulait être compris. Saint Augustin s'y est résigné dans ses sermons. Ce fin lettré, qui admirait tant Cicéron et Virgile, ne s'est pas fait barbare de gaîté de cœur, comme Commodien, mais il n'a jamais reculé devant un terme ou un tour populaires, quand il s'agissait de rendre sa pensée plus claire à ses auditeurs. « J'aime mieux, disait-il, que les grammairiens se plaignent que si le peuple ne saisissait pas. » C'est ce qui fait que, dans ses sermons, la langue a pris un caractère nouveau (1). On remarque que la syntaxe se rapproche de celle des langues modernes. Les prépositions sont en train d'y remplacer les cas : on y dit, comme en français, *credere ad justitiam* (croire *à* la justice), *gaudere de pace* (se réjouir *de* la paix) ; les verbes auxiliaires *avoir, faire, venir*, s'y multiplient sans mesure. Mais ce qui a changé surtout, c'est l'arrangement des mots, le tour et l'accent de la phrase. L'ancienne période, avec sa marche toujours semblable, son harmonie savante, ses proportions régulières, est brisée. Les mots ne viennent plus se ranger d'eux-mêmes dans l'ordre accoutumé; ils ne reconnaissent d'autre loi que de se régler au mouvement de la pensée. Le verbe n'est plus rejeté d'ordinaire à la fin, comme chez Cicéron et ses imitateurs, et commence à prendre, dans la phrase, la place qu'il occupe chez nous entre le sujet et le régime. C'étaient là des altérations graves. Je comprends qu'elles blessent les admirateurs du vieux langage classique, si élégant, si harmonieux, si savamment construit. Mais était-il possible alors de le ressusciter? Ceux qui le tentèrent, comme les rhéteurs d'Autun dans leurs *panégyriques*, quelque talent qu'ils aient dépensé à cette œuvre ingrate, n'ont abouti qu'à de froides imitations, qui pouvaient charmer quelques gens de lettres, réunis dans une école, mais laissaient le grand public indifférent. Au contraire, la langue des sermons de saint Augustin est ce qu'il faut pour enlever une grande assemblée. Elle est ample et franche, nette et colorée ; elle possède les qualités qu'une langue gagne toujours au contact du parler populaire, la vérité et la vie.

Il n'est donc pas juste d'accuser le christianisme de la décadence des lettres romaines, puisqu'elles semblaient presque mortes avant lui, et qu'elles ont paru se ranimer dès qu'il est devenu le maître. Quant à la corruption de la langue, il y a travaillé sans

(1) On peut voir, pour plus de développement, le livre de M. Adolphe Regnier sur *la Latinité des sermons de saint Augustin.*

doute, mais elle ne date pas de lui; ce n'est pas lui qui a mis le latin sur la route où il devait arriver à la barbarie.

VIII.

Il est temps de tirer une conclusion de cette longue étude. Il y en a une qui se dégage d'abord des faits qui viennent d'être exposés, c'est que la décadence de Rome, comme sa grandeur, a suivi une marche très régulière, et qu'il ne s'y produit rien de brusque et de heurté. L'histoire romaine est peut-être la plus logique de toutes, celle où les faits s'enchaînent le mieux et sortent le plus clairement les uns des autres. Comme il y a plus d'imprévu dans l'histoire des Grecs, l'imagination peut y trouver plus d'agrément; mais la raison et le bon sens se satisfont mieux et se sentent plus à l'aise dans celle des Romains. Il n'y a pas de meilleur exercice pour l'esprit que de la suivre dans ses phases diverses; nulle part on n'aperçoit mieux le passage de la cause à l'effet et des principes aux conséquences : aussi sera-t-elle toujours un des fondemens de l'éducation de la jeunesse.

Les contemporains d'Auguste, malgré l'éclat d'un grand règne qui pouvait les abuser, s'aperçurent confusément que la décadence commençait; ils sentaient que, selon le mot du poète, Rome ne pouvait plus soutenir sa grandeur. Ils ne se trompaient pas : on était sur le sommet, et l'on s'apprêtait à descendre. Depuis ce jour, pendant quatre siècles, on a toujours descendu. La chute a été un peu plus rapide ou un peu plus lente, elle ne s'est jamais arrêtée.

Ce qui pouvait dissimuler par momens cette décadence, c'est qu'elle ne ressemblait pas tout à fait aux autres. La plus grande misère des États qui périssent, c'est de n'avoir plus d'hommes. Rome, jusqu'à ses derniers momens, n'en a jamais manqué. Quand l'Italie fut épuisée d'en produire, les provinces lui en ont fourni, et, à la fin, elle a pris à son service des barbares qui méritaient d'être Romains. « Il vint un temps, dit Ozanam, où Rome ne se souvint plus de l'art de vaincre, mais elle n'oublia jamais l'art de gouverner. » La phrase n'est vraie qu'à moitié. Non-seulement elle a toujours su trouver des fonctionnaires habiles pour administrer le monde, mais jusqu'à la fin elle a remporté des victoires. A la veille de la prise de Rome, Stilicon avait battu Alaric; plus tard, quand l'empire semblait tout à fait perdu, Aétius, avec une armée de Goths et de Francs qui servaient sous les aigles, a écrasé les hordes d'Attila. Ce qu'il y a de plus surprenant encore, c'est qu'à la même époque elle a eu la chance d'être gouvernée par des

princes intelligens et énergiques, qui ont contenu les rivalités intérieures et vaincu les ennemis du dehors. Citons, pour ne parler que du IVe siècle, Constantin, Julien, Valentinien et Théodose. Tant qu'ils ont régné, on a cru le mauvais sort de l'empire conjuré, et il a semblé que la décadence s'était arrêtée. On se trompait; la prospérité n'était qu'à la surface, le mal poursuivait son œuvre en dessous; à leur mort, l'empire, qui s'était cru sauvé, se retrouvait plus malade qu'auparavant, si bien qu'après le plus glorieux de tous ces règnes, celui de Théodose, il était tout à fait perdu. Quelle pouvait être cette cause intérieure de ruine, à laquelle rien n'a résisté, qui paralysait l'effet de grandes victoires, qui rendait inutiles les efforts des princes, l'habileté des administrateurs, le talent des généraux? Je ne me charge pas de la découvrir. Les païens l'appelaient le Destin et les chrétiens la Providence; mais comme le Destin n'a dit son secret à personne, et que nous ignorons les desseins de Dieu sur le monde, parler du Destin et de la Providence, c'est, en termes plus convenables, avouer qu'on ne sait rien.

Si cette cause première nous échappe, elle agit par des causes secondes, ou, si l'on aime mieux, elle se révèle par des symptômes qu'on peut saisir. Nous venons de les indiquer rapidement; on a vu qu'ils sont tous fort anciens et qu'il n'y en a aucun qui apparaisse pour la première fois au moment de la victoire du christianisme. La conséquence qu'on en peut tirer, c'est qu'elle n'a pas causé à l'empire une secousse assez forte pour qu'il en ait sérieusement souffert. Il est probable que le changement a été moins complet qu'on ne l'imagine; comme l'Église avait fait depuis longtemps des concessions importantes aux lois et aux usages de la société dont elle allait prendre la direction, la transition d'un régime à l'autre s'est accomplie sans trop de violence.

Ainsi l'empire a péri de maladies qui remontaient plus haut que le christianisme; on peut donc affirmer qu'il n'est pas la cause directe de sa ruine. Mais ce qui n'est pas moins sûr, c'est qu'il a été impuissant à l'arrêter. L'a-t-il retardée ou rendue plus rapide, c'est une question qu'on peut débattre. Dans tous les cas, l'empire était si profondément atteint que, sous quelque régime religieux ou politique qu'on l'eût fait vivre, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sa fin était inévitable.

G. Boissier.

LA RÉPUBLIQUE

ET

LES CONSERVATEURS

La France a traversé une crise où les républicains ont craint de voir la république succomber. Et voilà que le pays semble condamné à rester en proie aux mêmes passions, aux mêmes divisions, aux mêmes luttes stériles. N'y a-t-il donc rien de changé dans l'humeur et le tempérament des partis? Allons-nous simplement assister à la reprise de la pièce bruyante et monotone qui se joue, depuis quelque douze ans, sur la scène parlementaire? A-t-on déjà oublié que le public en est las? Pendant quelques semaines, on a craint que sa colère ne s'en prît aux acteurs et ne fermât le théâtre. Après une clôture de plusieurs mois, voici la salle rouverte; la troupe est en partie renouvelée; va-t-elle s'en tenir à son ancien répertoire et nous redonner, pendant quatre ans, la fastidieuse et indécente comédie tant sifflée naguère?

Qu'y a-t-il, encore une fois, de changé dans la situation ou l'orientation des partis? Qu'avons-nous à espérer de la majorité, et que peut-on attendre de la minorité? Toutes deux ont leur part à prendre de la leçon infligée au parlement par le pays. Nous voudrions examiner ici quelle attitude convient à la droite dans la nouvelle chambre, et ce que la république est en droit de demander des conservateurs.

I.

Le vice de notre situation politique, selon beaucoup de bons esprits, c'est que, en face d'une majorité intolérante et tyrannique, il ne se rencontre qu'une opposition inconstitutionnelle. Par cela seul, l'opposition s'est enlevé toute prise sur le pays, toute action sur le gouvernement. Antirépublicaine, la république la condamne à l'impuissance. Le pays, effrayé de tout ce qui lui semble une révolution, se défie d'une droite dont il appréhende une révolution. Les conservateurs attitrés ont ainsi, contre eux, l'instinct conservateur des masses. D'autre part, la majorité, retranchée dans le pouvoir comme dans une forteresse, se réjouit d'être en droit d'exclure la minorité. Elle traite les opposans en rebelles, avec lesquels toute transaction est trahison. Elle se vante de représenter seule l'ordre légal, et la république se confond avec un parti qui, sous prétexte de la défendre, se croit tout permis. Entre cette gauche et cette droite, irréconciliables par leur principe et presque également intransigeantes, les hommes modérés, les rares politiques moins soucieux des intérêts de partis que des intérêts du pays, se trouvent isolés et comme perdus. Or, l'effacement des modérés au profit des violens est le pire mal qui puisse frapper un pays libre.

A ce mal, quel remède?

Il en est un fort simple en apparence; le premier docteur appelé en consultation le recommandera. Voulez-vous reprendre, dans le pays et dans la chambre, une influence légitime? dit-on aux conservateurs, placez-vous sur le terrain constitutionnel. Venez à la république, jetez la violette impériale ou la rose de France, laissez là l'aigle ou les fleurs de lis, emblèmes surannés, pour le R. F., seules armes de la France nouvelle. Donnez à la république une droite républicaine : opposition aujourd'hui, vous pourrez être le pouvoir demain. Vos adversaires se verront contraints de compter avec vous, et, en attendant que vous puissiez gouverner vous-mêmes, vous permettrez la formation de ministères modérés qui gouverneront avec vous.

L'avis est excellent; par malheur, il est de ces conseils moins aisés à suivre qu'à donner. Les partis sont des corps d'armée sur le champ de bataille, et il est toujours périlleux de changer de cocarde ou de drapeau au milieu du combat : on risque de jeter la confusion parmi ses troupes, de n'être plus reconnu de ses soldats ou d'être abandonné d'une partie de ses bataillons.

Certes, il serait à désirer que les partis eussent un terrain commun. Le jour viendra, Dieu nous garde d'en désespérer! où, dans

le parlement comme dans la nation, nul ne songera à gratter les éphémères écussons du frontispice de nos monumens publics. Ce sera peut-être pour le XXe siècle; encore n'en sommes-nous point certains. Mais aujourd'hui, en 1890, au lendemain du centenaire de 1789, ce vœu de tout bon patriote a quelque chose d'ingénu. Il a contre lui l'histoire, l'expérience des cent dernières années, le tempérament de la France. Nous sommes encore trop près de la révolution, et nous ne sommes pas assez sûrs d'en être sortis. Dans les îles volcaniques, où chaque génération a vu des tremblemens de terre tout renverser, on a peine à croire à la durée d'une maison, si solide semble-t-elle. Voici un siècle que la France n'a peut-être pas connu une heure où la légalité du jour fût acceptée de tous les Français, comme une loi définitive. Les révolutions ont enlevé la foi. Ce que n'a pu imposer le génie de Napoléon, au lendemain d'Austerlitz et d'Iéna; ce que les cinq du Corps législatif refusaient aux huit millions de suffrages du second empire, après Malakof et Magenta; ce que, de 1815 à 1848, les républicains ont obstinément dénié à la monarchie, dont les ministres s'appelaient Richelieu, Villèle, Guizot, Thiers, comment s'étonner si la république a de la peine à l'obtenir au sortir d'une mêlée où elle a failli tomber aux pieds d'un général, qui tenait plus d'un Arabi que d'un Bonaparte?

Après tout, cette adhésion unanime de la nation, qu'a fait la république pour la conquérir? Elle a remporté des victoires électorales; cela ne suffit point. Pour fonder un gouvernement, c'est peu de vaincre le parti adverse; le difficile, c'est de le gagner. Si les conservateurs font encore grise mine à la république, n'est-ce pas que la république n'a pas su les attirer? Il est malaisé de se la représenter comme une mère aux bras ouverts, criant à tous les Français : « Venez à moi, vous tous qui êtes également mes fils; il y a place, pour tous, sur mon sein maternel. » En vérité, tel n'a été ni l'attitude, ni le langage de la république, depuis que gouvernent les républicains. Comment s'est-elle présentée aux conservateurs? Est-ce en amie ou en pacificatrice, le sourire aux lèvres, le rameau d'olivier à la main? Non, c'est en virago irritée, la menace à la bouche, le casque ou le bonnet rouge sur la tête, la pique ou la hache à la main. Comment s'est-elle présentée aux catholiques? Est-ce en protectrice de la foi, ou en défenseur de la liberté religieuse? Non, c'est en libre-penseuse militante, en missionnaire voltairienne ou positiviste, le triangle maçonnique au cou, des catéchismes laïques sous le bras, un fouet dans une main, un trousseau de fausses clés dans l'autre, pour chasser les sœurs et déloger les moines. Avec de telles façons, c'eût été merveille si elle n'eût effarouché les conservateurs, race timorée, gens à préjugés,

déjà mis en défiance contre elle par leur éducation ou leurs souvenirs. On s'est plu à changer leur répugnance en aversion. Aujourd'hui, quelques-uns cherchent à les rassurer; on leur dit de ne pas prendre peur, on leur jure qu'on ne leur veut pas de mal; mais ils se méfient, et il faut autre chose que des paroles ou des risettes pour les faire revenir de leurs préventions.

Et, aujourd'hui même, que fait, pour cela, le parti au pouvoir? De tous les gouvernemens qu'a connus la France, aucun n'a moins travaillé à rallier l'opposition. Comparez à la troisième république le consulat, la restauration, la monarchie de juillet, le second empire. Sous ces gouvernemens si divers, que d'avances de toutes sortes, à maintes reprises, aux hommes, aux familles, aux groupes sociaux attachés aux régimes antérieurs! Notre pauvre pays, si souvent déchiré de ses propres mains, a un grand modèle en ce genre: la politique d'Henri IV au sortir des guerres de religion. Il s'est trouvé des républicains pour la recommander à leurs amis; la république semble, depuis M. Thiers, en avoir pris le contrepied.

Sous ce rapport, il faut bien le dire, la république a un désavantage vis-à-vis de la monarchie, car nous avons beau être en république, — pour toujours peut-être, — il ne s'ensuit nullement que la république soit, de tout point, supérieure à la monarchie. Dans une monarchie, il y a un souverain, il y a une dynastie, personnellement intéressés à ramener les dissidens. Rien de pareil dans une république: au centre du pouvoir, pas d'aimant qui attire par fonction. Un président temporaire n'y a pas le même intérêt qu'un souverain héréditaire; en eût-il la velléité, il n'a ni le même ascendant, ni la même indépendance. Un président n'est pas libre de ses sourires. En république, rien au-dessus des partis; à la politique de séduction et d'attraction tend à se substituer la politique d'exclusion. Cela est surtout vrai lorsque le parti au gouvernement s'est fait du nom de républicain un monopole. Heureux de confondre ses intérêts de parti avec l'intérêt de la république, il se plaît à traiter ses adversaires comme des ennemis publics.

La politique, aujourd'hui, — la politique républicaine surtout, — est essentiellement réaliste: pour elle, la grande affaire, c'est le partage du pouvoir et des places. On l'a dit souvent; mais, pour être triviale, la métaphore n'en est pas moins juste: la politique est une salle à manger, le pouvoir est un banquet, le budget, le festin. Les convives attablés ne tiennent pas à se serrer pour faire place à de nouveaux arrivans. On admet volontiers, dans la salle, les petits, les humbles, ceux qui se contentent des miettes de la table; les autres, non. Cela est particulièrement sensible en pro-

vince, où l'on vous réclame vos titres de républicain, de même que, aux solliciteurs d'emplois, on demande leurs diplômes et certificats. Comme autrefois celui de gentilhomme, le nom de républicain est une qualité qui confère des droits et privilèges; on ne tient pas à la reconnaître à tout le monde.

Ce grossier matérialisme politique n'est pas l'unique raison des défiances intéressées et du mauvais vouloir témoignés, par la plupart des républicains, aux conservateurs enclins à se rallier à la république. A côté des *affaristes*, comme disent nos voisins d'Italie, il y a, pour son honneur, dans le parti républicain (et parfois tous deux s'entremêlent bizarrement dans le même homme), des idéalistes. Pour eux, la république n'est pas seulement la nourrice aux mamelles pleines, mais la déesse au front étoilé qui doit transfigurer la France et l'humanité. Ils lui rendent un culte dont ils sont les prêtres; ils appellent les peuples à la venir adorer; mais ils ne laissent approcher que les croyans, ceux qui acceptent leur *credo;* ils écartent du temple, avec un soin jaloux, les profanes, les tièdes, les mécréans suspects d'hétérodoxie. Ils tiennent à maintenir la pureté de la doctrine. Lors de la mort de M. le comte de Chambord, la république eût pu, sans trop de peine, rallier nombre de légitimistes; ainsi dans le clergé et parmi les familles avant tout catholiques. J'ai vu des républicains s'en inquiéter. — La république, écrivait un journal opportuniste de mon département, court un grave danger; elle risque de voir les cléricaux et les royalistes, défians de l'orléanisme, venir à elle pour chercher à l'attirer à eux. Quel malheur pour l'humanité, si notre belle république devait jamais tomber aux mains des obscurantistes! Mieux vaut mille fois avoir ces gens-là pour ennemis que pour alliés. — Si peu de républicains sont assez ingénus, ou se connaissent assez, pour se confesser aussi franchement, beaucoup, à leur insu, raisonnent à peu près de même. Pour eux, la république n'est pas un gouvernement comme un autre. Elle a une mission qu'elle ne saurait renier, et qui embrasse le spirituel, non moins que le temporel. C'est une religion; pour y être admis, il faut en professer le dogme. Il n'est pas bon de laisser franchir la porte à des néophytes qui n'ont pas la foi, et qui ne veulent pénétrer dans le sanctuaire que pour en changer les dieux.

Cette mission de la république, on la connaît de reste. Elle consiste à refaire l'intelligence et l'âme même de la France, grande et haute tâche que nous ne voudrions ni railler, ni rabaisser. C'est, sous une forme inverse, le vieux et noble rêve des théocraties, qui, elles aussi, ont prétendu pétrir à leur gré l'âme des peuples. Qu'un pareil songe hante des esprits jeunes, hardis, épris de

vagues formules de progrès et impatiens de toutes les entraves que la tradition semble attacher aux pieds de l'humanité, je le comprends. Mais, quelque élevée qu'elle lui paraisse, et quelque opinion qu'en ait l'histoire, cette mission, dont la république se fait honneur, semble peu rassurante aux esprits timides, routiniers, bornés si l'on veut, aux braves gens inquiets des nouveautés ou des changemens trop brusques. Elle irrite ou effraie les bonnes âmes qui se refusent à rejeter toutes les idées traditionnelles, qui croient à l'utilité de ce qu'un philosophe historien appelle le préjugé héréditaire, qui s'imaginent que Dieu et le divin doivent encore garder une place dans la famille et dans la cité humaine; tous ces esprits terre à terre, qui doutent de l'efficacité d'une morale sans sanction; qui se figurent que, pour l'éducation, l'enseignement civique ne vaut pas le catéchisme, et que la religion a du bon, ne fût-ce que pour les enfans et pour les femmes. Ces vieilles idées, tous ces préjugés bourgeois ou ruraux, la république s'est fait gloire de les heurter de front. Comment les conservateurs n'en auraient-ils pas été choqués? Pour beaucoup d'entre eux, la république était une personne de mauvaise éducation; au lieu de chercher, par sa conduite, à les faire revenir sur son compte, elle s'est plu à les scandaliser et à leur faire peur. Ce n'était pas le moyen de les gagner.

Est-ce seulement dans leurs préjugés, dans leurs habitudes ou leurs croyances que les conservateurs ont été troublés et blessés? Non, c'est tout autant dans leurs intérêts. Qu'entend-on par conservateurs, si ce n'est, d'abord, ce qu'on nomme, non sans quelque ironie, les classes dirigeantes? Or ces classes, naguère dirigeantes, la république semble avoir pris à tâche de ruiner leur influence au profit des nouvelles couches saluées par Gambetta. La loi scolaire, la loi municipale, la loi militaire, ont été autant de coups portés contre elles; dira-t-on qu'elles n'ont pas toujours été visées, elles n'en ont pas moins été touchées. Dans les campagnes, dans les bourgs, dans les petites villes, on s'est appliqué à diminuer l'ascendant des propriétaires, des bourgeois, des notables de toute sorte, aussi bien que l'autorité du curé. On a cherché à faire le vide autour d'eux, à les isoler de leur ancienne clientèle, à les rendre impuissans. Dans une commune voisine de la mienne, une veuve possédait une source que la commune désirait acquérir. La veuve consentait à céder sa source moyennant indemnité. Un docteur opportuniste, soutenu par la préfecture, persuada au conseil municipal de s'en emparer sans bourse délier, en pratiquant des tranchées autour du champ de la veuve, de façon à capter les eaux et à intercepter la source. C'est à peu près ainsi qu'on pro-

cède avec les influences conservatrices; on bouleverse le sol autour d'elles, on retourne les terrains d'où elles jaillissent, on s'efforce de couper les canaux et de tarir les sources qui les alimentent.

Il restait en France, dans les communes, une représentation des intérêts; la loi municipale a supprimé l'adjonction des plus imposées. Il en résulte que les centimes additionnels, et Dieu sait quelle en a été la progression! sont souvent votés par ceux qui ne les paient point. Heureusement pour le pays, les maires sont encore élus par les conseils municipaux; la majorité républicaine, tout en en manifestant parfois son humeur, n'a pas osé dépouiller les communes du droit dont les avait investies une majorité conservatrice. Si les influences sociales n'ont pu être entièrement bannies de la mairie, on leur a fermé hermétiquement l'école. C'est contre elles et à dessein qu'a été dressé le mur élevé par la loi entre l'école et la mairie, vainement réunies sous le même toit. La laïcisation même des écoles n'a pas seulement touché les conservateurs dans leurs convictions religieuses, elle les a durement et doublement frappés dans leurs intérêts matériels. La bourse n'a pas été moins atteinte que la conscience. A côté des écoles publiques reconstruites à grands frais avec leur argent, les familles riches ou aisées ont dû souvent ouvrir des écoles libres entretenues uniquement par leur générosité. Aux contributions du percepteur, il leur a fallu ajouter le denier des frères ou des sœurs. De pareils efforts coûtent et disposent mal pour qui les impose. Aux charges pécuniaires et aux froissemens de la conscience, la loi scolaire a ajouté les tracasseries. Dans les départemens où l'on prétend observer les prescriptions de la loi, le cultivateur ne peut, au printemps, disposer librement des bras de ses enfans; il lui faut l'autorisation des commissions scolaires; et le propriétaire le plus lettré est tenu de faire passer, à ses filles, un examen devant une ignorante commission de pédans de village. Est-ce la peine de mentionner ici la suppression du volontariat? quels qu'en soient les résultats, le service de trois ans, tel qu'il a été établi, va encore blesser des intérêts et attiser des mécontentemens.

Que si, à ces charges et à ces vexations, on ajoute celles dont la république leur a fait la menace : l'impôt sur le revenu, par exemple, ou l'impôt progressif, ou encore la suppression du budget des cultes qui ferait retomber l'entretien des églises sur les propriétaires, on sentira que, dans leur opposition, les conservateurs ne luttaient pas seulement *pro aris*, comme disait notre *Conciones*, mais aussi *pro focis*, pour leur fortune, pour leur rang dans la société, pour leur famille, pour leurs enfans; c'était bien là, pour eux, le *struggle for life*. Mais, en combattant la politique de la gauche,

pourquoi, dira-t-on, s'en prendre à la république? On oublie que le parti républicain a toujours été le premier à s'identifier avec la république, appelant imprudemment sur elle les coups qu'il eût dû en détourner. Dans une monarchie, il est de tradition de ne pas découvrir le roi; dans la république, c'est le contraire : ministres, députés, préfets, candidats, à chaque bataille électorale, les républicains, loin de chercher à élever la république au-dessus des combattans, s'abritent systématiquement derrière elle, s'en couvrant comme d'un bouclier, sans se soucier d'en faire la cible des traits de l'ennemi.

Et pourquoi se seraient-ils gênés? ils comptaient sur ce mot de république pour faire tout accepter du pays. Au lieu de faire des lois pour consolider la république en lui ramenant les hésitans, ils se servaient de son nom pour faire passer les lois que leur intolérance prétendait infliger au pays. Que leur importait d'entretenir la défiance d'une moitié de la nation? Ils se croyaient assez forts pour n'en avoir rien à redouter : — « Nous pouvons tout nous permettre, sauf une chose : la guerre, » disait, devant moi, il n'y a que trois ans, un ministre de la république, et non l'un des derniers pour l'intelligence. Et il semblait avoir raison. La république n'était guère moins omnipotente que Louis XIV, quand il entrait au parlement un fouet de chasse à la main. Les républicains pouvaient tout se passer, au nom de la république; mieux que celle de Richelieu, sa robe rouge couvrait tout. Le pays a cependant fini par trouver qu'ils s'en passaient trop. Il le leur a fait entendre à sa manière. Qu'y a-t-il de changé, depuis deux ans? Une seule chose, c'est que, aujourd'hui, chacun sent que la république ne saurait tout se permettre. Et encore, la moitié de la gauche semble déjà en train de l'oublier.

II.

Dans les fautes des douze dernières années, quelle part revient à la droite? On a, presque toujours, une part dans les fautes de ses adversaires. Doit-on, pour cela, rendre les conservateurs responsables d'une politique qu'ils n'ont cessé de combattre? Non, on n'est pas forcément coupable de ce qu'on n'a pas su empêcher. Mais, aux yeux de plus d'un spectateur, les erreurs de la majorité ont été, en partie, provoquées par la minorité, par ses menaces sarcastiques, par ses interruptions énervantes, par son opposition incessante, par sa joie de faire pièce au gouvernement, par son ardeur à jeter bas les ministères. Dans les dernières législatures, dans la dernière surtout, les conservateurs auraient mauvaise grâce à soutenir que la droite de la chambre s'est toujours montrée calme,

digne, habile ou prudente. Pour le sentir, il n'y a qu'à comparer la droite de la chambre à celle du sénat. Ce qui a manqué à la première, ce sont des chefs expérimentés et écoutés, sachant maintenir la discipline parmi leurs troupes, ne pas les user en d'inutiles escarmouches et ne les engager que sur un terrain bien choisi. Dans l'atmosphère surchauffée de la mêlée parlementaire, en face d'adversaires sans scrupule et sans courtoisie, il eût du reste fallu aux conservateurs, pour ne pas se laisser emporter par l'élan de la lutte, un sang moins bouillant que le sang français. Si la droite a eu quelque part aux fautes de la gauche, celle-ci en a eu peut-être davantage aux fautes de la droite. Nous voyons ce qu'avaient d'irritant l'attitude de la droite et ses bruyans défis à la majorité; mais quoi de plus provocant que les procédés de ces majorités élues à grand renfort de circulaires ministérielles, et débutant, à chaque législature, par décimer leurs adversaires à l'aide d'invalidations encore plus cyniques qu'iniques; les excluant régulièrement de toutes les grandes commissions et repoussant systématiquement tous leurs amendemens, alors que, pour leur fermer la bouche, elles ne leur appliquaient pas le bâillon d'un vote de clôture? De bonne foi, qu'est-on en droit d'attendre d'une minorité ainsi traitée? et ne pourrait-on pas dire que les majorités, comme les gouvernemens, ont l'opposition qu'elles méritent?

Rendons justice à chacun : si puérils parfois qu'aient pu nous sembler ses procédés d'opposition, force est bien de reconnaître que la droite a, le plus souvent, défendu les véritables intérêts du pays : intérêts de la fortune publique et privée, intérêts de l'enfance, intérêts de la terre, intérêts de l'armée. Prenons les douze années de règne du parti républicain; la droite s'est opposée à toutes les folies et à presque toutes les fautes. Elle a défendu le capital moral et matériel de la France contre les chimères des songe-creux et contre la cupidité des rapaces. Elle a combattu l'augmentation incessante du fonctionnarisme et repoussé les primes au déclassement social. Elle a dénoncé le mensonge de l'équilibre budgétaire audacieusement affirmé par des majorités dissipatrices ou complices. A l'heure où le pays, assoupi par de lourds narcotiques, était pris de somnolence, elle a fait le chien de garde, aboyant contre les rôdeurs nocturnes qui tournent autour du budget; si plus d'un a été mordu, c'est de sa dent.

Rappelons-nous l'œuvre législative de la gauche, les grandes lois dont elle est fière : la réforme de la magistrature, la loi scolaire, la loi militaire. Qui nierait que ces trois réformes ont été trois lois de partis? Les principes y ont eu moins de part que les passions. Des trois, pas une qui n'eût été meilleure, ou moins mauvaise, si la

majorité avait fait droit aux réclamations de la minorité. Faut-il redire ce qu'a été la loi sur la magistrature? Cette parodie de réforme, les républicains indépendans en ont démasqué l'hypocrisie (1) : elle n'a eu qu'un but et qu'un résultat : donner au pouvoir des juges plus dociles, et au parti des places mieux rétribuées. Et la loi scolaire, qui a établi la gratuité et la laïcité de l'enseignement n'eût-elle rien gagné à recevoir pour correctifs quelques amendemens de la droite? Le principe de l'obligation, inattaquable en soi, ne pouvait-il être entendu d'une manière plus large et appliqué d'une façon moins pédante? En fait, dans la plupart des départemens, l'administration n'a-t-elle pas dû renoncer à l'application de la loi? Quant à la gratuité et à la laïcité, combien ont-elles coûté à l'État, combien aux communes? N'eût-on pu y apporter d'utiles tempéramens, au grand profit des finances publiques, non moins que des libertés publiques? En ne se lassant pas de réclamer en faveur du droit des communes, du droit du père, du droit de l'enfant, les conservateurs peuvent se vanter d'avoir défendu les libertés communales, en même temps que la liberté religieuse. La gauche invoquait la Raison, érigée en reine de la république; elle l'encensait, elle la déifiait dans des discours pareils à des hymnes; et la raison, hélas! était à droite. Aussi, dans leur campagne pour la liberté et l'économie, les conservateurs ont-ils eu souvent pour alliés les plus raisonnables, comme les plus libéraux des républicains, les J. Simon, les Dufaure, les Say.

Et la loi militaire de 1889, la droite, en la combattant ou en s'efforçant de l'amender, ne servait-elle pas les intérêts matériels et intellectuels du pays, en même temps que ses intérêts financiers et militaires? Là encore, de quel côté était la raison, et de quel côté la passion? Et qui a le mieux mérité de l'intelligence française? qui a le mieux mérité de la science? Qu'il s'agît des hautes écoles, du clergé, des missionnaires, du commerce, la droite a eu la gloire d'être, presque seule, à soutenir les intérêts supérieurs de la France. « La république n'est pas obligée de faire des savans; de quel droit demander pour eux des privilèges? » s'écriait Jean Bon Saint-André en 1793. Et, en 1889, la majorité de la majorité républicaine, discutant la loi militaire, répétait le mot de Jean Bon Saint-André. « La république n'a pas besoin de savans, » disait Coffinhal au tribunal révolutionnaire, en envoyant Lavoisier à l'échafaud. La révolution avait décapité la science avec Lavoisier, la poésie avec Chénier; la majorité de la dernière chambre semblait s'être donné pour mission de décapiter l'intelligence française. Si elle n'y a

(1) Voyez *la Réforme de la magistrature*, par M. G. Picot.

point entièrement réussi, si la loi nouvelle ne désorganise pas davantage le pays et l'armée, la France le doit au Sénat, et aux conservateurs. Tous les tempéramens proposés par les hommes de science, dans l'une ou l'autre chambre, par les Berthelot et les Mézières, la droite les a votés.

Il est triste d'être obligé de le constater : si les douze dernières années, si la dernière législature surtout, n'ont pas entamé plus profondément la fortune et les forces de la France, la république le doit, en grande partie, à l'opposition. Abandonnée à elle-même, à son enfantine manie de casser et de mettre en pièces, la majorité de la majorité eût entassé les ruines. Elle eût commis des fautes ou des bévues presque irréparables. Nous l'oublions trop, si le budget des cultes n'a pas été supprimé, si l'ambassade auprès du Saint-Siège a été maintenue, nous le devons à l'opposition. Dans ces deux questions, la majorité de la majorité s'est obstinée à refuser les crédits demandés par le gouvernement de la république. M. Flourens et M. Spuller avaient beau lui parler le langage de la politique, ils ne réussissaient point à lui persuader que la France pût avoir quelque intérêt à être représentée au Vatican. Dès que le «cléricalisme» était en jeu, elle était sourde et aveugle. De même, sans les droites, les singuliers projets financiers de M. Peytra risquaient fort d'être adoptés, et la France, d'être soumise aux expériences budgétaires des empiriques.

Les interpellations stériles, les discussions vainement irritantes, les séances perdues que nous sommes le plus portés à reprocher à la droite, sommes-nous sûrs que le pays en ait réellement pâti? La droite a souvent empêché la chambre d'aboutir. Eh! que n'a-t-elle su l'arrêter plus souvent! S'imagine-t-on, par exemple, que la France et l'armée eussent beaucoup perdu à ce que la loi militaire eût été votée un an ou deux plus tard? D'une chambre ignorante et violente, il est difficile de regretter que son autorité n'ait pu s'exercer librement. Lui faire perdre le temps, c'était l'empêcher de faire le mal. Certes, théoriquement, à Paris, comme à Westminster, à Pest, à Madrid, l'obstruction, pour l'appeler de son nom britannique, peut sembler puérile à la fois et coupable; mais, si c'est une faute, on en doit parfois dire *felix culpa*. Paralyser une majorité malfaisante, l'amuser par de vaines subtilités ou l'énerver par d'incessantes piqûres, lui faire consumer en discours inutiles de trop longues sessions, ne pas lui donner le loisir de voter des projets sortis de têtes incohérentes ou incompétentes, c'est encore une façon de rendre service au pays. Entre les jeux périlleux du cirque, les bouffonneries des clowns ont l'avantage d'être inoffensives. Un des grands maux de ce temps, c'est l'abus de la législation, l'excès

de réglementation. Il faut l'ingénuité populaire pour regarder un parlement comme une machine d'autant plus utile, qu'elle produit davantage. L'utilité du travail législatif dépend uniquement de la capacité de la législature. Il en est des parlemens comme des souverains ; les meilleurs ne sont pas toujours ceux qui édictent le plus de lois, et comme les peuples souhaiteraient parfois un roi d'Yvetot, il est des momens où le pays s'accommoderait d'une chambre fainéante. On le voit bien à sa satisfaction, lorsque le parlement entre en vacances. Ce que l'histoire reprochera aux dernières législatures, c'est bien moins ce qu'elles n'auront pas fait que ce qu'elles auront fait.

A l'opposition, le reproche le plus sérieux qu'elle adressera, c'est son attitude dans les questions coloniales. On eût aimé voir les hommes qui se glorifient de s'inspirer des grandes traditions du passé se souvenir des Richelieu, des Colbert, des Choiseul, pour aider la république à reconstituer le domaine colonial fondé et perdu par l'ancienne France. Ils se sont honorés, devant le pays, les Freppel et les de Mun, ceux qui, pour l'Afrique ou l'Asie, ont failli à la tactique de l'esprit de parti. Mais, pour être équitable, il faut se rappeler comment ont été engagées, et comment conduites, nos entreprises coloniales, à l'aide de quels expédiens et de quels subterfuges. Il importe de ne pas oublier les fautes politiques et les fautes militaires, et les vains conseils de nos diplomates ou de nos marins, de M. Bourée à l'amiral Courbet. Il faut se souvenir des inquiétudes suscitées par le continent et des jalouses appréhensions de nos voisins des Alpes ou de la Manche. Il est bon, aussi, de se rappeler que, si l'opposition s'est fait du Tonkin et de la politique coloniale une arme de guerre, l'exemple lui en a été donné par plusieurs des ministres, anciens ou actuels, de la république. N'est-ce pas les feuilles de gauche qui ont inventé le sobriquet de tonkinois? Entre nos entreprises d'outre-mer, il en est au moins une qui a eu la faveur de la droite, c'est Madagascar; et après tout, au lieu d'établir notre domination directe sur le fleuve Rouge, peut-être eût-il mieux valu porter notre principal effort sur la grande île africaine. En tout cas, ce n'est pas aux conservateurs qu'incombe la grande défaite de notre politique depuis Sedan, la ruine de l'ascendant de la France en Égypte. Jamais, même aux plus mauvais jours de Louis XV, gouvernement français n'avait eu pareille défaillance. L'œuvre d'un siècle a été perdue, en quelques heures par la pusillanimité d'une chambre d'où la droite avait été presque entièrement balayée. C'est une majorité de gauche, soufflée par M. Clémenceau, qui a décidé que la France devait être évincée de l'Égypte. Gambetta lui avait parlé en politique; elle ne l'a pas en-

tendu; et, depuis lors, notre diplomatie se débat vainement dans les boues du Nil, où l'a innocemment embourbée la plus forte majorité républicaine qu'ait abritée le Palais-Bourbon.

Un des côtés les plus défectueux de notre gouvernement, c'est, de l'aveu de tous, les fréquentes crises de cabinet. Cette instabilité ministérielle, nous sommes enclins à en rejeter la responsabilité sur l'opposition. N'y a-t-il pas, dans un pareil grief, presque autant de naïveté que de vérité? Les gouvernemens parlementaires n'ont pas l'habitude de compter sur l'opposition pour les faire vivre. En votant contre les ministres, l'opposition est dans son rôle; le remplit-elle trop bien, la faute en est au système autant qu'aux hommes. Sous le régime parlementaire, c'est aux majorités qu'appartiennent les ministres, et c'est aux majorités de les soutenir. On a vu, en d'autres pays, un gouvernement abandonné par une fraction de la majorité chercher à s'entendre avec la minorité. Quand pareil spectacle a-t-il été donné aux chambres de la république? A la plupart des républicains, l'idée même en paraît criminelle. Une fois, durant la dernière législature, il s'est formé un ministère relativement modéré qui semblait pouvoir compter, sinon sur le concours, du moins sur la neutralité de la droite. Or, quel langage tenait le chef de ce cabinet? M. Rouvier répétait, à chaque discussion, qu'il n'entendait gouverner qu'avec des républicains; que le jour où, dans la majorité ministérielle, la gauche serait en minorité, le cabinet descendrait du pouvoir. La droite, ainsi officiellement excommuniée de la majorité gouvernementale, n'en a pas moins, durant des mois, donné ses voix au cabinet. Pour qu'elle contribuât à le renverser, il a fallu la tourmente de la crise présidentielle; et, si grave que fût pareille crise pour l'avenir de la république, les hommes soucieux de l'honneur de la France ne sauraient faire un crime aux conservateurs d'avoir eu, eux aussi, la main dans cette exécution inconstitutionnelle. A tout le moins, il n'y a, aujourd'hui, à l'Élysée que des hôtes dignes des respects de tous.

Pour grands que soient les inconvéniens du peu de longévité des ministères, il en est un peu de l'instabilité ministérielle comme de l'obstruction. Quel en est le principal défaut? D'entraver l'activité gouvernementale, de ralentir le fonctionnement de la machine législative; mais, quand on songe aux projets de lois présentés par les cabinets des dernières années, il est malaisé de regretter les accrocs du mécanisme législatif. Il faudrait quelque hypocrisie à un conservateur, voire à un libéral, pour s'indigner de ce que M. Lockroy, M. Peytral, M. Viette, M. Ant. Proust, M. le général Thibaudin, n'aient pas eu le loisir d'achever leur œuvre. Les crises ministérielles jettent quelque trouble dans les administrations;

mais comment déplorer la chute des ministres, quand ils ont pour programme de désorganiser les services publics? Les hommes qui ne pardonnent point à la droite d'avoir amené la chute du cabinet Rouvier lui passent volontiers d'avoir jeté bas le cabinet Floquet; et cependant, en tant qu'opposition, le renversement du cabinet Floquet a peut-être été la plus grande faute de la droite dans la dernière chambre. N'eût-elle écouté que ses intérêts de parti, elle n'eût jamais appelé les opportunistes et M. Constans à diriger les élections.

Puisse l'avenir ne pas trop ressembler au passé; mais à quoi bon les illusions? Alors que les différentes coteries de la majorité montrent si peu de scrupules à se culbuter les unes les autres, comment s'étonner que les députés de droite, traités ostensiblement en ennemis, décimés par les invalidations, éconduits des bureaux de tous les ministères, traqués dans leur département par toute la gent administrative, cèdent à la tentation de rendre aux ministres les affronts ou les blessures qu'ils reçoivent de leurs préfets? Veut-on que l'opposition ait plus de ménagement pour le gouvernement, le gouvernement doit en avoir davantage pour l'opposition. La parabole de l'autre joue n'a jamais été de mise dans la politique. Pour un réaliste, un parlement ne peut se concevoir que de deux façons : comme une salle d'escrime où, devant le public, les partis se livrent des assauts avec des fleurets parfois démouchetés; ou comme une bourse politique où des courtiers, plus ou moins honnêtes, échangent des services au comptant ou à terme. Dans les chambres, comme dans les chancelleries, on pratique d'habitude la maxime du *do ut des*. D'un parti auquel on ne laisse rien espérer, un gouvernement ne peut attendre que de l'opposition. Demandez à M. de Bismarck ce qu'il attend des progressistes?

III.

Nous avons connu un ministre qui ne craignait pas de témoigner quelque complaisance aux députés de l'opposition. C'était le général Boulanger. Ainsi a commencé le rapprochement entre la droite et le général qui a rayé les princes des cadres de l'armée. Tel a été le point de départ de la plus coupable erreur de la minorité. L'alliance, ou, comme on dirait à Berlin, le cartel de la droite avec le boulangisme ne s'est cependant pas conclu à la chambre, de propos délibéré, sur un signe des chefs parlementaires ou extra-parlementaires. Le courant y poussait; il y avait, d'une mer à l'autre, comme un coup de vent dans ce sens. L'impulsion spontanée des électeurs y a peut-être eu plus de part que les calculs des politiques.

Le premier département qui ait *plébiscité* le général Boulanger est le département de l'Aisne. « Or, me disait, le lendemain, un député de l'Aisne, un républicain, nous avons dans l'Aisne trois groupes; aucun n'a soutenu le général; les comités, les états-majors étaient contre lui; les électeurs n'en ont pas moins voté pour lui. » Cela s'est, plus ou moins, répété ailleurs; les députés de droite s'en sont émus. Comme il arrive trop souvent en politique, les chefs, menacés d'être abandonnés de leurs soldats, se sont mis à leur suite, pour rester à leur tête. Les impérialistes ont commencé, et de leur part, il n'y avait pas à se scandaliser, le boulangisme n'étant qu'un dérivé du bonapartisme. Les monarchistes ont emboîté le pas; en se refusant à l'alliance, ils auraient craint de se laisser distancer par les impérialistes, et de voir le mouvement tourner au profit de leurs rivaux. Rester neutre était difficile, ils inventèrent la marche parallèle. La manœuvre avait de quoi tenter. Pour l'emporter, que fallait-il à la droite? Un appoint de voix aux élections, un appoint de sièges au parlement. Le boulangisme allait le lui fournir. En cas de victoire, le général, disait-on, ne pourrait se séparer de ses alliés; il n'avait point de parti derrière lui; les conservateurs seraient toujours le gros de sa majorité; à tout le moins, il serait toujours obligé de leur faire une place.

Les plus confians imaginèrent la théorie de la trouée. Pour les monarchistes qui rêvaient avant tout une restauration, c'était une duperie. Au lieu d'ouvrir la brèche par où eût passé la royauté, le général lui aurait barré la route. Son avènement n'eût été qu'un rajeunissement de la république; il nous eût donné une autre république, un consul, un protecteur, mais toujours une république. Nombre de conservateurs ne s'y trompaient point. J'en ai entendu plus d'un, en province surtout, le déclarer nettement: Faute de prince nous prenons le général; il nous promet une république honnête et tolérante; qu'il nous la donne; nous nous en contenterons. Ce qu'ils avaient refusé des mains de M. Thiers, un civil, un vieillard, beaucoup étaient, par lassitude ou par dégoût, prêts à l'accepter des mains du général. En ce sens, le mouvement boulangiste, loin d'être, pour les masses conservatrices, une révolte contre la république, était un acte de résignation à la république. C'était une protestation, non contre la forme du gouvernement, mais contre les procédés de gouvernement, contre la vénalité, contre le fanatisme antichrétien, contre la dilapidation des finances, contre l'oppression des meneurs de gauche. Le général avait inscrit sur son fanion une devise que la gauche a eu le tort de lui laisser: *République nationale*. Belle devise! un peu vague assurément, mais pleine de promesses pour un peuple las de la tyrannie de parti. Le sentiment

dominant, parmi les conservateurs surtout, était l'écœurement. L'avenir est aux balayeurs, entendait-on répéter ; il s'en présentait un ; on lui croyait du nerf; on ne se demandait guère si le manche du balai était propre. Le jour où l'on s'est convaincu qu'en le touchant on se salissait les mains, le boulangisme a été battu. Il n'a guère conservé que sa clientèle radicale, peu délicate sur la propreté morale. C'est par là que le procès du Luxembourg l'a frappé : l'attentat, rien ne l'a prouvé; les contacts répugnans, les promiscuités malsaines, il était malaisé de les nier. Le pays a senti qu'il était difficile de faire de la cuisine propre avec des mains qui ne l'étaient point.

Et maintenant, parce que tels de leurs chefs ont eu la naïve rouerie de pactiser avec le parti national, les conservateurs doivent-ils se couvrir la tête de cendres ? Ceux qui leur reprochent le plus durement leurs accointances boulangistes oublient trop leurs propres alliances. N'est-ce pas eux qui ont inventé le général, et appris à la France à fredonner : *En revenant de la Revue ?* N'est-ce pas dans les bureaux de *la Lanterne* qu'a été fabriquée une légende au grand homme, assez hardi pour rayer les princes des cadres de l'armée? Ce qu'a fait, au ministère, le général Boulanger, ce que nous a raconté M. Quesnay de Beaurepaire, il l'a fait de compte à demi avec le parti républicain. Et, depuis qu'il s'est séparé de ses premiers amis, quel champion lui ont opposé les soutiens du gouvernement, en janvier et en septembre? N'est-ce pas M. Jacques, représentant attitré de l'autonomie parisienne, et M. Joffrin, un des chefs avérés du parti révolutionnaire ? N'avons-nous pas vu les alliés de M. Floquet et de M. Constans agiter, contre le général *versaillais*, « le haillon sanglant de la guerre civile, » et lui faire un crime d'avoir accompli son devoir à Paris, en 1871 ? Et serait-ce en souvenir de cette récente confraternité d'armes avec les protégés des fédérés que le gouvernement a interdit, à la Comédie-Française, *le Pater* de M. Coppée?

La vérité, c'est que le boulangisme a été enfanté et couvé par la gauche ; la droite n'a fait que le recueillir; si elle l'a servi, c'était pour s'en servir. Il ne nous convient pas d'accabler un vaincu; mais il n'est pas inutile de rappeler aux vainqueurs que le héros, chanté par Paulus, a moins été vaincu par leurs vertus que par ses vices. Elle a sa moralité, cette aventure où la morale a eu si peu de chose à voir. L'élu du Nord et de la Seine eût eu le cœur plus haut ; il eût moins tenu à ses aises et à ses distractions ; il eût osé braver Mazas ou la Nouvelle-Calédonie ; il eût eu quelque chose de la générosité native du jeune prisonnier de la Conciergerie ; l'homme de plaisir n'eût point chez lui primé le soldat ou le

politique ; il eût osé mettre au jeu sa vie ou sa liberté, qu'il aurait peut-être gagné la partie. Soyons indulgens pour ses faiblesses ; elles nous ont épargné de grandes épreuves. Les coups de force et les luttes intestines n'étaient pas l'unique danger dont nous menaçait le triomphe d'Arabi-Pacha. « Boulanger, c'est Laguerre, » ai-je lu, un jour, en grosses lettres, sur le mur d'un salon princier. Ce calembour n'exprimait qu'une vérité ; non que le général et ses amis, les patriotes, il faut leur rendre cette justice, eussent, de propos délibéré, jeté la France dans la guerre ; mais la situation de l'Europe ne leur eût pas permis d'y échapper. Pour l'étranger, Boulanger était la revanche, un Déroulède à cheval. Le boulangisme ne s'expliquait que par le chauvinisme ; ses triomphes électoraux avaient resserré la triple alliance ; sa défaite a rassuré l'Europe. Cela seul l'eût rendue désirable. Républicains ou conservateurs, le péché de tous ceux qui ont poussé le général, c'est de n'avoir regardé qu'au dedans et à la réclame électorale ; c'est d'avoir oublié que, dans un pays mutilé et isolé, il est des parties qu'on ne joue point, parce que les frontières en sont l'enjeu.

Il faut le dire, à la décharge de leur conscience, — non de leur intelligence, — la plupart des conservateurs ne voyaient dans le général qu'un cheval de renfort, qu'ils comptaient dételer en haut de la côte. Déjà, lors des élections aux conseils-généraux, ils n'avaient pas hésité à le compromettre, en le présentant dans les bourgs pourris de l'opportunisme. S'ils ont arboré, eux aussi, la devise de revision, constituante, c'était moins comme mot d'ordre du général que comme enseigne électorale ; je ne dirai pas que l'enseigne fût bien choisie, elle était autant faite pour éloigner que pour attirer les gens paisibles. Il n'en est pas moins vrai que les conservateurs n'ont pas été seuls à l'employer, et que plusieurs n'avaient pas attendu, pour cela, l'éclosion du parti national. Les radicaux et nombre d'opportunistes leur en avaient donné l'exemple. La gauche, qui s'est passé ses petites revisions, avait mauvaise grâce à se voiler la face devant l'impudeur de la droite. Sans doute, il ne suffirait pas d'une revision constitutionnelle pour guérir les maux de la France. Le mal tient moins à la machine qu'aux mécaniciens. Le peuple a, malheureusement, peine à le comprendre ; pour avoir un bon gouvernement, il croit qu'il suffit d'une bonne machine gouvernementale : voilà près d'un siècle que les républicains le lui affirment.

Aux conservateurs, nous pardonnerions l'épithète de revisionnistes, s'ils n'avaient, tout comme les radicaux, réclamé une constituante. La constituante, voilà le méfait, car c'était le gâchis. Ici encore, cependant, il faut distinguer entre les intentions et les éti-

quettes. Lorsque les radicaux se plaisent à invoquer une constituante, ils le font gratuitement, par amour de l'art, pour le plaisir de mettre le peuple en mouvement. Pour nombre de conservateurs, au contraire, ce n'était guère qu'une tactique. Quelle est la grande objection que leur lancent, à chaque scrutin, les républicains? Vous voulez vous faire nommer pour renverser la république. A cette accusation, réitérée avec une injustice souvent consciente, les conservateurs répondaient : « Comment! renverser la République? Nous voulons que la constitution ne puisse être modifiée que par une constituante. » Il faut avoir vu l'effet de l'argument sur l'électeur, dans une réunion publique; je sais plus d'un député qui lui doit son élection.

Ce n'est pas tout; dans le tumulte du combat, les républicains ne semblent pas avoir compris la portée de l'évolution accomplie par la droite. En réclamant une constituante, en déclarant que la forme du gouvernement ne pouvait être changée que par une assemblée élue, à cet effet, par la nation, les conservateurs, de toute origine, se sont placés sur le terrain du droit moderne, de la volonté nationale. C'est là un fait considérable, qui pourrait adoucir l'âpreté des luttes de partis, si les partis avaient quelque esprit de justice. La gauche s'est refusée à le voir. Loin de leur en savoir gré, elle n'a pas pardonné aux conservateurs, aux anciens orléanistes ou légitimistes notamment, d'avoir osé proclamer ce qu'elle appelle la souveraineté nationale. On s'en est fait, contre eux, un grief de plus, tant il est vrai que, près des partis, les passions priment les principes. Il semblait qu'en s'en remettant, eux aussi, au suffrage universel et à la volonté nationale, les réactionnaires les plus endurcis fissent un pas notable au-devant de leurs adversaires. Il semblait que les adeptes de la souveraineté du peuple dussent se féliciter de voir les tenans du droit traditionnel, et jusqu'aux représentans attitrés du principe monarchique, reconnaître explicitement le droit de la nation, déclarer que, si jamais les institutions du pays devaient être transformées, ce ne pouvait être que du consentement du peuple. C'était, pourtant, l'ancienne France qui abaissait son drapeau devant la nouvelle, et le droit héréditaire qui s'inclinait devant le droit populaire. Libre aux champions surannés du droit divin de s'en scandaliser; mais les démocrates qui font profession de tout faire reposer sur la volonté nationale! N'était-ce pas là une victoire pour la France de la révolution, et, en même temps, un gage de paix pour l'avenir du pays? Car, enfin, pour la première fois peut-être, depuis 1789, les partis se trouvaient d'accord pour dire à la nation qu'elle s'appartenait entièrement à elle-même, et que la France seule pouvait disposer de la France. C'était

l'unique terrain sur lequel les partis se pussent donner la main, et, de la part des héritiers de nos rois, c'était la reconnaissance de la seule autorité demeurée debout en France, le suffrage universel. L'esprit de faction ne l'entend pas ainsi. Nombre de républicains se sont effarouchés de voir la monarchie se courber devant le suffrage populaire; ils trouvent cela peu digne; pour un peu, ils y verraient un empiétement sur leurs droits. A les en croire, les républicains seuls sont bienvenus à faire appel à la volonté nationale. Aux autres, enchaînés à un autre principe, cela est interdit.

Par une sorte de chassé-croisé des partis, à l'heure où les monarchistes, princes en tête, affirmaient solennellement qu'ils n'entendaient rien entreprendre sur les volontés de la France, des républicains, refaisant, à leur profit, un nouveau droit divin, affectaient de mettre la république au-dessus de la volonté nationale. Ils se vantaient de résister au suffrage universel, le jour où ils viendraient à en être abandonnés. Des hommes qui prétendent fonder tout le gouvernement sur le bon plaisir et sur les caprices du peuple ont l'inconséquence de marquer une limite au droit de la nation. Ils ne s'aperçoivent point que, à certaines heures, pareille prétention nous mènerait, tout droit, à la tyrannie ou à la guerre civile. La révolution nous a mis, bon gré, mal gré, sur le terrain de la volonté nationale; elle nous y attache, elle nous y enferme. C'est la seule légitimité que puissent invoquer des gouvernemens électifs; la contester, c'est, de la part de démocrates, s'insurger contre la souveraineté du peuple.

A l'inverse de certains républicains, les conservateurs de toute nuance sont d'accord pour se soumettre, lors même qu'ils les regrettent, aux décisions du suffrage universel. Non contens de reconnaître le droit de la nation, nombre de conservateurs n'ont pas craint d'aller au-devant des revendications démocratiques. Beaucoup ne redouteraient point de donner au pays une action plus directe sur son gouvernement. Ils se demandent si, en république, on ne pourrait pas trouver, dans le peuple, un contrepoids à l'omnipotence parlementaire et au despotisme des majorités. C'est ainsi que plusieurs n'ont pas craint de se déclarer partisans du *referendum* et de la sanction populaire, à la manière suisse. Grand sujet d'irritation pour certains de nos démocrates! Maîtres du parlement, ils n'entendent pas qu'on mette une borne à la toute-puissance des chambres. Le *referendum* leur est odieux; c'est, pourtant, l'institution démocratique et républicaine par excellence. Pour cesser de l'être, il ne suffit pas qu'elle ait trouvé place sur le programme boulangiste, ou qu'elle ait un air de parenté avec l'appel au peuple cher aux bonapartistes. Une partie de la gauche prétend attribuer

au parlement une souveraineté illimitée; et, de fait, aujourd'hui, dans la république française, le parlement, pour ne pas dire la chambre, est une sorte de souverain absolu. C'est compromettre, à force de l'outrer, le régime parlementaire. Dans une monarchie, — et le gouvernement parlementaire a été élaboré par et pour la monarchie, — il y a, en dehors des chambres, un pouvoir modérateur, régulateur, qui manque à la république. Cet arbitre, en dehors des partis, que nous ne pouvons trouver au-dessus du parlement, pourquoi ne pas le chercher au-dessous, au fond même de la nation, qui souvent est plus sage, plus pacifique, plus tolérante que ses représentans? Il en est du paradis parlementaire comme du ciel de l'Évangile, ce sont les violens qui en font la conquête. Le peuple vaut mieux que les politiciens; il est moins passionné que des députés élus après des compétitions acharnées. La loi sur l'instruction obligatoire et laïque eût dû être soumise à la ratification populaire, que, pour la faire accepter de la majorité de la nation, il eût fallu l'amender. En tout cas, avec le *referendum*, il y aurait, après le sénat, une instance de plus; les parties pourraient appeler des arrêts du juge parlementaire et les faire casser par le peuple. Si la France demeure en république, elle sera contrainte de se demander quels freins à l'omnipotence et à l'arbitraire des chambres peut offrir une constitution républicaine.

Une chose que n'admettent point certains démocrates, c'est que les conservateurs se placent, à leur tour, sur le terrain démocratique. Cela, on leur en fait défense. De quel droit? La France est desormais une démocratie; c'est dans le peuple, dans les entrailles de la nation, qu'il faut chercher un frein à son gouvernement; c'est avec des matériaux populaires que les ingénieurs politiques doivent s'efforcer d'élever un rempart contre le grand danger des démocraties, la tyrannie des majorités. A cela devront travailler conservateurs et libéraux; ils devront être résolument réformistes, comme ils doivent être sagement progressistes. Tout État, disait Rivarol, est un vaisseau mystérieux dont les ancres sont au ciel. Aujourd'hui, hélas! ce n'est plus au ciel, c'est au fond du peuple, dans les profondeurs de l'océan démocratique, que les États, entraînés par les vents du large, ou emportés par les courans du siècle, doivent essayer de jeter l'ancre; s'ils ne trouvent pas le fond, ils iront aux abîmes.

Le régime parlementaire, tel qu'il est pratiqué chez nous depuis une douzaine d'années, est déjà en discrédit. Ceux qui croient les libertés publiques liées à ses destinées ont le droit d'être inquiets. Brider le parlementarisme serait peut-être le meilleur moyen de le sauver. Il serait puéril de nous le dissimuler : la France fait

une expérience sans précédent. C'est une chose absolument nouvelle, dans l'histoire politique, qu'une république parlementaire. Est-ce une chose viable? — et si elle peut vivre, n'est-ce pas à force de sagesse, de ménagemens, d'hygiène, c'est-à-dire avec un régime essentiellement différent de celui qu'on lui a fait suivre? Combien de temps pourrait-elle résister aux imprudences des hommes qui, s'abusant sur sa force, ne se font pas scrupule de jouer avec sa vie? Il n'a fallu au gouvernement de la gauche que dix ans pour aboutir au boulangisme. Si la majorité persiste dans les mêmes erremens, combien d'années lui faudra-t-il pour nous ramener au pied de la dictature?

IV.

Le pays, aujourd'hui, ne regarde ni si loin ni si haut. Il vient de traverser une crise; il a la lassitude qui suit la fièvre; il a, pardessus tout, besoin de repos. A ceux qui gouvernent, il ne demande que de l'apaisement. Chacun le sent, tout le monde le répète; au lendemain des élections, l'apaisement était sur presque toutes les bouches; et, après six mois, nous en cherchons vainement les marques. Et cependant, combien il serait aisé d'en donner le signal! Ce que pourraient faire les républicains, un homme qui a donné des gages à la république, l'esprit le plus ouvert et peut-être le plus vraiment politique de la majorité, M. Léon Say, l'indiquait, il y a quelques semaines, dans un discours familier. Elles se présentent d'elles-mêmes, les mesures d'apaisement auxquelles ne s'oppose que le fanatisme sectaire. Pour faire montre de tendances pacificatrices, il ne serait même pas toujours nécessaire de changer les lois, cela est manifestement au-dessus de l'intelligence ou du courage de la chambre; il suffirait d'en modifier l'application. Est-ce ce qu'ont fait les ministres? Est-ce ce que leur souffle la majorité? A-t-on renoncé à expulser les sœurs des hôpitaux, ou suspendu la laïcisation des écoles? Le clergé a-t-il cessé d'être en butte aux tracasseries, et les curés ne sont-ils plus exposés à se voir frustrer de leur modeste traitement par oukase administratif? Non que je sache. L'inepte et dispendieuse laïcisation suit son cours, à l'hôpital aussi bien qu'à l'école; nous sommes trop riches pour accepter les dévoûmens gratuits. Chaque chef-lieu de canton a son officine de délateurs; et M. le ministre des cultes nous a, lui-même, appris que, au 1er janvier 1890, il y avait 300 curés privés de leur traitement, soit trois ou quatre fois plus qu'au 1er janvier 1889. Ne voilà-t-il pas une manière bizarre de pratiquer l'apaisement? C'est,

dit-on, le juste châtiment de l'attitude du clergé pendant les élections. Eh! croyez-vous que de pareilles vengeances le ramèneront à la république? Les curés hors de la politique! dit M. Ribot; d'accord, mais, pour cela, il ne faut pas faire de politique contre les curés. Ce clergé, chaque année lui apporte un grief nouveau, des laïcisations ou des expulsions nouvelles, des diminutions constantes de son maigre budget; cette année même, la loi militaire, qui va frapper les séminaristes, risque d'entraver son recrutement: comment lui demander de se tenir entièrement à l'écart de luttes électorales, dont dépend et son pain quotidien, et la liberté de ses autels? Les libres penseurs, qui, à défaut d'autre évangile, croient à Darwin, s'imaginent-ils que, seuls des êtres vivans, les curés échappent aux lois du *struggle for life?*

Mais laissons le clergé, les séminaires, les écoles, le catéchisme, les sœurs, les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance; laissons les préfectures et les fonctionnaires; entrons à la chambre. C'est là, sans doute, que se manifeste l'esprit d'apaisement. A la chambre, en effet, dans le centre, il y a eu, aux premiers jours, quelques velléités de pacification. On a admis, dans deux ou trois commissions, quelques membres de la minorité. Ce qui est de règle, dans tout parlement qui se respecte, a semblé, au Palais-Bourbon, un acte de magnanimité, tant on y avait désappris les plus vulgaires traditions de la courtoisie parlementaire. De même, au début de la vérification des pouvoirs, la chambre s'est montrée moins prompte aux invalidations. Il est vrai qu'elle est vite revenue aux brutalités de ses devancières. Autrefois, avant le règne des nouvelles couches, les majorités se seraient fait scrupule de se prévaloir de leur force pour réduire les minorités; c'était, d'ordinaire, l'opposition qui réclamait l'invalidation des députés nommés à l'aide de la protection gouvernementale. Le parti républicain a changé tout cela; il a fait de la vérification des pouvoirs un procédé d'épuration de la chambre. Les candidats officiels, les politiciens nommés par la grâce de l'administration éliminent les députés indépendans, librement élus par les électeurs. Je ne crois pas qu'aucun parlement, à aucune époque, ait vu un aussi honteux abus de pouvoir. On sait le prétexte mis en avant: l'ingérence cléricale. Au Palais-Bourbon, on ne doute point que la province ne soit menée par les curés. Comme si, dans les trois quarts des départemens, l'appui du clergé n'était pas pour les conservateurs une faiblesse! Cela est si connu que, pour faire pièce aux candidats de droite, les feuilles de gauche n'ont cesse de répéter: « Voilà les candidats des curés! » Elles savent que c'est le plus sûr moyen d'éveiller les défiances de l'ouvrier et du paysan. Et les hommes qui, pour écarter leurs concurrens, ont soin de les

désigner comme les candidats du clergé, viennent, une fois à la chambre, proclamer l'omnipotence électorale du clergé. C'est une comédie que, au Palais-Bourbon, applaudit toujours le parterre.

Prenez les votes de la nouvelle chambre, déduisez les voix de la minorité, vous trouverez que la majorité de la majorité a voté toutes les invalidations réclamées par la passion anticléricale. « Pour moi, disait dans les couloirs un nouveau député, je ne connais qu'une règle : avons-nous des chances de faire passer un des nôtres, j'invalide. » C'est ainsi qu'a généralement procédé la chambre. Pour elle, selon le mot d'un républicain, la politique prime le droit. Elle l'a bien montré aux députés boulangistes. La moitié ont été renvoyés devant leurs électeurs, non pour ce qu'ils avaient fait, mais, comme le leur a signifié M. Madier de Montjau, pour ce qu'ils avaient approuvé.

Si quelqu'un, aux débuts de la législature, a montré de l'esprit d'apaisement, c'est la droite. Elle a en quelque sorte fait la morte, par politique, sentant qu'elle n'avait rien à espérer de la justice de ses adversaires, et appréhendant d'exaspérer leur intolérance. Peut-être l'opposition eût-elle été mieux inspirée en bravant les colères de la majorité, au risque d'en être punie à coups d'invalidations. Il y a, sur les bancs de la gauche, une centaine de députés élus avec moins de 500 voix de majorité; ceux-là doivent visiblement leur siège aux manœuvres administratives. Les victimes de la candidature officielle comptaient voir leurs doléances portées à la tribune. La droite avait reçu, de tous les coins de la France, des dossiers tristement instructifs. Il est regrettable, pour la moralité du suffrage universel, qu'elle ne les ait pas ouverts au public. Ce n'est point qu'il y eût quelque chance de faire rougir la majorité : en matière electorale elle a peu de vergogne. Tout est pur pour les purs. On l'a bien vu par l'élection de Lodève. Jamais majorité n'avait montré aux siens si maternelle indulgence. Le député proclamé confessait qu'il n'était pas élu; le bureau avait reconnu qu'il n'avait dû de siéger qu'à des fraudes et à des faux, dont les bulletins portaient encore la trace. Qu'a fait la chambre? Au lieu d'invalider M. Mesnard-Dorian, comme un simple conservateur, la majorité s'est scandalisée de ce qu'on pût soupçonner des républicains de fraudes électorales. M. Constans est venu affirmer l'innocence des fonctionnaires qui ont ingénument transmis les bulletins falsifiés. Le rapporteur, fort de son honnêteté, a eu beau démontrer par le menu les falsifications, M. Pelletan lui a fait comprendre qu'un vrai républicain ne se chargeait pas de relever les petites erreurs qui profitent à des amis. Le gouvernement avait laissé la justice inactive, il est désarmé contre les falsificateurs du scrutin; la

chambre a nommé une commission d'enquête qui, à en juger par sa composition et par ses procédés, est moins jalouse d'atteindre les fraudeurs de bulletins que d'intimider les naïfs assez audacieux pour dénoncer les escamotages des radicaux. Est-ce encore là une manière de préparer l'apaisement?

Laissons la chambre et Paris, regardons le pays, la province, les petites villes, les campagnes. C'est sur ces dernières que s'est le plus lourdement appesanti le joug des politiciens; j'y cherche en vain des signes de détente. Tout au contraire, en mainte contrée, la persécution des suspects, l'intolérance des meneurs, la terreur des petits, toutes les minuscules tyrannies locales ont repris de plus belle. Non contens de leur triomphe, il semble que les vainqueurs veuillent faire expier, aux vaincus, leurs coupables espérances. J'en parle *de visu;* je prends mon arrondissement; c'est dans un département de l'est, naguère représenté par des radicaux; cette fois, un conservateur l'a emporté. On a, d'abord, tenté de faire casser l'élection; il a fallu y renoncer, l'écart des voix était trop considérable. On s'en est vengé sur les électeurs. Les gendarmes ont été, dans les communes, faire des enquêtes sur la conduite du curé, du garde-champêtre, du débitant. Le médecin des épidémies était conservateur, on l'a remplacé par un opportuniste. Le contrôleur des contributions, homme du pays, était soupçonné de peu de zèle: on l'a expédié au fond de l'ouest. Tout fonctionnaire qui, le soir de l'élection, n'avait pas la mine contrite s'est vu menacé de révocation. Un agent-voyer passait pour s'être montré tiède, on l'a mis à la retraite. Il n'est petites vexations qu'on ait négligées, ou petites gens qu'on ait dédaigné de frapper. Des cantonniers dénoncés pour propos malséans ont été cassés aux gages. Dans ma commune, les sœurs distribuaient des médicamens aux indigens; on le leur a interdit, pour faire pièce au maire qui habite Paris. Le conservateur des hypothèques avait, dans ses bureaux, un jeune saute-ruisseau, coupable d'avoir distribué non des bulletins de vote, mais des lettres de faire-part pour le nouveau député; quelques jours après, une lettre de la préfecture donnait, au conservateur des hypothèques, vingt-quatre heures pour remplacer ce criminel. Un notaire avait osé, dans une réunion publique, interrompre le candidat radical; il a été poursuivi devant le tribunal pour manquement à ses devoirs professionnels, et les juges de la réforme judiciaire l'ont condamné à trois mois de suspension. Voilà comment on pratique l'apaisement en province, et cela, non en Languedoc ou en Provence, dans le Midi aux têtes chaudes, où l'on se permet tout, mais sous le ciel brumeux de la Champagne. Et, quand j'interroge des conservateurs de l'ouest ou du centre: Nous en avons

vu bien d'autres, me répondent-ils, mais il y a beau temps que rien ne nous étonne plus.

C'est là, peut-on dire, la queue de la bataille électorale. Des adversaires loyaux se tendent la main après avoir échangé une ou deux balles ; il n'en saurait être de même après l'assaut d'injures et de calomnies qu'on appelle une élection. On sait où en sont nos mœurs politiques. A qui la faute? Est-ce uniquement à la droite? Les candidats du gouvernement ont-ils eu le monopole des injures? Je ne sache pas que les conservateurs y aient échappé. En fait d'accusations mensongères, n'ont-ils point passé par les plus grossières et les plus perfides, car, enfin, ceux qui les font accuser de vouloir rétablir la dîme et la corvée savent bien qu'ils se moquent du peuple. Il se peut que, à droite, on ait fait planer sur quelques honnêtes gens de vagues soupçons de corruption. Mais, encore une fois, à qui la faute, si la politique ressemble trop souvent à un tripot? Pourquoi la majorité républicaine n'a-t-elle pas su faire la police dans ses rangs? C'est, en fait de probité et de propreté morale qu'un peu d'épuration n'eût pas été de trop. Depuis combien de temps la consideration est-elle un luxe inutile pour un député ou un ministre? Supposez qu'une chambre soit un cercle, dont les membres soient soumis à un ballottage ; combien de blackboulés sur certains des bancs du Palais-Bourbon?

Les rancunes de la lutte électorale ne sont point, par malheur, l'unique obstacle à l'apaisement. Pour faire de la politique d'apaisement, il faut changer de politique, et c'est ce que la majorité ne veut ou n'ose. Beaucoup y seraient enclins, mais ils craignent de passer pour tièdes. Que dirait le comité de tel chef-lieu de canton si son député « fléchissait » pour l'application de la loi militaire ou de la loi scolaire? Nos représentans ne jouent plus, comme à la convention, leur tête sur un vote; ils ne jouent que leur siège, et ils n'en tremblent guère moins. Le radicalisme est là qui veille et, en dehors de quelques modérés assez haut placés, par le cœur ou par la fortune, pour braver l'excommunication radicale, combien d'opportunistes osent rompre avec les radicaux? Veut-on faire de la politique de modération, la rupture avec le radicalisme en est pourtant la première condition. Ils ont beau être revenus moins nombreux, les radicaux ont gardé toute leur infatuation. Comme les émigrés de 1815, ils n'ont rien appris et rien pardonné. Ils ont déjà réussi, avec l'ingénue complicité d'une partie de la droite, à imposer à la Chambre un président de leur choix ; ils comptent bien la remettre sous le joug. Ils prêchent l'union, mais c'est pour reprendre la campagne contre l'éternel ennemi, sous les bannières de l'anticléricalisme. En avant contre la théocratie ! s'écriait M. Clé-

menceau au punch des étudians. C'est toujours l'antique cri de ralliement; s'il est quelque peu démodé dans le pays, il ne l'est pas à la chambre. Les plus clairvoyans des opportunistes voudraient bien en finir avec ces vieilleries; mais, après s'être complu à faire trembler l'électeur devant le spectre noir, il leur est malaisé de ne pas simuler la terreur, chaque fois qu'on l'agite devant eux. Ils sont captifs de leur passé.

Puis, c'est avec la concentration républicaine, c'est la main dans la main des radicaux, qu'ils ont triomphé du boulangisme, comme du 16 mai. L'union qui leur a valu la victoire, vont-ils la rompre au lendemain de la bataille? Ils ne songent point que, s'ils ont vaincu avec la concentration, ils ont failli périr par elle. Ils ne voient point que, avant de les aider à terrasser le boulangisme, elle avait créé le boulangisme. Ils oublient que, s'ils l'ont emporté en septembre, ils le doivent moins à leur marche en rangs serrés qu'à la fuite de l'ennemi, et que, une autre fois, ils peuvent rencontrer un adversaire moins prompt à leur céder le terrain.

La concentration républicaine, c'est fatalement la continuation du passé; partant, c'est la constitution remise en question à chaque élection, et la république jouée tous les quatre ans sur un coup de dés. La concentration, c'est, à brève échéance, la résurrection du boulangisme sous même enseigne ou sous une autre raison sociale. Politique de concentration, ou politique d'apaisement, il faut choisir. Dire qu'on fera de l'apaisement avec le concours des radicaux, c'est d'une simplicité par trop innocente, ou d'une duplicité par trop transparente. Les bergers ne demandent pas aux loups d'aider les chiens à garder le troupeau. Concentration est synonyme de guerre aux conservateurs, de complaisance aux révolutionnaires. Une politique d'apaisement ne peut être qu'une politique de transaction, et pour pacifier, il faut des hommes de paix. Il est de ces pacifiques sur les bancs de la majorité; leurs noms sont connus, le pays serait heureux de les voir au pouvoir, afin de respirer un peu. Mais que pèse le repos du pays dans les plateaux de la politique? Apaisement et concentration, tel est, qu'elle le veuille ou non, le dilemme posé à la nouvelle chambre. Qu'elle persiste dans la concentration, qu'elle retombe sous le joug radical, il ne lui faudra pas quatre ans pour être aussi discréditée que sa devancière.

V.

Qui devrait gouverner?

Qui, aux dernières élections, le pays a-t-il désigné? Si le vote populaire était un instrument de physique, donnant la tempéra-

ture politique du pays, il apparaîtrait clairement que ceux qui ont le plus de titres au pouvoir, ce sont les modérés. Qu'on prenne la moyenne des suffrages, on trouvera que le méridien de l'opinion passe par le centre de la chambre, plus près des conservateurs que des radicaux. Le calcul est aisé ; les modérés joints aux conservateurs ont obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés. S'il ne s'agissait que d'obéir aux vœux du « souverain, » comme disent nos démocrates, la chose serait simple ; le ministère qui représenterait le plus fidèlement l'opinion serait le ministère républicain le plus conciliant. Par malheur, ce n'est pas de cette façon que nous entendons le gouvernement représentatif. On élimine la minorité, et l'on cherche la majorité de la majorité, ce qui revient à remettre le pouvoir à une minorité. Au lieu de regarder de quel côté s'oriente le pays, on suppute la force des groupes du Palais-Bourbon. C'est là, il faut bien l'avouer, le vice du régime parlementaire, d'autant que, chez nous, il manque de son correctif habituel : l'alternance des partis au pouvoir. Cela seul risquerait, à la longue, de perdre la république parlementaire.

On en convient de bonne grâce : le mal est trop apparent pour être nié. Mais à qui la faute ? dit-on. Pourquoi la majorité montre-t-elle tant de défiances pour toute politique qui semble pactiser avec la droite ? Pourquoi ne saurait-elle admettre que l'opposition puisse jamais être le gouvernement ? C'est (nous y voilà ramenés) que, entre elle et l'opposition, il y a la forme républicaine. Acceptez définitivement la république, va-t-on répétant aux conservateurs ; et la droite, devenue un parti légal, pourra un jour gouverner la république, soit seule, soit avec la fraction la plus conservatrice de la gauche.

Il est à remarquer d'abord que la droite ne convoite, aujourd'hui, aucune part du pouvoir. Minorité, elle a toujours entendu rester étrangère au gouvernement. Qu'il se présente un ministère tolérant, économe, libéral vis-à-vis de tous, elle est prête à l'appuyer, sans lui demander aucune part de l'autorité publique, uniquement pour le bien du pays et par respect de son mandat. Pour ce qui touche la forme du gouvernement, si tous les Français ne sont pas encore d'accord, la faute, nous l'avons dit, en est, avant tout, à l'histoire. Ces divergences, les années seules peuvent les effacer ; il faut laisser faire le temps, mais le temps ne se presse point. Une ou deux générations, un demi-siècle peut-être, ce n'est pas trop pour que disparaissent ce que les dédains du second empire appelaient les anciens partis. Encore, ne faudrait-il point que de nouvelles révolutions ou de nouvelles vexations leur apportassent de nouveaux alimens. C'est là un mal, contre lequel il est oiseux de

récriminer ; ce qu'il en faut accuser, c'est bien moins le présent que le passé.

Cette observation faite, les partis, dans leurs luttes quotidiennes, ne s'exagèrent-ils point l'importance de cette question de forme de gouvernement? Est-il vrai que la chambre et le pays s'y viennent toujours butter? Est-il vrai que, au parlement et dans toutes les assemblées électives, les conservateurs agissent toujours comme monarchistes, en adversaires irréconciliables de la république? Est-il vrai, enfin, qu'il suffirait d'une adhésion de la droite à la république pour que la majorité de gauche changeât de politique?

Et, d'abord, est-ce bien les conservateurs qui s'obstinent à prendre, en tout lieu et en tout temps, la qualification de monarchistes? Il me semblait qu'en 1889, comme en 1885, leurs adversaires les avaient accusés de mettre leur drapeau en poche, c'est-à-dire, précisément, de ne pas se présenter en adversaires de la république. Car, on l'oublie trop, les hommes qui reprochent aux conservateurs de ne pas se résigner à la république sont les premiers, en temps d'élection, à les signaler comme des monarchistes irréconciliables. Nombre de députés et de candidats de droite se sont présentés en simples conservateurs ; ce sont leurs concurrens qui leur ont imposé, d'office, l'épithète de monarchistes ; c'est la gauche qui, à chaque élection, refuse d'admettre qu'un conserteur puisse être autre chose. En 1885, la plupart des candidats de droite avaient déclaré qu'ils n'en voulaient pas à la forme du gouvernement, mais au mode de gouvernement. Mensonge, hypocrisie ! vociférait toute la gauche : la tactique est de signaler tout conservateur, de quelque origine qu'il puisse être, comme un monarchiste, aussi bien que comme un clérical. A bas les masques! s'écrie, à chaque élection, la presse républicaine. S'imagine-t-on que, pour lui clore la bouche, les hommes de droite n'auraient qu'à faire adhésion à la république? C'est bien mal connaître les passions de partis et les défiances démocratiques. Chaque fois qu'un conservateur en a fait l'essai, on lui a dit : Donnez des preuves de votre républicanisme ; des paroles ne suffisent point, il faut des gages. Et quels gages exige-t-on? L'approbation de la loi scolaire, de la loi militaire, de la politique opportuniste ou radicale, c'est-à-dire la négation de la politique conservatrice. Dans la presse locale, dans les réunions publiques, vous entendrez affirmer que les vrais, les seuls républicains sont ceux qui approuvent les actes de la république. De la cocarde républicaine, on prétend ainsi faire une livrée de servitude. On identifie, à dessein, la république avec le parti républicain, de façon à en exclure, comme d'une église fermée, tous ceux qui se réclament des traditions conservatrices. Pour le

grand nombre, il y a une pierre de touche : le cléricalisme; et conduisez votre femme ou vos enfans à la messe, vous serez un clérical.

Demandez-le à qui connaît la province : il n'est pas aisé aux hommes d'une certaine situation de famille ou de fortune, aux fils ou petits-fils de hauts fonctionnaires de l'empire ou de la monarchie, de se faire accepter comme républicains. Ils gardent au front une tache originelle qu'ont peine à laver ceux qui répugnent aux initiations maçonniques. Les chrétiens du IVe siècle se préparaient longtemps à la purification baptismale; on restait, parfois, des années avant de revêtir la robe blanche du baptême. Les catéchumènes, comme les pénitens, n'étaient pas admis à l'église; ils se tenaient, humblement, à la porte, sous le narthex. C'est à peu près de cette façon que la plupart des républicains entendent traiter les conservateurs qui viennent à la république. On exige des convertis des marques de repentir; pour un peu, comme autrefois les renégats chrétiens en pays turc, on les inviterait à fouler la croix ou à cracher sur le crucifix. C'est là l'unique moyen de se faire recevoir à bras ouverts. A tout le moins, qui se refuse à une humiliante abjuration doit se soumettre à un stage. J'ai connu des hommes fort en peine de se faire décerner un brevet de républicanisme. « Que faut-il donc pour prouver qu'on est républicain? disait, dans mon département, un candidat au Sénat. Faut-il tuer père et mère? »

Quand, à l'exemple de quelques-uns de ses membres, la droite, en corps, ferait une déclaration d'allégeance à la république, les feuilles de gauche, loin de lui en savoir gré, l'accuseraient d'arborer un drapeau qui n'est pas le sien. Déjà, en pareille occurrence, nous avons entendu préférer hautement un adversaire loyal, lisez un monarchiste résolu, à un réactionnaire déguisé, c'est-à-dire à un conservateur constitutionnel. Quand la droite illuminerait le 14 juillet et déciderait de ne se réunir qu'autour du buste de la république, on ne l'en soupçonnerait pas moins de conspirer pour une restauration; des hommes qui se croient honnêtes se permettent bien de l'accuser de vouloir rétablir l'ancien régime. Nous savons, par expérience, que le titre de républicain, voire de républicain de la veille, ne met à l'abri ni des suspicions, ni des injures. Les conservateurs venus tardivement à la république ne sauraient prétendre être mieux traités que les républicains libéraux, qui en ont été les parrains. Il y a, au sénat, un homme qui, par l'élévation de son esprit et l'étendue de ses connaissances, par la dignité de sa vie et sa fidélité à ses convictions, honore la politique. Il a toujours servi la liberté et la république, se refusant à les séparer; il leur a ap-

porté une éloquence incomparable, faite de trois choses rarement unies : de raison, d'esprit et de sentiment; jamais son existence déjà longue n'a donné prise à la calomnie; il a vécu simplement, en républicain d'avant la république; il a été au pouvoir, et il demeure toujours à son cinquième étage. De quelle façon ce sage a-t-il été traité par son parti, par la gauche dont il avait été l'un des chefs? On sait comment, et l'on sait aussi avec quelle sérénité de philosophe ce noble esprit affronta l'outrage. La gauche l'a flétri et honni; elle l'a appelé Judas, parce qu'il ne s'était pas courbé devant les injonctions jacobines; elle l'a appelé clérical, ce qui est le comble de l'ignominie, parce qu'il avait osé être libéral, même vis-à-vis du clergé. On n'a pas oublié avec quels anathèmes la gauche excommuniait, sous le nom de républicains dissidens, les rares politiques assez désintéressés pour suivre M. J. Simon. Faut-il rappeler par quelles phases décroissantes a passé, dans le camp républicain, la popularité du premier fondateur de la république, M. Thiers? De quelle autorité jouit, aujourd'hui, le libérateur du territoire parmi les débris des 363 qui, douze ans plus tôt, suivaient éplorés son cercueil? Les villes qui avaient commandé sa statue n'osent point l'ériger sur leurs places publiques; c'est un saint rayé du calendrier républicain.

Veut-on un autre exemple? Aujourd'hui même, à la chambre siège un homme qui a été quatre fois ministre de la république, financier expert qui porte dignement un nom illustre dans la science, lui-même homme de science et homme d'action, intelligence souple, apte à tout, esprit fin, alerte, d'une rare lucidité, étranger à tout fanatisme et à toute superstition, esprit politique s'il en fût, sans passion, sans rancunes, sans illusions. On le soupçonne d'avoir voulu faire des avances aux conservateurs, d'avoir songé à les rapprocher de la république en la leur rendant plus acceptable, cela suffit par exciter contre lui les défiances de la gauche. On cherche à le rendre suspect, on semble prêt à recommencer contre lui la campagne d'insinuations autrefois dirigée contre M. J. Simon. En vérité, de tels exemples ne sont guère encourageans pour les conservateurs, qui ne sauraient avoir, à la bienveillance des républicains, les mêmes titres qu'un Jules Simon ou un Léon Say.

Qu'importent, dira-t-on, les clabauderies de la presse ou de la rue? L'injustice est le propre des démocraties. Les républicains les moins suspects de concessions aux cléricaux n'ont pas été mieux traités que les modérés. Voyez M. Jules Ferry, l'inventeur de l'article 7, naguère le chef reconnu des républicains orthodoxes; on avait monté des émeutes pour lui barrer le chemin de l'Élysée. C'est le seul homme qui ait su imposer une direction à la gauche,

le seul qui ait donné à la république un gouvernement de quelque durée, et les républicains en ont fait, sciemment, l'homme le plus impopulaire de France. Pour finir de même, il n'a manqué à Gambetta que de vivre deux ou trois ans de plus. C'est, en quelque sorte, la loi de la démocratie : girondins ou montagnards, la première république envoyait ses chefs finir sur l'échafaud; la troisième se contente de les tuer moralement. Triste histoire, néanmoins, que celle d'un parti qui semble prendre plaisir à se décapiter lui-même, et qui, à ses *leaders* les plus en vue, réserve le supplice le plus vil, l'étouffement dans la boue! Cela, encore une fois, est peu fait pour engager à venir à lui. En restant dans leur camp, les conservateurs ont plus de chance d'échapper aux éclaboussures des luttes républicaines. N'étant pas obligés de compter avec les soupçonneuses défiances de la gauche, ils peuvent garder intacte leur liberté d'opinion et voter selon leur conscience, sans être exposés à s'entendre dénoncer comme des traîtres.

Est-ce tout? Nullement. Alors même qu'ils seraient tous d'accord pour accepter, sans arrière-pensée, la république, il resterait malaisé aux conservateurs de prendre, dans les luttes politiques, la qualification de républicains. Cette épithète est devenue une enseigne de parti. C'est un malheur, mais c'est un fait. Pour le peuple, républicain veut dire homme de gauche, souvent radical, presque toujours anticlérical. S'intituler républicain, c'est, pour des conservateurs, risquer de dérouter leur clientèle habituelle. Certains savans affirment que les Grecs d'Homère ne distinguaient pas toutes les couleurs que perçoit notre rétine. Le suffrage universel est un peu comme les Proto-Hellènes; il est inhabile à saisir les nuances; il ne reconnaît guère que les couleurs tranchées. C'est peut-être son plus grand défaut, et c'est, en partie, ce qui fait la force des radicaux, qui se présentent à lui comme les vrais, les seuls républicains, les républicains bon teint; l'électeur est enclin à croire avec eux que, en fait de républicains, les plus foncés en couleur sont les meilleurs. C'est là, soit dit en passant, la faiblesse ou, si l'on aime mieux, le vice de la république; cela seul suffirait pour que sa pente fût vers le radicalisme.

Je crains qu'il ne faille s'y résigner : le nom de républicain sera longtemps, peut-être toujours, un nom de parti. Il en est bien ainsi aux États-Unis où personne, depuis des générations, ne conteste la république. Je ne serais pas surpris qu'il en fût de même en France. La république doit-elle durer un siècle, il se peut que dans cent ans il y ait encore, en face d'un parti appelé républicain, un parti s'intitulant conservateur, et que ce parti ait, plus d'une fois, présidé aux destinées de la république. Les *tories* d'Angleterre étaient bien, à l'origine, les partisans des Stuarts; il a fallu près de

trois quarts de siècle pour les rallier, définitivement, à l'ordre de choses issu de la révolution de 1688. C'est petit à petit, presque insensiblement, et non tout à coup, par de brusques conversions à la saint Paul, que s'opèrent de pareilles évolutions. Ce qui change le moins facilement, dans les luttes politiques, c'est peut-être les noms de partis. On en a vu survivre des siècles à leur sens primitif. Quand, au terme de conservateurs, les membres de la droite accoleraient le nom de républicains, ce dernier tomberait bientôt, ne fût-ce que pour distinguer ces républicains conservateurs, des républicains, sans épithète, des anciens, des vrais, car, pour l'électeur, un républicain conservateur ne sera jamais qu'un républicain de second degré.

Une autre raison rend difficile aux conservateurs de s'afficher comme républicains, c'est que leur clientèle, de toutes classes, garde des défiances contre la république. Les partis ont leurs préjugés dont leurs chefs ne sont pas toujours libres de faire fi. Or, le préjugé antirépublicain est encore vivant dans nombre de familles. Au lieu de le diminuer, tout ce qu'a fait la république, depuis douze ans, l'a fortifié. Le boulangisme ne l'a point entamé. Loin de là, plus d'un conservateur se permet de trouver le moment mal choisi pour sommer la droite de reconnaître l'intangibilité de la république. « Comment, disent ces esprits mal faits, c'est au lendemain du jour où les républicains nous ont déclaré la république en péril, c'est après nous avoir montré, durant des mois, leurs doutes et leurs anxiétés, qu'ils nous convient à faire acte de foi dans l'éternité de la république ! » Ce qu'on demande, en effet, aux conservateurs, si c'est autre chose qu'une vide formalité, c'est bien un acte de foi, et, pas plus en politique qu'en religion, la foi ne s'impose. La république veut-elle convertir les incrédules; elle ne peut le faire que par des années de bon gouvernement.

Si la défaite du boulangisme a montré la force de la république, l'apparition du boulangisme en a montré la faiblesse. On se dit que les républicains pourraient rencontrer, un jour, des Boulanger mieux trempés. En tout cas, ce honteux et morbide phénomène a, dans certains milieux, accru les répugnances contre le régime d'où il est sorti. Car, il n'y a pas à le nier, le boulangisme est bien un produit de notre forme de gouvernement; c'est une excroissance républicaine. On n'imagine pas de Boulanger sous une monarchie. Il faut, pour cela, que la première place de l'état soit à prendre et, pour ainsi dire, au premier occupant. Qu'est-ce, au fond, que le boulangisme, si ce n'est une vérification de la vieille loi de l'histoire qui de la démocratie fait naître la tyrannie? Pour le démontrer, il n'était pas besoin d'un savant et subtile historien, comme M. le duc de Broglie. La venue de l'aspirant dictateur était écrite dans les astres; le sort

des républiques antiques et modernes l'avait annoncée depuis des siècles. Selon plusieurs, le mal est inhérent au régime, et la France aura d'autant plus de peine à y échapper qu'elle est une démocratie militaire : de la combinaison de la souveraineté populaire avec le service obligatoire risque fort de sortir la dictature de l'épée.

La crise du boulangisme, plus d'un a pu dire : « Nous l'avions bien prévue ! » Il ne fallait pas être grand devin; mais, en politique, il sert peu de prédire le mal, et les prophètes de malheur auraient mauvaise grâce à en triompher. Entre les libéraux ralliés à la république et les conservateurs libéraux demeurés à l'écart, entre ce qu'on appelait, en des temps qui nous semblent préhistoriques, le centre gauche et le centre droit, la France a assisté, durant des années, à un curieux dialogue : « Pourquoi n'être pas venus à nous? disaient les premiers ; pourquoi ne nous avoir pas aidés et soutenus ? Si, à notre exemple, vous aviez résolument accepté la république, la république eût été sage, modérée, tolérante. La France n'eût pas été coupée en deux par l'esprit de secte, violentée par le radicalisme, humiliée par le boulangisme. » — « Si nous ne sommes pas venus à vous, répondaient les conservateurs libéraux, si nous n'avons eu garde de vous imiter, c'est qu'il ne nous agréait pas d'être dupes. Si nous ne sommes pas venus à la république, c'est que nous savions que la république conduisait au radicalisme et à la dictature. » — « Vous voyez, disent les premiers, si nous avions raison : la république a duré; nous vous l'avions bien dit. » — « Vous voyez, répliquent les seconds, si nous avions tort : la république est devenue radicale; elle a failli verser dans la dictature; nous vous l'avions annoncé. » — Et le dialogue, ainsi engagé, pourrait se prolonger indéfiniment sans convaincre personne, chacun des interlocuteurs ayant raison de son point de vue. Eh ! qu'importe, après tout, de savoir qui a tort ou raison? L'important, c'est de vivre et de faire vivre la France; et, devant les maux du pays, c'est une justification insuffisante que de dire : nous l'avions bien prévu.

Le schisme politique des libéraux de gauche et de droite a été un des événemens les plus fâcheux des vingt dernières années. Séparés, ils sont devenus presque également impuissans. Elles sont loin, du reste, les heures où, pour tout sauver, il eût suffi de leur entente ! Aujourd'hui, les libéraux qui, à la suite de Thiers, ont passé l'Atlantique et ceux qui sont restés sur l'autre rive n'ont à se demander qu'un peu de tolérance et de bonne volonté réciproques. Au lieu de toujours rappeler aux modérés de la république leurs faiblesses passées, les conservateurs doivent les encourager et les soutenir dans leurs essais de résistance à la pression du radicalisme. Les libéraux de gauche, de leur côté, ont mieux à

faire que de reprocher aux conservateurs libéraux de n'avoir pas su arborer la cocarde républicaine. Dans les deux camps, il est oiseux de toujours mettre en avant ces questions d'étiquettes qui sont les questions qui divisent. Leur importance est peut-être, en réalité, plus théorique que pratique. L'avenir de la république ne dépend pas de l'adhésion de tel ou tel groupe; il dépend de sa sagesse, et de son bonheur. L'empire est tombé, quelques mois après un plébiscite où il avait été sanctionné par plus de millions de suffrages que n'en a jamais recueillis la république. L'unanimité apparente de la nation peut être, pour un gouvernement, autant un péril qu'une force, parce qu'elle est une tentation. Cela est surtout vrai des démocraties, si facilement infatuées d'elles-mêmes; le jour le plus dangereux pour la république sera celui où elle croira, de nouveau, pouvoir tout se permettre.

Pour se convaincre que les questions d'étiquettes n'ont pas, dans notre politique, toute l'importance qu'on leur attribue vulgairement, il suffit de se reporter aux dernières élections. Nous avons vu des candidats de droite s'affubler du titre de républicains ralliés. On sait comment cette qualification a été accueillie des républicains de profession; ils l'ont prise comme une profanation du nom de république. A la chambre même, quelques députés, pour la plupart d'origine bonapartiste, ont paru enclins à s'intituler républicains plébiscitaires. Quel gré leur en sait la gauche? Des plébiscitaires, dit-on, ne sont pas des républicains; mais naturellement, si la droite se déclarait républicaine, sa république ne serait pas celle de la gauche. Les questions de forme ou d'organisation gouvernementale ne seraient même pas tranchées par là, car il y a bien des sortes de républiques; les républicains ne seraient pas contenus par la droite, qu'on les verrait vite aux prises, entre eux, sur les questions de constitution et de revision.

Autre remarque : il s'est trouvé des conservateurs, dans la presse religieuse, pour engager la droite à laisser de côté la question de monarchie et de république, lui conseillant de subordonner la politique à la religion, pour former, à l'instar de la Belgique et de l'Allemagne, un parti catholique. La gauche, si prompte à dénoncer la théocratie, verrait-elle là un progrès? Peut-être, parce que, vis-à-vis du suffrage universel, ce serait le plus sûr moyen de compromettre la droite. Où serait, en tout cas, l'avantage pour la France? Un parti purement confessionnel ne servirait ni l'Église, qui ne doit point être impliquée dans les luttes électorales, ni le pays, qui n'a pas besoin de voir les querelles politiques s'aigrir et se passionner encore. Par bonheur pour la France et pour la religion, ce parti catholique, ou comme eussent voulu quelques isolés, ce parti républicain-catholique est mort-né.

Qu'on y réfléchisse; on se convaincra que les conditions de la lutte, dans le pays et dans le parlement, que les attaques et les suspicions de la gauche, non moins que les préventions d'une partie de la société, ne laissent à la droite guère de choix; que le nom de conservateurs est encore, par son vague même, celui qui a le moins d'inconvéniens, qui doit le moins diviser les droites et le moins offusquer les gauches. Il n'a rien d'illégal, rien de factieux, rien de belliqueux, ce vieux nom de conservateur; il est pacifique; il n'implique aucune velléité de révolution; il ne préjuge même point la forme de gouvernement; il se prête à toutes les évolutions et les transactions que peut réclamer l'intérêt du pays. Tout ce que la gauche doit demander à la droite, c'est de le justifier.

VI.

La France est en république; elle y est de par un enchaînement de faits et de circonstances indépendant de nos antipathies ou de nos sympathies. Elle est, aujourd'hui, vouée à la république, ou, si vous aimez mieux, elle y est condamnée; quant aux résultats, c'est tout un. Est-ce à perpétuité? Imprudent qui l'affirmerait, mais plus téméraire encore qui annoncerait qu'elle en doit sortir à brève échéance. Les monarchistes, de sentiment ou de raison, ne sont pas tenus, pour cela, de dire *raca* à la monarchie. La monarchie est, pour la France, une ressource suprême en des crises que nous ne pouvons, que nous ne devons point souhaiter, mais contre lesquelles aucun paratonnerre ne garantit notre démocratie; une ressource pour des périls, du dedans ou du dehors, qu'il serait impie d'appeler sur la France, mais qu'il ne dépend point de nous d'écarter de sa tête, et que les fautes mêmes de la république peuvent, malgré nous, attirer sur le pays. Selon le mot d'un vieux républicain de mes amis, les princes d'Orléans restent, pour la France, un en-cas, qu'elle peut être heureuse de retrouver un jour. On l'a senti à son émotion devant la généreuse témérité du jeune prince que nos gouvernans n'osent renvoyer à l'exil.

Telle est la vérité, pour tout esprit dégagé des superstitions monarchiques ou républicaines. La république est le fait, elle existe, et la politique doit, avant tout, compter avec les faits et avec le présent. Les conservateurs ne sauraient se soustraire à cette nécessité, sans cesser d'être des politiques. Ils doivent laisser l'intransigeance aux sectaires d'extrême gauche. Pour cela, il n'est besoin d'adopter aucun article du *Syllabus* néo-républicain. Il suffit d'appuyer ce qui semble utile, de combattre ce qui est mauvais, en regardant les lois et non les mains qui les présentent. Si le bien

semble impossible, il faut savoir se contenter de la politique du moindre mal. Il est, en tout cas, une politique dont tout conservateur doit se garder, c'est celle que, aux débuts de la révolution, a trop pratiquée la droite de la Constituante, celle qui préférait Pétion à Lafayette, Robespierre à Barnave, et les jacobins aux feuillans, — la politique du pire. Attendre le remède de l'excès du mal serait trahir le pays et tromper les suffrages des électeurs, qui ne nomment pas des conservateurs pour aider les démolisseurs.

Si le pays continue à être coupé en deux, si l'ère des persécutions s'éternise, si les intérêts nationaux doivent encore être sacrifiés aux intérêts de parti, il ne sied pas qu'on puisse dire que la faute en est aux con ervateurs. Pauvre pays! pour le satisfaire, et pour gagner la clientèle conservatrice, les républicains n'auraient guère qu'à ravir à leurs frères ennemis, les boulangistes, la devise du banquet de Tours : une république nationale. Une république ouverte, tolérante, respectueuse de tout ce qui est respectable, au lieu d'une république sectaire : voilà ce qu'appelle la grande majorité des Français. Quand le comprendra-t-on au Palais-Bourbon? On y semble tout prêt à revenir aux erremens anciens; on n'a de foi que dans la force, dans la contrainte, dans les invalidations, les épurations et toutes les pratiques en usage depuis douze ans. La république, s'écrie-t-on, ne peut désarmer devant des adversaires en armes; elle ne saurait se relâcher de ses rigueurs devant des vaincus qui n'implorent pas merci.

O hommes de peu de foi! serais-je tenté de leur répondre; vous nous jurez, chaque matin, que la république est fondée à jamais, et que toutes les forces de la réaction se briseront contre elle; à chaque élection, vous nous assurez que c'est le dernier assaut qu'on osera lui livrer; et, après la victoire, vous n'osez poser les armes et sonner la paix. Vous dites la république indestructible et, à chaque mêlée électorale, vous criez au pays que, s'il ne se serre autour de vous, la république est perdue. O hommes de peu de foi et hommes de peu de clairvoyance! vous ne voyez pas que ce qui vous semble fortifier la république est ce qui l'empêche de s'affermir; que vos haines, vos tracasseries, vos persécutions, vos vengeances écartent d'elle ceux que vous devriez attirer à elle. Qu'est-ce donc? C'est que vous vous obstinez à confondre la république avec le parti républicain; vous voulez persuader au pays que l'une ne saurait survivre à la défaite de l'autre. Imprudens! Bien incertaines seraient les destinées de la république, si la France les croyait liées, à jamais, au triomphe de la gauche. Un gouvernement n'a de chances sérieuses de durer que lorsque son existence ne dépend plus des succès électoraux d'un parti. La république ne sera sûre de vivre que le jour où elle aura résisté à la défaite des républicains. Bien

mieux, j'oserai dire qu'elle ne sera hors de question que lorsqu'elle aura été gouvernée par des conservateurs, comme en Angleterre la maison de Hanovre n'a été définitivement assise que lorsque le pouvoir eut été exercé par les tories. Affirmer qu'en France, aujourd'hui, l'arrivée au pouvoir des conservateurs est impossible sans péril pour la république, c'est reconnaître que la république n'est pas encore définitivement fondée.

Pour que les conservateurs reviennent à la direction des affaires, il n'est pourtant besoin d'aucune révolution; il suffit d'un minime déplacement de voix dans le corps électoral, et depuis huit ans, le suffrage universel n'a rien qui les puisse décourager. Voici deux fois que, aux élections générales, la gauche ne l'emporte que de quelques centaines de milliers de voix, et encore grâce aux manœuvres que l'on sait. Malgré tous ses avantages et malgré ses procédés, sa victoire a été maigre; tout autre gouvernement l'eût considérée comme une défaite. Les républicains en ont triomphé; la république a le droit de se contenter de peu; elle peut vivre avec ce qui tuerait une monarchie. Pour qui regarde à l'avenir, mieux eût valu peut-être, pour elle, que les vainqueurs fussent à droite. Le pouvoir, à la longue, démoralise les partis; le mal de la gauche est peut-être d'être restée trop longtemps au gouvernement, et d'en avoir trop usé. Elle eût eu moins de peine à s'assagir; elle se fût purifiée et modérée plus aisément dans l'opposition; puisse la république n'avoir pas à regretter ses corrompantes victoires électorales!

Quant aux conservateurs, ils peuvent demeurer longtemps dans l'opposition. Ils ne sont point des affamés de places ou de besogneux politiciens, avant tout soucieux des avantages matériels du pouvoir; ils n'ont point, pour la plupart, de fortune à faire, ou de notoriété à acquérir pour se pousser dans le monde. Les impatiences des nouvelles couches ne leur siéent point. L'opposition est aujourd'hui une fonction assez haute. Elle a les intérêts matériels et moraux de la France à défendre : sa fortune, ses finances, son armée, ses libertés publiques et privées, la sincérité du suffrage universel, le respect de l'enfance, la probité politique, la moralité nationale. Elle a les prodigalités gouvernementales, l'arbitraire administratif, le fanatisme maçonnique, les vexations jacobines à combattre, et la tyrannie même de l'état omnipotent, qui menace nos sociétés d'un nouveau genre de servitude. Et, pour cette tâche, qui suffirait à la gloire d'un grand parti, les conservateurs ont les ressources que donnent la richesse, l'intelligence ou l'instruction, l'expérience des affaires, les traditions d'honnêteté et d'honneur et les fortes croyances qui trempent les âmes et rehaussent les cœurs. Pour cette mission de défense sociale, qu'ont-ils besoin de

songer à ce qui nous divise, aux questions de forme et d'étiquette, aux querelles d'écoles et de dynasties? Ils n'ont qu'à penser à la France.

La France avant tout! avant la république, comme avant la monarchie! Quoi de plus naturel? Cela est bien simple, et cela, hélas! paraît souvent difficile aux partis. Notre temps ressemble à celui où les uns criaient : Vive la ligue! et les autres : Vive le roi! bien peu songeaient à crier : Vive la France! Ce cri, les conservateurs l'ont adopté; c'est celui qui sort de leurs poitrines dans les réunions politiques, ou lors de la clôture des sessions du parlement; — qu'ils lui demeurent fidèles dans leurs actes! Vive la France! c'est un beau cri! il est bien français, il est de tous les temps; tout patriote peut s'y joindre, et tous les échos du pays le redire; c'est un cri de paix, c'est un cri d'union; il n'a rien de séditieux, il n'a rien d'exclusif, il n'a rien de blessant pour personne. Laissez-le à ceux qui n'en veulent pas d'autre; et répétez-le avec eux; et, si vous pouvez, plus fort et mieux qu'eux. Ne leur demandez pas de crier : Vive la république! A beaucoup, vous l'avez rendu, pour longtemps, malaisé. C'est à ce cri qu'ont été votées toutes les lois édictées contre eux, contre ce qu'ils aiment ou ce qu'ils respectent; c'est à ce cri de guerre qu'ont été forcées les portes des couvens et que les laïcisateurs ont donné l'assaut à l'école et à l'hôpital. Vive la république! cela, pour bien des oreilles, sonne: A bas les curés! à bas la religion! Cela, pour trop de Français, est devenu synonyme de : Vive l'intolérance et la délation! Vive la corruption et le gaspillage! Vivent les budgets fictifs! Vivent les fraudeurs du trésor et les falsificateurs du scrutin! Un jeune roi demandait à un vieux serviteur : « Pourquoi ne cries-tu pas, comme les autres : Vive le roi! » — « Parce que j'attends de te voir à l'œuvre! » Le pays a vu la république à l'œuvre, et plusieurs de ceux qui en avaient salué l'avènement de leurs vivats ont été pris de doute ou de dégoût. Vive la France! est un cri dont jamais Français n'auront à rougir; il suffit à tout, il dit tout. Vive la France! la vieille et la nouvelle, la France des ancêtres et celle des fils, la France des lis et celle du tricolore, la France des triomphes et celle des défaites, la France d'hier comme celle de demain. Vive la France! Qu'un pays est à plaindre, quand un tel cri semble un cri de parti! et qu'elle redeviendrait grande et forte, notre France, si les Français n'en connaissaient pas d'autre!

UNE

AMBASSADE EN ANGLETERRE

AU XVIE SIÈCLE

M. DE CASTILLON A LA COUR D'HENRI VIII.

Correspondance politique de M. de Castillon, publiée sous les auspices de la commission des archives diplomatiques par M. Jean Kaulek avec la collaboration de MM. Louis Farges et G. Lefèvre-Pontalis, 1 vol. in-8°. Paris, 1889; Alcan.

Lorsque les Anglais ont entrepris de donner au public la correspondance officielle de leurs ambassadeurs en commençant par les plus éloignés du temps présent (1), beaucoup d'entre nous ont pensé que notre diplomatie retirerait du bénéfice d'une publication analogue faite sur nos documens. Les explorateurs privilégiés de nos dépôts publics savaient quelles richesses ils contenaient. Les extraits déjà anciennement connus des lettres de François de Noailles, de Jean du Bellay, de d'Ossat et d'autres négociateurs du XVIe siècle nous avaient mis en goût pour les papiers d'état : aussi une faveur marquée a-t-elle accueilli l'annonce des publications

(1) *Calendars of State papers*, publiés par le Record Office.

de la commission des archives diplomatiques destinées à permettre de pénétrer dans la correspondance de nos anciens ambassadeurs. Ce n'est pas que pour certains la lecture des lettres originales dans le papier du temps n'ait une saveur, un charme tout particulier, d'où une vive jouissance; mais *non licet omnibus,* et tous sans exception ont applaudi à la résolution prise et au plan adopté par les hommes intelligens qui composent la commission.

Comme nos voisins d'outre-Manche, ceux de par-delà les monts nous avaient précédés dans cette voie. Les *Dispacci* et les *Relazioni* de leurs ambassadeurs, source féconde de l'histoire, ont été ici même (1) louées comme elles le méritent; en les lisant chacun appréciera quelle netteté, quelle précision, quelle pénétration de l'avenir distinguent la diplomatie vénitienne, combien est élégant et correct le langage des ambassadeurs de Florence. Ces documens jettent une vive clarté sur l'existence des nations au XVIe siècle. Ceux qui les ont écrits se sont montrés historiens, hommes d'affaires; ils ont apporté dans leurs jugemens un sens droit, une pénétration indispensable au maniement d'intérêts d'un ordre aussi élevé; ils ont été animés de ce grand amour du pays, condition première en pareille situation, peut-être un peu affaibli de nos jours. Ces mérites ne sont pas moindres dans la correspondance mise à jour par notre publication : les Castillon, les Odet de Selve, les Marilhac, les Pelissier, les François de Noailles ne le cèdent en rien aux diplomates leurs adversaires; ils ont contribué à l'agrandissement de la France, qui leur doit un souvenir. En étudiant, aux sources, les négociations suivies entre François Ier et Henri VIII, cette figure originale de Castillon nous était apparue, et nous lui avions souhaité un éditeur qui la fît sortir de l'ombre. Après une longue éclipse, elle a cette bonne fortune d'être évoquée et de fixer l'attention. Sa correspondance, publiée à juste titre, est intéressante à connaître. Il ne faut pas y chercher l'art que contiennent les dépêches de Machiavel au conseil de Florence, les qualités des relations des orateurs de Venise à la sérénissime république ou des dépêches de nos grands ambassadeurs; mais dans un langage propre à son auteur, elle met en lumière la figure d'Henri VIII et fait mieux comprendre certains actes de ce roi si extraordinaire; on y trouve des idées qui paraissent être de nos jours, mais dont notre siècle ne peut pas réclamer la priorité. Certains détails pourront paraître peu importans, mais rien n'est à négliger dans l'étude du XVIe siècle, époque des grands contrastes et des figures en relief; étoffe de soie et d'or tachée de sang, dit Voltaire.

(1) Voir, dans la *Revue* du 1er septembre 1862, l'article de M. Geffroy.

I.

M. de Castillon n'était pas un ambassadeur de robe longue, catégorie trop employée dans le XVIe siècle, au dire de Brantôme, qui préfère les ambassadeurs gens d'épée « qui troussent leurs paroles plus courtes » et sont aptes en outre à rendre des services dans les affaires de guerre. L'auteur de *la Vie des grands capitaines* approuve qu'on ait envoyé en ambassade à Rome M. de Villeparisis, « bonhomme d'espée prompt, hâtif et point endurant, et M. de Tournon, vailliant seigneur qui avec son épée s'en fit très bien accroire. » Mais à l'époque de la renaissance les hommes qui cultivaient les lettres semblaient être la plus haute expression de leur pays, et François Ier les récompensa justement. Il se faisait représenter auprès du pape Léon X par le professeur Guillaume Budé, l'homme le plus savant de son temps, — au concile de Trente par le magistrat Du Ferrier, qui, après avoir harangué dans l'assemblée des prélats, allait faire des leçons de droit dans la célèbre école de Padoue, — le plus souvent, enfin, auprès des souverains dont il recherchait l'alliance, par des cardinaux et par des évêques qui s'étaient fait remarquer dans l'étude des lettres. Le poète Lazare Baïf avait une ambassade; Amyot, une mission auprès du concile.

Notre hiérarchie diplomatique, qui compte plusieurs degrés, n'existait pas; les idées du temps ne l'admettaient pas. Les divers secrétaires d'ambassade, qui de nos jours vont se morfondre dans les petites cours, attendant un poste élevé auquel ils ne montent que rarement, n'avaient pas encore été établis par ce besoin de bureaucratie, plaie de notre siècle. Au XVIe, époque de vie active, d'initiative individuelle, on tenait en médiocre estime ceux qui étaient « tombés à ce passe-temps de branler les jambes sur les coffres de l'antichambre du roi. » Fallait-il aller négocier la rançon de François Ier, on envoyait le premier président au parlement de Paris, le maire de Bordeaux, l'archevêque d'Embrun; fallait-il entretenir de bonnes relations avec le roi d'Angleterre, on lui dépêchait l'évêque de Bayonne, Du Bellay, qu'un ambassadeur anglais qualifiait quelques années plus tard « le plus subtil des membres du collège des cardinaux; » une autre fois l'évêque de Tarbes, Gramont, « homme d'audace intellectuelle, » qui « a la réputation de ne pas craindre le scandale, » d'après un ambassadeur vénitien; dans la circonstance présente, M. de Castillon. Ces envoyés avaient leur originalité propre; on sentait l'homme sous la fonction.

Loys du Perreau, seigneur de Castillon, appartenait à la maison du roi; il était fils d'un secrétaire d'état du roi François Ier, homme nouveau comme Briçonnet, Bochelet, Robertet, Duprat, Montholon

et beaucoup d'autres qui, à cause de leurs talens et de leur mérite personnel, principe déterminant du souverain à cette époque, étaient élevés aux premières dignités et se sont continués par des descendans également illustrés au service du pays. Il avait déjà rempli des missions ; il avait été envoyé vers Lautrec, qui faisait l'expédition de Naples, et Dodieu, ambassadeur à Florence, écrivait au roi le 6 novembre 1528 : « Vous avez entendu par M. de Castillon comme les choses se sont passées par-deçà. » Une première fois, en 1533, il avait remplacé à Londres l'ambassadeur Jean de Dinteville auquel le roi accorda son congé « pour faire un tour chez lui et donner ordre à ses affaires ; » sa mission avait été de courte durée, et sur les comptes de 1534 on trouve que sa femme, Anne de Saint-Marsault, a touché pour lui sur son traitement, à raison de 20 livres par jour, 1,460 livres. Cette fois il allait dans une circonstance importante succéder à M. de Castelnau, évêque de Tarbes, après Gramont.

Au moment où Castillon arrivait en Angleterre, Henri VIII gouvernait par lui-même. Depuis quelques années déjà, sous l'influence d'Anne Boleyn, il avait disgracié Wolsey, ce ministre qui, devançant de cent ans Richelieu, avait au profit de son maître abaissé les plus hautes têtes de l'aristocratie, ce qui dans le drame de Shakspeare lui vaut cette apostrophe de Surrey : « Vice revêtu d'écarlate ! » Nous attendons encore le Shakspeare qui jugera notre grand cardinal. Mais la politique avait survécu au ministre, et si elle était absolue à l'intérieur, vis-à-vis de François Ier et de Charles-Quint elle consistait dans un jeu de bascule. Le roi d'Angleterre s'efforçait de maintenir la mésintelligence et le désaccord entre les deux souverains rivaux pour vendre son alliance à chacun successivement et, de la sorte, les dominer. Castillon, dans une de ses dépêches, caractérise ainsi cette politique : « Il veut chevaucher l'un et mener l'autre en main. » En 1529, il avait fait payer fort cher son alliance au vaincu de Pavie qui désirait ardemment la liberté de ses enfans détenus en otage à la suite du désastreux traité de Madrid ; mais en 1537 le roi de France refusait de passer sous les fourches caudines de celui qui l'appelait « son mieux aimé frère, bon compère et perpétuel allié. » La rivalité et les guerres continuelles de l'empereur et du roi très chrétien donnaient beau jeu à cette politique. Charles-Quint poursuivait avec une opiniâtreté implacable la réalisation de la monarchie universelle, qui, depuis le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, accompli par la faute de Louis XI, était une menace pour la France, et François, au milieu de ses légèretés, s'obstinait dans cette idée juste et vraiment française de ne pas laisser sans contrepoids la puissance d'un monarque qui pouvait

dire que le soleil ne se couchait jamais sur ses terres; il suscita des ennemis à son rival, ne lui fut jamais inférieur et posa les premières bases d'un système d'équilibre entre les puissances européennes. L'idée, reprise et appliquée par Henri IV, Richelieu, Louis XIV, avec l'énergie qui les caractérisait, fut la base du droit politique moderne de l'Europe jusqu'au jour où le cardinal de Bernis donna pour alliée à la France son ennemie de deux siècles.

La guerre avait éclaté pour la troisième fois entre le roi de France, qui voulait venger la mort de son agent Merveilles, et l'empereur, qui avait été l'instigateur de l'attentat, comme il le fut plus tard du meurtre (1) du cardinal Fra Georgio, gouverneur de Hongrie, car sa main atteignait partout où s'étendait son intérêt. Les hostilités duraient depuis plus d'une année et n'amenaient d'autre résultat que de fouler les peuples; les deux rivaux consentirent à faire la paix. Cette fois encore, comme en 1529, comme plus tard à Vaucelles, comme dans tous les grands événemens du XVIe siècle, l'influence des femmes se montra et fut toute-puissante. Les négociateurs ne furent plus Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche à qui on avait dû la paix des Dames, fort triste pour la France; ils furent cette fois Marie d'Autriche, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, et Éléonore, aussi sa sœur, mais reine de France. L'intervention de ces deux princesses amena le roi et l'empereur à consentir une trêve de six mois pour l'Artois et les Pays-Bas; elle fut signée le 30 juillet 1537 à Bormy, près Thérouanne, par le sire de Lannoy, le seigneur de Leidekerke, et Mathieu Strick, stipulant pour l'empereur, Jean d'Albon, Guillaume Poyer et Guillaume Bertereau pour la France. Mais il fallait l'étendre aux autres pays où la guerre durait toujours. Le cardinal de Lorraine et le grand-maître de Montmorency s'abouchèrent aux cabanes de Fitou, près Leucate, entre Salces et Narbonne, avec François de Los Covos, commandeur de Léon, et Nicolas Perrenot, sieur de Granvelle, députés de l'empereur, et signèrent le 21 janvier 1538 une trêve de six mois, bientôt après prolongée de dix ans par l'influence du pape Paul III, qui, désireux du bien de la chrétienté, s'était, malgré son grand âge, rendu à Nice pour se rencontrer dans cette ville avec les deux souverains rivaux.

Cette paix, qui par l'intervention du pape allait donner du repos à deux puissans pays et qui se faisait sans Henri, le mécontentait. Il cherchait à l'empêcher et à maintenir le roi de France et l'empe-

(1) Lettre du cardinal de Tournon au maréchal de Brissac, de Venise, 15 janvier 1552: « ... le cardinal fra Georgio, gouverneur de Hongrie, a été tué si misérablement par les ministres de l'empereur et du roi des Romains, que c'est une chose fort scandaleuse, mais pas nouvelle, vu la possession en laquelle ils sont de faire de tels actes... » FF. vol. 20327, fol. 145.

reur en défiance l'un contre l'autre, afin de vendre fort cher son alliance à chacun successivement. Il aurait au moins voulu être le médiateur entre les deux souverains pour tirer quelque avantage du traité et y figurer. L'empereur, dans des vues d'ambition, demandait un concile pour faire condamner l'hérésie de Luther pratiquée par les princes allemands alliés de la France, et le pape, après des hésitations et des retards, avait consenti à le rassembler. Henri était également contraire à ce projet et il avait de bonnes raisons pour cela; mais la préoccupation qui dans son esprit dominait les autres et l'emportait cette fois sur les questions de la politique et de la religion, c'était celle de son mariage, sans que le cœur y eût cependant une part bien grande. Nous allons voir qu'il poursuivait cette pensée avec cette force de volonté particulière aux Tudor et qu'il apporta dans tous les actes de sa vie.

On connaît généralement l'histoire des six mariages d'Henri VIII; on connaît moins les négociations matrimoniales qu'il a poursuivies sans succès. Comment dans une vie remplie par six mariages a-t-il eu le temps d'en manquer d'autres? Le nombre en est moindre que pour sa fille Élisabeth, dont les hésitations conjugales ont trouvé d'éloquens narrateurs; c'est cependant d'une négociation matrimoniale qui ne se réalisa pas qu'était occupé ce roi au moment où M. de Castillon arrivait en Angleterre.

Les circonstances étaient particulièrement délicates; les deux rois, qui dans leur jeunesse se ressemblaient par certains côtés de leur caractère, l'amour du plaisir, le désir d'acquérir de la gloire, avaient vécu en bonne intelligence tant qu'ils avaient eu besoin l'un de l'autre. Leur amitié s'était refroidie à mesure que s'affaiblissait l'intérêt qui l'avait fait naître; en outre, le ministre dirigeant, Thomas Cromwell, en même temps lord du sceau privé, était tout dévoué aux intérêts du roi d'Espagne. La situation était donc mauvaise pour Castillon, qui allait rencontrer des difficultés que n'avaient pas trouvées ses prédécesseurs; il lui restait cependant un moyen d'action sur le roi, la suite dira comment il en usa. C'était sur une princesse française que Henri VIII avait porté son attention, et l'attrait qu'il ressentait pour elle était très grand. Tout flatteur que fût ce choix, la princesse objet de ses désirs ne pouvait ignorer qu'elle allait succéder à la vertueuse Catherine d'Aragon, répudiée après une union de dix-huit années, à Anne Boleyn, décapitée après trois ans de mariage, enfin à Jane Seymour, sacrifiée à la naissance de son fils par cette parole d'Henri : « Sauvons le fruit, on trouve toujours des femmes; » que le roi qui la recherchait avait aboli le catholicisme, s'était proclamé le chef suprême d'une religion nouvelle et avait puni du dernier supplice le vertueux chancelier Thomas More, son ancien précepteur, le cardinal Fisher, malgré ses

quatre-vingt-deux ans et un grand nombre d'autres de ses sujets restés attachés à la suprématie du pape.

Henri, âgé en ce moment d'environ quarante-six ans, était grand et gros; le beau type de la race anglo-saxonne s'était épaissi. Son portrait, peint vers cette époque par Hans Holbein, donne l'idée d'un homme de haute stature chez lequel les appétits grossiers se sont développés; sa belle tête césarienne s'était alourdie; ses goûts qui allaient en augmentant avec l'âge avaient apporté dans sa santé des désordres que Castillon raconte en ces termes : « Ce roi a fait estouper une des fistules de ses jambes et depuis dix ou douze jours, les humeurs qui n'ont point de vidange, l'ont cuydé estouffer, tellement qu'il a été quelque temps sans parler, le visage tout noir et en grand danger. » Ce que Castillon appelle une fistule était un ulcère à la cuisse qui résista à tous les efforts de la médecine et occasionna la mort du roi quelques années plus tard. François Ier, qui le suivit de près, mourut aussi d'un ulcère, placé, d'après l'expression de l'ambassadeur italien, *inter anum et nates*. La science ne guérissait pas encore ces maux-là.

La princesse française, recherchée par Henri, était Marie de Lorraine, duchesse de Longueville, fille aînée des douze enfans de Claude de Guise et d'Antoinette de Bourbon. Elle avait été mariée, en 1534, à Louis d'Orléans, duc de Longueville, qui fut tué à la tête de sa compagnie comme presque tous les membres de cette race « sur laquelle Dunois jeta une telle semence de générosité qu'elle s'en est toujours ressentie, » dit Brantôme. Marie de Lorraine avait alors vingt-deux ans; elle était d'une taille élevée; elle avait le grand air qui distinguait les deux races dont elle était issue; elle possédait aussi plusieurs des qualités éminentes de ces familles qui ont donné à la France tant d'hommes remarquables, mais qui, malheureusement, devinrent bientôt rivales et ennemies à ce point que Louis de Condé disait : « Si les Guise s'avisaient de se faire huguenots, le lendemain je me ferais catholique. » François Ier affectionnait cette princesse, quoiqu'il n'aimât pas, à cause de leur ambition, les princes de Lorraine qu'il jugeait capables de mettre « les enfans royaux en pourpoint et tous les sujets en chemise; » il l'avait mariée au duc de Longueville et l'avait dotée. Après la mort de ce dernier, il chercha encore un mari pour cette princesse restée veuve dans tout l'éclat de la beauté et de la séduction, et il voulut la marier comme sa fille.

Henri VIII, veuf de sa troisième femme, était à la recherche d'une quatrième. S'il avait poursuivi de sa haine implacable Anne Boleyn, qu'il fit décapiter par le bourreau de Calais, réputé le plus

habile, s'il prit une autre femme le lendemain de son exécution, il eut des regrets pour Jane Seymour, qui lui avait donné un fils (1). Il s'était enquis des princesses des cours de l'Europe en âge d'être mariées; ayant entendu vanter la beauté et les grâces de Mme de Longueville, il résolut de l'épouser. Il fit faire une ouverture de mariage par le lord du sceau privé, son principal ministre et l'homme de sa politique. Malgré tout son désir de complaire à un allié utile, François Ier, ne pouvant consentir à sacrifier cette belle princesse au roi qui faisait si bon marché de la vie de ses femmes et de ses sujets, répondit par son ambassadeur qu'il serait très honoré si le roi d'Angleterre prenait une femme dans son royaume, qu'il n'y avait ni dame ni demoiselle qui ne fût à son commandement, excepté sa cousine de Longueville dont le mariage avait été arrêté et juré avec le roi d'Écosse. Peut-être par ce motif la duchesse de Longueville était précisément la femme que voulait Henri, car le cœur des rois n'est pas pétri d'une matière différente de celle des autres hommes, et le refus du roi de France ne fit qu'exciter ce désir. Castillon lui ayant demandé, à la suite de la communication de la réponse de son maître, ce qui le portait à être plus affectionné à la duchesse de Longueville qu'à toute autre, il répondit que son ambassadeur Wolop lui en avait rapporté un bien au-dessus de tout ce qui se peut exprimer et qu'avec cela « il est grand et gros personnage et a besoin de grandes femmes; quant à Mlle de Vendosme, il ne prendra pas le refus du roi d'Écosse. » Marie de Bourbon avait été, en effet, fiancée à Jacques V, le 29 mai 1536; mais ce prince, étant allé la voir à Dieppe, ne la trouva pas à son gré et refusa de l'épouser.

Castillon avait compris le vif attrait qu'Henri ressentait pour la duchesse de Longueville et le parti qu'il pouvait tirer dans les négociations des désirs de ce prince pour le maintenir dans l'amitié du roi de France et en obtenir des secours contre l'empereur; aussi écrivait-il : « Ce roi est si amoureux de Mme de Longueville qu'il ne se peut tenir d'y retourner. » En effet, Henri avait fait faire une nouvelle démarche. Le lord du sceau privé demande à Castillon si les choses sont si avancées qu'elles ne se puissent rompre; il insiste et dit que, si on faisait tant pour le roi d'Angleterre que de lui accorder Mme de Longueville, il ferait pour la France plus du double que ne fera jamais le roi d'Écosse. Il sait d'après les renseignemens recueillis en France auprès de personnes dignes de confiance que, si M. de Guise a promis et juré le mariage de Mme de Longueville, elle n'a jamais donné son consentement à être mariée

(1) Édouard VI, voir son portrait, par Antonio de Moor.

spécialement au roi d'Écosse, bien qu'elle soit prête en toute chose à obéir au roi, et qu'enfin les choses ne sont point si avancées qu'on ne puisse les défaire selon Dieu et le monde. Faisant alors intervenir la politique dans la question du mariage, le ministre anglais ajoute que son maître était décidé à renouveler l'alliance et l'ancienne amitié pour toujours, envers et contre tous, en s'expliquant par le menu sur les points douteux, et qu'il espérait bien ne pas rencontrer un refus uniquement pour complaire au roi d'Écosse.

Castillon s'étonne que l'on n'ait pas une foi absolue dans la parole du roi son maître et répond que peut-être ceux auprès de qui on s'était enquis n'avaient pas été appelés pour témoins de la procuration que Mme de Longueville avait passée à son père, parce que, quand une fille passe procuration à son père, même dans une telle maison, peu de gens y sont appelés et « on n'en fait point les sains (1) sonner. » Quant à l'alliance qu'on offre de renouveler en vue de ce mariage, il lui semble « que cette queue n'est pas de ce veau; » il voudrait que jamais on ne lui eût tenu tel propos, car mylord du sceau privé sait bien que cette alliance est autant à l'avantage du roi son maître que du roi de France et que les affaires de ce dernier ne sont pas pires qu'avec l'alliance du roi d'Angleterre.

Castillon tenait ce langage au ministre anglais comprenant les concessions que ferait Henri en vue d'un mariage pour lequel il se passionnait. Ce n'était pas seulement ce qu'avait dit Wolop (2) de Mme de Longueville qui rendait le roi amoureux; son désir s'était encore accru par le récit du gentilhomme Méotis, qu'il avait envoyé secrètement vers elle. Castillon écrivait au roi : « Le rapport du gentilhomme Méotis a davantage mis le feu aux estoupes; si vous voulez tant soit peu user de dilation, vous tirerez maintenant de lui tout ce que par autre moyen on ne pourrait jamais tirer. Il est bien pris et me semble, sire, que cette affaire vaut bien le penser. Si vous ne concluez point avec l'empereur, ce sont cinq cent mil escus de prêt ou de don qui pendent à son habit. Sire, vous m'en manderez votre bon plaisir et soit en peu ou en bon escient, j'aiderai à jouer la farce. » En même temps, il écrit à Bochetel, un des secrétaires du roi, à qui le surnom de *Cuncta formidans* avait été donné : « Si je parle un peu grassement, la matière le requiert et carême prenant approche. » Enfin, rendant compte au grand-maître du projet de mariage, il dit qu'une bonne comédie pourrait se jouer

(1) Les cloches.
(2) Gentilhomme de la chambre.

avec cela; sinon il faut bien spécifier à M. de Winchester, l'ambassadeur d'Angleterre, que ce mariage était conclu et juré par M. de Guise ayant une procuration expresse de Mme de Longueville, afin qu'on n'y revienne plus, « car je crois ce roi vouldroit avoir donné partie de son royaulme et il l'eusse espousée. »

La liberté de langage de Castillon tenait à son époque; elle tenait à la vie des camps qui établissait en présence des mêmes dangers une certaine familiarité dans les rapports; elle tenait aux relations fréquentes du roi avec les principaux de ses hommes d'armes; il les connaissait tous, il savait leurs affaires privées et intervenait au besoin. Son itinéraire le montre déployant une grande activité, visitant ses villes, ses places fortes et les principaux seigneurs, allant de château en château sans s'arrêter plus de quelques jours dans le même. Henri VIII en faisait autant de son côté; tous les ans, pendant trois mois de la saison d'été, il inspectait ses ports et ses villes : c'est ce qu'il appelait « faire son progrès. » La royauté ne s'isolait pas alors dans un cérémonial infranchissable comme l'usage s'en établit au siècle suivant. Cette liberté de langage faisait dire à Dupuy-Montbrun que « quand il avait le cul sur la selle, il était l'égal du roi; » elle permettait à Vassé d'écrire au duc d'Aumale : « ... Par le corps de Dieu, vous avez l'une des plus belles et honnestes princesses que j'aye jamais vüe, et ai peine que, des grâces et contentemens que Dieu vous donne en ce monde, il ne vous punisse quelque petit en l'aultre. » Castillon, ayant bien pénétré les sentimens d'Henri pour Mme de Longueville, cherche à en tirer profit et à l'engager dans les intérêts du roi de France. Il lui expose que les députés de l'empereur faisaient tous leurs efforts pour obtenir le concile, mais que son maître ne l'accorderait qu'à la condition qu'aucune question de nature à contrarier le roi d'Angleterre n'y serait traitée; que c'était là un point délicat qui pouvait empêcher la paix de se conclure, auquel cas il devrait venir en aide au roi de France pour lui permettre de continuer la guerre contre l'empereur. Henri répond qu'il serait fâché que le roi de France perde un si grand bien pour lui et qu'il devrait plutôt donner son consentement; il ajoute qu'il voyait avec peine qu'on n'allât pas franchement à lui, que la paix ne se ferait pas et qu'on voulait en attribuer la rupture à la question du concile pour faire retomber sur lui l'odieux de la continuation de la guerre; il veut plus de franchise, il voudrait enfin une alliance sincère et inviolable.

Castillon le supplie de lui dire ce qu'il veut qu'on fasse pour venir à cette sincérité : « Que je sache la réponse que vous aurez de Mme de Longueville, dit le roi, nous en parlerons plus amplement. — Vous changez de propos, et cependant la paix ou la guerre se

conclut en Languedoc. — La paix n'est pas prête. — Il retourne après à ses moutons et ne peut oublier sa bergère. » Castillon lui demandant le résultat de la mission secrète du gentilhomme Méotis : « Pardieu! le coquin a eu trop d'honneur d'avoir été en si honnête lieu. Il a appris que Mme de Longueville n'avait rien spécifié du roi d'Écosse. Le roi mon frère n'aura point d'excuse de me la refuser pour la bailler à ce bélitre et saoul roi d'Écosse. » Il ajoute de longs propos à ce sujet, disant qu'on ne peut lui refuser Mme de Longueville, que c'était le bruit du palais qu'il l'épouserait, ce qui est bon signe. Castillon, qui tous les jours appréciait les hommes et les choses de la cour du roi d'Angleterre, termine ainsi la dépêche dans laquelle il rend compte à son maître de cette conversation : « C'est un merveilleux homme et a de merveilleuses gens à l'entour de lui; si, suis-je, sire, bien desplaisant que je ne puis trouver moyen de vous faire quelque bon service à l'endroit de ses angelots (1) qu'il tient si chers, mais c'est une vieille voulpe... (2), il aime plus l'or et l'argent que l'alliance de prince que je congnoisse; je vous assure qu'il en fait munition et n'y a calices, châsses ni autres reliquaires qui ne s'en sente bien. »

Comme le montrent les dépêches qui précèdent, Henri poursuivait son idée d'épouser Mme de Longueville. Il envoya M. de Briant, un des serviteurs de son intimité, en ambassade vers le roi de France, sous l'apparence de négocier l'alliance des deux pays; mais Castillon, qui connaissait le fond des choses, écrivait au grand-maître que, si Briant trouvait bon accueil auprès du roi, il lui parlerait de Mme de Longueville. « Si on ne lui veut point tenir le bec en l'eau et qu'on l'en veuille tout à fait refuser, qu'on fasse que M. d'Arbroath (3), ambassadeur du roi d'Écosse, parle un peu des grosses dents audit Briant et à M. de Winchester, leur remontrant la grande injure que le roi d'Angleterre fait au roi d'Écosse d'entreprendre sur sa femme, et que plustôt mettra-t-il son royaume en hasard que d'endurer un tel tort. » Castillon pensait que ce langage ferait changer les dispositions d'Henri qui ne voudrait pas acheter une femme au prix d'une guerre, et qu'il se résignerait à en prendre une autre, peut-être en France même.

Aux nouvelles démarches faites auprès de lui par l'ambassadeur Briant, le roi de France répond, comme il l'a déjà fait, que le mariage de sa cousine la duchesse de Longueville est conclu et arrêté avec le roi d'Écosse et qu'il ne serait ni honnête ni raisonnable de

(1) Monnaie anglaise; il y en avait quarante-huit à notre marc.
(2) Renard.
(3) David Beaton, depuis évêque de Mirepoix, cardinal.

le rompre, d'autant qu'il ne voudrait pas altérer l'amitié d'un ferme ami tel que celui-là qu'il estime comme son propre fils; François Ier avait de bonnes raisons pour parler ainsi. Se conformant aux vieilles traditions de fidélité de l'Écosse pour l'alliance française, à l'exemple que lui avait donné son père tué pour elle à la bataille de Flodden, Jacques V, alors âgé de vingt-cinq ans, avait amené au roi très chrétien un secours lorsque Charles-Quint descendit en Provence et « muguetta en vain » la ville d'Arles. Ce service lui avait valu la main de la princesse Madeleine, en place de Mlle de Vendôme, d'abord sa fiancée et qu'il n'avait pas consenti à épouser; mais il était resté veuf après six mois d'union. Toujours fidèle à l'alliance de la France, il cherchait encore à contracter un mariage dans ce pays, et le roi, après sa fille, lui donnait sa cousine et la dotait, récompensant ainsi son allié et les Guise, qui venaient de repousser l'armée impériale devant Peronne. Déjà Henri avait été fort irrité du mariage de Jacques avec la princesse Madeleine, qui resserrait l'alliance de la France et de l'Écosse, et il avait fort mal accueilli l'ambassadeur Lapommeraie envoyé pour lui apporter cette nouvelle. Ce second mariage allait l'irriter encore davantage parce que son neveu lui enlevait une princesse, objet de ses desirs, et que l'alliance de la France et de l'Écosse allait être encore plus intime.

Pendant que Briant se rendait vers le roi de France qui visitait la Provence et le Dauphiné en se dirigeant vers le rendez-vous de Nice, que le gentilhomme Méotis était envoyé une seconde fois vers Mme de Longueville, Castillon voulut mettre à profit les dispositions dans lesquelles la négociation matrimoniale maintenait Henri VIII pour l'entretenir du concile; mais le roi comme à son ordinaire était très hostile à ce projet et disposé à empêcher cette assemblée d'avoir un caractère général; il menaçait de s'allier avec les ducs et les grands seigneurs d'Allemagne, avec la Suisse et le Portugal. Castillon lui fait observer que parmi tous ces gens il ne voit qu'une bourse, et que s'il faut agir ce sera à ses dépens, car on entend bien dire que « les Allemands prennent volontiers, mais d'en bailler on ne l'entend jamais. » Les seigneurs allemands passaient alors pour être pauvres et avares, ce qui tenait à ce que leur pays se trouvait en retard sur les nations plus occidentales qui par leur activité commerciale attiraient l'or du Nouveau-Monde; aussi étaient-ils obligés de se mettre à la solde des souverains plus riches du continent. Ils allaient servir en France, en Italie, partout où on se battait et où on les payait; ils vendaient leurs services au comptant, se mutinaient et se retiraient si le paiement de la solde était en retard. M. d'Humières, lieutenant-général pour le roi en Piémont,

eut gravement à se plaindre de l'indiscipline des troupes allemandes. La devise de nos alliés des cantons de la Suisse : « point d'argent, point de Suisses, » était aussi celle de ces mercenaires qui dans plusieurs occasions nous abandonnèrent à la veille de la bataille. François Ier, qui l'avait éprouvé, les remplaça par des compagnies françaises, moindres par le nombre, mais plus fortes par le sentiment qui les animait.

La réponse de Castillon, au sujet des alliés qu'en vue du concile voulait se donner Henri, parut lui causer une certaine irritation ; aussi, il rappelle à cet ambassadeur tout ce qu'il a fait pour le roi de France, l'aide qu'il lui a donnée pour faire sortir ses fils de prison, le désir qu'il a de se marier en France, quoiqu'il trouve à se marier ailleurs ; il dépeint les négociations pendantes entre François Ier et Charles-Quint, disant que le premier veut le duché de Milan, mais que le dernier n'est pas si fou que de se fier en ses promesses avant leur accomplissement, qu'ils ne peuvent pas s'entendre parce que quand l'un parle de la Savoie, l'autre parle de la Navarre et que ce sera toujours à recommencer. Après l'avoir laissé exhaler sa mauvaise humeur, Castillon lui répond que le plaisir qu'il fit au roi de France, il l'avait vendu bien cher, qu'il lui semblait qu'il voulait être de ceux « qu'on ne doit appeler ni amis ni ennemis. Le roi de France y va de bon pied, je vous prie que vous fassiez la pareille de votre costé. »

Les dispositions d'Henri, mauvaises pour la France, n'étaient pas meilleures pour l'empereur ; il n'aurait pas voulu voir « l'un ni l'autre plus grands qu'ils sont, » mais il n'était pas en mesure de faire la guerre, car il y avait beaucoup de mécontens « sans compter les Irelandes » alors en pleine révolte, et, comme aujourd'hui, une grande difficulté pour le gouvernement de l'Angleterre. D'ailleurs les chances que présentent les combats ne convenaient pas à son caractère absolu, et sa santé ne lui permettait pas d'y prendre une part active ; enfin ses richesses étaient bien inférieures à ce que croyait le vulgaire parce qu'elles étaient dissipées aussitôt qu'amassées. Ce défaut de ressources le mettait dans l'obligation de demander des subsides à son parlement qui, en matière d'impôts, n'avait pas la même complaisance que dans les questions religieuses et qui ne consentait, après de longues discussions, qu'une partie des subsides demandés. Le clergé opposait une résistance encore plus grande et ne voulut jamais accorder un don gratuit, bien différent du clergé français, qui payait toujours le don gratuit demandé ou plutôt imposé par le roi ; aussi un ambassadeur vénitien écrit dans ses relations : « en France, plus les peuples sont grevés et plus ils paient gaîment ; » ce caractère de la nation n'a pas

changé. Ce qui aussi reste bien vrai, c'est cette réflexion d'un auteur de cette époque, qu'en France, une fois qu'un impôt était établi, on ne le retirait plus.

Castillon, quoique ayant trouvé à la cour de Londres une situation peu favorable à son maître, avait su se ménager les bonnes grâces d'Henri. Ce roi aimait à « deviser privément » avec lui; il le faisait venir dans son palais, se promenait avec lui dans sa grande galerie, « le patelinait » et l'entretenait longuement, espérant l'amener vers ses intérêts. La conclusion de la paix qui était remise au pape le préoccupait, il aurait voulu être le médiateur entre le roi très chrétien et l'empereur. Puis il revenait à parler de Mme de Longueville, s'émerveillant qu'on la lui refusât pour la donner à son ennemi. Sur la réponse de Castillon qu'elle était déjà promise avant que la feue reine d'Angleterre fût morte, il fait observer qu'on pourrait bien répondre au roi d'Écosse que, si la dame ne le veut, on ne peut pas la contraindre, « car mariages doivent être libres. » Il énumère ensuite ceux qu'on lui présente en beaucoup de lieux, en Portugal avec la fille du roi, en Italie avec la duchesse de Milan, nièce de l'empereur. Il dit qu'il avait cherché à entretenir la paix avec le roi de France plus qu'avec tout autre prince au monde, qu'il a voulu prendre femme en France, mais qu'on lui a toujours préféré le pape et le roi d'Écosse. Castillon répond : « Pour le pape, la raison le veut; et quant au roi d'Écosse, Mme de Longueville lui était promise avant la mort de la feue reine, votre femme. C'est bien se mettre à la raison que de vouloir bailler pour une le choix de cent mille.— Oui, reprend le roi, mais celle-là est d'une si gente race qu'on n'en trouve pas toujours de telle. — Pour elle, repartit Castillon, il n'en faut plus parler, elle est despêchée ; mais si vous en estimez tant la race, elle a une sœur aussi belle qu'elle, d'aussi belle taille, sage et autant pour vous complaire et obéir en toutes choses que nulle autre que vous sauriez choisir; prenez-la, elle est jeune fille, et vous aurez cet avantage que vous la dresserez à votre humeur et à votre mode. » Cette réponse produisit un bon effet sur Henri; frappant l'ambassadeur sur l'épaule, « il lui donne congé de bon visage et lui faisant grande chère. »

Quoique habitué à voir tout céder à ses volontés, Henri dut renoncer, — et il en éprouva un sentiment de regret, — à épouser Mme de Longueville. Le refus qu'il éprouva le mécontenta; il chercha, par ses ambassadeurs, à empêcher la conclusion de la paix, tandis que lui-même redoublait d'attentions envers Castillon pour mieux lui donner le change et parvenir à ses fins. Il s'entretenait avec lui, dans sa galerie, pendant de longues heures; et, quoiqu'il n'aimât pas à donner, il lui envoyait des présens : tantôt un cerf,

une autre fois un daim, puis de gros artichauts de ses jardins. Les présens étaient du reste dans les habitudes du temps; on ne manquait jamais d'en faire un à l'ambassadeur qui prenait congé après avoir rempli sa mission. Les attentions du roi pour Castillon avaient déteint sur le premier ministre, qui était le chef du parti hispanique et montrait ses préférences. « Il tire à la cordelle de l'empereur; mais son maître lui ayant chanté quelque chanson, il est devenu plus gracieux. » Castillon en profite pour lui demander quel aide, en cas de guerre, on accorderait à son maître, qui maintenant ne se trouverait plus contre l'empereur seul, mais contre l'empereur et le pape, et cela à cause du roi d'Angleterre. Mylord Privéséel (1), « qui met toujours amour devant les armes, » dit que le grand regret de son maître était de n'avoir pu épouser Mme de Longueville, mais que, si sa sœur, Mlle de Guise, était telle qu'on la lui avait dépeinte, et si le roi de France voulait la lui donner comme sa fille pour l'honorer davantage, il la prendrait avec un grand plaisir, et en remercîment il ferait parler à l'empereur du mariage de Monsieur d'Orléans avec Madame Marie, sa fille (2), auxquels on assurerait la restitution du duché de Milan. — Mais comment le roi votre maître témoignerait-il sa reconnaissance de cette alliance? demande le ministre anglais. — Castillon répond : Pensez-vous que, si le roi votre maître faisait restituer le duché de Milan moyennant ce traité de mariage, il ferait plus pour le roi mon maître que pour lui? il ferait restituer au fils du roi de France ce qui lui appartient, et ferait duchesse de Milan sa fille, qui maintenant n'a aucun droit sur ce duché; il aurait marié sa fille à un fils de France sans qu'il lui en coûtât guère, et il serait, comme il l'a toujours désiré, médiateur de cette paix que le pape « brasse; » il serait plus fortifié qu'avec 20,000 hommes de plus à sa solde. — Rendant compte à son maître de la proposition de mariage faite par l'intermédiaire de lord Privéséel, Castillon disait : « Ce roi me fait toujours la plus grande chère du monde, pensant peut-être que je ne m'aperçois point de ses dissimulations; s'il vous plaisait autant en faire à ses ambassadeurs, vous leur rendriez un quiproquo. »

Quelques jours après, Castillon ayant fait connaître que le roi de France trouvait bonne l'ouverture faite du mariage de Monsieur d'Orléans, son second fils, et de Madame Marie, cette nouvelle avait été accueillie avec de grandes démonstrations de joie. Cependant Henri prit huit jours pour réfléchir, et au bout de ce temps il le manda, et, « traînassant son langage, » dit qu'il ne voudrait pas

(1) C'est ainsi que Castillon l'appelle toujours.
(2) De son mariage avec Catherine d'Aragon.

que « l'évêque de Rome » s'occupât de ce mariage. Il fit encore de grandes amitiés à Castillon, le menant visiter ses navires, le retenant à souper, lui faisant grand honneur et « bonne chère; » mais tout cela ne séduit pas Castillon, qui apprend de plus en plus à ne pas se laisser tromper par les caresses du roi.

Ce projet de faire donner le duché de Milan au duc d'Orléans, à la place du duché de Bretagne sur lequel il pouvait prétendre des droits, émanait-il de la duchesse d'Étampes, alors toute-puissante, *que es cabeça del consejo,* d'après l'expression de l'ambassadeur espagnol, ou était-il une des nombreuses combinaisons mises en avant par Henri VIII pour entretenir la mésintelligence entre François et Charles-Quint? Ce qui est certain, c'est que le duché de Milan était la pomme de discorde jetée entre les deux souverains, la question sur laquelle ils ne pouvaient s'entendre. Mais si l'héritage de Valentine Visconti fut l'occasion de malheurs et de défaites qu'une épigramme italienne du temps exprime ainsi : *Venerunt Galli, redière Capones*, tout ne fut pas perdu pour la France; elle puisa le goût des arts en Italie. Les tableaux, les statues, les marbres sculptés étaient fort recherchés; le connétable de Montmorency faisait venir jusqu'à des cheminées pour Chantilly. La correspondance des ambassadeurs énumère une grande quantité d'objets d'art expédiés par les galères à nos grands seigneurs et à nos riches financiers.

Pendant que Henri VIII « patelinait » Castillon, les ambassadeurs Briant (1) et Winchester suivaient le roi de France, qui se rendait à Nice pour traiter de la paix avec l'empereur, par l'intermédiaire du pape, et eux aussi s'efforçaient de maintenir une situation destinée à affaiblir ces deux souverains. Ils mettaient en avant le mariage de Madame Marie d'Angleterre avec le second fils de François et offraient de poursuivre la restitution du duché de Milan pour le roi de France, à la condition que celui-ci repousserait le concile et ne ferait pas de traité avec l'empereur sans que Henri y figurât comme partie contractante. Ces manœuvres de Briant sont racontées dans la Correspondance (2) de l'ambassadeur de l'empereur qui résidait auprès du roi de France; il le montre cherchant à jeter quelque désaccord entre le roi et l'empereur, parlant de la dette qui oblige la France envers Henri VIII, disant qu'une paix entre le roi et l'empereur ne durerait pas six semaines, mettant en avant des mariages, demandant pour son maître que la reine de Navarre vînt à Calais avec sept ou huit demoiselles du sang royal, Mlles de

(1) Cousin germain d'Anne Boleyn.
(2) Archives K, 1484.

Lorraine, de Vendôme, de Nevers... Mais François Ier ne fut pas la dupe de cette manœuvre de la dernière heure. Quand il avait fait solliciter Henri de conclure un traité, il n'avait jamais pu obtenir ni réponse ni résolution, tant ce roi était « vacillant et indécis; de penser que je veuille être continuellement en guerre avec l'empereur sans être aidé ni secouru de lui, et qu'en cela mon amitié lui soit profitable et la sienne me soit dommageable, c'est chose trop à mon désavantage, » écrivait-il à son ambassadeur, l'assurant, du reste, que, quelque traité qu'il fît, il ne manquerait pas d'observer la bonne amitié et la perpétuelle alliance existant entre lui et le roi d'Angleterre. Il ajoutait : « Si mon bon frère, en raison de l'affection qu'il a portée à Mme de Longueville, a volonté à ma cousine sa sœur, qui est une aussi belle, sage et vertueuse damoiselle qu'il en est point, et non moindre en toutes qualités d'honneur, de vertu et de beauté que ma dite cousine de Longueville, cette alliance servirait à la perpétuelle amitié des deux rois. »

Pendant que le roi d'Angleterre faisait par ses ambassadeurs des efforts pour empêcher la conclusion de la paix, il usait lui-même d'artifice auprès de Castillon et cherchait à le tromper en lui donnant de fausses nouvelles. M. Hoyet, envoyé de l'empereur, lui aurait apporté un projet de traité entre l'empereur, le roi d'Angleterre et celui de Portugal, s'il voulait accorder à ce dernier en mariage Madame Marie d'Angleterre sa fille. — Voilà quelque chose de certain de la part de l'empereur, tandis que tout est encore incertain du côté de la France, dit le lord du sceau privé; puis il ajoute que l'alliance de ce dernier pays leur est plus avantageuse que celle d'Espagne, qu'il ne tient plus qu'à François Ier que la France et l'Angleterre ne fassent qu'un, et comme l'idée d'un mariage pour Henri est toujours poursuivie à la cour, il avoue qu'il a dépêché la veille le gentilhomme qui était déjà allé vers Mme de Longueville pour voir cette fois Mlle de Guise, car un Écossais arrivant de France avait dit qu'il s'émerveillait que le roi d'Écosse eût pris une veuve pour laisser une jeune fille, sa sœur, la plus belle créature qu'il vît jamais. Castillon, habitué à se défier des paroles d'Henri et de son ministre, rendait compte à son maître de la prétendue nouvelle apportée par M. Hoyet; il terminait sa dépêche par ces mots : « Ce roy est assez étrange: depuis qu'il a vu que la paix se dressait, il eût été content de contribuer quelque bonne somme à vous ou à l'empereur pour l'empêcher, il craint qu'on lui laisse entre deux selles le cul à terre. » Mais François Ier et Charles-Quint ne se laissèrent pas prendre aux artifices du roi d'Angleterre, et par l'intermédiaire du pape Paul III, qui, animé du désir de faire cesser une guerre sans motifs, s'était, malgré son grand âge, rendu à Nice, lieu du rendez-

vous pris par les souverains, une trêve de dix ans fut conclue le 18 juin 1538. Outre cet intérêt général de rendre la paix au monde, Paul III poursuivait le double intérêt particulier du mariage d'Octavio Farnèse, son petit-fils, avec Marguerite d'Autriche, et celui de Victoria, sa petite-fille, avec M. de Vendôme; il réussit dans le premier et échoua pour le second.

La reine Éléonore, qui avait aidé à la conclusion de cette paix entre son frère et son mari, vint, suivie de toute sa cour, faire une visite au saint-père. Dans le cortège, marchait Mme de Longueville avec sa litière « accoustrée de velours noir et sa suite en haquenée semblable. » Vingt-six cardinaux montés sur leurs mules et encappés se rendirent au-devant de la reine. L'entrevue fut accompagnée de belles fêtes; on ne voyait, d'après un auteur contemporain, « que galères trotter, artillerie sonner, se accoler, festoyer, caresser l'un l'autre le Français, l'Espagnol, l'Italien; l'on beuvait frais. » Que d'éloquence dans ces trois derniers mots pour qui s'est trouvé dans le Midi au mois de juin! et comme on comprend qu'une grande récompense soit promise dans l'évangile à qui donne un verre d'eau!

Après le voyage de Nice, Mme de Longueville partit pour l'Écosse; elle épousa à Édimbourg Jacques V. Elle emmenait dans sa suite un page âgé d'environ treize ans, Ronsard, que son frère Charles de Lorraine lui avait donné. Dans une élégie à Remy Belleau, le poète a raconté ce voyage :

> . . . . . après je fus mené
> Suyvant le roi d'Écosse, en Escossaise terre,
> Où je fus trente moys et six en Angleterre.

C'était au XVIe siècle comme de nos jours le sort des princesses d'être le prix des combinaisons diplomatiques, sans aucun souci de leurs goûts ni de leurs désirs, mais seulement en vue des intérêts et des besoins des souverains. François Ier, pour obtenir la liberté de ses enfans, épouse la sœur de Charles-Quint, et Henri VIII la veuve de son frère, pour n'avoir pas à rendre sa dot. On disposait de ces princesses et on les fiançait dès l'âge le plus tendre. Louise de France, âgée d'un an, fut fiancée à Charles d'Autriche qui, après l'avoir été à plusieurs autres princesses, finit par épouser une infante de Portugal; Marie, fille d'Henri VIII, âgée de quatre ans, fut fiancée au dauphin qui venait de naître; Anne de Bretagne l'avait été à Maximilien d'Autriche; Jeanne d'Albret, à onze ans, avait dû par ordre du roi, et malgré ses protestations, faire avec le

duc de Clèves un simulacre de mariage, qui heureusement ne fut jamais consommé et permit à la princesse restée libre d'épouser, par suite de nouvelles combinaisons diplomatiques, Antoine de Bourbon, union d'où sortit Henri IV.

Marie de Lorraine récompensa la fidélité de Jacques Stuart et les services de son père et de son frère dans plusieurs combats contre les armées impériales. Elle dut se féliciter de la persistance de François Ier à la refuser au puissant roi d'Angleterre, lorsqu'elle vit Anne de Clèves répudiée après six mois d'union, Catherine Howard décapitée, Catherine Parr condamnée, et sauvée seulement grâce à la mort prématurée de ce roi chez lequel les vices croissaient avec l'âge.

Ce mariage dont Henri poursuivit pendant six mois la négociation n'avait pas été le premier qu'il eût désiré sans succès en France. Lorsqu'il avait voulu se séparer de Catherine d'Aragon, il avait fait demander par Wolsey la main de Madame Renée, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, depuis duchesse de Ferrare; mais comme elle avait par sa mère des droits au duché de Bretagne, François, convaincu que le roi d'Angleterre ne manquerait pas de les faire valoir tôt ou tard, refusa de lui accorder la main de cette princesse. Le nom de la veuve du duc d'Alençon avait aussi été prononcé; mais, pour la Marguerite des Marguerites, pour la princesse « née d'une perle, » quel époux que ce roi voluptueux et sanguinaire! La beauté d'Anne Boleyn tenta ses goûts, et la France conserva sa princesse si chère à tous.

François Ier, se rendant bien compte que les conditions du traité auquel on travaillait et qui allait être signé ne devaient pas satisfaire son bon frère, écrit à Castillon que tous les princes chrétiens en général étaient compris dans la trêve; si le roi d'Angleterre trouvait étrange de n'avoir pas été spécialement dénommé et compris dans le traité, c'est que l'empereur voulait mettre avant lui le roi de Portugal et que, les députés ne pouvant s'entendre, on avait finalement fait « la compréhension générale; » il donne de nouvelles assurances d'amitié et dit que rien ne lui sera plus agréable que de le voir prendre un parti en France.

Mais en ce temps où les moyens de communication n'étaient pas rapides, quoique les postes eussent été établies depuis près de quatre-vingts ans, au moment où François Ier écrivait ce qui précède, Henri ne croyait pas encore que l'entrevue de Nice pût amener un résultat, et Castillon rendait compte ainsi, le 19 juin, de cette manière de voir : « Maintenant que le roi est certain que la paix ne se fera pas, il montre des exigences plus grandes, il demande que le roi de France abandonne le pape. Sur l'observation que l'alliance entre

les deux rois ne portait que sur les corps et les biens, mais que les âmes sont laissées entre les mains de notre seigneur, qu'il ne fallait pas toucher à l'âme, mais s'occuper seulement des corps et des biens, il s'est écrié : « Eh bien! puisque le roi mon frère en est là, qu'il n'envoie point d'argent au pape ; l'argent et l'âme n'ont rien à démêler ensemble ; qu'on fasse un patriarche en France! » Comme le faisait remarquer Castillon, l'alliance entre les deux rois était simplement politique et en dehors de ce qui concernait les affaires religieuses ; mais Henri, qui avait établi sa suprématie religieuse, ne pouvait souffrir celle du pape et voulait la détruire pour le réduire à n'être que l'évêque de Rome.

Cependant la trêve était définitivement conclue et elle devait être bientôt connue du roi d'Angleterre. En apprenant cette nouvelle, il fait bonne contenance et cherche à donner le change à Castillon; il se dit prêt à avoir une entrevue avec le roi de France dans une maison du littoral entre la Bretagne et Calais pour s'entretenir des intérêts des deux grands royaumes comme précédemment au camp du Drap d'or, comme à Calais et à Boulogne, où il s'était rendu, accompagné d'Anne Boleyn; il aidera François à devenir le plus grand personnage qu'ait eu la chrétienté depuis cinq cents ans; il n'y épargnera pas sa bourse, chose bien nouvelle, fait remarquer Castillon, qui le tenait pour l'homme « le plus avaricieux du monde.» Enfin, il est résolu de rester plus que jamais l'ami du roi quelles qu'aient été les instances de l'empereur : « C'est grand déplaisir, sire, lui répond Castillon, que vous ne vous êtes plustôt desclaré comme vous le faictes maintenant; il semblera peut-être à beaucoup de gens que c'est quand le roy votre frère, qui a eu beaucoup d'affaires depuis deux ans, n'a plus besoin de votre alliance. » Ce retour vers le roi de France provenait de la mauvaise humeur ressentie par Henri de ce que l'empereur avait voulu mettre le roi de Portugal avant lui dans le traité; son lord du sceau privé, complétant sa pensée en véritable courtisan, appela l'empereur du nom de Jehan Gippon que le peuple espagnol donnait à son grand-père Ferdinand le Catholique à cause de son manque de foi et de ses tromperies. Dans la circonstance actuelle, Henri se plaignait sans motif; la paix qui venait d'être signée était un bienfait pour la chrétienté, et sa politique, qui tendait à l'empêcher, était mauvaise ; elle s'était conclue malgré lui, il en était irrité et jaloux, et il s'efforçait de continuer à semer la défiance entre les deux souverains.

Il n'abandonnait pas son projet de se marier et de prendre une femme en France. N'ayant pu épouser Mme de Longueville, il recherchait une autre princesse française. Castillon écri-

vait : « Si vous avez envie de traiter avec ce roi, pressez toujours les mariages, car il n'attend sinon qu'on lui en présente, et quant et quant il faut les peintures ; il a esté averti que M. de Guise a encore une plus belle fille que la seconde, elle est en religion, mais elle n'est pas religieuse ; dites-en quelques mots à M. de Briant. » L'usage des portraits était alors très répandu chez les souverains et chez les grands personnages. M. de Briant n'avait pas manqué d'envoyer « le portrait au vif » de Mlle de Guise, qui, par sa beauté, ses vertus et ses qualités personnelles, par la maison dont elle était issue, semblait digne d'un bon et grand parti, et plusieurs autres ; mais ces portraits ne suffisaient pas à Henri : c'étaient les princesses elles-mêmes qu'il voulait voir. Il demande que, sous la conduite de la reine de Navarre, on veuille bien les envoyer à Calais, où il se rendra pour les voir. Cette proposition paraît étrange au roi de France ; il fait répondre qu'on ne peut envoyer ses cousines de Vendôme, de Lorraine et de Guise pour les lui montrer, qu'on n'en use pas ainsi en France, mais que le roi d'Angleterre peut envoyer un grave personnage pour les voir et lui dire comment elles sont. En même temps, le connétable, car le grand-maître avait obtenu cette haute dignité à l'occasion de la paix, écrit à Castillon : « Assurez le roi d'Angleterre que son beau-frère n'a rien à lui refuser, mais de lui mener par-delà comme il demande, damoiselles à choisir et les faire promener sur la monstre, ce ne sont point hacquenées à vendre, cela ne se peut faire. Il a à son choix madamoiselle de Vendosme et madamoiselle de Guise, qui sont de telle maison que l'on sait, et qui, avec leur beauté qu'il a vüe par les portraicts et les rapports qu'on lui a faicts, ont tant de bonne norriture, vertus, mœurs et louables qualités qu'elles méritent, parti de mariage non moins bon que gros et avantageux, et si celles-là ne lui plaisent, il y en a un grand nombre d'autres qui sont aussi d'anciennes et honorables maisons, belles et bien norries. M. Briant lui en pourra envoyer les portraits au vif. »

Bochetel, un des secrétaires d'état, écrivait aussi de son côté à Castillon : « Le roy s'est très bien mocqué des propos qui vous ont été tenus, disant qu'il semble qu'on veuille par-delà faire des femmes comme de leurs guilledins, qui est, en assembler une bonne quantité et les faire trotter pour prendre celui qui ira le plus aysé, et ne trouve pas bon qu'on mette madame sa fille au rang des aultres. » Castillon ayant rapporté ces réponses au roi d'Angleterre : « Pardieu ! dit-il, je ne m'en fie à personne qu'à moi, c'est une chose qui touche de trop près ; je les veulx voir et hanter quelque temps avant que de m'y arrêter. — Ne voudriez-vous point, sire, dis-je en riant, les traiter comme on dit que les chevaliers de

la Table-Ronde traictoient du tems passé les dames en ce païs? — Je crois que je lui fis honte, car tout à coup je le vis rire et rougir; il changea de discours, et, après qu'il eut frotté son nez, il dit que puisque vous ne trouviez pas bon que les dames viennent à Calais, elles pourroient venir près de Calais, chez Mme de Vendosme, qui est la grand'mère; M. de Guise s'y trouveroit comme pour traiter quelque affaire, et il y enverra pour les voir un personnage du même rang. Seroit-ce lui? Je ne sais s'il vouldra suivre l'exemple du roi d'Écosse d'aller lui-même quérir sa femme, car il dit qu'il ne s'en fiera à personne. Il désire voir Mmes de Vendosme, de Lorraine et les deux de Guise; on lui a fait un rapport de la plus jeune des deux; à mon avis, il s'arrêtera à celle de Guise, il a grande opinion à cette maison et à leur norriture. »

Mais Henri dut se contenter des portraits. Castillon dit dans une dépêche : « J'ay remis les vües qu'il demandait pour son mariage, je pense qu'il se fût volontiers attaché à la religieuse, car quand je lui ai dit qu'elle était professe, il me dit : « Je connais donc bien que nous ne ferons rien. » En effet, aucun de ces mariages ne se réalisa. Louise de Guise paraissait réservée à devenir l'épouse du dauphin Henri au cas où serait annulé son mariage avec Catherine de Médicis restée jusque-là sans enfans; mais François Ier prit la défense de sa belle-fille, et Louise de Guise épousa le prince d'Orange, et, en secondes noces, le prince de Croy. Renée, sa sœur, dans son couvent de Saint-Pierre de Reims, dont elle devint abbesse, chercha et trouva le calme, comme le montre la lettre qu'elle écrivait dix ans après au duc d'Aumale son frère : « ... Vous suppliant, monsieur, avoyr agréable demy douseine de mouchouer de ma fasçon que je vous presente,.. je désireroys que le moyen feust à propos pour avoir l'honneur de vous voir comme j'ai eu le bonheur de la présence de M. le cardinal mon frère, de quoy j'ay esté fort joyeuse, aussi a esté ma sœur... » Le roi de France s'était montré peu empressé d'accorder une princesse de sa famille à ce roi que les passions absorbaient tous les jours davantage; le roi de Portugal ne lui donna pas sa fille, et Christine de Milan répondit à l'ouverture qui lui fut faite d'un mariage avec Henri : « Dites au roi d'Angleterre que, si j'avais deux têtes, je pourrais en risquer une; mais je n'ai que la mienne et j'y tiens. »

Dans un petit duché d'Allemagne vivait une princesse de Clèves dont on lui avait vanté la beauté. Il envoya Holbein pour faire son portrait, et, d'après cette image qui confirmait le récit de ses ambassadeurs, il s'empressa de la demander en mariage. Mais en la voyant il éprouva une grande désillusion, dit qu'on ne pouvait s'en rapporter à personne, que c'était une vraie carotte flamande, et il

hésita à l'épouser. Cependant il s'y résigna; mais, au bout de six mois, le capricieux monarque divorça.

Trente jours étaient à peine écoulés depuis la répudiation d'Anne que Henri VIII prenait pour femme Catherine Howard, qu'il fit décapiter après une union de moins de deux années. Entre cette cinquième femme et la sixième s'écoula un court intervalle pendant lequel mourut Jacques V; Marie de Lorraine se trouva veuve pour la seconde fois. Henri n'avait pas perdu le souvenir du vif attrait que lui avait inspiré cette princesse, et il brigua de nouveau sa main. Mais la veuve de Jacques V refusa d'entrer, après cinq femmes, dans le lit conjugal du roi d'Angleterre, ce qui irrita ce souverain et le porta à prendre des mesures hostiles à l'Écosse. La reine douairière eut à veiller aux intérêts de son royaume. Croyant les sauvegarder par l'alliance traditionnelle avec la France, subissant en outre l'influence des Guise, elle fit repousser le projet de mariage du fils d'Henri avec sa fille Marie, et l'envoya en France pour être élevée au château de Saint-Germain avec les enfans d'Henri II; ce roi la maria, à l'âge de quinze ans, au dauphin, depuis le roi François II, un peu moins âgé qu'elle.

Marie de Lorraine fut un des brillans rejetons de la tige illustre d'où elle était sortie. Les Lorrains, disait-elle, affectent de ne pas oublier qu'ils ont le cœur grand, comme ceux du sang dont nous sommes venus. En parlant ainsi de ceux de sa race, elle ne fut inférieure à aucun. La sœur de François de Guise et du cardinal de Lorraine ne pouvait pas rester dans une place qui n'était pas la première; elle eut le désir naturel d'exercer l'autorité au nom de sa fille en bas âge. Elle possédait l'esprit de justice, beaucoup de douceur et de prudence, ce grand art de séduction qui distinguait François de Guise; sa douceur avait gagné les cœurs des Écossais, et elle pouvait dire : « Je ne désire aucune chose qui soit en leur puissance qu'ils ne mettent peine de la faire. » On lui déféra la régence qu'elle désirait, et Brantôme dit qu'elle gouverna fort sagement le royaume d'Écosse. Elle s'efforçait de le conserver à sa fille et travaillait à obtenir ce résultat avec toute l'énergie d'une mère dévorée du désir de transmettre son héritage à son enfant. Une grande joie lui avait été réservée : sa fille, douée de toutes les grâces du corps et de toutes les qualités de l'esprit, était devenue reine de France; aussi Ronsard, grand admirateur des princes de Guise, lui écrivait :

> Je suis en peine. . .
> Duquel des deux plus d'honneurs tu auras,
> Ou pour avoir une fille si belle
> Ou pour avoir les frères que tu as.

Le bonheur de cette princesse fut bientôt traversé. L'or de l'Angleterre avait détaché d'elle une partie de la noblesse écossaise, tandis que le peuple lui restait fidèle. Les nouvelles idées religieuses amenèrent la guerre avec l'Angleterre. Malgré les secours de la France, l'Écosse succombait; la reine douairière exposait sa triste situation à ses frères dans une lettre pleine de sentimens élevés : « Je vois bien que Notre-Seigneur n'est encore las à me faire connaître en quoi consistent les grandeurs de ce monde, où il n'y a point de fin aux troubles. Je le loue de tout; car, par ce moyen, je le connais mieux que peut-être ne ferais-je en prospérité. »

Les troupes envoyées par la France, sous les ordres de M. d'Essé, ne purent empêcher l'armée anglaise de mettre le siège devant Leith; la reine douairière fut forcée de se renfermer dans la citadelle d'Édimbourg. Elle succomba aux chagrins que lui causaient les événemens, le 10 juin 1560, à l'âge de quarante-cinq ans. Suivant son désir, son corps fut ramené en France et déposé dans le couvent de Saint-Pierre de Reims, où était abbesse sa sœur Renée, qui, elle aussi, avait été désirée par le roi d'Angleterre. Six mois après, Marie Stuart devenait veuve à dix-huit ans; elle alla, avant de quitter le royaume de France, passer une partie de l'hiver dans l'asile où reposait sa mère.

C'est beaucoup s'attarder auprès de cette princesse, mais elle a tenu une grande place dans les projets matrimoniaux et dans les négociations d'Henri VIII; son administration en Écosse, sa vie de lutte dans l'adversité, montrent qu'elle aurait apporté de grandes qualités sur le trône qui lui était offert. Aurait-elle pu les déployer, aurait-elle empêché un peu de mal en présence du caractère despotique d'Henri Tudor? N'aurait-elle pas ajouté un nouveau nom à la liste trop longue des victimes de ce roi, dont les passions étaient sans frein? On ne peut le dire; mais, ce qui est hors de doute, c'est qu'elle aurait partout montré la grandeur d'âme qui ne la quitta jamais.

II.

Tandis que Castillon remplissait sa mission et négociait dans l'intérêt de son roi, suivant les instructions qu'il en avait reçues, il émettait aussi certaines idées qui lui étaient propres, et c'est là ce qui constitue son originalité. Suivant une expression du temps, « il faisait la guerre à l'œil, » c'est-à-dire qu'il agissait en liberté dans les intérêts de son maître. Il n'était pas de ceux qui

ne savent qu'obéir aux instructions venues de loin, mais réellement se diriger suivant les circonstances inopinées qui surgissent. Montaigne blâme l'usage des rois de Perse « de tailler les morceaux si courts à leurs agens, qu'aux moindres choses ils eussent à recourir à leur ordonnance. » Castillon avait un champ plus libre, il interprétait la volonté du maître, et, dans aucune circonstance, il ne se trouva inférieur à Du Bellay, à Castelnau, à Marillac et aux autres ambassadeurs qui l'avaient précédé ou qui le suivirent à la cour d'Angleterre. Il avait été porté à favoriser le projet de mariage d'Henri avec Mme de Longueville, « cette affaire vaut bien le penser, » et peut-être cette alliance eût-elle été utile à l'intérêt politique de la France et à celui de la religion catholique. Lorsque cette union fut reconnue impossible, il en indiqua d'autres pour ne pas laisser éteindre l'espoir dans l'esprit de ce roi capricieux et pour « le plus dextrement et au moindre semblant possible l'induire à l'intention du roi très chrétien. »

C'est une idée d'un autre ordre et bien digne d'être remarquée qu'il émet actuellement : il propose un blocus commercial contre l'Angleterre. D'après sa dépêche chiffrée, si le saint-père portait un interdit dans les pays où on lui obéit pour empêcher d'une manière absolue de faire le commerce avec les Anglais, parce qu'ils sont schismatiques, aussitôt le peuple d'Angleterre mécontent contraindrait le roi de retourner à l'église, et ainsi ses mauvaises dispositions se trouveraient entravées. Il revient sur ce propos dans plusieurs dépêches et répète que, si tous les princes obéissant à l'église romaine s'unissaient pour empêcher tout trafic avec les Anglais, avant peu le roi d'Angleterre serait mis à la raison. Cette idée, que l'on retrouve sous plusieurs formes dans la correspondance de Castillon, est le premier germe du blocus continental, qui fut un des puissans moyens de guerre contre l'Angleterre au commencement de ce siècle. Dès le XVIe, un ambassadeur français avait compris qu'on pouvait ruiner l'Angleterre en l'enfermant chez elle et en paralysant son commerce, qui était déjà, à cette époque, sa force et sa richesse. Trois siècles plus tard, ce projet était mis à exécution, et la puissance anglaise ne put éviter d'être mortellement frappée qu'en faisant des efforts désespérés pour briser le cercle dans lequel on la resserrait. Ce qui a été bien près de réussir de nos jours avait les mêmes chances de succès au moment où écrivait Castillon, parce qu'alors, comme aujourd'hui, l'Angleterre ne pouvait pas se suffire, ni vivre isolée, mais était obligée de recourir au trafic avec les autres nations. « Sans l'étranger, l'Italie ne subsisterait point; tous les jours la vie du peuple romain est à la merci des flots et des tempêtes, » disait Tibère au

sénat. Cette situation était celle de l'Angleterre et devait donner à penser à une époque de guerres continuelles. Déjà au XIVe siècle, un Vénitien, Marino Sanuto (1), proposait, dans les *Secreta fidelium crucis*, un blocus continental contre l'Égypte, comme moyen d'enlever Jérusalem aux infidèles.

Le système suivi depuis des siècles par nos souverains était d'assurer la subsistance des nationaux, l'intérêt des producteurs de blé ne venait qu'en second lieu. Lorsque la subsistance du pays était assurée, l'excédent de blé pouvait être exporté. Cette défense d'exportation qui était la règle était tempérée par des exceptions dont on trouve de nombreux exemples en faveur des peuples alliés. Ce fut la doctrine suivie sous saint Louis et dans l'ancienne France, ce qui s'expliquait par les difficultés des transports et par les guerres fréquentes. Le commerce des grains n'était pas alors en faveur par la crainte de l'accaparement, que le *Digeste*, et auparavant les *Proverbes de Salomon* avaient condamné. Luther, dans ses *Propos de table*, ne voit que l'accaparement dans le commerce des grains; cependant dès le XVIIe siècle la liberté du commerce des grains est demandée dans plusieurs contrées de l'Europe. Chez nous, Boisguillebert fut le premier. Necker avait une répugnance particulière pour l'exportation des grains et une manie de réglementation de ce trafic. Turgot fut pour le régime de la liberté et fit prévaloir l'idée juste que la certitude d'une exportation, dans tous les cas, augmenterait la production, ce qui serait profitable aux nationaux et par suite aux finances de l'état. Cette théorie avait déjà été mise en avant par certains conseillers des rois; en 1484, Bourré, ministre principal de Charles VIII, fait donner « permission à tous marchans du royaume, de pouvoir tirer des blés en tel nombre qu'ils voudront, les pays demeurant fournis de ce qu'il leur sera nécessaire, afin de faire valoir les finances du roi qui en vendront beaucoup mieux », et de faire cesser les abus commis par ceux qui, ayant obtenu le droit de traite des blés, le revendent à certains marchands. On retrouve cette même idée dans le chancelier Duprat et dans les rapports de nos anciens intendans, qui disaient dans un langage bien simple et très vrai : pour qu'on paie les impôts, il faut qu'on puisse vendre les récoltes. Les producteurs favorisés, d'après Turgot, demandent à l'être davantage en vue de l'intérêt général ; les vives controverses soulevées à ce sujet montrent les difficultés de résoudre le problème à la satisfaction des divers intérêts.

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er mai 1864, l'étude de Saint-Marc Girardin sur *les Origines de la Question d'Orient*.

Quant aux vins, qui n'étaient pas de nécessité aussi absolue à la subsistance, l'exportation en était facilitée, et à l'époque où Castillon négociait à Londres, les habitans de Bordeaux étaient très heureux que les Anglais vinssent les leur acheter, la vente s'étant ralentie du côté des Flandres, à cause d'une augmentation de douze à quinze livres par tonneau. Ce débouché, que les habitans de la Guyenne trouvaient en Angleterre pour leurs vins, les rendit pendant fort longtemps les fidèles alliés de ce pays, car les situations politiques sont le plus souvent amenées par des causes économiques et commerciales. Aussi, après la prise de Calais, des Anglais proposant de faire une entreprise sur un point de notre littoral, un ambassadeur anglais conseillait de la diriger sur Bordeaux où elle avait plus de chance de réussir qu'ailleurs. « A Bordeaux, ils ne sont pas du tout mauvais Anglais, » disait-il. Évidemment il s'abusait.

Les principes de l'économie politique n'étaient pas encore codifiés comme de nos jours ; mais la vérité était alors, comme elle l'est aujourd'hui, qu'aucune nation ne peut vivre séparée des autres. Si plusieurs s'étaient réunies contre l'Angleterre pour la priver de tout trafic et de tout commerce en fermant leurs ports comme le proposait Castillon, et comme au commencement de notre siècle tenta de l'exécuter Napoléon, cette puissance aurait été atteinte dans la source de sa richesse et frappée mortellement. Les Anglais sentaient si bien que les rapports commerciaux leur étaient indispensables, qu'ils entretinrent toujours des alliances avec les Flandres dont les tisserands achetaient leurs laines ; ils les soutinrent toujours dans leurs guerres contre la France.

Cette idée d'un blocus commercial contre l'Angleterre, mise en avant par Castillon dans plusieurs de ses dépêches, était hardie, mais d'une réalisation possible, quoiqu'elle n'ait pas eu un succès complet lorsque plus tard on a essayé de la mettre à exécution. Le projet contenu dans la dépêche qui va suivre était aventureux, chevaleresque, mais bien difficile à réaliser, quoiqu'il eût eu un plein succès à des époques reculées. Ce projet de Castillon n'était rien moins que l'invasion et la conquête de l'Angleterre ; la dépêche qui le développe mérite d'être résumée. — Les Anglais sont mécontens de leur roi, disait-il ; puisque Charles-Quint et François Ier sont alliés, ils devraient envahir l'Angleterre et en faire leur proie, cela serait plus aisé et moins coûteux que de prendre Calais. Il faudra livrer une bataille, mais elle sera moins dangereuse que jamais, car le peuple est mécontent. La chose est juste et l'occasion à propos. La renommée que se sont acquise ceux qui ont chassé les Anglais de France a été grande ; la gloire de les vaincre chez eux ne sera pas moindre.

La lisière qui côtoie la Picardie, la Normandie et la Bretagne est garnie de beaux ports, c'est le pays de Galles et de Cornouailles, ennemis mortels du reste de l'Angleterre, parlant notre langue, le breton bretonnant; cette partie convient à la France. L'autre côté de la Tamise côtoie la Flandre, la Hollande et la Zélande et convient à l'empereur. Donnez au roi d'Écosse le Nord qui lui a appartenu; chacun reviendra à l'obéissance du saint-père; « ne laissez pas tourner le dos à cette belle occasion dont on dit que l'on la trouve après chauve par derrière. »

Les idées d'invasion et de partage d'un pays paraissaient simples et naturelles à cette époque de guerres continuelles où les souvenirs de Guillaume le Conquérant étaient entretenus par les romans de chevalerie. On n'était pas loin du temps où les Anglais possédaient encore une partie de la France; les Turcs venant d'Asie s'avançaient à travers les plus belles provinces de l'Europe; Charles-Quint avait deux fois envahi la France; à plusieurs reprises, les flottes françaises avaient fait des descentes en Angleterre, et on prêtait à François Ier la pensée d'occuper un port ou une ville de ce littoral pour obliger les Anglais à lâcher prise à Calais. L'idée de reprendre Calais hantait les esprits; le pied de l'étranger posé sur le sol de la patrie froissait tous les sentimens et lorsque vingt ans plus tard François de Guise jetait dans la mer les derniers Anglais, l'enthousiasme fut général. Les Anglais, de leur côté, avaient fréquemment ravagé nos belles provinces de Guyenne, de Normandie et d'Artois. Après Pavie, les ministres anglais avaient proposé que Henri montât sur le trône de France et que Charles reprît les provinces sur lesquelles il prétendait des droits, ce qui fut repoussé par l'empereur; mais le démembrement de la France fit l'objet de plusieurs traités entre ces deux souverains. Castillon avait donc pu élaborer dans sa tête un projet de descente et de conquête, mais la réalisation en était devenue à peu près impossible parce que, depuis que la France possédait la Bretagne, les Anglais avaient créé une puissante marine, comprenant que cette vaste presqu'île dans la même main que la Normandie était pour eux un danger; Henri pouvait encore accroître ses forces en réquisitionnant les navires de ses sujets, il avait aussi remis en usage les anciens statuts qui obligeaient chaque citoyen à posséder un arc et à aller s'exercer chaque semaine au tir public de la paroisse.

Au commencement de notre siècle, d'immenses préparatifs furent faits pour envahir l'Angleterre, et quoique dirigés par le génie du plus grand homme de guerre, ils n'obtinrent aucun résultat et servirent seulement à démontrer comme au temps d'Henri que la conception était chimérique, parce qu'il n'était pas possible

« d'être maître de la mer pendant six heures, » comme Napoléon le proclamait nécessaire. Le projet gigantesque de Castillon paraît avoir été élaboré avec l'ambassadeur d'Espagne, et comme il coïncide avec le moment où François Ier et Charles-Quint eurent une entrevue à Aigues-Mortes, on a été porté à penser qu'il avait obtenu l'approbation des deux souverains. Le roi très chrétien n'accueillit jamais cette proposition; tout en ayant fait la paix avec son rival, il resta un allié fidèle pour l'Angleterre; ce fut elle qui, la première, se détacha de la France quelques années plus tard et lui fit la guerre pour complaire à l'empereur. La paix de Crespy-en-Valois qui y mit fin, la plus honorable que la France ait conclue dans le XVIe siècle, fut l'œuvre de Du Bellay. Le traité de Nice, le mariage de Jacques Stuart et de Mme de Longueville avaient vivement mécontenté Henri, et s'il avait d'abord dissimulé, sa mauvaise humeur avait fini par éclater. Son ambassadeur avait quitté la France brusquement, d'une façon qui avait paru étrange et sans attendre le présent d'usage au moment du départ. C'était par son ordre que cette conduite avait été tenue sous le prétexte d'un accueil froid fait par la cour de France. Il se plaignit à Castillon de ce que son alliance était dédaignée; il dit : « Je veux plus qu'une accoustumée amitié, je veux être préféré, et aussi veux-je préférer. Je suis tout résolu de ne me marier en lieu que l'empereur ou le roi ne préfèrent mon amitié à celle qu'ils ont ensemble. — Et pensez-vous, quand vous marierez du costé de l'empereur, qu'il vous veuille préférer au roi, mon maître. Prenez son amitié sans regarder à ses particularités. C'est un grand prince et puissant comme vous savez, et qui peut beaucoup. — Je lui ai tenu, sire, ce propos, écrit Castillon, pour lui donner à connoître que, sans rechercher cinq pieds en un mouton, votre amitié lui est autant ou plus séante que la sienne à vous, et me semble que je lui devois mesler l'aigret parmi le doux, car il n'oublie jamais sa grandeur et se tait sur celle des autres. Il me répondit, branlant la teste : pardieu, j'ai de bons hommes et de bons fossés. » Ces mots : « Je veux être préféré » résument le caractère exclusif d'Henri et son attitude vis-à-vis des deux souverains rivaux; il voulait être l'allié de l'un à condition que celui-ci serait l'ennemi de l'autre, mais il ne consentait pas à s'allier avec les deux et à voir la paix régner en Europe.

Les questions de la paix ou de la guerre, du concile, du mariage d'Henri n'étaient pas les seuls objets des négociations de Castillon; d'autres moins importantes, mais encore d'un grand intérêt, tiennent leur place dans sa correspondance. A cette époque où l'imprimerie était à ses débuts, elle était déjà l'occasion de plaintes

et de réclamations. L'ambassadeur du roi d'Angleterre avait fait imprimer des bibles à Paris par la raison que les impressions y étaient plus belles et le nombre des imprimeurs plus grand qu'ailleurs; elles étaient l'œuvre de Robert Étienne, qui les avait fait payer 3,600 livres tournois, et elles étaient destinées à être distribuées gratuitement; l'œuvre de la propagande des livres, aujourd'hui si active, n'avait pas tardé à naître et à se développer. Le gouvernement français arrêta l'expédition des bibles; l'ambassadeur les réclama; le lord du sceau privé intervint pour appuyer son agent. Castillon répondit, soutenu par le connétable, que ces bibles avaient été examinées par les docteurs de la faculté de théologie et reconnues contenir des choses falsifiées et controuvées, qu'elles ne pouvaient être délivrées, car on ne voulait pas permettre de laisser imprimer des erreurs en France afin de ne pas donner, par cette permission, autorité aux mauvaises doctrines. La réclamation fut renouvelée et la réponse maintenue avec fermeté, et avec d'autant plus de raison que, de son côté, Henri faisait imprimer une bible officielle et défendait l'importation, la vente et même la possession de tous livres religieux non autorisés.

Battu du côté de ses bibles, le ministre anglais demande que l'on ne tienne pas en France des propos diffamatoires contre le roi son maître, que l'on accuse d'hérésie et d'inhumanité. Cette prétention de la part du ministre du roi qui avait fait rendre le statut de sang était étrange : aussi Castillon répond qu'en France le peuple a plus de liberté de langage qu'en Angleterre et qu'il est malaisé de l'empêcher de parler, que le roi souffre qu'on parle de lui; que le peuple anglais et le peuple français ne s'aimaient guère. Le ministre reconnaît qu'on parle plus librement en France qu'en Angleterre, son ambassadeur le lui a écrit; mais il demande que le roi très chrétien, pour être agréable à son bon frère, veuille bien empêcher le plus possible ces propos qui mécontentent fort les Anglais. Cet ambassadeur, qui reconnaissait que l'on parle plus librement en France qu'en Angleterre, demandait des poursuites contre certains prédicateurs qui en chaire avaient attaqué le roi son maître; il voulait faire punir tous les religieux du couvent des Cordeliers de Rouen parce qu'un prédicateur de cet ordre avait parlé contre Henri VIII. On lui répondait que deux cordeliers avaient été mis en prison au pain et à l'eau, mais que pour un frère on ne pouvait pas punir tout un couvent, qu'en chaire le prédicateur a la langue déliée et que ses frères n'en peuvent mais de ce qu'il dit. Il se plaignait aussi de paroles malsonnantes prononcées par l'évêque de Limoges, quoique celui-ci démontrât qu'on l'avait mal compris; il accusait enfin le fameux prédicateur de Cornibus, mentionné

dans Rabelais, d'avoir attaqué son maître; il demandait à être confronté avec lui et à « l'ouyr barbe à barbe. »

Une punition au pain et à l'eau semblait bien légère pour une attaque au roi qui avait fait pendre un à un tous les religieux d'un couvent parce qu'ils ne fléchissaient pas dans leur foi, qui faisait pendre les catholiques et brûler les protestans! Tel Caligula, faisant mourir ceux qui pleuraient sa sœur morte et ceux qui ne la pleuraient pas. Mais le connétable ne céda pas aux injonctions de l'ambassadeur étranger; il chargea Castillon de répéter au ministre anglais la réponse qu'il avait faite à son agent : que les princes ne doivent pas avoir la tête rompue de menues disputes qui sont entre les nations, qu'il faut les entretenir de choses importantes pouvant consolider l'amitié et l'alliance; que ce n'est pas dans les rues et carrefours qu'un ambassadeur doit aller chercher des nouvelles et que, si ceux de France faisaient un tel office, on ne prendrait pas la peine de lire leurs lettres. Castillon nous apprend que l'Angleterre dut se contenter de cette réponse ferme et digne. C'est la même fermeté qui inspirait les dépêches du connétable aux ambassadeurs pour soutenir les droits de la France; celle qu'il adressa à l'évêque d'Auxerre pour une question de préséance à Rome semble avoir servi de modèle à celle que, dans une circonstance pareille, fit écrire Louis XIV.

Une des dépêches de Castillon nous conserve les vestiges d'un passé tout à fait effacé. Il annonce au connétable que Georges Douglas, l'un des gentilshommes du roi d'Angleterre, se disant diffamé par l'abbé d'Arbroath, ambassadeur du roi d'Écosse, s'en allait en bien bon équipage demander au roi de France de lui accorder le combat contre quelque gentilhomme de la suite d'Arbroath qui maintiendrait ses paroles, et le roi d'Angleterre écrit de son côté à son bon frère pour obtenir protection en faveur de Georges Douglas, qui est un vrai et honnête gentilhomme. C'étaient les mœurs du temps : les souverains s'envoyaient des cartels, les seigneurs cherchaient des aventures et, quand ils ne pouvaient se battre, ils se livraient à des joutes desquelles un envoyé du grand-seigneur disait : « Si c'est tout de bon, ce n'est pas assez; si ce n'est qu'un jeu, c'est trop. » Cependant peu à peu les rois, qui appréciaient ce que valait le sang de leurs sujets, réagirent contre ces mœurs et défendirent les duels; le plus grand capitaine du XVIe siècle, François de Guise, frère de Marie de Lorraine, les punissait des peines sévères que renouvela Richelieu.

III.

Les négociations à la cour d'Angleterre présentaient de grandes difficultés en raison du caractère mobile et insaisissable du souverain; la phrase suivante d'une dépêche de Castillon servira après beaucoup d'autres à le faire apprécier : « Si le roi et l'empereur ont le passe-temps de le voir ainsi virolin virolant, je le vous dresserai aisément sans faire grand semblant. » Les ambassadeurs n'arrivant pas à leur but se déplaisaient dans cette cour et demandaient à être rappelés, aussi la liste est longue de ceux qui s'y succédèrent du temps du roi Henri. Du Bellay, qui avait précédé Castillon de quelques années à Londres, avait éprouvé ces difficultés. En présence de l'impossibilité d'arriver à ses fins et de négocier avec succès, il disait : si je puis le souhaiter sans offenser Dieu, je voudrais être où je serai d'ici à cent ans.

Le connétable, pour soutenir Castillon et l'encourager, lui écrivait : « Je sais que vous ferez ce que vous pourrez et non ce que vous voudrez. » Pour bien entrer dans les vues de cet homme d'état, l'ambassadeur était du reste très empressé à demander des instructions : « Pensez, s'il vous plaît, monseigneur, à toutes les choses que je vous ai écrites et m'en faites, je vous supplie, un pasté, je prendrai peine d'y mettre telle sauce qu'il vous plaira me commander; » la sauce était quelquefois épicée et elle n'en flattait que mieux le goût d'Henri qui, malgré son caractère défiant et soupçonneux, se laissait aller parfois à une certaine confiance et lui parlait « privément. » Il avait été mécontent de la paix, il l'était encore de ne pas obtenir du roi de France et de l'empereur tout ce que son caractère absolu le portait à désirer pour satisfaire sa haine contre le pape qui, à la suite de la paix de Nice, avait lancé une bulle contre lui. Son caractère violent s'irrita de cette mesure; il se vengeait en faisant arrêter les principaux personnages qui pratiquaient la religion catholique : le marquis d'Exeter, le plus proche parent de la couronne, lord Montagu dont la perte était décidée, la comtesse de Salisbury, mère du cardinal Pole et quantité de personnes éminentes de l'un et de l'autre sexe étaient mises dans la tour de Londres.

Il témoignait toutefois des attentions et des prévenances à l'ambassadeur, lui faisait des présens, lui envoyait de belles tapisseries et des meubles pour orner sa maison. Comme la ville de Londres était alors réputée la plus malsaine du monde, par suite des ravages

qu'y occasionnait depuis plusieurs années la suette que l'on qualifiait du nom de peste, il lui donnait pour la saison chaude une maison à Chelsea sur les bords de la Tamise. C'était celle qui appartenait naguère encore à feu M. More, ce vertueux chancelier décapité pour cause de religion, et de laquelle Érasme a laissé la description. Mais cette cour, où l'on respirait une atmosphère de têtes coupées, de gens emprisonnés, de caresses et de patelinage, n'inspire qu'une médiocre confiance à Castillon. Dans ce lieu,

Il voit fort bien comme l'on entre
Et ne voit pas comme on en sort,

aussi il demande que sa mission finisse et qu'on le rappelle; il écrit au connétable : « Si le roi entend le train que je tiens à ma négociation, je vous assure qu'il me fera un mauvais tour; vous connaissez le personnage comme moi, et je ne couche pas encore si gros que mes instructions portent, car je mettrais tout en désespoir et romprais du tout la paille. » Il supplie qu'on l'autorise à rentrer en France. Voyant les nouvelles mesures prises contre la religion catholique, les abbayes confisquées, les couvens supprimés et dépouillés de leurs biens, les religieuses chassées de leurs asiles, il renouvelle ses instances : « Ce roi a perdu l'entendement; j'ai affaire au plus dangereux et cruel homme qui soit au monde, je vous supplie derechef qu'il vous plaise me renvoyer quérir. Si vous me laissiez ici jusqu'à ce qu'il connaisse qu'il ne doit plus avoir d'espérance du côté du roi, il sera pour me faire un mauvais tour, combien que son ambassadeur me puisse servir d'otage, car il est en sa fureur et il n'y a raison ni entendement en lui. Je vous supplie qu'il vous plaise ne me mettre point en ce danger. »

Castillon avait présent à l'esprit le sort récent de l'écuyer Merveilles, ambassadeur du roi de France auprès du duc de Milan, qui fut pris, condamné et décapité en moins de trois jours sous le prétexte que sa situation n'était pas très régulière, mais par la véritable raison qu'il déplaisait à l'empereur, auquel le duc voulait plaire. Il n'y avait, dit Du Bellay, aucun homme de ceux qui avaient accoutumé d'aller en ambassade pour le roi « qui n'estimât lui en pendre autant à l'œil. » Aussi demandaient-ils qu'on fît des remontrances afin que le droit des gens ne fût pas violé et que les ambassadeurs fussent en sûreté. « Je ferai tomber trente mille têtes si l'on touche à la vôtre, disait François Ier à son ambassadeur. — Mais, sire, aucune n'ira aussi bien que la mienne sur mes épaules. » Et plein de cette vérité, Castillon voulait quitter l'Angleterre pour

éviter une colère qui dégénérait en fureur et ne connaissait plus d'obstacle, car le despotisme du roi n'avait d'égal que l'abaissement de son parlement, dont les complaisances serviles augmentaient à mesure que se développait l'absolutisme du souverain. Du reste, il avait aidé de tous ses efforts pendant son séjour à Londres à la conclusion de la paix entre le roi très chrétien et l'empereur; à la consolidation de l'alliance écossaise par le mariage de Jacques V et de Mme de Longueville; à la réunion du concile décidée en principe. Suivant son désir, plusieurs fois exprimé, Castillon obtint d'être rappelé; il quitta son ambassade pour occuper la maîtrise des eaux et forêts de Bretagne, dont il avait obtenu la survivance quelque temps avant la mort du titulaire, M. de Toyre. Les lettres de remercîment au roi et au connétable lors de sa nomination prouvent qu'il avait vivement désiré cette charge, dans laquelle il trouva une existence plus modeste, mais plus calme que dans l'ambassade de Londres. Le désir qu'il témoigne comme ses prédécesseurs d'être remplacé dans ses fonctions ne vient pas seulement de ce que le succès était très difficile auprès d'Henri, l'insuffisance du traitement d'ambassadeur contribuait encore à lui faire rechercher une autre position. En Angleterre, il fallait à Castillon plus d'argent que de paroles, plus de bonne chère que d'artifices; les complimens et les harangues ne suffisaient pas comme dans certains autres pays.

Au XVIe siècle, les ambassades étaient des postes de confiance auxquels s'attachaient de grands honneurs, mais elles étaient faiblement rétribuées et occasionnaient une dépense considérable; elles donnaient la possibilité de se ruiner au service du roi. La durée de ces fonctions était en général fixée à trois années, et il était reconnu que, dans ce laps de temps, l'ambassadeur de Rome dépensait 20,000 livres de plus qu'il ne recevait. Castillon dit souvent dans ses dépêches qu'il manque d'argent et qu'il est obligé d'emprunter à de grands intérêts. « Je suis ici à la dépense jusqu'aux oreilles, l'argent de ma dernière année est dépensé et en plus 2,000 écus du mien. Il ne faut pas qu'on pense qu'on fait plus de cas d'un gros par-deçà que d'un grand blanc en France. C'est une coutume générale que les Anglais ne prêtent guère volontiers aux Français. Si vous ne me faites délivrer argent, vous me ruinerez et me ferez recevoir honte et au royaume. »

Les ambassades, et surtout celle de Londres étaient onéreuses; ceux qui les remplissaient étaient obligés de chercher les moyens de subvenir à leurs dépenses. Marillac, successeur de Castillon, obtint une charge de conseiller au parlement de Paris laissée vacante par de Thou, qui lui-même en recevait une autre. Du Bellay se plaignait de la cherté excessive des vivres et demandait à aller

dépenser ailleurs « ses 10 francs par jour, car ils vont ici en pain et en vin ; » il demande à être porté à 15 francs parce que de Bayonne, par le temps qui court, il est payé « en belles gambades, » et que, pour garder l'honneur de son maître, il est journellement obligé de perdre son argent avec les ducs et les grands seigneurs anglais. Le cardinal de Tournon, revenant de négocier à Rome, est obligé de solliciter du roi la permission de faire couper cent arpens de bois de son abbaye de Ferrières afin de subvenir à la dépense de ce voyage ; cette coupe faisant l'objet d'une difficulté entre la duchesse de Ferrare, qui avait la seigneurie de Montargis, et le cardinal, ce sage et fin diplomate lui écrit qu'il aimerait mieux la servir toute sa vie que d'être en différend avec elle pendant une heure. Outre qu'elles étaient coûteuses, ces missions avaient pour les évêques l'inconvénient de les éloigner de leur diocèse et de présenter des conditions matérielles difficiles. Mais les difficultés matérielles étaient surmontées chez ces hommes par un grand dévoûment au roi et au pays.

Ce fut vers la fin de février 1539 que Castillon quitta l'Angleterre, où il avait séjourné environ un an comme ambassadeur ; son départ fut précipité et inattendu, ce qui fit croire à une rupture avec la France et jeta l'alarme chez les Anglais. Henri profita habilement de la panique et ordonna de grands préparatifs de défense ; il fit élever le long de la mer des remparts qui furent armés de grosse et menue artillerie pour empêcher une descente sur la côte ; il prescrivit la levée de tous ses sujets, sans exception, âgés de plus de dix-sept ans ; des montres et revues eurent lieu dans toutes les villes ; on réorganisa les tirs à l'arc dans les paroisses, on équipa tous les navires de l'État et ceux des particuliers que l'on réquisitionna, enfin on établit des postes chargés d'observer tout ce qui venait du côté de la France. Ces terreurs se calmèrent au bout de quelque temps à l'arrivée d'un nouvel ambassadeur du roi très chrétien, qui fut Marillac. De nos jours, une pareille panique vraie ou feinte a donné lieu en Angleterre aux mêmes démonstrations et à des mesures semblables. Nos voisins d'outre-Manche savent bien que depuis Guillaume le Conquérant leur pays n'a rien à craindre d'une invasion et que le mot d'Henri : « J'ai de bons hommes et de bons fossés » est toujours vrai ; mais la terreur imaginaire servait à obtenir des subsides que le Parlement n'aurait pas accordés si l'opinion publique n'eût pas été surexcitée par un prétendu danger. Le canal qui sépare Douvres de Calais, « la bande d'argent, » suivant une expression qui leur est propre, resta pour eux « le fossé » protecteur d'Henri VIII, auquel on ne saurait toucher sans les alarmer, et dans une discussion récente à propos d'un pont des-

tiné à le franchir, lord Melbourne disait : « Pourquoi ne pouvez-vous pas laisser le canal tranquille! »

C'est au moment du départ de notre ambassadeur pour la France que s'arrête sa correspondance et que cessent les renseignemens sur son compte. On aurait aimé à le suivre dans la maîtrise des eaux et forêts de Bretagne qu'il avait fort désirée; il y avait déjà fait son établissement; une lettre du roi de 1532 lui donne congé de faire transporter en franchise complète cinquante-deux pipes de vin pour l'approvisionnement de sa maison de Bretagne. Mais si la dernière période de l'existence de Castillon est restée dans l'oubli, son souvenir sera conservé par son année d'ambassade, qui contient une esquisse « au vif » de cette figure d'Henri VIII, un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais existé et duquel Shakspeare a pu dire : « Ses vices étaient capables de faire pleurer les anges. » Castillon, tout en subissant le prestige de ce roi, remplit son devoir auprès de lui.

A une époque où la vie des hommes n'était pas encore chose sacrée, où même des ambassadeurs du roi de France étaient assassinés par les agens de l'empereur, Castillon fit respecter son maître avec courage. La diplomatie, cette manifestation pacifique de la force d'une nation vis-à-vis des étrangers, a toujours une grande séduction pour les hommes dévoués à leur pays; cette qualité suprême n'a jamais manqué chez nous aux agens investis d'une telle mission; ils ont compris l'honneur attaché à une fonction dans laquelle ils représentaient leur pays ou leur souverain. Quand ces négociateurs s'appelaient François de Noailles, Jean du Bellay, Castillon, ils y apportaient des qualités de l'homme d'état, comme en témoigne leur correspondance. En la lisant on apprendra comment s'exerçait notre action lorsque la France ambitionnait justement de se compléter. Cette correspondance est la vraie source d'informations où doit être étudiée notre histoire diplomatique. Longtemps laissée en oubli pour la période du XVIe siècle, mieux connue maintenant, elle prendra sa place méritée dans la grande époque où s'ouvrent les temps modernes.

DE LA JONQUIÈRE.

ROYER-COLLARD

Royer-Collard écrivait le 19 septembre 1833 à M. de Barante : « Je n'avais de vocation libérale qu'avec la légitimité. » Il s'est fort bien défini ce jour-là. Un légitimiste libéral, c'est tout Royer-Collard. Il n'est libéral qu'en tant que légitimiste, et légitimiste qu'en tant que libéral, et il ne veut ni de la légitimité sans liberté, ni de la liberté sans légitimité : « Séparez la liberté de la légitimité, vous allez à la barbarie ; séparez la légitimité de la liberté, vous ramenez ces horribles combats où elles ont succombé l'une et l'autre. » Il ne veut de la légitimité qu'avec la liberté, parce que, sans liberté, la légitimité, c'est non seulement le despotisme, mais l'anarchie morale, une sorte de folie des grandeurs héréditaire, traditionnelle, consacrée par le temps et illustrée par l'histoire. Il ne veut de liberté qu'avec la légitimité, parce que la liberté pour lui n'est qu'une borne, une frontière où s'arrête le pouvoir et qui consacre le droit du pouvoir en le limitant. Si donc elle ne borne plus un pouvoir légitime, de borne elle devient pouvoir elle-même, pouvoir arbitraire, capricieux, indéfini et illimité, autre forme d'anarchie et de désordre civil et moral.

Légitimiste donc avec obstination, et libéral avec entêtement, il l'a été d'une suite et d'une constance parfaites jusqu'à la fin. Son caractère comportait ce système et l'y retenait. Il y a des gens qui sont libéraux par libéralisme, et il y en a qui sont libéraux parce qu'ils sont autoritaires. Royer-Collard était de ces derniers. Sévère, sinon austère, ce qui peut-être serait trop dire, un peu dur même, pour ne rien cacher, à l'égard des siens, dans la vie privée, très orgueilleux et très tranchant, ayant eu de très bonne

heure un tempérament de procureur général et l'ayant toujours gardé, « dictateur, » comme a très bien dit M. Taine, il n'était nullement légitimiste par sentiment de fierté et d'amour. Il n'avait aucunement l'âme royaliste. Un état politique où lui, ou bien, si l'on veut, un homme comme lui, eût une part d'influence respectée, consacrée et inattaquable, où nulle puissance ne pût le toucher dans sa chaire de professeur, sur son banc de député ou sur son siège de magistrat inamovible, c'était ce que son caractère exigeait. Et, d'autre part, assez paresseux, fuyant les tracas et les responsabilités du pouvoir avec un soin extrême, ce n'était point par la participation à la puissance exécutive qu'il pouvait songer à satisfaire ses instincts de commandement. Restait donc bien qu'il fût un « parlementaire, » un homme qui veut, non pas le grand pouvoir du ministre dirigeant, mais le pouvoir, plus restreint en son action, aussi absolu et plus absolu dans sa sphère étroite, du magistrat, du député inviolable, que sais-je? de l'homme qu'un droit, inscrit dans la constitution, protège, défend, et maintient dans l'exercice d'une certaine autorité. Si quelqu'un a dû rêver de l'institution des sénateurs inamovibles et désiré y figurer, c'est bien lui.

Voilà pour son libéralisme et pour sa manière de comprendre le mot de liberté. Pour ce qui est de son légitimisme, il vient de la même source. Si les libertés sont des droits constitutionnels dont profitent certaines classes de citoyens pour exercer un certain pouvoir, il est bien sûr que ces droits ne seront véritablement et efficacement garantis que par un droit aussi, un droit supérieur et unanimement respecté, dont la présence, le passé surtout, et la longue autorité traditionnelle, habituent la nation à vénérer et à maintenir par son respect même les droits inférieurs et de second ordre. Si la royauté est une délégation populaire, à plus forte raison tous les pouvoirs et toutes les autorités le sont aussi ; si la royauté est l'effet d'un coup de fortune, et le trophée d'un soldat heureux, ou le butin d'un intrigant habile, elle n'est plus qu'une aventure, et tous les pouvoirs et autorités d'ordre inférieur sont des accidens.

Un état, donc, où la royauté soit un droit et ne soit pas le seul droit, pour qu'il y ait des droits pour d'autres ; soit un pouvoir, et ne soit pas le seul pouvoir, pour qu'on puisse être puissant au-dessous d'elle, sans la courtiser : c'est l'état social où Royer-Collard aime à vivre.

I.

On dit qu'il trouva un jour un volume de Thomas Reid sur les quais, et qu'en l'ouvrant il vit que sa philosophie était dans ce livre-

là. Il en a trouvé un autre, en 1815, où il vit que toute sa politique était renfermée, à le bien traduire; et ce livre, c'était la Charte. Royer-Collard, comme a très bien dit Rémusat, « a fondé la philosophie de la charte. » C'est là qu'il a trouvé écrit ce qu'il avait dans l'esprit à l'état de système, et dans sa complexion intime à l'état de besoin, l'union de la légitimité et de la liberté : « La charte n'est autre chose que cette alliance indissoluble du pouvoir légitime dont elle émane avec les libertés nationales qu'elle consacre. C'est là son caractère; c'est par là qu'elle est forte comme la nécessité. » Royer-Collard s'est aperçu en 1815 que, depuis environ soixante ans, les Français n'avaient qu'une question à se poser les uns aux autres quand ils s'entretenaient de politique : Où est la souveraineté? Est-elle dans le roi? Est-elle dans le peuple? Est-elle dans le roi en tant que délégué du peuple? Est-elle dans le roi en tant que délégué de Dieu? Est-elle dans le peuple d'une manière immanente et inaliénable? Est-elle dans le peuple représenté par des délégués qui se réuniront autour du roi, ou sans lui? — Royer-Collard a répondu : « La question est mal posée, pour cette bonne raison qu'elle ne doit pas être posée. On dit : où est la souveraineté? Je dis : *il n'y a pas de souveraineté*. Dès qu'il y a une souveraineté, il y a despotisme; dès qu'il y a despotisme, il y a, sinon mort sociale, et encore souvent il ne s'en faut guère que cela soit, du moins désordre organique profond. Demander où est la souveraineté, c'est être despotiste, et déclarer qu'on est despotiste. C'est n'avoir pas même le soupçon, le sens et l'instinct de ce qu'est la liberté. »

Il n'y a pas de souveraineté, voilà tout l'esprit politique de Royer-Collard. Successivement il s'est tourné vers tous les pouvoirs sociaux, anciens, nouveaux, ou à naître, et à chacun il a dit : vous n'êtes pas souverain.

Il a eu à faire. Car au temps où il vivait, tout le monde, chacun à son moment, ayant été souverain, et tout le monde aspirant à le redevenir, il avait à parler à beaucoup de gens. Il disait au roi : Vous n'êtes pas souverain; vous êtes gouvernement, ce qui est très différent. Il disait au peuple : Vous n'êtes pas souverain; vous êtes la force, ce qui est autre chose. Il disait aux membres du parlement : Vous n'êtes pas souverains; vous êtes législateurs, ce qui n'est pas la même affaire. Le secret, facile certes à démêler, de ses variations, ou plutôt de ses changemens d'attitude, est tout entier là. En 1816, il est avec le gouvernement contre la chambre, et je le crois bien; car la chambre de 1816 n'est pas autre chose, en ses intentions et son esprit, qu'une convention. Elle prétend gouverner, elle prétend être souveraine : « Vous n'êtes pas souverains! » — En 1828, il est avec la chambre contre le gouver-

nement, et je le crois bien, car le gouvernement de 1828 prétend être Louis XIV: « Vous n'êtes pas souverain! » Il répète toujours la même chose, il tient toujours le même langage. Seulement il le tient à différentes personnes selon différens temps. Il n'y a rien autant que cela qui vous donne l'air d'être extrêmement versatile.

Et cette théorie ferme et constante, c'est dans la charte qu'il la trouve ou croit la trouver. C'est la charte, suivant lui, qui a dit qu'il n'y a pas de souveraineté. Elle a institué un pouvoir anonyme et impersonnel qui est la loi, et voulu que personne, en vérité, ne fît la loi, tant seraient nombreuses, diverses et séparées les puissances dont l'accord serait nécessaire pour qu'elle fût faite. La loi, selon la charte, n'est point faite par le peuple, point par le roi, point par l'aristocratie, point par les élus du peuple. Elle est faite par le roi, les pairs et la délégation du peuple, quand ils sont tombés d'accord, ce qui revient à dire, et ce n'est pas là une simple subtilité de langage, qu'elle n'est point faite *par* le roi, les pairs et les députés, mais que, quand roi, pairs et députés consentent, elle se trouve faite. La source de la loi reste mystique, tant sont multiples les élémens de sa formation; et, en définitive, seule elle est souveraine; et nul ne saurait dire qui l'a conçue et produite; et *quelque chose* est souveraineté, et *personne* n'est souverain, non pas même tout le monde.

Voilà le sens de la charte, voilà son esprit. Tout vient d'elle. C'est elle qui nous institue en nos droits, en nos autorités, en nos puissances. Tout pouvoir vient d'elle et n'est que par elle, précisément pour que personne dans le pays ne soit puissant de par soi. C'est elle qui nous fait roi, pair, député, éligible ou électeur. Si tout le monde n'est pas électeur, par exemple, des esprits pratiques et positifs pourront dire que c'est parce que la compétence est chose où il faut avoir égard même quand il s'agit du salut du pays, et que pour faire un métier il faut le savoir faire; et ils n'auront sans doute pas tort; mais c'est surtout pour qu'il soit bien marqué qu'on n'est pas électeur de par un droit naturel, mais de par un droit qui vous est constitué par la charte, qui vient tout d'elle, qui naît avec la désignation qu'elle fait de vous, et qui, avant qu'elle existât, n'existait pas. — Pour donner à la constitution une telle autorité, pour la douer d'une telle toute-puissance et lui attribuer une telle vertu, il faut la rehausser autant qu'il se peut dans l'estime des hommes. C'est à quoi Royer-Collard ne manque point, et il s'efforce de la confondre, comme nous avons déjà vu, avec la « nécessité, » entendant par là la nécessité historique. La charte, c'est l'histoire de France. Ses premiers « linéamens » sont visibles au temps de Louis le Gros. Elle n'est pas d'hier; d'hier

seulement le papier où on l'a écrite. En dépendant d'elle, c'est de notre histoire que nous dépendons. C'est la France éternelle qui oblige le Français d'un moment; et c'est elle aussi qui lui donne ses droits, qui, après l'avoir créé comme homme, le crée, — est-ce plus étrange? — comme citoyen, magistrat, législateur, ou roi.

Dans cette conception, Royer-Collard est très à l'aise. En faisant la constitution aussi ancienne que la monarchie, il peut se permettre d'être aussi constitutionnel que royaliste, et libéral tout autant que légitimiste, et comme du même sentiment et de la même pensée. Charte et royauté sont deux faces du même droit, et ce droit à double aspect a toujours existé en France et confond ses origines avec celles du pays. Légitimité et charte, en histoire, même destinée; en raison, même sens et même esprit. L'une et l'autre sont pour que là où il y aurait la force, ou une aventure, il y ait un droit. Légitimité, pour qu'un avènement ne soit pas un accident et un règne une circonstance. Charte, pour que la loi ne soit pas un coup de la force, une pesée du plus grand nombre sur le plus petit et d'un gros chiffre sur un chiffre un peu plus faible. Toutes les deux ingénieuses et salutaires substitutions d'un droit à la force, de quelque chose de spirituel à quelque chose de matériel et de grossier, toutes les deux formes, et produits, et soutiens de la civilisation parmi les hommes; car le seul concours, ou le seul jeu, pour faire l'histoire humaine, de la force et des circonstances, c'est la définition même de la barbarie.

II.

Fort de cette conception générale, Royer-Collard se place, et très fermement, et avec un coup d'œil très sûr et très juste, dans le temps où il vit, qu'il comprend très bien et pénètre avec une véritable perspicacité d'homme d'état; et il remarque que la France, en 1816, est entre deux « souverainetés, » l'une dans le passé, l'autre dans l'avenir. La souveraineté d'autrefois, c'était la monarchie *presque* absolue; la souveraineté à venir, c'est la souveraineté du peuple absolue.

La souveraineté d'autrefois, c'était la monarchie presque absolue. Elle l'était, quoi que Royer-Collard ait dit de la double continuité et de la légitimité et de la charte. Il sait bien qu'en ce qui concerne la charte, ce qu'il en a dit était pour la théorie, mais que, dans la réalité des choses, de ces deux droits éternels, l'un était très fort et l'autre au moins très languissant. Il faut bien avouer qu'avant 1789 il y avait une souveraineté. Cependant, elle n'était vraiment que *presque* absolue. Il y avait des droits en France, à côté, au-dessous, si l'on veut, du droit du roi. Il y avait des puis-

sances qui n'étaient pas dérivées du pouvoir royal, il y avait des autorités et des magistratures qui relevaient d'elles-mêmes, il y avait des fonctions qui étaient des propriétés. La France fut longtemps « hérissée, » elle fut toujours pleine, « non-seulement d'ordres, de seigneuries, de communes, mais d'une foule de corporations avec leurs magistratures domestiques. Le *droit* est partout... C'étaient là comme des faisceaux puissans de droits privés, vraies républiques dans la monarchie. Ces institutions ne partageaient pas, il est vrai, la souveraineté; mais elles lui opposaient partout des limites que l'honneur défendait avec opiniâtreté. » Tout ceci a disparu. La Révolution, qui a cru fonder la liberté, n'a fait que déplacer la souveraineté, tout en la faisant, de presque absolue qu'elle devenait, absolue sans aucune restriction. « La Révolution n'a laissé debout que des individus. » Actuellement, en 1816, nous sommes centralisés, ce qui veut dire isolés; isolés les uns par rapport aux autres, centralisés par la prise directe et sans intermédiaire de l'état sur chacun. « La servitude publique,.. voilà l'héritage que Louis XVIII a recueilli » de ceux dont il n'était pas l'héritier. Nous ne sommes pas des citoyens, nous le sommes moins qu'avant l'invention de ce mot, « nous sommes des administrés. » La souveraineté nous submerge; nous sommes noyés dans la souveraineté; « ce sont les délégués de la souveraineté qui nettoient nos rues et qui allument nos réverbères. »

Dans cet état, nous sommes sur un chemin qui mène de l'ancienne souveraineté presque absolue à une nouvelle souveraineté qui sera littéralement écrasante. Nous sommes tout préparés à tomber sous le joug de l'absolue souveraineté populaire. Nous l'avons subie à l'état d'accident; nous allons la subir demain à l'état régulier et permanent. Encore quelques années et c'est chose faite, encore quelques années et « la démocratie coule à pleins bords.» — Que faire pour empêcher cette souveraineté future et prochaine de s'établir? D'abord garder la légitimité. Certes, il le faut. Dans cette France égalisée et centralisée, des *choses de droit*, et non de force, qui étaient si nombreuses autrefois, c'est la seule qui reste; et, sans doute, du moment que c'est la seule qui reste, on peut me dire que c'est comme s'il n'en restait pas, un droit, quand il devient unique et n'est plus limité par aucun autre, devenant une simple force oppressive. Mais encore est-il que c'est un droit, en ce sens, si vous voulez, que c'en a été un, qu'il garde ce caractère, au moins honorable, vénérable et peut-être de bon exemple; et qu'à ce titre il vaut mieux qu'une force pure et simple, qui n'aurait pas même ceci d'un droit, de l'avoir été. — De plus, puisque rien ne reste des droits anciens, il en faut créer. Il faut que certaines choses en France soient établies à l'état d'institutions indé-

pendantes et inviolables que ne pourra toucher la souveraineté, ni celle, toute relative, puisque la charte existe, qui existe en ce moment, ni celle, absolue à cette fois, que nous aurons probablement demain et qui s'appellera la souveraineté du peuple. Et, dès lors, remarquez que la légitimité, seulement souvenir d'un droit, quand elle était tenue pour droit unique, redevient un droit véritablement dès qu'il y en a d'autres, et que je la légitime, si on me passe le mot, en la limitant.

Quels sont ces droits nouveaux qu'il faut consacrer pour remplacer les anciens qu'on a laissé prescrire et qu'on a fini, formellement, par effacer?

Ces droits devront être des droits généraux, c'est-à-dire des libertés, au lieu d'être, comme autrefois, des droits particuliers, c'est-à-dire des privilèges. C'est en cela, c'est en observant cette différence entre le passé et le présent qu'il convient d'être démocrate et qu'il convient d'accepter la révolution. Un droit de classe, un droit de corporation, un droit de commune, un droit personnel, c'est une liberté, ne nous y trompons point ; car est une liberté, et profit indirect de tous, quoique propriété d'un seul, tout ce qui limite, arrête ou contrebalance le pouvoir absolu ou d'un maître ou de tout le monde; mais encore c'est une liberté, générale sans doute en son dernier effet, particulière pourtant, privée et comme « domestique » en sa nature et en son essence. Ce que le monde moderne peut comprendre, d'abord, et ensuite ce qui est pratique et possible, c'est, non plus des libertés particulières, qui, étant des exceptions, au point qu'elles paraissent des abus, ne peuvent être instituées que par le temps; mais des libertés générales, des libertés, qui, certes, ne seront point à l'usage de tout le monde, n'y comptez pas, des libertés qui seront parfaitement, comme les anciennes, et, forcément, le privilège de quelques-uns, mais enfin des libertés générales en ce sens, que, comme aux « fonctions publiques » tous les Français y seront admissibles, et, sinon aptes, du moins conviés. — En ce sens, elles auront un caractère un peu trompeur, soit, mais spécieux et séduisant, de généralité, qui satisfera l'instinct démocratique et égalitaire; et, aux yeux du penseur sérieux, elles auront le même office et le même effet que les anciennes, ni plus ni moins, et c'est assez : elles empêcheront qu'*il y ait une souveraineté*.

Ces libertés générales, destinées à remplacer les libertés particulières, quelles seront-elles?

Ce sera la liberté de la presse, la liberté des cultes, l'inamovibilité de la magistrature, le gouvernement parlementaire.

La liberté de la presse n'est pas, comme on l'a dit, la garantie, la sauvegarde des autres libertés. Elle n'en est pas le gardien

jaloux; car elle n'en a souci, n'ayant cure que de soi-même. Ce que veut la presse, c'est exister et persister et se développer et être puissante, et rien de plus. Elle ne se sent nullement solidaire des autres libertés, et elle a raison; car elle ne l'est pas. Au contraire, elle se sent plus considérable, et elle l'est, quand le parlement est paralysé et la magistrature asservie; car alors l'opinion, dont elle vit, est toute avec elle. Elle a donc un caractère tout égoïste, peu généreux, et volontiers assez malfaisant, qui ne vaut pas qu'on ait pour elle une vénération singulière. Mais remarquez qu'elle est, de sa nature, un peu plus que les autres libertés, une liberté populaire. Ces petites libertés populaires et droits « domestiques » d'autrefois, qui n'existent plus, c'est elle qui les remplace, à peu près. Il sera toujours facile, relativement, à n'importe qui, de faire connaître sa plainte et de produire sa réclamation par le journal. De ce fait « la souveraineté » est bornée; car la vraie souveraineté est faite surtout du silence des gouvernés. Ce qu'on reproche à la presse, et ce dont elle se vante, c'est d'être un « troisième » ou un « quatrième pouvoir. » C'est pour cela qu'il faut qu'elle soit. Ce sont des pouvoirs qu'il faut élever, ou dont il faut permettre la formation autour du Pouvoir proprement dit. Ce qu'il faut, c'est qu'il ne soit pas seul, c'est qu'il n'absorbe pas la somme totale des forces sociales. La presse est un des pouvoirs limitateurs; et celui-ci a pour lui qu'il est, sinon aux mains, du moins à la disposition des petits. C'est leur arme; mettons que ce soit leur consolation. Il est d'hygiène sociale qu'ils en aient ou qu'ils croient en avoir une.

Et cette liberté deviendra un privilège! — Sans aucun doute. Toute chose qui est liberté en théorie devient privilège en pratique. La presse, à le bien prendre, sera un pouvoir aux mains de certaines gens, dont ne profitera guère et dont pâtira plutôt le particulier (sur quoi il faudra même prendre certaines précautions). Mais encore c'est une liberté en ce sens que c'est un pouvoir limitateur de la souveraineté. Pourquoi s'intéresser à celui-là plutôt qu'à un autre? Parce que nous n'avons plus beaucoup de choix. Ces pouvoirs limitateurs que Montesquieu appelait « pouvoirs intermédiaires, » et qui étaient si nombreux dans l'ancienne France, encore que, sur la fin, languissans, ils sont très peu nombreux aujourd'hui. Le nivellement s'est fait; le rouleau a passé. Je cherche les barrières à opposer à l'absolutisme. Je trouve celle-ci. Elle n'est pas sans inconvénient. Elle a des avantages. Tout compte fait, je la garde.

La liberté des cultes est un pouvoir limitateur, et, elle seule, a ce caractère de ne pouvoir aucunement devenir un privilège. Elle est exceptionnelle à cet égard. C'est un pouvoir limitateur qui n'a

de force qu'en tant que limite, et, pour en parler mieux, c'est une limite qui n'est pas un pouvoir. Cela vient de ce qu'elle se détruit comme puissance en s'établissant comme liberté. Une église est une puissance, une église privilégiée est un joug, et une église confondue avec l'état est un despotisme, le plus complet des despotismes. Des églises libres sont des libertés, rien que des libertés, et des enseignemens perpétuels de liberté. Elles apprennent au citoyen, continuellement, qu'il n'appartient pas tout entier à l'État, qu'il a une partie de lui-même, intime et sacrée, où l'État n'a rien à voir, et dont l'homme dispose pleinement à son gré, pouvant l'associer spontanément ou à telle communion ou à telle autre. Ce sont, en cela, des pouvoirs limitateurs, mais ce sont des limites toutes morales. Ce sont des âmes affranchies ; ce sont des consciences qui se saisissent d'elles-mêmes et s'aperçoivent qu'elles sont des consciences, et, du moment qu'elles s'en aperçoivent, le deviennent, au lieu de n'être que des soumissions. La liberté de conscience est création de consciences. Il n'y a pas ferment d'individualisme plus puissant au monde. — C'est précisément au temps où monarchie presque absolue, révolution, empire, tous, renchérissant l'un sur l'autre, ont nivelé, centralisé, et *socialisé* la nation au point que voilà l'État, c'est-à-dire en pratique le gouvernement, qui est tout, qu'il convient plus que jamais qu'il y ait au moins une chose individuelle qui soit la conscience, et des associations libres de consciences qui soient les églises. « De petites républiques dans la monarchie, » nous avons vu qu'autrefois il y en avait ; de petites républiques aujourd'hui dans la monarchie, demain, dans la démocratie autoritaire, il n'y en aura pas, si ce n'est les églises. Une église d'état est un danger formidable pour la liberté plus que jamais ; car dans l'ancienne monarchie, l'Église officielle n'était pas église d'État : elle était un corps de l'État, c'est-à-dire pouvoir limitateur de la souveraineté ; désormais, agrégée à l'État, soudée à lui, dotée par lui, vivant par lui, elle lui serait non plus une limite, mais un surcroît d'autorité et de force ; elle serait l'État religieux renforçant l'état civil, une aggravation de centralisation, de compression et de despotisme. Le despotisme absolu, c'est l'État-Église. L'école de la liberté, c'est l'Église libre.

L'inamovibilité de la magistrature, c'est un pouvoir limitateur plus matériel et plus palpable, aussi nécessaire. C'est l'État reconnaissant, non plus qu'il peut y avoir une conscience en dehors de lui, mais qu'il peut y avoir une justice contre lui, l'État reconnaissant que, dans un démêlé avec un citoyen, il peut être condamné, et qu'il est d'utilité sociale qu'il puisse l'être. C'est l'État reconnaissant qu'il ne peut pas être juge, parce qu'il lui arriverait d'être juge et partie. La liberté civile et la sécurité du citoyen honnête,

et partant la sécurité sociale tout entière repose sur ce sacrifice nécessaire. Que dit l'État au juge en l'installant? n'importe quel État; car on est toujours juste en principe, et ce n'est que les occasions qui vous sollicitent plus tard à l'être moins. « Il lui dit : Soyez impassible. N'ayez ni crainte ni espérance. Si mes propres erreurs, si les influences qui m'assiègent m'arrachent des commandemens injustes, désobéissez-moi. — Le juge répond : Je ne suis qu'un homme... Vous êtes trop fort et je suis trop faible. Je succomberai... Je ne puis m'élever toujours au-dessus de moi-même, si vous ne me protégez à la fois et contre moi et contre vous. Secourez ma faiblesse. Affranchissez-moi de la crainte et de l'espérance. » Voilà ce que seul peut faire, non pas même l'État, mais le principe de l'inamovibilité. La justice ne peut être juste que si la fonction de juger est la propriété du juge. Elle l'était autrefois. Cette vénalité des charges, née de la plus basse origine, du besoin d'argent d'un roi, n'en a pas moins fondé la justice en France. Elle a fait des juges qui ne craignaient pas d'être destitués, une magistrature qui ne redoutait pas une épuration périodique. Un temps viendra peut-être (ce n'est plus Royer-Collard qui parle) où le besoin d'argent rétablira la vénalité des charges, et ce sera un scandale dans l'opinion publique, et ce sera un progrès social, malgré le sentiment de la foule, et malgré la bassesse de l'expédient d'où elle renaîtra; car ce n'est pas la vénalité des charges qui est un malheur, c'est la vénalité du juge, ou seulement son ambition ou sa faiblesse. Un autre temps viendra peut-être, dans une république de Salente, où la magistrature, qui ne sera composée ni d'acheteurs, ni d'héritiers, ni de fonctionnaires, sera un corps de l'État se recrutant lui-même parmi les juristes, aura sa pleine autonomie et sera aussi indépendante du pouvoir exécutif qu'elle l'est maintenant de la puissance législative, et pour les mêmes raisons... En attendant, l'inamovibilité, qui rassure la timidité, mais qui n'empêche point l'ambition, est un minimum de garantie qui peut suffire, à la condition qu'il soit tenu pour un principe constitutionnel inattaquable, et qu'on ne le viole que tous les trente ans.

— Et voilà encore un privilège qui naît. — Soyez-en sûrs, et que les abstractions en politique ne peuvent point ne pas devenir des réalités. De même que l'État, en théorie, c'est tout le monde, ce tout le monde qui ne peut pas être oppresseur, comme nous l'enseigne Rousseau, mais en pratique c'est toujours le gouvernement, lequel trouve le moyen d'être oppresseur non-seulement de la minorité, mais assez souvent de la majorité elle-même; tout aussi bien la liberté en théorie c'est la liberté, mot sous lequel chacun entend toutes les choses qu'il estime les plus belles, mais en pratique la liberté c'est toujours *une* liberté, c'est-à-dire un

droit qui appartient à quelqu'un et qui limite le droit de l'État; c'est-à-dire (sous peine de n'être qu'un droit théorique, à savoir un mot) une quantité de pouvoir donné à quelqu'un; c'est-à-dire un privilège. Oui, la magistrature inamovible, c'est un privilège, c'est le privilège, singulier au premier abord, d'être salarié de l'État sans être un fonctionnaire du gouvernement, et d'être payé sans être tenu d'être obéissant. C'est un privilège; mais entendez bien que la liberté générale ne sera constituée que par l'établissement d'un certain nombre de privilèges raisonnables. Privilèges établis par le temps et constituant une certaine somme de libertés, c'était l'ancien régime; privilèges, au défaut des anciens, établis par la raison, c'est le régime nouveau. « L'esprit moderne » doit trouver sa satisfaction à ceci qu'au moins ce ne sont pas les mêmes.

Enfin, le gouvernement parlementaire est la plus grande garantie de liberté et le plus puissant pouvoir limitateur, et aussi le plus considérable « privilège » des temps nouveaux. A la rigueur, comme garantie de liberté, il suffirait. Un peuple libre est un peuple qui ne paie que l'impôt qu'il vote. Un peuple libre est un peuple qui a un conseil d'administration des finances. Cela constitue, à la vérité, une manière de liberté un peu grossière, pour ainsi parler, et brutale et violente, le peuple n'ayant qu'*un* moyen, et qu'un moyen formidable de « limiter » et de réduire son gouvernement, pour répondre aux mille petits moyens d'oppression continuelle dont le gouvernement dispose. Quand il n'a que cette liberté-là, il ne peut, s'il est mal administré, que refuser l'impôt; s'il est mal jugé, que refuser l'impôt; s'il est engagé dans une mauvaise voie diplomatique, que refuser l'impôt; si ses réverbères sont mal allumés par « les délégués de la souveraineté, » que refuser l'impôt. C'est pour cela que cette garantie de liberté a quelque chose d'élémentaire, de grossier et de violent. Ce n'est guère qu'une organisation pacifique de l'insurrection. Mais enfin c'est une puissante et même énorme garantie qui constitue la liberté politique à elle seule, et si elle est colossale, aussi est-elle essentielle. Personne, du reste, ne songe à en attaquer le principe. Ce qu'il faut, c'est en comprendre la nature, en bien voir les limites et en conjurer les dangers.

Le gouvernement parlementaire est une liberté, c'est un pouvoir limitateur, et par conséquent c'est un privilège. Seulement, celui-ci, c'est un si grand pouvoir limitateur qu'il risque d'absorber ce qu'il limite, et c'est un si grand privilège qu'il risque de devenir une omnipotence. Ce qui est inventé pour fonder ou maintenir la liberté, cette fois peut la détruire. Le parlement a une tendance invincible à faire ce pour quoi il est le moins fait, à gouverner;

d'abord parce que c'est un penchant naturel aux hommes de vouloir être ce à quoi leur nature ne les destine point, ensuite parce que gouverner est toujours ce que tout homme ou toute corporation désire le plus. Le parlement ne peut pas gouverner, et il ne le doit pas. Il ne le peut pas, parce qu'il est un corps. L'action demande toujours un chef unique. Un parlement ne gouverne, quand il gouverne, que par un homme qu'il a investi de sa confiance; ce qui revient à dire que tant s'en faut qu'il puisse gouverner qu'il ne gouverne que quand il abdique. — Le parlement ne doit pas gouverner, parce qu'il gouvernerait sans rapidité, sans secret et sans suite. Tout au plus une aristocratie très forte, très vigoureuse et très rigoureuse, concentrée en un conseil héréditaire et peu nombreux, a-t-elle pu, quelquefois dans l'histoire, mener un peuple. Un parlement moderne, c'est-à-dire plus ou moins démocratique, et tellement responsable devant le peuple, qu'il est toujours mené par lui, loin qu'il le mène, ne gouvernera jamais. Il s'accommodera, il imaginera non une politique, mais une série d'expédiens; il subira, peut-être adroitement, l'histoire; il ne la fera pas. Le parlement ne doit pas gouverner. — Pourtant il voudra prendre le pouvoir, et il pourra le prendre. Dès qu'il y a eu un parlement en France, la première chose qu'il ait faite a été de prendre le gouvernement; la seconde, de subir celui de la foule. Vouloir gouverner, se résigner à être gouverné, c'est l'histoire du gouvernement parlementaire. Comment empêcher ces deux malheurs, en conjurant le premier?

D'abord il faut tâcher d'ôter ses prétendus titres au gouvernement parlementaire. Les députés croient toujours qu'ils sont les représentans du peuple souverain et par conséquent souverains eux-mêmes. Ils disent couramment, ce qui est significatif : « Gouvernement parlementaire, gouvernement représentatif. » Ce sont des mots impropres, et c'est une idée fausse. Les députés *ne sont pas* les mandataires de la nation; ils sont les représentans des intérêts de la nation, ce qui est très différent. S'ils étaient les mandataires de la nation, d'abord nous serions en république, ensuite ils représenteraient quoi? des hommes, des hommes tout entiers, avec leurs passions, leurs désirs, leurs penchans, c'est-à-dire qu'ils représenteraient des forces. Mais la force ne se délègue pas. Elle est où elle est. Dès qu'il est établi que le député représente des citoyens, des hommes, un total d'hommes, il devient un contresens. Il ne devrait pas exister. Les hommes, au lieu de se faire représenter par lui, devraient se compter, et dire : « Nous sommes trois millions à avoir telle passion, vous êtes deux millions à avoir la passion contraire. C'est la nôtre qui va être loi. » Le gouverne-

ment représentatif, suivant sa propre logique, doit se transformer en gouvernement direct, c'est-à-dire ne plus être. Mais cette doctrine et cette logique n'est pas la nôtre. Dans la doctrine de la charte, il n'y a pas de représentant des droits du peuple. Les droits du peuple sont reconnus, ils sont proclamés, ils sont respectés, ils ne sont pas représentés. Les députés ne sont pas représentans du peuple, ils sont dépositaires des intérêts du peuple; ils ne sont pas mandataires du peuple, ils sont mandataires de la charte. C'est la charte qui les crée, qui les fait, comme elle maintient le roi, comme elle fait les pairs, comme elle fait les magistrats, comme elle fait les électeurs, et, pour la même raison, — parce qu'elle en a besoin. Elle a besoin que les divers, et très divers, intérêts de la nation soient gardés et défendus. La nation a intérêt à une certaine continuité et unité traditionnelle dans son existence : pour cet intérêt, la charte maintient le roi. Les hautes classes, pensantes, intellectuelles, à grandes entreprises, à longs desseins, ont des intérêts particuliers qu'il est d'utilité générale qui soient protégés : pour elles la charte crée les pairs. Le peuple a ses intérêts, ses besoins et ses souffrances : pour lui la charte fait les députés. Elle ne les fait pas directement, il est vrai; elle nomme des électeurs pour les faire. Mais les électeurs ne sont pas autre chose que des fonctionnaires de la charte. C'est bien évident. Si les députés étaient représentans du peuple, c'est le peuple qui devrait les nommer. Le suffrage universel serait rationnellement inévitable. La charte ne l'admet pas. Elle dit : « Les citoyens dans telles conditions de cens nommeront les députés. » C'est dire : « Je nomme électeurs les citoyens tels et tels. Je leur suppose une aptitude, et je leur donne un office. » L'électorat est une fonction. — Et la députation en est une autre, comme la pairie, comme la royauté. Un gouvernement composé de trois fonctions gouvernementales est organisé par la charte pour garder, protéger et défendre les différens intérêts de la nation. La chambre des députés est une de ces trois fonctions, et rien de plus. Quand elle prétend prendre le gouvernement, elle renverse la constitution tout entière, d'abord; de plus, des trois grands intérêts du pays elle en ruine deux.

Donc, avant tout, tâchons d'établir fermement ce principe que le gouvernement du pays par les députés est inconstitutionnel, est irrationnel, et est funeste. — Ensuite opposons aux empiétemens du « gouvernement parlementaire » des barrières autres que des raisonnemens.

C'est une « souveraineté » qui nous menace. Traitons-la comme nous faisons toute « souveraineté. » Disons d'abord qu'il n'y a pas de souveraineté; ensuite brisons celle-ci comme nous faisons les

autres, en la divisant. Rien que pour cette raison, sans plus nous occuper de la diversité des intérêts, il faudrait deux chambres. La dualité parlementaire est le principe auquel les libéraux tiennent le plus, et auquel, pour ainsi dire, on les reconnaît, parce que c'est la dualité parlementaire seule, absolument seule, qui empêche que le parlement ne soit une souveraineté absolue. Ils y tiennent encore plus en république qu'en royauté sans doute, parce qu'en république, à cette souveraineté parlementaire il y a une limite de moins; mais ils y tiennent toujours essentiellement parce qu'il faut diviser toute souveraineté pour l'atténuer, et que, de toutes les souverainetés possibles, sans qu'il y paraisse au premier regard, la souveraineté parlementaire est la plus oppressive. — Elle est plus oppressive qu'un peuple, elle est plus oppressive qu'un roi; plus oppressive que le gouvernement démocratique direct, plus oppressive que le gouvernement personnel absolu. Le gouvernement direct serait absurde en ce qu'il ne gouvernerait pas du tout, mais il ne serait pas minutieusement et subtilement oppresseur, à supposer qu'il pût fonctionner. Il ne tiendrait qu'à deux ou trois grandes mesures radicales, par exemple, à ce qu'il n'y eût plus d'impôt, ni plus d'armée; mais il n'aurait nullement le tempérament tyrannique, il laisserait très bien vivre chacun à sa guise, et, pour en parler un instant sérieusement, il se transformerait très vite en une fédération vague de cent mille petites républiques agricoles ou industrielles. Ce n'est pas la liberté qui y périrait. Il est vrai que ce serait la nation.

La souveraineté parlementaire est plus oppressive qu'un roi absolu, parce que l'isolement est une responsabilité qu'il est rare qu'un roi ne sente pas. Un roi est très en vue, étant tout seul l'autorité. A chaque mesure injuste, ou seulement rude, il sait vers qui les yeux se tournent, les plaintes montent, les bras, supplians ou menaçans, se tendent. Ce qui est beaucoup plus rare qu'on ne pense, c'est qu'un roi gouverne contre l'opinion, du moins d'une façon continue. — Il est vrai qu'il fait de temps en temps, et le plus souvent d'accord avec l'opinion, une bévue énorme, qu'en ses lentes délibérations un parlement, surtout divisé, n'aurait pas faite, et qui ruine un grand peuple en une minute.

Le parlement, lui, est oppresseur d'une manière continue, de sa nature même. Il est oppresseur parce qu'il se sent relativement irresponsable, relativement irresponsable parce qu'il est anonyme, anonyme parce qu'il est collectif. Les mesures qu'il prend ne sont signées de personne, sauf des ministres, qu'il rend irresponsables en les faisant dépendans de lui, et qu'il couvre en les absorbant. Il gouverne sans qu'on sache qui gouverne, et à qui précisément

il faut s'en prendre. Ce gouvernement, si manifeste et en plein jour quant à ses opérations, est occulte quant à sa responsabilité. De plus, il est comme mieux situé qu'un autre pour empiéter sur des pouvoirs qui ne sont pas les siens. Faisant la loi, il peut et il veut toujours la diriger et la tourner au bénéfice de son autorité. Il fait des lois qui lui assurent plus ou moins complètement le pouvoir exécutif; il fait des lois qui diminuent, comme pouvoir d'état, le pouvoir judiciaire; il fait des lois qui diminuent ou suppriment le « pouvoir » de la presse; il fait des lois qui diminuent ou suppriment tous les droits qu'il tient pour des pouvoirs, en ce qu'ils lui sont des limites; et rien n'est plus difficile, et c'est où s'épuise toute l'imagination ingénieuse des libéraux, que de soustraire à la prise du pouvoir législatif en les plaçant dans une forteresse qu'on appelle constitution, les droits auxquels on veut que le pouvoir législatif ne touche pas, et que de tracer la limite assez nette et que de creuser le fossé assez profond entre la loi proprement dite que le pouvoir législatif doit faire, et la loi constitutionnelle qu'il doit respecter.

Pour ces raisons, c'est autour de lui qu'il faut tracer des limites, autant qu'on le pourra, mais c'est surtout par lui-même qu'il le faut limiter. Il faut deux chambres de droits égaux, chacune impuissante, puissantes à elles deux seulement quand elles sont d'accord. Ainsi partagé, le parlement ne gouvernera pas. Comme il ne peut gouverner qu'en se concentrant, qu'en se sublimant, qu'en ramassant sa force active dans un comité, qui lui-même condense la sienne en un chef, ce comité et ce chef, dans le cas de deux chambres, appartiendront toujours à l'une d'elles, et l'autre, se trouvant écartée du gouvernement, deviendra immédiatement opposition, résistance, limite, frein. La seule conviction, sensation continue, pour mieux dire, dans chacune des deux assemblées, que les choses iront ainsi dès qu'une des assemblées voudra gouverner, empêchera perpétuellement qu'aucune y tâche. Elles se résoudront toutes deux, d'une part à faire la loi, ce qui est leur office, et d'autre part à avoir contrôle sur le gouvernement, et, par le contrôle, influence indirecte, ce qui est légitime et salutaire. Nous avons, ici encore, où c'était plus difficile qu'ailleurs, empêché qu'il y eût une souveraineté.

Ce n'est pas tout. De souveraineté permanente, dans le système que nous venons d'exposer, il n'y en a nulle part. De souveraineté intermittente, pour ainsi dire, et éruptive, si l'on nous passe le mot, il serait bon qu'il n'y en eût pas davantage. En langue technique, cela signifie qu'il ne faut pas de plébiscite. Le plébiscite, c'est la souveraineté du peuple intervenant de temps en temps,

brusquement. C'est le « gouvernement direct » accidentel, c'est-à-dire quelque chose de beaucoup plus mauvais que le gouvernement direct ; car le gouvernement direct, s'il était possible de l'organiser dans une grande nation, aurait encore, peut-être, à s'exercer constamment, une certaine suite. Mais le plébiscite, c'est le gouvernement direct appelé un jour, subitement, et par hasard, à s'exercer. C'est la plus aventureuse des aventures. Il ne peut être, par définition, que l'expression d'un caprice. Il ressemble à un homme qui pointerait au hasard une date dans son calendrier et se dirait : « L'humeur dont je serai ce jour-là en me levant, j'en ferai mon principe de conduite, ma loi, ma morale, ma religion pour toute ma vie, ou pour dix ans. » Et, si cet homme était d'une merveilleuse égalité d'humeur il ne ferait pas là une folie, étant sûr à l'avance que son humeur de tel jour à venir serait son humeur habituelle, mais il est rare qu'on soit si constant, et encore mieux vaut-il composer sa loi morale d'une série de consultations sur soi-même finissant par donner une moyenne qui a des chances d'être raisonnable.

Il ne faut donc pas de plébiscite, d'abord, pour remonter à nos principes, parce qu'un plébiscite suppose la souveraineté du peuple, et qu'il n'y a pas plus de souveraineté populaire que d'autre souveraineté. Le peuple n'est pas la souveraineté, il est la force. Se gouverner autrement que par le pur emploi et exercice de la force, il est probable que c'est le désir, l'effort et l'invention de la civilisation tout entière. Substituer la raison à la force, c'est le travail de l'humanité se dégageant de la barbarie. Le peuple n'a pas plus la souveraineté que ne l'a le parlement ou le roi. Il est fonction dans l'état, simplement, comme le roi, le parlement ou la magistrature. — C'est pour cela qu'il ne vote pas quand il veut, toutes les fois qu'il veut, selon son caprice, comme fait une insurrection, qui, elle, est la force pure et simple. Il vote quand la constitution lui dit de voter ; en d'autres termes, il y a des momens où la constitution lui donne une fonction, le fait fonctionnaire pour un temps, l'institue fonctionnaire-électeur pour le service de l'État. — C'est pour cela qu'il ne vote pas tout entier, nulle part, les enfans, les adolescens et les femmes étant partout exclus du vote ; ce qui veut dire que c'est bien la constitution qui choisit, qui nomme dans le peuple un certain nombre d'hommes pour être électeurs, en raison non de leur existence, car d'autres existent, non d'un droit, car pourquoi l'auraient-ils à l'exclusion des autres ? mais en raison d'une aptitude qu'elle leur suppose. Même en pays de prétendu « suffrage universel, » la souveraineté du peuple n'est donc pas reconnue par l'État, et n'existe, en pratique et réellement, que les

jours d'insurrection. Sous le régime de la charte de 1815 la chose est, non pas plus nette, mais plus stricte, puisque la constitution, ne reconnaissant pour électeurs qu'un nombre limité de citoyens, fait bien formellement de l'électorat une fonction, loin qu'elle le reconnaisse comme un droit de l'homme, ou qu'elle le subisse comme une force.

Donc, nier la souveraineté du peuple et maintenir soigneusement cette négation dans la charte, voilà le premier point; mais, admît-on la souveraineté du peuple, ne pas permettre qu'elle s'exerce par plébiscite, c'est-à-dire capricieusement, aventureusement et par une sorte d'explosion inattendue, comme si l'on faisait du tremblement de terre de Lisbonne un article constitutionnel, voilà le second.

C'est pour cela qu'il ne faut pas de renouvellement intégral de la chambre éligible. Le renouvellement intégral, de quelque euphémisme qu'il vous plaise de l'appeler, c'est le plébiscite. Dans un pays où une seule chambre gouverne, le renouvellement intégral de cette chambre, c'est hier tout, aujourd'hui rien, ce soir tout, de nouveau. Voilà de bien rudes secousses. Dans un pays où le parlement ne gouverne pas et où il y a deux chambres, c'est encore trop d'instabilité, trop d'inconnu, trop d'anxiété pendant toute l'année qui précède les élections et toute celle qui les suit. A la vérité, on sait quand les élections doivent avoir lieu. La belle assurance! On sait quand aura lieu l'éruption. On sait quand se déclarera la crise. Mais à prévoir l'état violent on y est déjà. « Le renouvellement intégral, c'est la périodicité de la tempête. » — C'est surtout le plébiscite reconnu par la constitution. La constitution ne doit pas reconnaître le plébiscite même indirect; en d'autres termes l'État ne doit pas admettre qu'il soit lui-même mis en question. Il l'est quand on dit au peuple, ou seulement quand on semble lui dire : « Ceux qui font la loi n'existent plus. Désignez-en d'autres. » Le peuple traduit par : « Il n'y a plus rien ; et tout est à faire; et c'est moi qui fais tout. » Vous donnez à la souveraineté je ne sais quelle consécration formidable; à l'exercice de la souveraineté, je ne sais quelle forme solennelle et quel appareil terrifiant. Vous exaltez la souveraineté ; et elle n'existe pas; et elle existerait, qu'il ne faudrait pas trop la reconnaître. Les députés sortis de ces grandes assises du peuple croient toujours être au commencement du monde et avoir tout à organiser. Et en vérité leur illusion est naturelle. C'est le « contrat social » qui vient de se renouveler. Chaque renouvellement intégral, c'est la prétendue origine des temps qui se reproduit, c'est l'état de société aboli pour permettre à l'état de société de renaître

de l'état de nature. Ce sont jeux dangereux, tout au moins, et qui interrompent et brisent toute tradition. Épargnez à la chambre élective cette période d'inexpérience et d'audace, cette adolescence factice où elle retombe tous les cinq ans. Ne lui donnez pas périodiquement, en face des autres pouvoirs de l'État, cette illusion qu'elle est tout, et qu'elle vient de ramasser en elle tout droit et toute légitimité. Un parlement partagé en deux chambres, dont chacune sera lentement et progressivement renouvelée, n'aura ni la souveraineté, ni l'illusion, déjà dangereuse, qu'il est souverain. Il fera honnêtement et patiemment son métier de législateur, le seul auquel il soit propre.

Voilà l'ensemble des idées de Royer-Collard, tel qu'on peut le tirer des nombreux discours, sur diverses questions, qu'il a prononcés de 1815 à 1840. La « souveraineté » nulle part, le gouvernement partagé en divers pouvoirs, qui se limitent à la fois et se contrebalancent et s'aident l'un l'autre contre la « souveraineté » toujours menaçante, qu'elle vienne de la monarchie réparée ou de l'omniarchie victorieuse; au lieu des privilèges particuliers d'autrefois, des privilèges généraux, qui s'appelleront, en langue courante, des libertés publiques; tout cela présenté, non comme théorie d'un penseur isolé, mais comme défini, édicté et proclamé par la constitution de 1815 et formant « la philosophie de la charte; » voilà le système politique de Royer-Collard.

III.

Il faut remarquer d'abord que ce système est tout politique et historique. Il n'est nullement métaphysique. Royer-Collard n'a nullement cherché le principe ou les principes sur lesquels il établissait sa doctrine. Il n'a pas, comme Benjamin Constant, constitué un dogme du libéralisme; il n'a pas, comme de Maistre ou de Bonald, constitué un dogme de l'autorité. Ce libéral n'a jamais défini la liberté, dit ce qu'elle était en son essence, en sa nature propre. Il n'a pas dit : c'est un droit de l'homme fondé sur ce que l'homme est un être moral, est une conscience. Le mot de droit de l'homme est même absolument inconnu à Royer-Collard, et très probablement lui répugne. Il n'a pas non plus rattaché la liberté au sentiment que doit avoir l'homme de la dignité de son semblable et au respect de cette dignité. Il n'en a pas fait une forme de la fraternité, de la charité. Il n'est pas assez homme de sentiment pour cela. Il ne la regarde jamais que comme une négation, que comme un *veto,* que comme une barrière et un *halte-là!* Elle n'est jamais pour lui, sous quelque forme qu'elle se présente à ses yeux, qu'un

pouvoir limitateur. Il a dit formellement : « Les libertés sont des résistances. » Il doit y avoir liberté, pour qu'il n'y ait pas souveraineté; c'est toute sa pensée sur ce point, et il n'en sort jamais. Il est homme d'opposition, d'opposition conservatrice, certes, et d'opposition patriotique, mais d'opposition. Il dit toujours à quelqu'un : « Vous n'irez pas plus loin, » et à un certain moment c'est au pouvoir, et à un autre c'est à la chambre, et toujours c'est à la foule; mais sa fonction est d'être opposant et limitateur; ce n'est peut-être pas d'être fondateur.

C'est pourquoi ses « libertés » ont quelque chose de si arbitraire en leur institution, et de si flottant en leur définition et en leurs limites.

Ses libertés, elles sont quatre : de presse, de culte, de parlement, de magistrature. Pourquoi quatre, et non trois ou cinq? Pourquoi celles-là et non d'autres? Pourquoi, par exemple, de liberté individuelle, personnelle, domestique, Royer-Collard ne parle-t-il pas? Je crois bien le voir : c'est parce que, pour Royer-Collard, une liberté n'est pas, à proprement parler, une liberté, c'est un pouvoir. Quelque chose qui puisse arrêter la souveraineté, la faire reculer, empêcher qu'elle soit, voilà, pour Royer-Collard, une liberté. Voyez-vous bien le caractère tout pratique, nullement philosophique, nullement général, et, on croit pouvoir le dire, nullement élevé de ce libéralisme? Il croit, et ce n'est pas une vue fausse, que toute liberté deviendra un privilège; mais c'est un peu parce qu'il ne compte, ne reconnaît et ne consacre comme liberté que ce qui déjà en est un. Il y a un esprit singulièrement autoritaire (et, en effet, le tempérament de Royer-Collard était très autoritaire) dans ce libéralisme-là.

Il y a surtout, et c'est un peu la même chose, un esprit de défiance et comme de désillusion préalable et préventive. « Confiance! confiance! » n'est pas le mot de Royer-Collard. Il a toujours cru que tout allait sombrer. Il a toujours dit : « Nous allons être submergés, par ceci, par cela, par la royauté oppressive, par la chambre envahissante, par la démocratie débordante, et après ce débordement-là, il n'y a plus rien. Des limites, des barrières, des digues! » Ce n'est pas une mauvaise disposition d'esprit, et l'homme d'État ne doit pas être un homme confiant et rassuré; mais, chez Royer-Collard, elle est un peu inquiète, morose et chagrine. Il était homme d'ancien régime par toute une partie de son caractère et par tout un côté de son esprit. Il avait bien raison de dire qu'il n'avait « de vocation libérale qu'avec la légitimité; » il n'avait de vocation libérale qu'avec la légitimité, pour la restreindre, pour la gêner, et, il faut le reconnaître, pour la guider, et il faut lui rendre

cet hommage, pour la sauver. Il avait un libéralisme de vieux parlementaire attaché aux grandes institutions françaises, et en acceptant quelques-unes de nouvelles, et voyant, avec raison, dans les unes et les autres, des garanties de liberté, mais y voyant toute la liberté et ne concevant point et n'aimant point à entendre dire qu'elle fût ailleurs.

C'est pour cela, et, comme je l'ai dit, qu'il ne cherche jamais, pour y rattacher sa doctrine libérale, un principe philosophique ou moral, et que ses « libertés » ont quelque chose d'interminé, de mal délimité et de flottant. Il a pu varier singulièrement, quelquefois, sur la part à faire à une de ces libertés publiques, sans être inconséquent, pour cette raison. Par exemple, il se montre très coercitif à l'égard de la presse au début de la Restauration, et très libéral à son endroit vers la fin du règne de Charles X. C'est que, pour lui, la liberté de la presse n'est pas un droit, rattaché, je suppose, à la liberté de penser, à la liberté de croire, à la liberté d'être un être intelligent; ce n'est pas un droit, c'est un pouvoir; c'est une force, tout simplement, qui se trouve là, à la place de laquelle il pourrait y en avoir une autre, mais qui est là, et dont il peut être bon, dont il est bon de se servir pour limiter la souveraineté du monarque ou la souveraineté du parlement. Si elle n'est que cela, certes, elle est considérable, et il y tient; mais elle n'est pas sacrée, et il a, selon les circonstances, en considération du bien général de l'État, le droit de lui laisser toute sa puissance, ou de lui en ôter, s'il le peut.

Ces systèmes tout pratiques sont tout simplement des systèmes de circonstance, et ce n'est point, tant s'en faut, pour les mépriser que je leur donne ce nom, surtout quand ce que j'appelle une circonstance est une période de l'histoire d'une trentaine d'années. Il convient de louer, au contraire, Royer-Collard d'avoir, il me semble, plus précisément et avec plus de pénétration que personne, vu juste ce qu'il fallait croire et dire en politique de 1815 à 1840. L'immense autorité qu'il a possédée en ce temps-là tient principalement à cette cause. Il est homme d'ancien régime et de légitimité d'une manière très intelligente, et homme de liberté d'une manière très sagace, avec beaucoup de mesure et de tact. Au fond, ou plutôt par l'ensemble de sa doctrine, sinon par le fond de son caractère, Royer-Collard est un Bonald qui, parce qu'il n'est point passionné, raisonne et conclut mieux que Bonald. J'ai fait remarquer que Bonald, autoritaire (Royer-Collard l'est aussi), légitimiste (Royer-Collard l'est aussi), n'ayant point une « philosophie libérale » (Royer-Collard non plus), avait toujours raisonné de la façon suivante : Je suis homme d'ancien régime; — il y avait mille

fois plus de libertés sous l'ancien régime que sous le nouveau; — je ne veux d'aucune liberté. Royer-Collard reprend le raisonnement et conclut d'une manière moins inattendue : « Il y avait toutes sortes de libertés sous l'ancien régime, j'entends toutes sortes de pouvoirs particuliers, très forts, très nombreux surtout, qui limitaient l'omnipotence centrale (quand il les énumère, complaisamment, on croit s'être trompé de volume et lire une page de Bonald, plus brillante et plus oratoire qu'à l'ordinaire) ; il n'y en a plus : la révolution a sinon fait, du moins consommé le despotisme. Il faut qu'il y en ait. Je conserve ceux dont il reste au moins un vague souvenir, pairie, magistrature, sinon autonome, du moins inamovible ; je donne force de pouvoirs à de nouvelles institutions qui se sont élevées, assemblée bourgeoise, presse, et je trouve les anciennes libertés à peu près remplacées par les nouvelles. Je trouve du moins qu'il y a des garanties ; et j'estime que mieux vaut accepter celles-là que de dire : il y en avait, je les admire, je les crois nécessaires, et je n'en veux d'aucune sorte. »

Ajoutons que ces nouveaux pouvoirs, comme nous l'avons noté, il leur donnait un certain caractère de généralité qui faisait qu'au lieu de libertés qui étaient des privilèges, comme la France ancienne, la France nouvelle avait des libertés plus accessibles, au moins en apparence, à tout le monde, des libertés qui, tout en étant très susceptibles de se tourner en privilèges à leur tour, avaient au moins l'air de l'exercice d'un droit, et par là quelque chose de plus accommodé à l'esprit moderne. C'est ce que Bonald appelait avec mépris : « Installer la révolution sur la base de la légitimité. » Ce n'était pas cela précisément ; c'était vouloir le pouvoir légitime limité, comme il l'avait toujours été, au moins en principe, et limité après la révolution par les barrières qui seules, après la révolution, étaient possibles.

C'était donc là un système, ou plutôt un ensemble d'idées très juste et très judicieux pour le temps où il a été exposé. Il est certain qu'il a quelque chose d'un peu étroit. Il convient à son temps et, trop modestement ou trop obstinément, n'est fait que pour lui. Il n'est pas transportable (sauf une partie, très importante) d'une époque à une autre. Les hommes du temps de Charles X, ou même de Louis-Philippe, en peuvent tirer profit. Le temps suivant, il le prévoit, certes, mais il ne veut pas le prévoir. Il se contente de le mépriser. Royer-Collard semble dire : « Je nie la souveraineté du peuple, comme toute autre. — Mais quand elle existera? — On aura eu tort de la faire! — Mais encore? — Tout sera perdu! — Mais encore? Le moyen de vivre avec elle? — Dieu merci, je serai mort. » — Sa fameuse boutade : « Nous périrons, c'est une solution! » est plus qu'une boutade, c'est bien un trait de son carac-

tère. Il était l'homme d'un système juste et peu flexible, dont il ne sortait point et dont il n'admettait pas qu'on pût sortir sans succomber. Montesquieu, qui est son maître, et il s'en est assez souvent réclamé avec raison, était capable et d'avoir un système, et de montrer tout ce qu'il y avait de praticable, et dans quelles conditions, dans les systèmes qui n'étaient pas le sien. Royer-Collard n'a pas cette largeur de vues et cette souplesse d'intelligence politique. C'est pour cela qu'il a un libéralisme si conditionnel et si conditionné, si difficile à placer, si l'on me permet l'expression, et qui, en dehors de la légitimité, ne sait plus où se prendre.

C'est que sa conception de la liberté est étroite et incomplète. Il est très vrai que des pouvoirs intermédiaires, comme dit Montesquieu, ou des pouvoirs limitatifs comme dit Royer-Collard, sont des garanties de la liberté; il est très vrai qu'ils en sont comme les organes, à ce point que, là où ils n'existent pas, la liberté court risque, et grand risque, de n'être plus; mais ils ne sont pas la liberté elle-même. — Et aussi, et pour dire à peu près la même chose à l'inverse, il est très vrai que toute liberté devient aux mains de ceux qui savent s'en servir, à l'exclusion de ceux qui s'en passent, une sorte de propriété, de privilège, dont il ne faut pas avoir peur, et au contraire, car ce privilège c'est la liberté pratiquée, au lieu de rester théorie, c'est la liberté devenue droit possédé, au lieu de rester droit à prendre, et c'est la preuve que la liberté a existé et qu'on s'en est servi, et qu'elle continue d'exister et qu'on s'en sert; et seulement il faut empêcher que tel de ses privilèges finisse par devenir une puissance oppressive, finisse, selon le cours de beaucoup de choses humaines, par s'exagérer jusqu'à devenir le contraire de ce qu'il était en son principe, et par détruire ce dont il est né. — Oui, cette conception aristocratique de la liberté est vraie, elle est historique, elle voit les choses telles qu'elles sont, et telles qu'elles se sont toujours passées. Mais elle est incomplète; elle appelle liberté ce qui n'en est que le résultat, la preuve et le signe, le résultat heureux et respectable, la preuve éclatante, le signe certain, mais seulement le signe, la preuve et le résultat. Aussi ces pouvoirs limitateurs nés jadis de la liberté, les conserver c'est excellent; ces pouvoirs limitateurs qui commencent à naître de la liberté, les consacrer dans la constitution, c'est très judicieux, et l'on ne saurait trop louer Royer-Collard de l'avoir fait avec décision; mais croire que ces pouvoirs soient toute la liberté possible, et que s'ils disparaissaient, il n'y aurait plus qu'à désespérer, c'est désespérer trop vite. Croire que, si la démocratie s'établissait, non-seulement la liberté périrait, mais encore qu'elle ne pourrait plus renaître, c'est avoir une idée et une définition trop étroite de la liberté elle-même.

La démocratie a une tendance incontestable et inévitable au despotisme; mais elle ne le constitue pas. Elle ne peut pas aimer la liberté, mais elle ne peut pas non plus à coup sûr l'empêcher d'être. La démocratie est un fait historique, analogue à la monarchie absolue, et c'est précisément pour cela que, la liberté ayant trouvé sa voie à travers le despotisme monarchique, elle peut la trouver aussi à travers le despotisme de l'omniarchie. Sous la monarchie absolue, ou qui voulait l'être, la liberté s'établissait, grâce aux faiblesses du gouvernement, par les énergies des communes, des corporations, des classes, énergies devenant peu à peu des libertés, et de libertés prises devenant privilèges consacrés. Mais si la monarchie a ses faiblesses, la démocratie aussi a les siennes, et elle a ses limites dans ses faiblesses mêmes. C'est l'erreur et de Rousseau, et, je dirai presque conséquemment, de ses adversaires, d'avoir cru que la démocratie, et pour parler plus clair, qu'un peuple disposant de soi et appelé à se gouverner lui-même saurait ce qu'il veut, se conduirait comme un seul homme, par conséquent ne songerait qu'à être oppresseur, qu'à faire de sa volonté, de son goût, de sa croyance, de sa morale, de sa conception des choses, la loi, le décret, l'ordonnance, le règlement de police, et qu'à plier sous ce niveau toutes les façons de penser et d'agir des particuliers isolés. La démocratie poursuit continuellement ce but, cela est certain, et, de l'anxiété que cette perspective donne à tout homme qui aime à avoir une pensée à soi, tout ce qu'on appelle libéralisme est sorti; mais elle n'y réussit presque jamais. Cette communauté et cet accord dans une pensée oppressive déterminée ne se rencontrent presque jamais en un grand peuple. Il est d'accord pour vouloir que sa volonté soit la seule, mais il n'est pas d'accord sur ce qu'il veut. L'instinct de combativité l'emporte sur l'instinct tyrannique, ou tout au moins le contrebalance. Une élection, un plébiscite même, est une occasion pour un peuple d'abord d'imposer ses goûts aux individualités solitaires, sans doute, mais ensuite de se disputer et de se battre, et à ceci il tient encore plus qu'à cela. C'est à ce point que, s'il était et se sentait unanime, ou presque unanime, il est probable qu'il ne voterait pas du tout. Mais il est toujours, par seul instinct de lutte, et éternel besoin de l'homme d'en venir aux coups, partagé en deux ou trois grands partis dont les élections ne sont pas autre chose que le champ de bataille, où triomphe la haine. Si une majorité est trop grosse, tenez pour certain qu'elle se divisera pour former deux fractions considérables qui se combattront avec acharnement l'une l'autre. Dans ces conditions, qui sont constantes, il arrive que la démocratie veut toujours gouverner et ne gouverne presque jamais. Elle n'est

limitée par rien, et elle se limite intérieurement elle-même par ses divisions. Grâce à cela la liberté trouve sa voie et s'établit insensiblement, ce qui est sa manière, et la seule sûre pour elle, de s'établir. Il arrive qu'un grand effort d'un parti victorieux pour détruire une liberté qu'il n'aime point, n'aboutit qu'à la suspendre un temps, par la gêner quelque temps encore, et en dernier qu'à la laisser renaître pendant que les partis se battent sur une autre affaire.

Il est donc bon, si l'on peut, de limiter extérieurement la démocratie, de soustraire à sa prise certains droits généraux qu'on dépose dans une constitution comme dans un fort; mais cette précaution, quoique étant sage, ne laissant pas d'être un peu illusoire, il faut surtout compter sur l'aptitude de la démocratie à cultiver et à perfectionner son impuissance. C'est sur quoi Royer-Collard ne compte pas du tout, et de là cette certitude du déluge après lui, qui ne me paraît être qu'une demi-sagacité. On peut servir et véritablement contribuer à fonder la liberté sous tous les régimes. Sous la monarchie et l'omniarchie, on la fonde *en étant quelque chose*, en se distinguant, classe, corporation, compagnie, groupe, ou même particulier, par une pensée, un dessein, une volonté suivie, un but précis, une œuvre bien conduite. Dans ces conditions on devient une force sociale qui acquiert un droit à durer, par simple prescription. Ces forces sociales munies d'un droit, Royer-Collard l'a vu, comme elles sont les résultats de la liberté, en deviennent les soutiens, parce qu'elles deviennent peu à peu pouvoirs limitateurs, étant des pouvoirs; et il a très énergiquement affirmé que c'était sauver la liberté que les défendre. Seulement il faut tenir compte de celles qui naissent et qui peuvent naître, autant que de celles qui existent; et compter sur celles qui peuvent naître autant que sur celles qu'on trouve adultes et toutes grandes; et croire que, les anciennes venant à disparaître, c'est un malheur, non un désastre, et qu'il n'y a qu'à recommencer, et qu'on peut toujours recommencer.

Défendre les pouvoirs limitateurs existans, c'est d'un bon libéral conservateur; aider à naître les pouvoirs limitateurs à venir, c'est d'un bon libéral progressiste. C'est les deux parties de la tâche, dont on ne devrait jamais abandonner ni l'une ni l'autre; car le pouvoir limitateur existant c'est de la liberté acquise, et elle fait tradition, et elle fait assise, et elle fait clé de voûte : elle maintient; — et le pouvoir limitateur futur c'est de la liberté qui s'organise, qui s'efforce, qui se fait, c'est une énergie; elle continue. — Et surtout c'est probablement une erreur de croire que, les conquêtes libérales du passé disparaissant, l'énergie libérale actuelle est impuissante à reconstituer son œuvre, différente de l'autre, équivalente pourtant.

Des deux parties de la tâche, Royer-Collard a trop borné à une seule son activité, et attaché à une seule sa foi.

A la vérité, celle à laquelle il s'est appliqué, il l'a menée avec une singulière force de volonté, et une netteté admirable d'intelligence. C'est surtout à la théorie et à l'analyse du gouvernement parlementaire qu'il s'est consacré. De tous les pouvoirs limitateurs c'est celui-là qu'il s'est obstiné et à maintenir, et à bien comprendre, et à délimiter sûrement. C'était voir et toucher le point juste. Car si les craintes de Royer-Collard sur l'avenir de la liberté en France, et sa quasi-désespérance à cet égard, sans pouvoir être admises, à mon avis du moins, auraient une forte apparence d'être justes et trouveraient un fondement, ce serait bien dans le cas où le gouvernement parlementaire disparaîtrait, et même dans celui où le gouvernement parlementaire, changeant de nature en changeant de forme, serait constitué d'une manière définitivement très différente de celle dont Royer-Collard voulait qu'il le fût. La plus pénétrante et solide et prévoyante doctrine sur le gouvernement parlementaire, c'est bien dans Royer-Collard qu'il faut la chercher.

Mieux que personne, il a bien vu que le gouvernement parlementaire était la plus solide garantie de liberté qu'un peuple pût avoir; et que le gouvernement parlementaire pouvait devenir, à n'être pas constitué d'une manière normale, un despotisme aussi rude que tout autre; et la manière enfin dont il fallait qu'il fût organisé pour remplir sa fonction et ne pas dégénérer en son contraire. Il a montré que tout gouvernement qui n'est pas sincèrement parlementaire ne peut être que despotisme, par une sorte de fatalité, et eût-il les meilleures intentions de ne l'être point, et que c'est le pire des sophismes que d'opposer le parlement au peuple en persuadant à celui-ci qu'il peut exprimer son vœu, manifester sa volonté et la réaliser autrement que par celui-là. Il a, sinon détruit, du moins poussé à bout la chimère du gouvernement direct et du régime plébiscitaire, aussi vaine qu'elle peut paraître séduisante, et montré que ce régime ne peut être, ou que la soumission continue à un pouvoir qui feint d'être contrôlé, et par conséquent un despotisme hypocrite, ou que la violence dans l'instabilité, et par conséquent l'anarchie. — Et, d'autre part, personne n'a mieux vu, en un temps où le despotisme paraissait ne pouvoir venir que du silence des assemblées et non de leur existence, que le gouvernement parlementaire peut, lui aussi, devenir un despotisme, qui, pour n'être pas monarchique, n'en est ni moins inique ni moins pesant. Il a voulu deux chambres très différentes de nature et d'origine pour que jamais l'une ne pût, en l'absence de toute force égale à elle, concentrer tout pouvoir social, se considérer comme

la nation, dire : « L'État c'est moi, » l'être, en effet, à vrai dire, contre toute vérité et toute raison, être une espèce de pays légal, c'est-à-dire une fiction aussi étrange, au moins, et aussi dangereuse, et plus encore, qu'un roi-état; — et pour que la loi faite par deux assemblées différentes et rivales ne fût jamais l'intérêt ou l'ambition de l'une d'elles travestie en volonté législatrice, mais en réalité ne fût pas faite par les assemblées, ne vînt pas d'elles, fût quelque chose d'impersonnel, comme elle doit l'être, fût seulement ou la nécessité des choses s'imposant aux assemblées et reconnue par elles, ou l'utilité générale consentie par les assemblées et devenant loi, moins parce qu'elles la veulent que parce qu'elles tombent d'accord à s'y soumettre. — La loi devient ainsi, comme elle doit l'être, quelque chose de supérieur à ceux qui paraissent la faire, puisqu'elle n'est pas ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été abandonnés à la liberté de leurs caprices et de leurs passions, mais qu'ils la font par une sorte d'accord, de transaction, de soumission donc, d'adhésion au raisonnable et au nécessaire.

Et il a bien insisté sur une fiction qui est une vérité, comme on sait qu'il arrive souvent en science politique, sur cette idée qu'il ne faut pas considérer l'électorat comme un droit, mais comme une fonction. Dans « les pays constitués, » pour nous servir de la formule de Bonald, par définition même les droits ne sont pas défendus par ceux qui les possèdent. C'est dans l'état de barbarie que chacun défend, maintient, fait respecter son droit. Dans l'état constitué, c'est tout le monde qui défend le droit de chacun, interdiction faite à chacun de défendre le sien lui-même. Dans l'état constitué il est interdit de se rendre justice à soi-même, parce qu'il y a une justice d'état constituée pour tous. Dans l'état constitué, il n'est permis qu'au défaut de la force publique, et en l'attendant, c'est-à-dire dans un cas où il y a absence momentanée de l'état, en d'autres termes renaissance momentanée de la vie barbare, de défendre soi-même sa propriété, parce qu'il y a une force d'état constituée pour la défendre. Ainsi de suite. Tout de même, le *droit de gouverner* n'existe pas en tant que droit personnel. Personne ne gouverne, pas même tout le monde. C'est la loi qui gouverne. Pour qu'elle existe, l'état vous charge d'élire des législateurs. Il vous nomme électeurs; c'est une fonction que l'état vous donne, non un droit que vous exercez. C'est une magistrature que vous remplissez. — Et ceci n'est pas une subtilité vaine. Si l'électorat était un droit, il faudrait que tout le monde en fût investi, et que personne n'en fût exclu. Il faudrait que chacun eût le droit de voter, comme il a droit à la liberté, à la sûreté, à la propriété. Et nous voilà au suffrage universel, non pas seulement au suffrage universel tel que

certains peuples le pratiquent, mais au suffrage absolument universel, au suffrage des femmes, des enfans, des adolescens et des étrangers; non pas seulement au suffrage absolument universel, mais au suffrage absolument universel continuellement pratiqué et gouvernant directement, c'est-à-dire ou par « gouvernement direct » ou plébiscite quotidien. — Non, il y a des droits du citoyen, que la constitution, que l'état constitué proclame et qui ne sont susceptibles, ni d'exception, ni de prescription, ni d'interruption. Et ces droits, liberté, sûreté, propriété, sont protégés et défendus par l'état et ne doivent pas l'être par le particulier. Et il y a des fonctions qui sont exercées par les particuliers, et qui sont leurs devoirs et non pas leurs droits. Si l'électorat est exercé par le citoyen, c'est donc signe précisément qu'il n'est pas un droit, mais une fonction et un devoir. Et non-seulement il y aurait confusion et contre-sens, mais il y aurait péril social à l'entendre autrement. — Considérations qui s'appliquent du reste aux députés comme aux électeurs. Le député, lui aussi, n'est point portion de souverain, fragment de souverain, exerçant pour sa part un droit de gouverner. Il est un magistrat. Il est un homme chargé, avec d'autres, par l'état constitué, de faire la loi qui, seule, est le souverain. Dès qu'il se considère comme exerçant un droit, il empiète, il est usurpateur; car il se croit souverain; il croit que l'assemblée dont il fait partie peut s'attribuer et exercer l'omnipotence, et cela est le contraire même, et est la ruine, de l'esprit du gouvernement parlementaire.

Toute cette partie de l'œuvre de Royer-Collard est si solide qu'elle reste vraie, et précieuse, et féconde en enseignemens, même pour un état politique tout différent de celui qu'il s'appliquait à analyser, à définir, à enseigner. Il est le vrai maître non-seulement en « gouvernement selon la charte, » mais en gouvernement parlementaire, et même en démocratie pour tout le temps où la démocratie se gouvernera par le moyen de parlemens. Il n'a pas seulement fondé « la philosophie de la charte; » il a fondé et il a exposé avec profondeur et avec une admirable clarté la philosophie du gouvernement représentatif.

IV.

Toutes ces idées, il les a soutenues avec éloquence, avec une puissance de dialectique incomparable, qui du reste serait de nul effet aujourd'hui, mais qui faisait une impression profonde dans le temps où il y avait des auditoires capables de suivre une argumentation; avec une clarté dans la subtilité qui a quelque chose de mi-

raculeux, surtout avec une *autorité*, que personne peut-être au monde n'a eue comme lui. Il semblait être l'autorité personnifiée. C'est que de cette puissance si difficile à définir qui s'appelle l'autorité, il avait tous les élémens connus, sans qu'il en manquât un. Il avait l'aspect extérieur, la haute taille, la tête énergique, la face pleine, les grands traits largement taillés, nullement affinés, vigoureux et impérieux. Il avait le débit lent, égal, sans hésitation, ferme et comme martelé. Du mouvement tranquille et sûr de son balancier il frappait et laissait tomber à ses pieds ses formules et ses aphorismes nets et d'un relief tranchant comme les médailles neuves. Il avait la conviction pleine, absolue, superbe et imperturbable d'un olympien, que dis-je, du destin lui-même, car il ne se donnait même pas la peine de tonner. Il avait ce parfait mépris de ceux à qui il parlait, qui est la moitié du génie oratoire, à la condition qu'on ait l'autre. Il avait la gravité naturelle et constitutionnelle, non pas celle qui est apprise et qui trahit la timidité qu'elle veut cacher. Et, ce qui achevait de la rendre redoutable, cette gravité n'était pas « un mystère du corps inventé pour dissimuler les défauts de l'esprit » et le manque d'esprit; il était spirituel et caustique à faire frémir ses ennemis, ses adversaires, ses alliés et ses amis intimes. On le sentait toujours prêt à vous transpercer, avec un sérieux magistral, d'un javelot à triple dard trempé dans un venin subtil comme sa dialectique. Ses mots sont célèbres et sont devenus classiques. Je cite les moins connus. On vantait devant lui un homme charmant, d'une séduction irrésistible, peut-être un peu gâté sous son élégance: « Oui, c'est la fleur des drôles, » disait tranquillement Royer-Collard. Il rencontrait un de ses collègues récemment honoré de je ne sais quelle distinction très recherchée: « Mes complimens, monsieur... — Oh!... — Si! si! mes complimens... cela ne vous diminue pas. » Rencontrant Odilon Barrot après un discours de celui-ci: « Vous m'intéressez, monsieur... — Vraiment? — Beaucoup. Il y a du reste très longtemps que je vous suis. Très longtemps. Dans ce temps-là vous vous appeliez Pétion. » — Il allait ainsi, entre deux discours, promenant autour de lui une petite terreur à son usage, qui est celle devant laquelle les Français tremblent le plus. Quelquefois, très rarement, ces boutades, il les apportait à la tribune ramassées et serrées en un faisceau solide, et c'était comme une haie de dards qu'il portait devant lui en marchant sur l'adversaire. C'était alors un grand spectacle, et quelque chose d'aussi terrible et de plus continu, de plus obstiné, de plus cruellement acharné, toujours dans une gravité parfaite, que les coups de hure de Mirabeau. Il s'agissait de traduire à la barre de la chambre l'éditeur du *Journal du Commerce*, qui avait

fait remarquer qu'il y avait dans la chambre beaucoup d'émigrés et beaucoup de fonctionnaires, ce qui expliquait peut-être l'indemnité aux émigrés et le zèle gouvernemental de la chambre. Voyez cet homme au visage imperturbable et au maintien imposant monter lentement à la tribune, et écoutez-le : « ... De ce qu'il y a beaucoup d'émigrés dans notre assemblée, le journaliste conclut que l'indemnité a été votée dans des intérêts personnels ; et de ce qu'il y a beaucoup de fonctionnaires il conclut que la chambre protège beaucoup les commis... Je crois, moi, que les émigrés qui siègent dans cette chambre ont été mus par des considérations supérieures à leur intérêt personnel ; il me plaît ou il m'appartient de le croire, mais ni la raison ni la morale ne m'en font un devoir. De même je crois que les fonctionnaires conservent leur indépendance dans cette chambre ; mais je ne suis obligé ni de le croire ni de le dire... La prudence commune, cette prudence aussi ancienne que le genre humain, enseigne que la situation particulière des hommes détermine leurs intérêts, et qu'il faut s'attendre trop souvent que leurs intérêts déterminent leurs actions. Là où le contraire arrive, il y a de la vertu ; la vertu seule opère ce miracle. Je le dis donc hautement, je le dis avec l'autorité de l'expérience universelle, il a fallu de la vertu aux émigrés pour se préserver de leur intérêt personnel dans le vote de l'indemnité ; il faut de la vertu aux fonctionnaires, et une vertu sans cesse renaissante, pour rester indépendans dans la chambre. Quel est maintenant le crime du *Journal du Commerce?* C'est uniquement d'avoir jugé la chambre sur les apparences, comme juge la prudence, comme juge l'histoire ; c'est d'avoir cherché et trouvé l'esprit qui l'anime dans la loi ordinaire du cœur humain plutôt que dans la loi extraordinaire de la vertu... Je vous demande, messieurs, si un peuple peut être condamné à ne jamais trouver que de la vertu dans ceux qui le gouvernent ! » — Royer-Collard avait pour les *Pensées* de Pascal la plus profonde admiration ; il est à croire qu'il ne négligeait pas les *Provinciales*.

Instinctivement ce qu'on approuve et ce qu'on aime dans les institutions politiques et, en général, dans les établissemens humains, c'est ce que d'une certaine façon on est soi-même, c'est ce dont on a en soi le caractère : Royer-Collard a aimé et il a curieusement cherché partout des pouvoirs limitateurs, parce qu'il était un pouvoir limitateur, lui-même, à lui tout seul, et qu'il se sentait tel. Peu fait pour le gouvernement, et évitant soigneusement d'en faire partie, il était tour à tour contre les empiétemens du gouvernement, de la chambre, de la foule, une barrière solide, monumentale et terriblement hérissée. Il a rempli cet office, qui est

utile et nécessaire dans toute société organisée selon le système représentatif, et même dans toute société, avec vigueur, avec âpreté, avec entêtement, avec dignité. — Et peu à peu, et même assez vite, parce qu'il avait l'esprit systématique, de cette série de polémiques est sortie, sinon une doctrine, du moins une méthode, une sorte de grammaire politique très nette, très précise et un peu subtile. Il a été un défenseur des libertés nécessaires, puis un professeur de gouvernement libre. Je me le représente très souvent comme un disciple d'un grand philosophe, qui de l'œuvre vaste et touffue de son maître retient un point essentiel, s'y retranche et s'y confine, et sur ce point est plus précis, plus lumineux, plus explicite et plus complet que son inspirateur; qui de la pensée puissante, libre, parfois un peu vagabonde de son maître retient une idée, et, il se peut bien, l'idée essentielle, la creuse, la pénètre, la suit en ses conséquences et applications et en fait un livre solide, plein, certain, à lire avec assurance, non plus un livre excitant et suggestif, mais un bon livre de vérité acquise et d'enseignement. Il a été l'élève de Montesquieu. A Montesquieu, il a pris la théorie de la division des pouvoirs, et de cette théorie il a fait sa pensée tout entière, son enseignement, sa prédication, son apostolat et sa polémique. Mais, et c'est en cela qu'il est considérable, d'une part il a analysé plus profondément que Montesquieu non-seulement la théorie des trois pouvoirs, mais la théorie de tous les pouvoirs dont à la fois la concurrence et le concours font la société libre sans que le gouvernement soit rendu faible; d'autre part, vivant dans un commencement de pratique et dans un essai à peu près loyal des institutions conçues par Montesquieu, il a pu contrôler par les faits et accommoder aux faits la théorie de Montesquieu; et il a vu, ou cru voir, conviction qui, émanant d'un si grand esprit, est au moins en faveur du système une présomption à laquelle on ne saurait rester indifférent, que la doctrine de Montesquieu donnait satisfaction aux plus impérieux besoins, très divers, de la société moderne et en même temps aux émancipations, très exigeantes aussi, de l'esprit public nouveau.

Et il a professé sa science politique avec une certaine hauteur qui était de trop, et aussi avec une certaine recherche de déduction déliée, un certain raffinement de finesse qui ne laisse pas d'être un peu ardu. C'est le docteur superbe et c'est le docteur subtil de la philosophie politique. On sent en lui l'ancien professeur de philosophie. Le mot qui courut sur lui, ou à propos de lui, ou en souvenir de lui : « Le doctrinaire est un être insolent et abstrait » n'est pas sans quelque justesse dans beaucoup d'irrévérence. La superbe était inutile, n'eût été qu'elle ajoutait beaucoup

à son autorité. La subtilité était inévitable. La science politique est une science. Toute science n'est simple, et accessible de plain-pied au sens commun, qu'avant d'être constituée, c'est-à-dire tant qu'elle n'est pas scientifique. Quand elle est devenue une science véritable, elle est infiniment complexe et a besoin de toutes les ressources de l'esprit pour être comprise, pour être pénétrée et pour être enseignée. Cela ne l'empêche nullement d'être pratique. Elle est pratique par ses résultats et ses applications. Elle livre à ceux qui n'ont pas le temps de l'étudier des formules qu'ils n'ont qu'à tenir pour acquises, qu'à respecter et qu'à employer. Il en est en politique comme dans toute autre science, avec cette différence, je ne sais pourquoi, que la foule, qui des autres sciences accepte très pieusement les formules et les applique avec confiance sans prétendre pénétrer la science elle-même, n'a nullement en politique la même docilité, et prétend se connaître en politique directement et immédiatement, soit qu'elle nie que la politique soit une science, soit qu'elle se croie par privilège pourvue naturellement de celle-ci. En conséquence, elle reproche aux professeurs de science politique d'être complexes, d'être abstraits, de se livrer à des analyses laborieuses, et, en un mot, d'être savans. Royer-Collard traitait, comme Montesquieu, la politique en science très difficile et très délicate. Il savait, en particulier, comme Montesquieu, que la science de la liberté est, entre toutes, infiniment compliquée ; car la liberté n'est et ne peut être autre chose qu'un équilibre très difficile à atteindre et à maintenir, et toujours menacé, entre les différentes formes de despotisme, le despotisme, sous une forme ou sous une autre, étant l'état naturel de la société humaine. La liberté est une réussite, comme la civilisation, dont, aussi bien, la liberté est une des expressions. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la science de la liberté soit chose subtile, et que, pour gagner la partie et apprendre aux autres à la gagner, il faille être un expert aux règles du jeu. — Royer-Collard connaissait presque tous les secrets de cette science, comme presque toutes les ressources de cet art. Il n'a mis qu'un peu d'affectation peut-être et coquetterie de fin professeur dans les leçons qu'il en donnait. Son enseignement, dont toute une partie reste solide, forte, essentielle, doit être l'objet, encore aujourd'hui, de nos méditations. Sa bonne vieille grammaire, comme les ouvrages d'éducation de ce Port-Royal qu'il aimait tant, doit être consultée par nous avec attention, et ne peut l'être qu'avec profit.

ÉMILE FAGUET.

M. DE SYBEL

ET SON

HISTOIRE DE LA FONDATION DE L'EMPIRE ALLEMAND

Dans son livre sur l'Europe au temps de la Révolution de 1789, M. de Sybel avait raconté la chute du saint-empire romain ; dans l'ouvrage qu'il vient de commencer et dont trois volumes ont paru, il raconte l'histoire de la fondation du nouvel empire allemand, en remontant jusqu'à la Révolution de 1848 et jusqu'au parlement de Francfort. Cette entreprise laborieuse plaisait à son patriotisme, et les dieux lui sont venus en aide; ils ont mis à sa disposition de précieux documens que personne n'avait pu consulter avant lui (1).

M. de Sybel est un de ces libéraux-nationaux qui, à l'époque du fameux conflit prussien, firent une guerre acharnée à M. de Bismarck; ils ne voyaient en lui que le grand ennemi des libertés constitutionnelles, ils n'avaient ni pressenti ses projets ni deviné son génie. Mais au lendemain de Sadowa, éclairés par l'événement, ils reconnurent et confessèrent leur méprise, rachetèrent leur faute par leur zèle de nouveaux convertis, et les services qu'ils ont rendus ayant fait oublier leurs mauvais procédés et leurs injures d'autrefois, ils sont rentrés en grâce. Le prince de Bismarck a désormais tant de confiance en M. de Sybel qu'il lui a permis de fouiller à son aise dans les archives d'état et dans les papiers des affaires extérieures. Circulaires des ministres et rap-

(1) *Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I*, vornehmlich nach den preussischen Staatsacten, von Heinrich von Sybel. München und Leipzig, 1889.

ports des chefs de légations, protocoles de séances et de conférences, télégrammes, correspondances de tout genre, notes et dépêches des gouvernemens étrangers, il a tout lu, tout étudié, tout feuilleté, et à l'aide de ces nombreux documens, il a pu suivre les évolutions de la politique prussienne dans l'espace de vingt-trois ans, mois par mois, et souvent jour par jour, heure par heure : — « On sera surpris de voir, nous dit-il, combien de faits importans apparaîtront pour la première fois à la lumière ou se montreront sous un nouveau jour. A la vérité, ajoute-t-il, je n'ai pas cherché à me procurer l'accès d'autres archives par la raison très simple que je n'avais aucun espoir d'en obtenir l'autorisation. »

Il est impossible de porter un jugement définitif sur un livre commencé, dont les premiers volumes, qui nous conduisent jusqu'au mois d'octobre 1864, ne traitent en quelque sorte que des préliminaires du sujet. Mais nous pouvons nous assurer dès maintenant que M. de Sybel a tenu sa promesse, que sur plus d'un point il a su renouveler la matière, qu'il nous apprend des choses que nous ne savions pas et éclaircit des questions que nous connaissions mal. Personne avant lui n'avait raconté avec tant de précision, avec une netteté si lumineuse les grands événemens qui ont agité l'Europe centrale de 1848 à 1850, l'essai infructueux de créer une Allemagne d'où l'Autriche serait exclue, la vaine tentative du parlement de Francfort offrant la couronne impériale à Frédéric-Guillaume IV qui la refuse dans la crainte de se mettre à la merci de la démocratie, mais se dédommage de son refus en groupant sous son patronage les petits états du nord, l'Autriche, remise enfin des violentes commotions où elle avait failli périr, le sommant de détruire son ouvrage, de dissoudre l'union restreinte et de la laisser régler comme elle l'entend les questions de la Hesse électorale et du Holstein, les irrésolutions d'un roi partagé entre l'honneur et l'inquiétude, pratiquant quelque temps la politique de résistance, portant la main à la garde de son épée et finissant par se soumettre, les conférences d'Olmütz, si douloureuses à la fierté prussienne, qui en a tiré seize ans plus tard une éclatante satisfaction.

Grâce à M. de Sybel, nous savons exactement et par le menu tout ce que pensa, tout ce qu'éprouva, tout ce que voulut et ne voulut pas, dans cette crise décisive, un souverain romantique qui, à beaucoup d'esprit, mêlait un grain de folie. Son horreur pour la révolution, qu'il considérait comme l'œuvre de Satan, l'emportant sur les jalousies que lui inspirait l'Autriche, il ne ressentit guère l'affront qu'elle lui infligeait et que ses sujets eurent bien de la peine à dévorer. Il était presque content d'avoir été battu. « Les concessions qu'on lui avait arrachées étaient conformes aux souhaits qu'il formait dans le secret de son cœur. Comme les cours impériales de Vienne et de Saint-Pétersbourg, il pensait que dans la Hesse et dans le Holstein l'autorité légi-

time devait être restaurée; il rendait grâces à Dieu, du fond de son âme, de l'avoir délivré de la constitution libérale de l'Union restreinte, et il considérait comme un pur et brillant triomphe de sa politique d'avoir amené l'Autriche à ouvrir des conférences libres pour la réforme de la confédération germanique. Ce grand ouvrage allait être soustrait à cette assemblée de Francfort, qu'il abhorrait. » En ce temps, la Prusse avait un roi qui, fort attaché à ses intérêts, à ses ambitions, tenait encore plus à ses principes, et qui, ne réussissant pas à mettre d'accord ses deux âmes, vivait dans un état permanent de conspiration contre lui-même. C'est un spectacle étrange qu'elle n'a pas donné souvent au monde.

On sait le rôle que joua la Russie dans ce conflit de l'Autriche et de la Prusse, qui faillit les amener sur le terrain, et combien son attitude contribua à décider Frédéric-Guillaume IV à une reculade qui lui coûtait peu et que son peuple lui reprocha comme une lâcheté. Le principal ministre prussien était le comte Brandenbourg; le roi l'envoya à Varsovie pour y conférer avec l'empereur Nicolas, pour plaider sa cause auprès de son redoutable et impérieux beau-frère. On a souvent prétendu que le comte fut mal reçu et traité de haut en bas par le tsar, qu'il rentra à Berlin la rougeur au front, l'âme ulcérée, le cœur brisé; que, n'ayant pu déterminer son roi à relever le gant, il tomba malade; que, dans le délire de la fièvre, il demandait son casque et son épée; que, quelques heures plus tard, il succombait à son héroïque chagrin. M. de Sybel a détruit pour toujours cette légende fort accréditée.

Le comte Brandenbourg était devenu président du conseil un peu malgré lui. Il avait cherché à décliner cet honneur en alléguant qu'il n'était pas un homme d'état. On lui répondit qu'on comptait sur lui non pour résoudre des questions compliquées, mais pour rétablir l'ordre et la légalité : « Si je dois être l'éléphant qui écrase la révolution, répliqua-t-il, je suis prêt; mais j'ai besoin d'un cornac. » Ce cornac lui fut donné dans la personne de M. de Manteuffel. Il eut quelque peine à s'orienter au milieu des perpétuelles contradictions de son royal maître, « dont la tête, disait-il, était autrement organisée que celle d'un autre homme. » Il dut renoncer à être toujours d'accord avec un souverain qui s'accordait rarement avec lui-même et passait sa vie à chercher sa volonté. Mais il était assez avisé pour deviner que le désir secret du roi, qui n'avait pas l'âme d'un soldat, était d'éviter la guerre à tout prix et de s'accommoder, coûte que coûte, avec l'Autriche, dirigée alors par un ministre aussi habile qu'énergique, le prince Félix de Schwarzenberg. Or, cette politique d'accommodement était précisément celle que lui conseillait son propre bon sens. Comme l'a démontré M. de Sybel, il avait rapporté de Varsovie la ferme résolution d'empêcher une guerre où la Prusse, dépourvue d'al-

liés, ayant à dos une France dont les intentions étaient suspectes, aurait eu contre elle l'Allemagne du Sud, l'Autriche et la Russie.

Ce qui dans cette affaire le surprit et le chagrina, ce fut la ruse de son roi qui désirait la paix autant que lui, mais qui s'arrangea pour lui laisser toute la responsabilité d'une décision dont la Prusse devait s'indigner. Le 2 novembre 1850, dans la séance du conseil, Frédéric-Guillaume se prononça nettement pour la politique de résistance et de fierté et pour une mobilisation immédiate de l'armée, et il mit ses ministres en demeure de déclarer incontinent s'ils étaient disposés à le suivre dans cette voie périlleuse. Mais il s'empressa d'ajouter que, si, à l'exemple du comte Brandenbourg, le ministère désirait poursuivre les négociations à Vienne sans mobiliser, il se ferait un devoir de se soumettre au vote de la majorité. Cette manœuvre parut étrange. Frédéric-Guillaume IV avait affirmé plus d'une fois que dans les cas décisifs, les souverains par la grâce de Dieu sont inspirés d'en haut, et il avait dit en 1844 à M. de Bunsen : « Vous avez tous de bons sentimens et vous êtes des hommes d'action ; mais il y a des choses qu'un roi seul peut savoir et que moi-même j'ignorais quand je n'étais que prince royal. »

A quelques jours de là, une fièvre accompagnée de délire emportait le comte Brandenbourg. Cet événement inattendu frappa les imaginations. La Prusse humiliée se dit : « Il ressentait mon affront, et il en est mort, » et elle vit en lui le martyr de son honneur outragé. Après tout, cette perte n'était pas irréparable ; on remplace facilement un éléphant qui a besoin d'un cornac. L'Autriche, tout au contraire, essuya un vrai désastre, dix-huit mois plus tard, lorsqu'elle perdit tout aussi subitement le prince de Schwarzenberg, dont la constitution avait été usée tout à la fois par l'excès des plaisirs et par des débauches de travail. Le soir du 5 avril 1852, il devait assister à un bal où il comptait rencontrer une femme qui lui était chère et à qui il avait dit : « J'irai si je ne suis pas mort. » Dans la journée il lui envoya un bouquet, et après avoir donné plusieurs audiences, il faisait sa toilette quand il tomba pour ne plus se relever. L'Autriche avait eu le bonheur de posséder quelque temps un de ces hommes d'État qui savent prévoir et vouloir. Quelques années après, ce fut à la Prusse qu'échut cet inappréciable avantage, et les destins s'accomplirent.

On ne peut douter, après avoir lu les trois premiers volumes de l'*Histoire de la fondation de l'empire allemand*, que ce livre important ne soit jusqu'au bout plein d'intérêt et fort instructif ; mais il est permis d'ajouter qu'il en faudra lire certaines parties avec un peu de défiance. M. de Sybel a toutes les qualités du véritable historien, sauf la suprême impartialité, le parfait dégagement d'esprit ; il n'est pas de ceux dont la signature est une valeur de toute sûreté et de tout repos.

Personne n'apporte plus de conscience dans ses recherches, personne n'a plus de sagacité, de pénétration ; mais personne aussi n'est plus passionné. Il appartient à cette nouvelle école d'historiens allemands qui met l'histoire au service du patriotisme et un sens critique très exercé au service d'un parti-pris. Il a beaucoup de talent, il en aurait davantage encore s'il avait moins d'intentions. Dans son précédent ouvrage, qui ressemblait trop à un réquisitoire, il s'est appliqué constamment à mettre la France dans son tort ; son nouveau livre ressemble trop à un plaidoyer, et il s'y applique sans relâche à présenter la politique prussienne sous le jour le plus favorable. Il a senti lui-même le besoin de se défendre contre cette accusation ; il s'engage dans sa préface à juger équitablement la conduite des adversaires de l'Allemagne, à ne pas leur prêter en toute rencontre des motifs bas ou pervers, à tenir compte des nécessités de leur situation. Malgré lui, ce patriote est dur aux étrangers, il considère le reste des hommes comme une espèce inférieure, il éprouve un secret mépris pour quiconque n'a pas eu le bonheur de naître Prussien.

Quand par une faveur spéciale on écrit d'après des documens que personne ne pourra consulter après vous, on échappe à tout contrôle, et le lecteur doit s'en rapporter entièrement à la bonne foi du narrateur. La bonne foi de M. de Sybel est hors de toute discussion. Il est incapable d'altérer un texte, de fausser le sens d'une pièce ; mais il soutient une thèse, il en est amoureux, et les amoureux sont des témoins suspects ; quand ils auraient la vue du lynx, ils ne voient que ce qu'ils veulent voir. Ce qui nous met en défiance, ce qui nous inquiète, c'est qu'en relatant des faits notoires, l'historien allemand a commis quelquefois des péchés de prétérition ; il n'ajoute pas, il omet. Il a fait un récit très détaillé et très vivant de la révolution de mars à Berlin ; mais il n'a eu garde de rappeler que dans le premier effarement de sa défaite, le roi Frédéric-Guillaume IV, après avoir mitraillé sa capitale, se vit contraint de saluer du haut de son balcon les cadavres des insurgés. Ce tragique abaissement d'un roi qui se flattait de tenir de Dieu même sa couronne d'or est un trait que Tacite n'eût pas manqué ; M. de Sybel ne l'a jugé bon qu'à être oublié, effacé des annales de la Prusse. Pour citer un autre exemple entre cent, il nous dira dans son chapitre sur la guerre d'Italie « qu'au mois de mars 1860 la Toscane et l'Émilie furent annexées à la couronne sarde à la suite d'une votation solennelle, *auf Grund feierlicher Volksabstimmung*, et qu'en même temps la Savoie et Nice furent incorporées à l'empire français. » On pourrait être tenté d'en conclure que contrairement à tous les principes de Napoléon III, ni à Nice, ni en Savoie, les populations ne furent consultées. On sait cependant, pour ne parler que de Nice, que sur 30,000 inscrits, il y eut 25,000 oui. Assurément, ce ne sont là que des vétilles, mais on y sent le procédé de l'avocat qui plaide

et ne dit que ce qui convient à sa cause, et ce défaut se fait sentir bien plus encore dans le 3e volume consacré aux démêlés de l'Allemagne avec le Danemark. Les fautes trop réelles de la politique danoise y sont dévoilées avec une impitoyable rigueur, les manœuvres, les ruses du conquérant y sont palliées avec soin. Cet agneau fut mangé par un loup qui, juge intègre, n'obéissait qu'à sa conscience et exécutait un décret divin.

M. de Sybel a prouvé plus d'une fois que lorsqu'il voulait s'en donner la peine, il avait l'art de saisir et de peindre les caractères. On trouve çà et là dans son livre des portraits nuancés, finement touchés; mais dès que sa thèse est en jeu, il n'a plus ni finesse ni nuances, le peintre fait place à l'enlumineur d'images. Parmi les ministres dirigeans des états moyens de l'Allemagne, tels que M. de Beust, il y avait des figures qui méritaient d'être spirituellement croquées; ces ministres ont combattu, traversé la politique prussienne, et quoiqu'ils ne soient plus de ce monde, M. de Sybel ne peut parler d'eux sans aigreur, sans animosité; il les fait descendre au rang d'intrigans vulgaires. Sa haine pour les Napoléonides est si vivace qu'il n'essaie pas de la dissimuler. Le vainqueur d'Iéna n'est à ses yeux qu'un soldat parvenu, et il ne songe pas à s'étonner qu'un soudard ait donné à la France ce code civil dont la Prusse rhénane s'accommoda si volontiers. Un historien qui aurait assez l'esprit de son métier pour lui sacrifier quelquefois sa passion, ses rancunes, se serait piqué d'être juste pour l'homme très compliqué qui s'appelait Napoléon III. M. de Sybel ne nous fait voir en lui qu'un aventurier à la conduite ambiguë et louche; ce qu'il y avait de généreux dans cette imagination, d'attirant dans cette physionomie a disparu; c'est un portrait grossement dessiné et poussé au noir.

Les historiens qui ne sont ni des procureurs généraux ni des avocats savent que l'homme est un être ondoyant et divers, et ils aiment à nous montrer le haut et le bas de son cœur, à nous faire comprendre les inégalités de sa conduite et son infinie complexité. Les historiens plaidans sont trop disposés à partager les personnages historiques en fils des ténèbres et en enfans de la lumière; ils ont des sympathies, des aversions, et ils les prennent pour règle de leurs jugemens. Pour M. de Sybel, la restauration de l'empire allemand n'est pas seulement un des événemens les plus considérables de l'histoire du XIXe siècle, c'est une œuvre sainte, presque divine, et quiconque y a travaillé était un ouvrier du Seigneur, au cœur pur et aux mains nettes. Il ne le dit pas, mais sa conviction perce à chaque page; c'est écrit dans l'entre-deux des lignes. Vous pensiez peut-être que M. de Bismarck appartenait à la race des grands ambitieux; vous aviez cru vous apercevoir que, dictateur ombrageux et infiniment jaloux de son autorité, il avait eu grand soin d'écarter quiconque le gênait ou le contre-

carrait, ou aspirait à le remplacer. Vous vous trompiez. M. de Sybel nous apprend que lorsque, au mois de septembre 1862, le roi Guillaume nomma M. de Bismarck président provisoire du ministère, ce fut le sentiment du devoir, *das Pflichtgefühl*, qui l'empêcha de refuser ses services à son roi. Les Richelieu, les Pitt, furent des ambitieux; un homme d'État, né dans la Marche, agit par des motifs plus nobles; il est l'esclave de sa conscience. L'homme qui a créé le nouvel empire allemand n'a jamais obéi à des considérations personnelles; c'est par dévoûment qu'il est devenu ministre, c'est par amour de son devoir qu'il a immolé tous ses rivaux. Le cœur prussien a de sublimes mystères qu'un historien prussien peut seul comprendre.

M. de Sybel a parlé sans exagération du génie politique de M. de Bismarck; peut-on le surfaire? Son seul tort est d'avoir fait de ce grand homme d'État un portrait sans ombres. Il le loue avec raison « d'avoir toujours eu le sentiment net du possible et l'art de reconnaître la limite où il faut s'arrêter. » M. de Bismarck est un de ces violens qui se commandent, se possèdent, qui conservent quelque modération jusque dans l'abus de la force et à qui l'ivresse de la victoire n'a jamais tourné la tête. M. de Sybel le représente fort justement aussi comme un de ces grands politiques qui sacrifient tout à l'intérêt de l'État. « Toute autre considération, nous dit-il, lui a toujours paru fort secondaire. Libre échange ou protectionnisme, institutions féodales ou démocratiques, liberté religieuse ou hiérarchie, questions qui, pour des milliers d'hommes, sont les principes déterminans de toute leur existence, n'étaient pour lui que des moyens d'action bons ou mauvais, selon les circonstances; il n'avait en vue que l'agrandissement de la Prusse, et ses adversaires ont pu quelquefois l'accuser d'être l'opportuniste le plus dépourvu de principes qui fût jamais. Tandis que Frédéric le Grand considérait l'État comme un instrument de civilisation, Bismarck a toujours été un pur utilitaire, se demandant jusqu'à quel point tel art ou telle science pouvait contribuer à la prospérité de l'État prussien. »

Mais M. de Sybel, qui est décidé à ne rien critiquer dans son héros, a soin d'ajouter « que cet utilitaire, qui ne se soucie que de la grandeur de son pays et ne compte qu'avec les réalités, a su trouver le moyen de procurer à l'Allemagne les biens idéaux auxquels elle aspirait.» Pourtant, il y a quelques semaines, un conservateur de haut parage déclarait au Reichstag dans un discours qui a fait sensation que l'Allemagne commence à se lasser du régime militaire et policier qu'on lui impose, qu'un peuple ne peut vivre longtemps sans idéal, et que, lorsque les hommes qui le gouvernent n'en ont point, ils font malgré eux les affaires du parti socialiste. De récentes élections semblent prouver que ce conservateur voyait juste.

C'est une histoire fort intéressante que celle des métamorphoses de

M. de Bismarck. Ce grand politique, qui s'accommode de tout, a commencé par être un doctrinaire du droit divin, joignant aux préjugés d'une caste ceux d'un parti, ou, comme le dit M. de Sybel, « un *junker* de la Marche, le plus résolu champion du clan féodal, l'ennemi le plus audacieux de toutes les tendances libérales, l'orateur qui voulait supprimer de la surface du globe toutes les grandes villes, et qui criait aux libéraux que le fier coursier Borussia désarçonnerait et enverrait rouler dans le sable tous les bourgeois endimanchés qui avaient l'insolence de vouloir le monter. » Tel il était encore quand Frédéric-Guillaume IV, reconnaissant en lui « un œuf d'où pouvait sortir un ministre, » l'envoya comme son plénipotentiaire auprès de la diète de Francfort. C'est là qu'il s'ouvrira l'esprit, qu'il s'instruira ; c'est là qu'apprenant à se défier de ses dogmes, il acquerra en peu de temps une expérience consommée et se formera dans l'art de servir la Prusse et de nuire à ses ennemis. On pourra dire de cet apprenti, qui passera bientôt maître :

> Heureux celui qui, pour devenir sage,
> Du mal d'autrui fait son apprentissage !

Comme on le voit par les remarquables dépêches qu'a publiées M. Poschinger, toutes ses idées changèrent. Il était disposé à s'allier avec l'Autriche contre la révolution ; quand il quitte Francfort, il est prêt à s'allier avec la révolution contre l'Autriche. Il a reconnu que ce ne sont pas les sentimens, mais les intérêts qui gouvernent ce monde et que, par une contrariété d'intérêts incompatibles, Vienne ne s'entendra jamais avec Berlin, que la politique autrichienne vise à médiatiser la monarchie de Frédéric le Grand et à la faire dépendre d'un collège de 17 délégués fédéraux dont elle dispose, que c'est là le mal qui ronge la Prusse et qu'il faudra guérir tôt ou tard *ferro et igne*, qu'elle doit se préparer à cette guerre en entretenant de bonnes relations avec la Russie et avec la France, et en évitant toute querelle oiseuse, sous peine de gaspiller sa poudre. Il a son programme ; mettez-le à la tête des affaires, il l'exécutera. Comment s'y prendra-t-il ? Les circonstances en décideront ; selon les cas, il saura modifier sa méthode, varier ses procédés. Fixité immuable dans le but, liberté infinie dans le choix des moyens, tels sont les traits distinctifs de sa politique aussi souple que tenace.

M. de Sybel compare le court et rapide apprentissage de M. de Bismarck à celui d'un jeune poisson apprenant à nager, et il s'étonne de la précocité de son génie. Ce qui me frappe davantage, c'est la précocité de son caractère. Son puissant esprit a subi plus d'une transformation ; sa constitution morale a toujours été la même. De bonne heure, il a senti se remuer en lui des forces mystérieuses, une de ces indomptables volontés qui s'imposent au monde. « Ce jeune homme est bien

sûr de lui et de son fait! » disait M. de Manteuffel en lisant ses premières dépêches. Dès sa jeunesse, il a été un grand oseur, qu'on prenait à tort pour un fanfaron, car il avait l'habitude de faire ce qu'il disait. Aussi prudent que hardi, profond dans ses calculs, il n'a jamais livré bataille sans avoir choisi son terrain, jamais commencé une entreprise sans avoir préparé son action, jamais tenté la fortune sans avoir mis presque toutes les chances pour lui. Il était né audacieux, il n'a jamais été téméraire; il n'a accompli que des desseins longtemps médités, il n'a couru que des aventures réfléchies.

Mais il ne suffit pas aux historiens allemands de la nouvelle école que leurs héros aient du génie, ils les dotent de toutes les vertus, ils les représentent comme des parangons de bonne foi et de droiture, irréprochables devant le Seigneur et devant Israël. M. de Sybel admirerait moins M. de Bismarck s'il n'avait réussi à se persuader que cet incomparable politique n'a jamais songé qu'à découvrir et à faire son devoir et qu'il a toujours eu « une piété sérieuse et profonde, *eine tiefernste Religiosität.* » Qu'il convienne au moins que, dans ses manèges diplomatiques, celui qui est devenu chancelier de l'empire allemand n'a pas été souvent gêné par ses scrupules! Je n'en veux pour preuve qu'une anecdote que le chancelier a sans doute contée lui-même à M. de Sybel, qui la rapporte fidèlement : ses récits sont beaucoup plus exacts que ses portraits.

M. de Bismarck n'était pas encore ministre lorsque le gouvernement prussien se décida à mettre à la raison l'électeur de Hesse, qui lui causait mille ennuis par ses perpétuels démêlés avec ses sujets. L'ordonnance qu'il venait de lancer les condamnait à n'exercer leur droit de vote qu'après avoir prêté serment à une constitution qu'ils avaient en horreur. Les Hessois se fâchèrent, ils en appelèrent à la diète de Francfort; l'électeur ne fit qu'en rire. Le roi Guillaume, à bout de patience, lui écrivit de sa main et lui fit porter sa lettre par le général Willisen. L'électeur commença par se constituer malade; mais ayant appris que des troupes prussiennes s'amassaient sur sa frontière, et la colère l'emportant sur la crainte, il reçut le général, refusa d'ouvrir devant lui la lettre du roi, la jeta dédaigneusement sur une table. Puis il éclata en plaintes, déclara que tous ses malheurs lui venaient de la Prusse, que ses sujets se tiendraient tranquilles si on ne les excitait pas contre lui, et comme le général le menaçait d'une rupture diplomatique, il se retira en disant : « Qu'à cela ne tienne! mais c'est un étrange procédé que de rappeler sa légation parce que tout ne se passe pas comme on le veut chez le voisin. »

Qu'allait-on faire? Occuperait-on militairement Cassel, au risque d'entrer en guerre avec l'Autriche et avec la diète? M. de Bismarck, qui venait de quitter Saint-Pétersbourg pour se rendre à Paris, se trouvait alors à Berlin. Le comte Bernstorff, ministre des affaires

étrangères, lui demanda son avis. Il répondit : « Le fait que l'électeur a jeté une lettre du roi sur une table est un mauvais *casus belli;* mais si vous voulez décidément en découdre, nommez-moi votre sous-secrétaire d'état, et je m'engage à vous fournir dans l'espace de quatre semaines une guerre civile allemande de première qualité. » Voilà déjà l'homme tout entier, le prodigieux joueur d'échecs, qui causera tant d'étonnemens à l'Europe par sa merveilleuse adresse à créer, quand il lui plaît, des *casus belli*. M. de Sybel a transformé bénévolement un tigre royal de haute taille en un chat domestique. Sans doute M. de Bismarck a eu peine à se reconnaître dans ce pastel aux teintes un peu molles, aux contours flous et effacés ; il y a cherché ses griffes, il a été surpris de ne pas les y trouver.

Mais c'est pour louer dignement l'empereur-roi Guillaume Ier que M. de Sybel s'est le plus mis en frais et qu'il a prodigué les lis et les roses de son éloquence. Le portrait de douze pages qu'il en a fait est un chef-d'œuvre de cette rhétorique sentimentale et onctueuse dont les historiens allemands d'aujourd'hui ont seuls le secret et qui coule comme l'huile sur le marbre. Cette fois, l'historien a passé la plume à l'hagiographe. Il a peint une image d'autel, une de ces figures de saints couronnés d'une auréole, se détachant sur un fond d'or et devant lesquels les enfans de chœur balancent les cassolettes. Guillaume Ier, s'il en faut croire son panégyriste, fut un exemplaire unique et parfait du roi chrétien, sans tache, sans macule, au-dessus de toute faiblesse comme de toute passion, qui n'a jamais payé son tribut aux infirmités de la pauvre nature humaine. « Toujours il marcha sous les yeux du Très-Haut... Sa foi était le pain de sa vie, la consolation de ses douleurs, la règle unique de ses actions. Se sentant impuissant dans la main de Dieu, il se sentait invincible en face du monde entier. »

Était-il nécessaire de recourir aux hyperboles pour faire l'éloge de ce remarquable souverain, qui, se défiant de son propre jugement, sut si bien s'aider de la sagesse des autres, rechercher leurs conseils et conserver sa confiance à ceux de ses serviteurs qui la méritaient? M. de Sybel, qui se plaît à détruire les légendes, a voulu prouver qu'il avait un égal talent pour en créer. On pensait que, comme tout le monde, le roi Guillaume avait eu ses faiblesses ; que, dans certains cas, il s'était montré fort personnel, qu'il avait chagriné son fils par l'ombrageuse défiance qu'il lui témoignait, par son obstination à le tenir à l'écart de tout, à lui interdire toute ingérence dans les affaires de l'État. On croyait qu'à plusieurs reprises il n'avait pas balancé, sans qu'il lui en coûtât beaucoup, à sacrifier aux rancunes de son ministre quelques-uns des hommes qui se flattaient de pouvoir compter sur son amitié. M. de Sybel nous apprend « qu'il avait le cœur infiniment aimant, qu'il fut toujours le plus fidèle des amis et que jamais n'a tari dans son cœur la source de la joie la plus pure qu'il soit donné à

l'homme terrestre de goûter, la joie qui consiste à en procurer aux autres. » On croyait aussi qu'aux heures critiques de son règne, au moment de se lancer dans une grande entreprise, il avait eu le sentiment très vif des risques qu'il allait courir, et qu'après la victoire, il eût volontiers donné carrière à ses appétits ; que M. de Bismarck, occupé tour à tour à le pousser et à le contenir, s'était donné autant de peine pour modérer les convoitises de son maître que pour triompher de ses longues hésitations. M. de Sybel nous assure que le roi Guillaume n'a jamais eu d'autre désir que celui de plaire à Dieu et que, d'autre part, « les mots de crainte et de danger étaient pour lui vides de sens. »

Ici encore il se charge de rectifier lui-même ses appréciations par ses récits. Il a consacré l'un des chapitres les plus intéressans et les plus piquans de son deuxième volume à ce fameux congrès des princes, qui se rassembla à Francfort au mois d'août 1863, et s'ouvrit avec tant d'éclat pour se dissoudre bientôt sans avoir rien fait. On avait rétabli l'ancienne diète, les anciennes institutions, mais de jour en jour on en sentait davantage les inconvéniens, on voulait les réformer ; la question était de savoir qui ferait cette réforme et si elle s'accomplirait au profit de la Prusse ou de l'Autriche. L'empereur François-Joseph en prit l'initiative. Il se proposait de créer un directoire composé de cinq souverains, où la Prusse aurait été majorisée, une assemblée de délégués de toutes les chambres allemandes, un tribunal fédéral et des congrès périodiques de princes.

Dès le premier jour, l'infaillible bon sens de M. de Bismarck avait décidé que ce projet de réforme mettait en péril les intérêts prussiens, que son roi ne devait à aucun prix paraître à Francfort, qu'il suffirait de son abstention pour faire avorter le congrès. Cependant rois et princes étaient accourus dans la ville impériale, où des salves d'artillerie et les cloches sonnant à toute volée leur souhaitaient la bienvenue. Le 16 août, au soir, l'empereur François-Joseph fit son entrée solennelle ; toutes les rues étaient pavoisées, une foule immense poussait des hourras. « L'empereur Frédéric Barberousse, sortant de sa grotte du Kyffhaüser, n'aurait pas été reçu avec un plus bruyant enthousiasme. » Le roi de Prusse était alors à Baden, il boudait ; mais tout le monde se flattait qu'il finirait par sortir de sa tente. Dans la séance du 17 août, on se décida à l'envoyer quérir, et le roi de Saxe se chargea d'aller le trouver et de lui faire l'ambassade.

L'arrivée imprévue de cet ambassadeur couronné plongea le roi Guillaume dans de cruelles perplexités. Comme le dit M. de Sybel, « sa tête et son cœur étaient en lutte. » Il s'interrogeait, il flottait entre le désir et la crainte. S'il s'était écouté, il serait parti sur-le-champ pour aller travailler au grand œuvre avec ses frères. Il s'effrayait de son isolement volontaire. Quand on n'est pas à la peine, on n'est pas à l'honneur ; ne pouvait-il pas arriver qu'on s'arrangeât pour se passer de lui ? Mais son

imperturbable conseiller était là, et lui disait : « Si vous allez, j'irai aussi; mais quand nous rentrerons à Berlin, je ne serai plus ministre.» D'heure en heure, il devenait plus nerveux, et dans son entrevue avec le roi Jean, il se trouva mal. A la seule fin de gagner du temps, il promit d'expliquer par écrit ses raisons à la noble assemblée. Puis il délibéra longuement avec son ministre : — « Trente princes m'invitent, s'écriait-il, un roi m'est dépêché en courrier; puis-je refuser? » — Et son ministre recommençait à le raisonner. De guerre lasse, il céda, écrivit sa lettre de refus. Pendant ces interminables pourparlers, la colère s'était amassée dans le cœur de M. de Bismarck, et à peine fut-il seul, prenant de ses deux mains un plateau chargé de verres, il le fit voler en éclats : — « J'avais besoin de casser quelque chose, s'écria-t-il à son tour; enfin, je respire! » — Ces scènes se renouvelleront souvent entre son souverain et lui, et, un jour, il lui échappera de dire que le plus dur labeur de sa vie n'a pas été de mater ses parlemens, mais de convaincre son roi. N'avais-je pas raison d'affirmer que M. de Sybel narre mieux qu'il ne peint et que ses récits sont quelquefois en contradiction avec ses portraits?

Le congrès princier de Francfort avorta; mais ce ne fut pas une de ces étoiles filantes qui disparaissent sans laisser de traces. Pour gagner l'opinion publique à ses projets, l'empereur François-Joseph avait proposé d'adjoindre à la diète une assemblée de délégués des chambres allemandes. Le gouvernement prussien ne pouvait demeurer en reste, il dut surenchérir, et quoiqu'il fût alors à couteaux tirés avec sa chambre, il déclara qu'il n'accepterait une réforme du pacte fédéral que si on donnait à l'Allemagne un parlement élu directement par la nation.

La tragédie antique nous montre des morts qui sortent de leur tombeau pour venger leur injure. Le parlement de Francfort, si décrié, si conspué, avait voulu, en 1849, créer un empire allemand libéral et démocratique; il avait succombé sous les rancunes et la coalition des princes. Cette grande ombre fut vengée le jour où M. de Bismarck se vit dans la nécessité de doter l'Allemagne du suffrage universel, dont les socialistes ont su faire leur profit. Il y a dans ce monde une puissance mystérieuse, pleine d'artifices et de ruses, qui se joue des plus grands politiques et tire de leurs plus savantes entreprises des conséquences qu'ils n'avaient ni désirées ni prévues. Les anciens l'avaient élevée au rang de déesse, ils l'appelaient Némésis; on l'appelle aujourd'hui l'éternelle ironie des choses. Quelque nom qu'on lui donne, les vainqueurs doivent compter avec elle, et quelquefois elle s'amuse à consoler les vaincus.

G. VALBERT.

REVUE MUSICALE

Théâtre de la Monnaie de Bruxelles : *Salammbô*, opéra en 5 actes et 7 tableaux, tiré du roman de Gustave Flaubert, par M. C. du Locle, musique de M. E. Reyer. — Théâtre de l'Odéon : *Egmont*, de Goethe et Beethoven.

Un de mes amis, écrit Sainte-Beuve dans un des trois articles, peu enthousiastes d'ailleurs, qu'il consacra jadis à la *Salammbô* de Gustave Flaubert, un de mes amis, qui n'est pas Français, il est vrai, et qui est sévère pour notre littérature, me disait : « N'avez-vous pas remarqué? Il y a toujours de l'opéra dans tout ce que font les Français, même ceux qui se piquent de réel. » Il y a, en effet, beaucoup d'*opéra* dans *Salammbô*, et l'on ne pouvait manquer de chercher un *libretto* dans l'œuvre colorée, plastique, puissante et écrasante de Flaubert, la plus imaginaire à coup sûr et la plus artificielle qu'ait jamais composée le créateur, un peu surfait aujourd'hui, du réalisme contemporain. M. Reyer, le plus capable peut-être parmi nos compositeurs actuels, de mettre ce vaste sujet en musique, n'y a pourtant réussi qu'à demi. Il a renversé dans sa partition le rapport qui existait dans le roman entre les divers élémens du sujet. Chez Flaubert, Salammbô, malgré le titre même du livre, et le zaïmph, bien que la possession de ce voile sacré soit au fond le principal ressort de l'action, Salammbô, dis-je, et le zaïmph se perdent un peu dans la vaste épopée barbare, se noient dans le flot des épisodes, des descriptions de paysages, de batailles, de sièges, de monstrueuses orgies et de sacrifices sanglans. La fille d'Hamilcar se détache seulement en fine silhouette sur le fond du livre, comme sur les gigantesques parois de son palais, quand elle en descend les longs escaliers

collés aux murailles. C'est d'elle, au contraire, que s'est inquiété, que s'est épris le musicien; d'elle ainsi que de sa mystérieuse et céleste amie. Tanit! Baalet, Rabbetna, Anaïtis, Astarté, Derceto, Astoreth, Mylitta, Athara, Elissa, Tiratha, la lune, puisqu'il faut l'appeler par son nom, voilà la véritable et la première héroïne de l'opéra de M. Reyer. Ne croyez pas que Salammbô aime Mathô, le colossal Libyen aux cheveux noirs et crépus, ce *beau drôle de Libyen*, comme disait Sainte-Beuve; ce qu'elle aime, c'est la lune; ce qu'il lui faut, c'est la lune, ou du moins le voile éblouissant qui brille au fond du sanctuaire, lumineuse émanation, symbole argenté de la Déesse.

« Jamais, disait l'autre soir non loin de nous un spectateur, jamais je ne m'intéresserai pendant cinq actes à une femme amoureuse d'un châle! » — Voilà, sous forme de boutade, une sérieuse critique de *Salammbô*. On peut, sans être pour cela un Philistin, ne pas s'intéresser au théâtre, ou ne s'intéresser que d'un intérêt vague et lointain, à l'aspiration mystique, au désir sidéral de l'étrange fille, et comme dit encore Sainte-Beuve, de cette Elvire sentimentale qui a un pied dans le Sacré-Cœur. Ce qui manque le plus à cette histoire et à cette figure, c'est l'humanité. Je sais bien que la mode actuelle est aux légendes, aux personnages surhumains, ou extra-humains, ou même anti-humains. Le drame lyrique prétend se passer d'action. D'action, peut-être; mais de passion, non pas : l'art et surtout l'art théâtral n'a jamais vécu et ne vivra jamais d'autre chose. L'intérêt dramatique de *Sigurd* souffrait déjà un peu, selon nous, de la fourberie d'amour qui faisait le fond de la pièce. Il nous déplaisait de voir Sigurd aller conquérir Brunehild pour un autre, et Gunther essayer de surprendre une reconnaissance qu'il ne méritait pas, de voler une tendresse qui ne lui était pas destinée. L'équivoque ne se dissipait qu'au dernier acte, le plus beau de tous, sans doute parce qu'on y rentrait dans la nature et dans la vérité.

Ici, nous sommes bien plus encore en dehors de l'humanité. Salammbô ne pense véritablement ou plutôt ne rêve qu'à sa déesse. Elle est possédée, je dirais presque hypnotisée par l'astre, dont elle semble un reflet immatériel, mais inanimé; figure très poétique, d'accord; mais dramatique et vivante, non pas. « Des soldats l'avaient aperçue la nuit sur le haut de son palais, à genoux devant les étoiles, entre les tourbillons de cassolettes allumées. C'était la lune qui l'avait rendue si pâle, et quelque chose des dieux l'enveloppait comme une vapeur subtile... Une influence était descendue de la lune sur la vierge; quand l'astre allait en diminuant, Salammbô s'affaiblissait. Languissante toute la journée, elle se ranimait le soir. Pendant une éclipse, elle avait manqué mourir. » — Je sais bien que derrière cette tendresse pour l'astre bien-aimé se dissimulent l'attente, l'inquiétude et le désir de tendresses plus précises et plus formelles. Ce que

souhaite en secret, presque en cachette d'elle-même, la fille troublée d'Hamilcar, une servante de Molière (voir *le Médecin malgré lui*) nous l'apprendrait sans vergogne : « Salammbô, dit encore Flaubert, avait grandi dans les jeûnes, les abstinences et les purifications, » et la Déesse, qui, au fond, dans le roman et selon les croyances prêtées par l'auteur à ses personnages, n'est que le principe féminin de l'amour, « la Déesse, jalouse de cette virginité soustraite à ses sacrifices, tourmentait Salammbô d'obsessions d'autant plus fortes qu'elles étaient vagues, épandues dans sa croyance et avivées par elle. » — Mais cette vengeance de la nature dont l'heure dans le roman finit par sonner, cette revanche de Mathô, l'ardent Libyen, sur la froide déesse, et de la passion vivante sur le mysticisme et la rêverie, voilà ce que le musicien n'a pas su ou n'a pas voulu nous montrer et ce qui nous manque. Nous y reviendrons, et pour y insister davantage.

Wagner, dit-on, a fait des drames avec des idées non moins surnaturelles et mystiques que celle-ci. Aussi les drames de Wagner manquent-ils souvent, du moins à notre gré, d'intérêt, de passion humaine. Quant à *Parsifal*, qu'on peut rappeler à propos de *Salammbô*, la portée philosophique et morale en est de beaucoup plus directe et plus profonde. Le Graal nous touche infiniment plus que le zaïmph. Le ciboire de cristal, empourpré du sang divin, a d'autres droits à notre respect, à notre émotion, à notre piété, que le voile d'une déesse punique. De plus, dans *Parsifal*, sous le symbole, quelle grandeur et quelle beauté morale! *Parsifal*, c'est l'initiation à la pitié par le spectacle de la souffrance; c'est l'apprentissage du dévoûment et de la compassion. Un peu naïf parfois et même quelque chose de plus, le héros wagnérien est parfois sublime : sublime lorsqu'il écoute, le vendredi saint, l'universelle leçon de sacrifice et de bonté que lui chantent les arbres de la forêt, les oiseaux du ciel, les herbes même de la prairie, toutes les créatures enfin, rachetées par la passion de Jésus; sublime, lorsque, sorti pur et vainqueur de toutes les épreuves, la lance sacrée au poing, le manteau de pourpre aux épaules, triomphant, radieux comme un autre Sauveur, il rentre dans le cénacle pour y guérir toute misère. Tenez, ne nous souvenons pas trop de *Parsifal*; oublions le Graal, ou le zaïmph étincelant ne nous semblerait qu'une guenille.

Le zaïmph, Salammbô et la lune, voilà toute la partition de M. Reyer. C'est surtout, pour ne pas dire exclusivement, dans le rôle de l'héroïne et dans les parties religieuses de l'œuvre que nous trouverons de très réelles beautés : la grâce, la noblesse, l'élévation, la pureté, que déjà dans *Sigurd* nous avions admirées. Quant à la force, qui, selon nous, manquait à *Sigurd* même, elle manque également, et peut-être plus encore, à *Salammbô*. De la violence, de la sauvagerie, de la barbarie du roman, rien n'a passé dans la partition. En musique,

plus de peuple, plus de foule, plus de soldatesque déchaînée, plus de ces brutes humaines lâchées à travers les jardins d'Hamilcar; plus de furieux désirs, plus de rage ni de folie d'amour chez Mathô lui-même, dont le personnage s'est refroidi et figé. De lui, au moins, nous attendions une autre passion, d'autres convoitises et d'autres transports. Son humanité robuste et vivante devait contraster avec la poésie à demi divine de Salammbô; mais le contraste, cherché peut-être, n'a pas été trouvé, et du sujet littéraire, qui est double, la musique éclaire une face seulement. Elle l'éclaire, hâtons-nous de le dire, d'une lumière aussi mystérieuse, aussi pure que celle de l'astre chéri par la vierge de Carthage. Mysticisme, rêverie, langueur, voilà la note principale, unique peut-être de la partition; mais cette note est toujours douce, et souvent exquise. Il semble qu'on se trompe sur le compte de M. Reyer; tout chez lui : l'extérieur, l'abord, les allures; tout également autour de lui : sa réputation, la nature esthétique qu'on lui prête, les tendances souvent attribuées à sa musique, tout cela jusqu'ici a peut-être donné le change sur le véritable caractère de ce très grand talent. On vante le plus souvent la vigueur de M. Reyer et son énergie, qualités qu'il ne possède pas, ou dont il a l'intention seulement, le goût sans doute et la bonne volonté. Je crois bien que dans *Sigurd* déjà et dans *Salammbô* encore, le musicien a visé à la puissance; mais je ne trouve pas qu'il y ait atteint. Les scènes guerrières et barbares de l'un et de l'autre ouvrage, du second surtout, me paraissent manquées; elles ne sont que bruyantes, brutales même, je dirais presque grossières, témoin, dans *Sigurd*, l'air déplorable de Hagen, au troisième acte, et le pas guerrier; dans *Salammbô*, le festin des mercenaires du premier acte, certaine marche en charivari qui accompagne l'entrée de Giscon, et surtout une autre marche au quatrième acte, entre le tableau de la tente et celui du champ de bataille. Le tableau final des noces de Salammbô ne vaut pas mieux et le bruit décidément ne réussit pas à M. Reyer. Au fond, ce prétendu violent excelle surtout dans la douceur et la tendresse; à Salammbô comme à Brunehild, il a su donner une grâce noble et sereine, sans rien d'affecté, de mièvre ou de sensuel; grâce surnaturelle, immatérielle, grâce d'héroïne ou de déesse plus encore que de femme. La vraie grandeur de M. Reyer est là : dans la conception très pure et l'expression très idéale du sentiment. La beauté, quand elle se rencontre chez l'auteur de *Sigurd* et de *Salammbô*, est toujours de l'ordre le plus élevé et pour ainsi dire de qualité supérieure. Les erreurs de M. Reyer semblent d'un musicien vulgaire; ses trouvailles parfois d'un homme de génie.

Inutile, n'est-ce pas, de disserter après tant d'autres sur le roman de Flaubert; il suffira d'en rappeler les divers épisodes au fur et à mesure qu'ils se présentent dans la partition. Manqué, tout à fait manqué le premier tableau, l'orgie des mercenaires dans les jardins d'Hamil-

car et sur des lits de brocart, comme dit le livret, pour satisfaire approximativement à la tyrannie de la rime. Rien ici que du bruit, et le bruit le plus trivial; des chœurs quelconques et un orchestre qui fait boumboum, voilà tout. Aucune évocation ni par les rythmes, ni par les timbres, ni par les harmonies, de la cohue bariolée et grouillante et de la gigantesque ripaille que nous montre le début du roman. Songez que ces gens-là mangent des « oiseaux à la sauce verte, des gigots de chamelles et de buffles, des hérissons au garum, des cigales frites et des loirs confits, » le tout servi dans « des assiettes d'argile rouge rehaussées de dessins noirs, et dans des gamelles en bois de Tamrapanni! » Un tel menu, un tel service et surtout de tels convives voulaient sans doute une musique un peu plus assortie. Mais voici que les portes du palais s'ouvrent; les prêtres de Tanit (habituez-vous tout de suite à ce nom) s'avancent, chantant du haut de leur tête une mélopée efféminée et traînante, dont le caractère assez oriental contraste heureusement avec la vulgarité de la bagarre musicale qui précède. Salammbô paraît, accompagnée par une belle phrase expansive qui monte et redescend aisément, sans se hâter, sans s'étrangler surtout. Le discours de Salammbô aux barbares est encore une bonne page. La jeune fille supplie, menace, tour à tour irritée et plaintive, avec des mouvemens variés et des accens toujours justes d'indignation, de mélancolie, presque de honte. Sa première plainte aux dieux :

O ciel, où naissent les étoiles,
Cache ton azur obscurci;
Tanit, cache-toi dans tes voiles!

a déjà cette simplicité sereine, cette gravité chaste qui souvent caractérisent l'inspiration de M. Reyer. A l'orchestre passent et repassent, mais sans exagération ni confusion, le motif de Salammbô et le motif des prêtres. Puis un autre motif se dessine, celui qui désormais exprimera l'amour de Mathô, et qui rappelle un peu par son contour sinueux, surtout par ses dernières notes, le voluptueux appel des sirènes au premier acte de *Tannhaüser*. Les barbares interdits se prosternent devant la jeune fille, qui, pour gage de pardon et de paix, offre à Mathô une coupe remplie par elle : *Bois*, dit-elle, *Bois, soldat; sois heureux*, et ces simples mots, que nul accompagnement ne soutient, ont une force ou plutôt une grâce d'expression, une justesse d'accent et une poésie tout ensemble, que plus d'une fois dans *Salammbô* M. Reyer obtiendra ainsi de la déclamation sans orchestre et de quelques notes solitaires.

Le second acte est presque entièrement réussi; il se tient et se maintient dans son ensemble. On y trouverait bien quelques taches légères, çà et là des soupçons de vulgarité rythmique ou mélodique,

des mouvemens inattendus et parfois un cantique de catéchisme au lieu d'un hymne païen. La scène, en outre, paraît un peu longue et monotone : une demi-heure de clair de lune, de psalmodies, de processions et de cérémonies sacrées, c'est beaucoup, d'autant plus que déjà le second acte de *Sigurd* s'ouvrait par une liturgie analogue et plus grandiose. La divinité qu'on adorait n'était pas la même, je le sais. M. Reyer le sait mieux encore, et je reconnais qu'il a donné au culte de Phœbé une couleur mélodique et orchestrale plus douce et plus féminine qu'à la religion d'Odin. Le tableau néanmoins, par sa composition générale, par l'ordre même des épisodes, rappelle inévitablement le précédent et fait un peu l'effet d'une seconde épreuve atténuée. Pour les acteurs comme pour les exécutans, un *bis* est toujours dangereux.

Les idées, et les idées heureuses, abondent ici. Le rideau se lève sur un prélude de cors, exposé tout seul comme le prélude de *Parsifal*, et suivi également d'arpèges qui semblent l'envelopper d'un nimbe. M. Reyer, pour obtenir cet effet vaporeux, s'est servi de gammes roulantes de harpes assez originales; au loin, adoucis et veloutés par la distance, retentissent de beaux appels des trompettes sacrées. J'ai moins aimé certaine ascension lente et chromatique des violons, qui montent jusqu'à de périlleuses hauteurs et prennent là une sonorité trop mince et trop perçante. Quant à la cantilène du grand-prêtre : *Sors des flots, déesse éclatante*, bien posée, bien déduite et bien achevée, elle fait un digne pendant à l'invocation d'un autre grand-prêtre, celui de *Sigurd : Et toi, Freia, déesse de l'amour.*

La marche religieuse a beaucoup de caractère. Elle suit une progression tonale dont les degrés servent d'échelons à la progression de toute la scène. Les différens motifs hiératiques se combinent ou plutôt se succèdent : le pontife déploie le zaïmph au-dessus des prêtres et des bayadères à genoux; il dit avec solennité le pouvoir magique du voile, les maux où sa perte plongerait Carthage et le péril de mort pour quiconque oserait le toucher. Cependant, Mathô, guidé par un esclave, a pénétré dans l'enceinte sacrée; cachés derrière un buisson de roses, tous deux contemplent le zaïmph qu'ils viennent dérober, et leur dialogue se mêle aux homélies, aux prières, sans que la vérité de la déclamation nuise à la beauté musicale de l'ensemble. On frappe à la porte du temple; c'est Salammbô; le grand-prêtre demeure seul avec elle. Excellent et du plus noble style, le *duo* qui s'engage entre eux. Veuillez, je vous prie, excuser ce vieux mot de *duo :* il me paraît encore le meilleur pour désigner tout entretien en musique de deux personnages, que ceux-ci chantent ensemble ou chacun à son tour. Ici, ils ne chantent que de cette seconde manière; mais qu'importe, puisqu'ils chantent de larges récits, de belles phrases à la fois mélancoliques et expressives, qui rendent avec autant de poésie que de simplicité la

pieuse curiosité, l'inquiétude sacrée de Salammbô. On citerait volontiers plus d'un passage de ce duo : les premières paroles de Salammbô au grand-prêtre, la réponse si calme et si sereine de Shahabarim : *Parmi les parfums, parmi les prières*, enfin tout l'ardent récit de la jeune fille, ce récit que terminent ces mots : *J'ai dormi pâle et solitaire*, double soupir d'orgueil virginal et de désir amoureux.

Le prêtre, se refusant aux vœux de Salammbô, la laisse sur le seuil redoutable qu'elle peut à son gré, pieuse ou sacrilège, respecter ou franchir. De beaux récitatifs encore, simples et graves, amènent... je n'ose et ne veux pas dire un air. On m'a conté qu'un jour, à l'Opéra, M. Reyer avait tancé d'importance un directeur qui s'était permis d'appeler ainsi le chant de Sigurd : *Hilda, vierge au pâle sourire*. Désignons donc par *cantabile, chose chantable*, ce que chante Salammbô devant la porte du temple, sa délicieuse rêverie, son aspiration à se fondre en nuage flottant, en impalpable vapeur, à se perdre « dans le rayon qui passe et fuit, dans la brise aux tièdes haleines. » Toute la mélodie ici (une longue et belle mélodie) est confiée à l'orchestre ; la voix ne fait que suivre et poser de temps en temps sur le chant instrumental quelques paroles, comme l'accompagnement jadis ajoutait quelques notes à la ligne vocale. L'orchestre a le premier rôle; il est le grand agent expressif; Salammbô ne parle qu'après lui, elle se tait avant lui; c'est lui qui achève l'idée et conclut la période musicale. On fait ainsi maintenant, et l'on peut faire très bien; M. Reyer le prouve dans cette page vraiment exquise. Mais on peut faire bien aussi selon une formule différente, et M. Reyer encore l'a prouvé dans une autre et non moins exquise page, de *Sigurd*, celle-là : *Des présents de Gunther je ne suis plus parée*. Toutes deux se ressemblent un peu par le sentiment; elles diffèrent par l'exécution : dans l'une, l'orchestre accompagne; la voix, dans l'autre. Laquelle est la meilleure? L'avenir jugera. Nous exposons et il décide.

Mais revenons à l'action. Salammbô sent redoubler son trouble et son désir; les voix de nouveau l'appellent; elle s'élance vers le sanctuaire, quand tout à coup, en haut des degrés, se dresse Mathô, couvert du pallium éblouissant. La phrase qui, tout à l'heure, guidait la rêverie de Salammbô, éclate alors avec fracas, emportant, dans son explosion magnifique, le chant triomphal du barbare. Voilà, je crois, le point culminant de l'ouvrage. Cette fois, nous croyons au voile de la déesse, et, comme Salammbô elle-même, nous sentons autour de nous, et le musicien a dû sentir en lui quelque chose des dieux.

Vers la vierge agenouillée et défaillante d'une joie divine, Mathô descend lentement. « Dis-moi, lui dit-elle, ô consolateur! dieu jeune et charmant, dis-moi sous quel nom on t'adore. » Et la phrase musicale traduit à merveille l'hallucination ravissante. « Je t'aime! » répond trois fois Mathô, mais tout bas, de peur que le rêve radieux ne

s'envole, et l'orchestre palpite, se soulève, comme pour se porter, lui aussi, au-devant de la rayonnante apparition. L'inspiration de M. Reyer s'est élevée et soutenue ici à de grandes hauteurs. Le moindre détail de ces belles pages a de l'intérêt et du charme, témoin certaine réponse de Mathô : *Je suis le mercenaire dont tu remplis la coupe aux jardins d'Hamilcar*, quelques notes à peine, mais timides, mais humbles et reconnaissantes, qui ramènent gracieusement dans l'orchestre la courte phrase de Salammbô au premier acte : *Bois, soldat, sois heureux !*

Nous passerons, si vous m'en croyez, sur le tableau du conseil des anciens, une longue, lourde et fastidieuse scène, où, malgré les efforts du compositeur et les nôtres, nous n'avons rien trouvé, sauf une certaine ressemblance du motif d'Hamilcar avec celui de Hunding, l'époux de Sieglinde, au premier acte de *la Valkyrie*, et une éloquente imprécation d'Hamilcar, attestant l'innocence de sa fille accusée. Le reste est, non pas le silence, mais au contraire le bruit, un bruit le plus souvent indifférent, parfois même désagréable, bruit de gros instrumens de cuivre qui prodiguent inutilement leurs notes caverneuses et leurs meuglemens sinistres. Cette délibération de vieux Carthaginois pourrait être supprimée sans dommage pour le poème et pour la partition. Elle fait comme un trou noir entre les belles scènes du temple de Tanit et la charmante scène à laquelle nous arrivons : la terrasse de Salammbô.

M. Reyer, quoi qu'on en ait pu dire, n'a soumis sa nouvelle partition à la règle étroite, à la formule unique d'aucun système. On ne saurait voir dans *Salammbô* la manifestation, encore moins le manifeste d'un parti arrêté, ni d'une doctrine absolue. Sans doute, l'œuvre est ce qu'on appelle une œuvre avancée; autrement dit, l'orchestre y joue un rôle considérable; les scènes, les phrases même s'enchaînent sans interruption, et *Salammbô* n'enrichira guère le répertoire des concerts et des salons; les duos, par exemple, ne sont pas coupés à l'ancienne mode, avec la symétrie d'autrefois; l'emploi du *leitmotiv* est fréquent, sans être odieux. Et avec tout cela, ou malgré tout cela, malgré ce régime en somme assez wagnérien, les belles parties de l'ouvrage sont belles par la liberté, l'aisance et la simplicité. Le tableau de la terrasse est un exemple précieux de l'éclectisme et de l'indépendance de M. Reyer. Il s'ouvre par un court prélude où plusieurs thèmes caractéristiques, celui du voile, celui des prêtres, celui de l'amour, sont rapprochés, enchevêtrés et comme imbriqués les uns dans les autres. Cette petite cuisine, fort goûtée aujourd'hui, est faite ici avec beaucoup de goût. Mais voyez : Shahabarim, le grand-prêtre, vient supplier Salammbô d'aller au camp des barbares reconquérir le zaïmph protecteur de Carthage, et la meilleure partie de ce dialogue

est déclamée à voix nue, sans autre accompagnement que de rares et courts frissons de timbales. Ce n'est plus à Wagner que l'on pense, mais à Verdi, j'entends le Verdi d'*Othello*.

Les exhortations du pontife ont décidé Salammbô. Elle ira, comme Judith, et comme Judith elle a besoin de toute sa beauté. La scène est charmante, eh! oui, charmante; ce mot revient sans cesse à propos d'une œuvre décidément plus gracieuse que grandiose. Voici les pages les plus originales, les plus étranges peut-être, que M. Reyer ait écrites. La Margyane de *la Statue* était plus classique que Salammbô, mais elle était moins touchante. Elle va partir, la pâle messagère, et tandis que sa nourrice, ses esclaves s'empressent à sa parure, ceignent ses épaules d'un manteau couleur de l'aurore, ses bras et son front de cercles d'or et de pierreries, le motif du voile, de ce voile que Salammbô va reprendre, revient à l'orchestre, non plus avec l'éclat d'autrefois, mais transposé en mineur, alangui et attristé. Le voile, toujours le voile! Son souvenir est partout : dans l'âme de Salammbô, dans sa voix, même dans son silence; dans les mélodies à demi souriantes, à demi mélancoliques dont l'orchestre accompagne ici la pantomime; dans un intermède plein de couleur, de fantaisie et de sentiment, où l'instrumentation de M. Reyer, le quatuor surtout, par sa plénitude et sa rondeur, nous a paru presque digne de M. Saint-Saëns.

La toilette de Salammbô est achevée. Sa vieille nourrice lui présente son miroir en lui parlant de ses noces prochaines. « Mes noces, » reprend Salammbô pensive; et, se levant lentement, montrant du doigt l'horizon où, peu à peu, vers les flots, dans la rougeur du soir, disparaît un vol de colombes :

Vois là-haut dans le ciel passer ce blanc nuage!
Nous sommes dans ces tristes jours
Où les colombes de Carthage
Partent, pour abriter loin d'elle leurs amours.

La période musicale se déroule doucement, comme une ombre qui descendrait à la fois sur la ville, sur la mer au loin silencieuse, et sur le front soucieux de la vierge tremblante. L'effet est obtenu ici par les moyens les plus simples, presque primitifs, par la seule déclamation flottant sur un trémolo de violons et quelques notes de harpe; mais quelle poésie et quelle maladive langueur! *Dans ces tristes jours où les colombes de Carthage...* Sous ces derniers mots, le dernier surtout, quelle intonation adorable, inquiète, irrésolue! *Mais elles reviendront, maîtresse. — Je le sais. — Et tu les reverras. — Peut-être.* La moindre note, ici, est exquise, et quelques mesures d'orchestre, tandis que les esclaves s'éloignent, viennent achever la délicieuse tristesse du tableau. — *Qui me donnera,* reprend Salammbô demeurée seule, *qui me don-*

nera, comme à la colombe, des ailes pour fuir dans le soir qui tombe? Et les notes tombent aussi, d'une chute lente et molle comme celle du soir. Elles se détachent sans secousse et se posent sans bruit. Nous voilà bien loin de Wagner, de l'école avancée et de la suprématie de l'orchestre sur toute voix humaine. Ici l'orchestre se tait, ou peu s'en faut; tout l'effet (et il est considérable) tient au seul contour de la ligne vocale, à l'isolement et à la détresse de cette faible voix que rien n'accompagne. Çà et là seulement un retour, une reprise tumultueuse d'orchestre marque le trouble croissant de Salammbô, son angoisse, ses terreurs. La nuit est venue; là-bas, dans le temple de Tanit, sonnent les trompettes sacrées. L'épouvante redouble au cœur de la jeune fille, elle appelle à son secours les génies protecteurs de sa race, elle les supplie de la sauver, de la retenir; mais la lune souriante apparaît sur la mer, et de l'orchestre monte en même temps, enveloppé, baigné d'une vapeur sonore, un des thèmes religieux dont le timbre velouté ressemble à la clarté qui se lève. Salammbô n'hésite plus; avec un cri de joie, de tendresse et d'extase, elle reconnaît et salue sa protectrice, sa déesse, et comme Armide vaincue par l'amour, elle s'abandonne tout entière à son astre bien-aimé.

Mieux vaut nous arrêter ici que de poursuivre notre étude. Nous avons insisté, — un peu longuement peut-être, — sur les belles parties de l'ouvrage; insister sur les autres serait encore plus long et plus désagréable à tout le monde. Il resterait beaucoup à dire, mais peu de bien. Moins favorisé que *Sigurd*, dont le dernier acte était le plus beau, la nouvelle œuvre de M. Reyer finit mal, par deux actes manqués. Passe encore pour le cinquième, auquel on eût pardonné de tourner un peu court. Mais le quatrième, l'acte de la tente, était capital. La scène décisive entre Mathô et Salammbô, voilà le centre, la clé de voûte de l'œuvre tout entière; c'est là qu'un duo d'amour vivant et vibrant, passionné et humain, devait faire équilibre au mysticisme, à la religiosité, à la rêverie des actes qui précèdent. Mais devant ce duo, qui pourtant s'imposait, l'inspiration du compositeur s'est dérobée; la critique, à son tour, peut bien se dérober devant une analyse ingrate et qui ne s'impose pas. Parvenu à certain endroit du roman, Sainte-Beuve écrivait : « Nous entrons dans des chapitres pénibles. » Ici, nous en écrirons autant de la partition; et, si vous le permettez, nous n'entrerons pas.

M. Reyer disait en écrivant son œuvre : Là où sera Mme Caron, là sera *Salammbô*. Il avait raison. Sans Mme Caron, on n'imagine pas *Salammbô* et le compositeur lui-même ne l'aurait peut-être pas imaginée. Le rôle est fait pour l'artiste et en quelque sorte par l'artiste, dont la voix, la physionomie, les attitudes, dont toute la nature esthétique a exercé sur le musicien une mystérieuse, mais très sensible influence. Mme Caron a inspiré, avant de l'interpréter, cette musique qu'elle a faite ainsi dou-

blement sienne. Salammbô a peut-être un peu moins de voix que Brunehild, mais elle a encore plus de talent, plus de noblesse et de sérénité, plus encore de cette grâce sérieuse et un peu étrange qui nous ravit et nous inquiète à la fois. Les autres interprètes ont fait de leur mieux, et pour quelques-uns, M. Renaud, par exemple, qui joue Hamilcar, M. Vergnet dans le rôle du grand-prêtre et M. Bouvet, dans le rôle effacé et inutile de Spendius, ce mieux est le bien. Mme Caron, M. Bouvet, M. Vergnet, hélas! sans parler de M. Reyer lui-même, tous transfuges de chez nous! L'orchestre de la Monnaie n'est plus dirigé par M. Dupont; on s'en est un peu aperçu. Quant au théâtre lui-même, il est dirigé par des administrateurs intelligens et courtois, auxquels nous sommes heureux, avec tous les Parisiens qui ont été leurs hôtes, d'adresser nos félicitations et nos remercîmens.

La place nous manque pour faire plus que féliciter un autre directeur de théâtre, Français celui-là, M. Porel, qui a donné une quinzaine de fois à l'Odéon l'*Egmont* de Goethe et Beethoven. On connaissait en France la partition, exécutée souvent au Conservatoire, où elle était accompagnée de strophes explicatives. Quant au drame, il fut récemment arrangé (vous savez ce que cela veut dire) pour l'Opéra-Comique, par MM. Wolff et Millaud. Un de nos confrères les plus écoutés a traité de « bel opéra » cette adaptation, ou cette parodie. Un autre, non moins écouté, a reproché à M. le directeur de l'Odéon d'accueillir trop de pièces *exotiques*. Il faut en conclure que l'original d'*Egmont* a semblé très inférieur à la contrefaçon, et que le théâtre de Goethe peut nous intéresser juste autant que le théâtre annamite. Tel a paru le sentiment général, et je n'ai pas ici qualité pour le contredire, ou le discuter seulement. Goethe, paraît-il, n'était pas homme de théâtre, et puis son *Egmont* n'est pas *amusant*. Le jour où nous l'avons entendu, d'aimables voisines de loges parlaient tout haut toilette et cuisine, pendant que l'orchestre jouait la Mort de Claire, quarante mesures qui sont parmi les plus belles de toute la musique dramatique. Mais, encore une fois, nous n'avons aujourd'hui ni la mission de défendre Goethe, ni le loisir d'admirer Beethoven. Si nous parlons un jour ici, comme nous en avons le dessein, de l'*Héroïsme dans la musique*, l'occasion sera plus favorable pour analyser le fier et doux chef-d'œuvre. Oublions en attendant de quelle triste manière la pauvre Claire a balbutié ses deux adorables chansons. Oublions aussi qu'à la répétition générale l'excellent orchestre de M. Lamoureux a joué un peu trop lentement le second entr'acte. Nous nous étions permis d'en faire humblement la remarque. Le chef impérieux avait mal pris l'observation; mais il en a tenu compte.

CAMILLE BELLAIGUE.

REVUE LITTÉRAIRE

ALEXANDRE VINET.

Étude sur Alexandre Vinet, critique littéraire, par M. Louis Molines. Paris, 1890 ; Fischbacher.

Je me sens un peu embarrassé pour parler d'Alexandre Vinet. Comme, en effet, quand je rassemble mes plus anciens souvenirs et que je fais mon examen de conscience, je ne trouve pas d'historien de la littérature à qui je doive davantage ni de qui j'ai plus appris, — non pas même Sainte-Beuve ou Désiré Nisard, — je suis heureux que l'occasion s'offre à moi de le dire. Mais, d'un autre côté, comme il y a bien déjà quinze ou vingt ans que je ne le lis plus, que je me garde même soigneusement de le lire, pour m'être jadis aperçu que, si j'avais par hasard une idée, Vinet l'avait toujours eue avant moi, je crains de n'en pouvoir parler avec autant de précision que je le voudrais. Je l'espère pourtant, et que le livre de M. Louis Molines sur *Alexandre Vinet, critique littéraire*, m'y servira de guide. S'il n'est pas toujours très bien écrit, ni même toujours assez clair, le livre de M. Molines est du moins consciencieux ; il est surtout complet en son genre ; et puisque rien n'a nui davantage à Vinet que l'extrême dispersion de son œuvre, on ne pouvait sans

doute lui rendre un meilleur office que de la ramasser ou de la résumer tout entière en un seul volume. Grâce à M. Louis Molines, il ne tiendra désormais qu'à ceux qui ne connaîtraient pas Alexandre Vinet, — j'entends le critique et l'historien de la littérature, — ou qui le connaîtraient mal, de le mieux connaître ; et j'ose les assurer, sur ma propre expérience, qu'ils ne s'en plaindront pas.

Car il est mal ou peu connu en France; et c'est une chose assez singulière que Sainte-Beuve lui-même, ayant saisi toutes les occasions qu'il pouvait de le louer, n'ait rien fait que de précaire pour la réputation d'un ami qui fut quelquefois son maître. Un autre critique, Edmond Scherer, en louant Vinet à son tour, a cherché les raisons de cette indifférence, et il a cru les trouver dans cette observation, assez désobligeante pour nous,

Qu'eût-il eu, par ailleurs, cent belles qualités,

Vinet aurait le tort, à nos yeux, d'être chrétien, protestant, et Suisse. Il y avait ainsi chez Edmond Scherer, on se le rappelle peut-être, une intrépidité d'affirmation dans le paradoxe tout à fait remarquable, comme encore quand il commençait un jour un article sur les *Sermons* de Bossuet par ces paroles dignes de mémoire : « *Le sermon est un genre faux;..* » et qu'il continuait en ces termes : « J'entends par genre faux celui dans lequel on ne peut ni penser, ni dire juste... » On avouera du moins que, dans le pays où leur qualité d'étrangers, et de Suisses, bien loin de leur nuire, a plutôt servi la gloire de Jean-Jacques Rousseau et de Mme de Staël, il serait bien étonnant qu'elle eût empêché Vinet de « prendre place dans notre littérature, » et ses œuvres d'y « atteindre le rang » que leur mérite « semblait devoir leur assigner. » Et, aussi bien, tout récemment encore, ce que Scherer n'avait pas pu pour Alexandre Vinet, ne l'avons-nous pas vu le pouvoir lui-même pour Henri-Frédéric Amiel, pour son *Journal intime*, pour l'inoffensive, précieuse, et déplaisante personne de cette contrefaçon de rêveur?

Il n'est pas plus vrai de dire qu'étranger de naissance et d'éducation, le « protestantisme » de Vinet nous le rende encore plus « étrange et étranger. » Mais plutôt, ce que l'on pourrait prétendre, c'est qu'en voulant accaparer Vinet pour eux seuls et en ne séparant pas en lui le théologien du critique, quelques protestans ont failli nous faire croire que la critique de Vinet, qui n'en est qu'à peine une conséquence, était une forme de sa théologie. En écrivant ceci, je songe au rédacteur de l'article *Vinet* dans la dernière *Encyclopédie des sciences religieuses;* et je crains que M. Louis Molines lui-même, dans son livre, n'ait encore

trop appuyé sur ce qu'on pourrait appeler le caractère confessionnel de la critique de Vinet. A Dieu ne plaise, au moins, que je médise ici de la théologie! « Ces études théologiques, abstraites et aujourd'hui presque décriées, sont une vigoureuse gymnastique pour l'esprit, » dit avec raison M. Louis Molines; et, pasteur lui-même, je n'aurais pas trouvé mauvais du tout qu'il en montrât l'utilité. J'admets d'ailleurs, puisque Vinet a joué son rôle dans l'histoire religieuse de la Suisse et même du protestantisme contemporain, qu'on en tienne compte, comme l'a fait jadis M. Eugène Rambert dans son *Histoire de la vie et des œuvres d'Alexandre Vinet* (1). Mais, après cela, si la partie durable de son œuvre, c'en est la partie de critique et d'histoire, c'est elle seule qui nous importe. En vérité, ce n'est pas d'être « protestant » qui nous rendrait Vinet étranger; mais c'est quand on veut qu'il le soit à tout prix, quand on nous le rappelle avec une inutile insistance, quand on réclame enfin pour le « protestantisme, » la hauteur de vues, la pénétration d'esprit, la préoccupation morale qu'il a portées dans la critique et dans l'histoire littéraire.

De toutes les raisons que l'on a données pour expliquer l'indifférence relative du public français à l'égard de Vinet, je n'en retiendrai donc qu'une seule : c'est la sincérité, c'est la sévérité, c'est, si je puis ainsi dire, l'intensité de son christianisme : « Analyser le rôle littéraire de Vinet, dit à ce propos M. Louis Molines, *ce n'est pas autre chose qu'étudier la critique littéraire au point de vue chrétien;* » et en effet, c'est bien ainsi que Vinet a compris la critique. Nous, cependant, en France, nous l'aimons mieux « laïque, » étant pour la plupart, comme on l'a dit si souvent, de la religion de Voltaire et de Béranger. Le Dieu des bonnes gens nous suffit, un Dieu qui aime à rire, un bonhomme de bon Dieu, qu'on honore sans y songer et rien qu'en usant de ses dons. Aussi excellons-nous, chez nos grands écrivains, à distinguer artificiellement ce qui ne saurait pourtant se séparer l'un de l'autre. Nous admirons « le style » de Pascal, mais nous réprouvons « le fanatisme » dont il est l'expression. Nous sommes fiers de Bossuet et de son « éloquence; » nous regrettons seulement qu'elle enveloppe quelquefois des idées « cléricales. » Nous n'aimons pas, pour le dire en deux mots, qu'on mêle la religion et la littérature. Nous n'aimons pas beaucoup non plus que l'on confonde la littérature et la philosophie. Ainsi nous faisons cas de *l'Esprit des lois*, mais le Montesquieu que nous citons, c'est celui des *Lettres persanes* ou du *Temple de Gnide*. Nous ne méprisons pas *l'Émile*, ni *le Discours sur l'inégalité*, mais comme nous préférons *la Nouvelle Héloïse!* Quoi encore? Nous estimons que la littérature est faite pour nous divertir, et

(1) George Bridel, éditeur, à Lausanne.

non pas pour nous faire penser. Rien n'est plus éloigné de la nature de Vinet, et rien par conséquent ne l'éloigne davantage de la nôtre. La valeur des œuvres, leur intérêt même, ne se mesure pour lui qu'au nombre et à la grandeur des idées qu'elles expriment. Et, comme il n'y en a pas de plus grandes à ses yeux que celles qui touchent à la vie morale, celles d'où dépendent la conduite, et conséquemment le progrès, c'est pour cela qu'on a pu dire que son « christianisme » avait éloigné de lui la foule des lecteurs français.

Mais est-il bien nécessaire d'être « chrétien » pour penser comme lui? Ses préoccupations, qui sont pour lui la conséquence de son christianisme, ne pourraient-elles pas s'en détacher peut-être? Et, indépendamment de toute idée religieuse, ne peut-on pas croire que, de tous les problèmes le plus important et le plus tragique pour nous, c'est encore celui de notre destinée? Je le crois, pour ma part, et qu'il l'est même d'autant plus que nous sommes plus libres et plus dégagés de toute espèce de confession. Catholiques ou protestans, c'est quand nous sommes vraiment « chrétiens » que nous pouvons, à la rigueur, nous passer d'agiter la question : elle est résolue; et nous ne sommes « chrétiens » qu'autant que nous la tenons fermement pour résolue. Nous n'avons pas davantage à nous préoccuper de la morale : elle est faite; et, d'en chicaner les applications particulières, — mais à plus forte raison, d'en discuter le principe, — outre que cela s'appellerait proprement hérésie, nous ébranlons imprudemment l'autorité simple et souveraine de ses prescriptions. Mais, au contraire, dès que nous ne croyons plus, dès que nous revendiquons et dès que nous reconquérons notre liberté de penser, alors, c'est justement alors, c'est alors surtout que nous avons besoin d'une règle qui guide nos actions, et d'une philosophie qui détermine notre conduite. Et d'où dépend cette philosophie, à son tour? ou qu'est-elle en elle-même, en son fond, qu'est-elle et que pourrait-elle être qu'une certaine façon de concevoir et de résoudre, ou de poser tout au moins le problème de la destinée? Moins nous sommes « chrétiens, » plus ces questions ont donc d'intérêt et d'importance pour nous. Bien loin d'en diminuer la grandeur, on l'augmenterait plutôt en les *laïcisant*. Et c'est ce que je veux dire en disant que, si le « christianisme » de Vinet est la règle intérieure de ses jugemens littéraires, on peut juger pourtant comme lui, sans être « chrétien. »

« La littérature, a-t-il dit quelque part, est par excellence l'expression de la société, c'est-à-dire tout à la fois du gouvernement, de la religion, des mœurs et des événemens, » et quand il le disait, il ne disait sans doute rien de bien neuf. Mais il ajoutait ailleurs : « Ce qu'on nomme communément *la littérature* se rapporte réellement à une connaissance spéciale, *qui est celle de la vie humaine*. Cela ne veut

pas dire précisément qu'elle nous apprend à vivre, mais qu'elle nous ouvre le spectacle de la vie. » Et encore : « Une société sans lettres serait une société sans lumière, sans morale, sans sociabilité et même sans religion. Non pas à la vérité que la littérature crée aucune de ces choses, mais elle les accompagne, et elle en est tellement la condition qu'on ne les conçoit pas sans elle. » Voilà le premier principe de sa critique, et non pas le moins original, ni surtout le moins fécond. M. Molines, dans son livre, s'est complu à montrer comment, par quelle suite ingénieuse de déductions subtiles, Vinet en a tiré des conséquences qui s'étendent jusqu'à la rhétorique et jusqu'à la grammaire. « Quoi d'étonnant, s'écrie Vinet, si un instinct universel veille d'un soin jaloux sur une grammaire et sur un vocabulaire dont l'altération rendrait imminentes la confusion des langues et la dispersion des forces de la société. *Veiller sur la langue, c'est veiller sur la société elle-même.* » Il compare en un autre endroit les écrivains sans correction à de « faux monnayeurs » dont les opérations « diminuent le crédit de la parole ; » et il ajoute ces mots, que je livre aux méditations de nos naturalistes et des réformateurs de l'orthographe française : *Le respect de la langue, c'est presque de la morale.* En effet, l'observation en paraîtra peut-être curieuse : les grands écrivains n'ont pas toujours assez respecté la morale ; ils lui ont même souvent donné de profondes atteintes ; mais, en revanche, depuis l'auteur du *Paysan parvenu* jusqu'à celui du *Paysan perverti*, depuis Marivaux jusqu'à Restif de la Bretonne, ou depuis l'auteur de la *Paysanne pervertie* jusqu'à celui de *la Fille Élisa*, tous les inventeurs de néologismes ont plus ou moins encouru le reproche d'immoralité.

Mais ce que Vinet veut surtout dire, et ce que nous pouvons dire avec lui, sans avoir besoin pour cela d'être « protestant » ni « chrétien, » c'est que, puisque les mots expriment des *idées*, ce sont bien les *idées* dont la valeur mesure celle des œuvres littéraires, et que, si la littérature est l'*expression de la société*, la critique et l'histoire ne sauraient séparer l'art d'avec la vie, qui l'inspire, l'enveloppe, et le juge. Pour nous approprier la doctrine et la rendre laïque, nous n'avons qu'à étendre un peu le sens du mot même de morale, et, puisque l'étymologie nous le permet, nous n'avons qu'à le prendre comme synonyme du mot de mœurs.

La littérature n'est pas un amusement d'oisifs ou un divertissement de mandarins ; elle est à la fois un instrument d'investigation psychologique, et un moyen de perfectionnement moral. En renouvelant les procédés de l'art, la manière même de composer ou d'écrire, nous pouvons dire, il faut dire qu'une grande œuvre n'accroît pas seulement le patrimoine héréditaire d'un grand peuple, elle en renouvelle encore et elle étend l'âme. Après *le Cid* et après *Polyeucte*

l'âme française était plus grande, elle s'était enrichie de tout ce qu'il y a de plus dans le *Polyeucte* de Corneille que dans Siméon Métaphraste ou dans son *Cid* que dans celui du *Romancero*. Quand un grand écrivain, en rendant littéraire ce qui ne l'était pas avant lui, — la jurisprudence ou la théologie, — ajoute au domaine public une province de plus, c'est la littérature elle-même qui s'annexe ainsi par milliers les indifférens et les étrangers. Après les *Provinciales*, il ne fut plus permis, il ne fut plus possible aux théologiens de s'isoler avec leur science dans l'obscurité des écoles, et l'*Esprit des lois* a tiré les magistrats du silence de leur cabinet pour les mêler aux agitations de l'opinion publique. Et de conquête en conquête, lorsqu'une grande littérature, ayant passé ses frontières, est devenue plus que nationale, ce n'est pas seulement le prix du bien dire qu'elle a fait sentir aux hommes, c'est encore celui de l'institution sociale et de la civilisation. Après et depuis Voltaire, il s'est établi dans l'Europe entière une façon nouvelle de penser dont on peut bien discuter si les inconvéniens n'ont pas plus d'une fois balancé les avantages, mais dont on ne saurait méconnaître en tout cas que la douceur des mœurs, que la facilité des relations, que l'agrément de la vie commune aient singulièrement profité. En d'autres termes encore : écrire, ce n'est pas seulement rêver, ou sentir, ou penser, c'est agir; et même, pour agir, il n'y a pas seulement besoin de le vouloir, dès qu'on écrit; puisque après tout, c'est la condition même de l'œuvre écrite qu'elle se détache de son auteur, et que, vivant d'une vie propre et indépendante, elle dure d'âge en âge pour être aux hommes un modèle qu'ils imitent, une conseillère qu'ils consultent, et une institutrice qu'ils écoutent.

Il me faudrait parler beaucoup, si je voulais énumérer ici les suites presque infinies du principe. Je me bornerai à faire observer aujourd'hui, que, depuis Vinet, il a été celui de George Eliot; que M. Taine y souscrit quand il fait ce qu'il a nommé le « degré de bienfaisance du caractère, » le juge suprême de la valeur littéraire des œuvres; et qu'hier encore il inspirait tout un livre : l'*Art au point de vue sociologique*, au regretté M. Guyau, — l'auteur assez libre, je pense, assez indépendant, assez audacieux même, de l'*Irréligion de l'avenir* et de l'*Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*.

Si tel est le premier principe de la critique de Vinet, en voici le second : c'est que, ce qu'il s'agit de retrouver sous les œuvres, c'est l'homme, et que, ce qui fait l'homme, c'est cette « combinaison de qualités qui distingue un homme entre tous ses semblables, et ne permet pas de le confondre avec aucun d'eux, ou, d'un seul mot, l'individualité. » Il s'en explique avec plus de précision dans ses *Études sur Blaise Pascal*, son chef-d'œuvre, et, — dans l'état d'inachèvement où elles nous sont arrivées, par une conformité singulière avec son mo-

dèle même, — ce que l'on a écrit de plus juste, de plus pénétrant et de plus profond sur l'auteur des *Pensées*. « L'individualité est la base de notre valeur propre, car, pour que nous soyons quelque chose, il faut d'abord que nous soyons, ou, en d'autres termes, que nos qualités soient à nous. Dans ce sens, l'individualité est rare, et l'on n'exagère pas en disant que la plupart des hommes, au lieu d'habiter chez eux, vivent chez autrui, et sont comme en loyer dans leurs opinions et dans leur morale. » On ne saurait mieux dire : il n'est donné qu'à peu de nous d'être eux-mêmes ; il n'appartient qu'à un très petit nombre d'hommes de ne ressembler qu'à eux seuls. J'ajouterai seulement que si, comme Vinet en fait la remarque à bon droit, « l'intelligence et le développement de l'esprit ne sont pas *des gages tout à fait assurés* de l'individualité, » réciproquement, d'être soi, seul de sa race et seul de son espèce, ce n'est pas non plus une garantie du développement de l'esprit ou de l'intelligence. Le théologien a ici égaré le critique. L'individualité, qui mesure bien la supériorité des consciences, ne mesure pas la valeur des esprits. Dans l'histoire de la littérature et de l'art, il y a des combinaisons uniques auxquelles on peut, auxquelles on doit préférer des combinaisons moins rares. Marivaux, par exemple, au XVIIIe siècle, est plus unique, si je puis ainsi dire, plus individuel que Voltaire, et, inversement, au siècle précédent, Bourdaloue le fut beaucoup moins sans doute que Mme de La Fayette ou que Mme de Sévigné.

Ce n'en est pas moins là que Vinet a vraiment excellé, comme critique, dans l'art délicat, savant, et subtil, de démêler ou de caractériser l'individualité des autres. Sainte-Beuve, avec sa manière de tourner autour du personnage, et presque uniquement soucieux d'étudier l'homme dans son œuvre, l'homme total, avec « ses mœurs domestiques, le tic familier, la gerçure indéfinissable, » Sainte-Beuve, dans sa chasse à l'anecdote, a plus d'une fois oublié l'œuvre, et nous savons de lui des jugemens bien étranges. Nisard, dans son ignorance affectée, je ne dis pas même de la psychologie, mais de la biographie des grands écrivains, les a traités trop souvent comme il eût fait d'illustres anonymes dont l'œuvre seule, pour ainsi dire, lui garantissait l'existence. Vinet, lui, les a connus aussi bien que Sainte-Beuve ; mais tout ce qu'il pouvait savoir de leur personne, c'est à une interprétation plus intime de leurs œuvres qu'il l'a fait uniquement servir ; écrivain moins habile sans doute que Nisard, et juge habituellement moins sûr, mais, en revanche, combien plus pénétrant ! Dans un Corneille et dans un Racine, dans un Voltaire et dans un Rousseau, ce qu'il a surtout cherché, c'est ce qui fait qu'ils sont eux ; il l'a trouvé sans sortir de leurs œuvres, en s'y enfermant au contraire ; et j'ose dire qu'en général il l'a mieux montré, plus ingénieusement que personne.

Il faut le suivre dans cette voie. Nous avons trop donné, depuis trente ans ou davantage, aux grandes causes, aux « grandes pressions environnantes : » la race, le milieu, le moment, — dont l'action est certaine, mais obscure, — et qui expliquent bien le génie des nations ou le caractère des siècles, qui n'expliquent pas, ou qui expliquent moins le caractère et le génie des individus. Si d'ailleurs nous avons le pouvoir en nous de résister à celui des grandes causes, et d'équilibrer la pression de la race, par exemple, ou celle du moment, c'est ce que je n'examine point, et j'en laisse volontiers le problème à la métaphysique. Mais évidemment, dans la même race et chez le même peuple, au même moment de son histoire et dans le même milieu, quelquefois dans une même famille, si, de deux hommes, l'un est Thomas et l'autre Pierre Corneille, si l'un est Scarron et si l'autre est Molière, il faut bien qu'en chacun d'eux il y ait quelque chose de différent de l'autre, et, dans tous les deux, de leurs contemporains. C'est ce que nous appelons leur individualité, dans la composition ou dans la définition de laquelle nous n'avons besoin de rien faire intervenir de mystérieux ou d'encore innomé. Comme en effet on voit, dans la nature, les mêmes élémens simples, combinés en des proportions différentes, engendrer des corps dont les propriétés diffèrent également de celles des corps qui leur ressemblent le plus, et de leurs élémens; ainsi, chacun de nous apporte en naissant des aptitudes qui sont uniquement siennes, et pas plus que nous ne rencontrons deux visages humains qui se ressemblent, deux Ménechmes ou deux Sosies, pas plus il n'y a deux esprits parfaitement semblables. L'individualité, parmi les hommes, c'est ce qui fait de chacun d'eux un exemplaire unique de lui-même, une combinaison, si je puis ainsi dire, qui n'a pas besoin d'être rare pour être singulière. Et de là cette conséquence : que, fût-elle un « produit » de la race, du moment ou du milieu, l'individualité, rien qu'en s'y mêlant, modifie l'action des grandes causes. Après qu'un Dante, par exemple, ou un Shakspeare ont passé, les « grandes pressions » elles-mêmes diffèrent de tout ce qu'ils y ont ajouté qui n'y était point compris avant eux. Ou plutôt, l'individualité dans l'histoire est une de ces grandes causes dont on parle, — et je crains, comme je le disais, que depuis un demi-siècle, historiens ou critiques, nous ne l'ayons vraiment trop oublié.

Car enfin, si l'individualité manifeste quelque part son pouvoir, n'est-ce pas précisément dans l'histoire de la littérature et de l'art? Quelques grands écrivains, j'y consens, — Voltaire ou Bourdaloue, dont nous parlions tout à l'heure, — peuvent bien être considérés comme l'expression de leur race ou de leur temps, quoique, si leur individualité n'a rien de très singulier, cependant elle soit déjà rare. Leurs qualités d'éloquence ou d'esprit sont celles de leurs contemporains, qui s'y

reconnaissent, pour ne pas dire qu'ils s'y mirent avec complaisance; et déjà c'est une chose rare que d'avoir à soi tout seul autant d'esprit ou d'éloquence que tous ses contemporains ensemble. Mais, plus souvent encore, c'est pour leur individualité que les artistes ou les écrivains s'inscrivent dans l'histoire de la littérature ou de l'art. La différence qui paraît entre eux et leurs contemporains, voilà ce qui consacre et ce qui fait durer leur mémoire. Nous ne leur demandons pas d'être très grands, il nous suffit qu'ils soient originaux. Inversement, s'ils ne sont pas originaux, nous les négligeons, et nous avons raison. Ou encore, si nous les lisons, si nous lisons Mairet, par exemple, ou Rotrou, ce n'est pas pour eux, ni pour notre plaisir, c'est parce qu'ils en ont précédé ou préparé de plus grands qu'eux-mêmes, c'est pour nous apprendre à sentir la différence qui les sépare de Corneille, et c'est toujours, on le voit, pour nous habituer à mettre à leur vrai prix le génie, l'originalité, l'individualité.

Mais un moraliste comme Vinet, tout en recherchant et tout en louant par-dessus les autres qualités celles qui font l'originalité, ne pouvait pas méconnaître les dangers de l'individualisme. Aussi, s'est-il constamment efforcé de distinguer l'individualisme et l'individualité. « Je ne crains pas, a-t-il encore dit dans ses *Études sur Blaise Pascal*, qu'aucun de vous confonde dans une fraternité imaginaire deux ennemis jurés : l'individualisme et l'individualité : le premier, obstacle et négation de toute société, la seconde, à qui la société doit tout ce qu'elle a de saveur, de vie, et de réalité. » Ces distinctions sont un peu subtiles, et il semble bien que le théologien et le critique se gênent encore ici l'un l'autre. C'est le théologien qui l'emporte dans le passage suivant : « Aussi longtemps que l'homme est immortel, il vaut plus que l'humanité, qui ne l'est pas. Aussi longtemps que l'individu attend d'un jugement au-delà de ce monde, il est plus grand que la société qui n'en attend point... L'immortalité de l'âme détrône la société et la met aux pieds, non de l'individu sans doute, mais de l'individualité. » Je n'aime pas voir ainsi les droits de l'individu mis dans la dépendance et au hasard d'une hypothèse métaphysique. Il y a d'ailleurs une distinction certaine, je l'accorde, sinon peut-être une contradiction entre l'individualisme et l'individualité, ou, pour nous servir de mots moins ressemblans, qui prêtent moins à la confusion, entre l'égoïsme et l'originalité. Mais quelle est-elle exactement, c'est ce que Vinet n'a pas pu dire, et, si j'avoue pour ma part que je serais embarrassé de mieux faire, il faut savoir quelquefois ne pas mettre dans nos opinions plus de logique et de cohésion que leurs objets n'en comportent.

Il a été plus heureux quand, pour achever sa doctrine et compléter son œuvre, il a le premier, je crois, ou l'un des premiers essayé de saisir d'un seul coup d'œil toute l'histoire de notre littérature. Sur ce sujet,

on remarquera qu'encore aujourd'hui même, c'est ce qui nous manque le plus, une histoire qui en soit une, si je puis ainsi dire; la véritable et vivante histoire dont Nisard a tellement simplifié, réduit, et systématisé les grandes lignes qu'on prendrait la sienne pour un théorème; l'histoire que Sainte-Beuve lui-même, dans ses *Causeries*, à force de battre les buissons, aurait plutôt embrouillée qu'éclaircie.

Grâce à ses préoccupations, morales autant que littéraires, c'est cette histoire qu'a entrevue Vinet, si même on ne peut dire qu'il en a tracé l'esquisse, — pour ceux au moins qui savent lire, — dans l'*Introduction* de son *Histoire de la littérature française au XVIIIe siècle*. Non pas sans doute qu'il se soit aperçu le premier que le XVIIe siècle, dans son ensemble, « pouvait être considéré comme une halte, un espace intermédiaire entre deux époques de critique et de négation; » ou encore, et pour en emprunter à Sainte-Beuve l'image expressive, comme un pont, jeté sur le courant qui relie Montaigne à Pierre Bayle et l'auteur de *Pantagruel* à celui du *Rêve de d'Alembert*. Mais, considérant que la Renaissance était, dans un monde chrétien, la réapparition de l'antique naturalisme, il a vu que la réforme, et après la réforme, le jansénisme étaient, eux, un effort pour sauver la morale au moins des ruines du moyen âge. Le XVIIe siècle a semblé justifier la tentative, et, pendant cinquante ou soixante ans, on a pu croire qu'on avait enrayé le progrès du naturalisme. Mais il n'a pas tardé longtemps à reprendre son cours, plus impétueux, plus violent de tout ce qu'il avait rencontré de résistance, et les derniers « philosophes » ont fini par conclure qu'il fallait, selon le mot célèbre, « se déchristianiser et se rendre Grec ou Romain par l'âme. » De telle sorte que les dernières années du XVIIIe siècle rejoignent ainsi les commencemens du XVIe siècle; et trois cents ans d'histoire littéraire se distribuent, s'ordonnent et se composent par rapport à un seul problème.

Sur quelle conception de la vie réglerons-nous la conduite? C'est la question que Rabelais a posée et qu'il a résolue dans le sens que l'on sait; la question que Calvin, que Pascal, que Bossuet, que Leibniz, ont décidée dans le sens précisément contraire; et la question enfin que l'*Encyclopédie*, en la ramenant à son point de départ, a résolue comme la Renaissance. Ou en d'autres termes encore : le XVIIe siècle est une « réaction » contre le XVIe, mais le XVIIIe à son tour en est une contre le XVIIe, et comme c'est le même problème que l'on continue d'agiter, le XVIIIe siècle, par-delà le XVIIe siècle, dans ses traits les plus généraux, reproduit, renouvelle, et en même temps fortifie la tradition du XVIe.

Encore ici, je crois que Vinet a raison, et quand il aurait tort, — je veux dire, si l'on refusait de mettre ainsi dans une histoire de la littérature française, la question morale au premier plan, — il aurait toujours

raison, puisque d'aucun autre point de vue, vous ne pourrez, en effet, mieux reconnaître ni mieux déterminer les « masses » de cette histoire; d'aucune autre manière vous ne pourrez plus aisément grouper les hommes ni définir les caractères des œuvres; ni d'aucun autre sommet vous ne discernerez plus nettement la division, la succession, la diversité des époques. Mais je vais plus loin; et je dis que le théologien, s'il l'a quelquefois gêné, a au contraire ici singulièrement aidé le critique et l'historien. En réalité, pendant trois cents ans, la question religieuse a été l'âme de la littérature. De l'*Institution chrétienne* au *Génie du christianisme*, en passant par les *Essais* de Montaigne et par les *Pensées* de Pascal, par les *Sermons* de Bossuet et par le *Tartufe* de Molière, par l'*Athalie* de Racine et par le *Candide* de Voltaire, il n'y a pas une grande œuvre qui ne soit plus ou moins pour ou contre la religion; et il serait bien étonnant que la connaissance ou la curiosité des choses de la religion ne fussent pas de quelque secours à l'intelligence, et au jugement d'une telle littérature.

Voilà sans doute bien des services. Comment donc expliquer que la réputation de Vinet, qui de son vivant même avait déjà franchi les frontières de sa patrie, ne soit pas plus grande ni plus solidement établie parmi nous? C'est qu'en premier lieu, s'il a eu des idées, beaucoup d'idées, de très générales et de très ingénieuses, il a manqué, je ne sais d'ailleurs comment ni pourquoi, de la force d'esprit qu'il lui eût fallu pour les développer ou les faire valoir. Ses vues, quand elles sont profondes, sont courtes, mais, quand elles sont plus longues ou plus larges, elles sont vagues. A la vérité, quoique nous ayons de lui vingt ou vingt-cinq volumes, dont il y en a bien une dizaine sur l'histoire de la littérature, nous n'avons pourtant que des fragmens de son œuvre, dont il n'a pas eu le temps d'équilibrer les proportions. Mais autant qu'on en puisse juger, « le temps n'eût rien fait à l'affaire, » et très capable de concevoir le plan d'une grande œuvre, il semble qu'il le fût beaucoup moins de l'exécuter. Comme d'ailleurs on faisait volontiers en son temps, il met ses idées dans une espèce de *Discours préliminaire*, et content de les y avoir mises, il ne les oublie pas, mais on dirait qu'il les oublie, à mesure qu'il avance et qu'il essaie de pénétrer dans le détail des choses.

J'ajouterai qu'il écrit mal; et rien ne m'a plus étonné, dans cet article d'Edmond Scherer dont j'ai cité quelques mots, que d'y lire ce jugement du style de Vinet : « Si j'avais à définir le style de Vinet, je dirais qu'il a mis l'esprit dans le style, comme d'autres y ont mis l'imagination. Il a l'image heureuse, appropriée, mais il a surtout l'inattendu de l'image, la rencontre fortuite, le contraste piquant. L'esprit qui consiste dans le rapprochement à la fois exact et imprévu; l'esprit éclate sous sa plume comme les étincelles qui partent d'une machine élec-

trique trop chargée. C'est un feu roulant de choses ingénieuses. Ce sont des allusions, des intentions, des comparaisons qui se croisent, qui s'enchevêtrent et qui finiraient par éblouir, si le tout n'était soutenu d'un dessin ferme et net. » C'est à peu près ainsi que l'on pourrait louer le style de Marivaux; et comme, par malheur, il n'y en a pas qui soit moins convenable aux idées que traite habituellement Vinet, on ne saurait, à notre avis, en croyant servir sa réputation d'écrivain, lui nuire davantage.

A vrai dire, il est lourd et précieux, lourd quand il s'abandonne, et précieux quand il se travaille, avec moins d'esprit, comme la plupart des précieux, que d'envie d'en avoir. Ses allusions me déroutent, ses intentions m'importunent, et ses comparaisons m'affligent. « L'esprit humain marche par antithèse et par réaction : il ressemble au pendule, dont les oscillations vont sans cesse de gauche à droite et de droite à gauche. Mais le pendule demeure enchaîné ; la valeur de l'une de ses oscillations est perpétuellement compensée par celle de l'autre; tandis que l'action et la réaction de l'esprit humain ne se détruisent pas complètement : il reste toujours un excédent, et ces excédens additionnés forment la somme des progrès de l'esprit humain. » Voilà de ses comparaisons; et voici de ses images: « Au sein du bassin limpide, mais profond, où s'arrête l'esprit du XVIIe siècle, on entrevoit la forme du monstre qui doit plus tard arriver au jour. » J'en citerais bien d'autres encore, s'il le fallait, mais je me le reprocherais à moi-même, et ces exemples suffisent à prouver que Vinet, qui a si bien parlé du style des autres, n'a pas eu, pour lui, le sentiment du style. Encore une fois, il écrit mal, et les défauts de sa manière d'écrire sont justement ceux de tous qu'on pardonne le moins au critique et à l'historien.

Que restera-t-il donc d'Alexandre Vinet? Car je ne l'ai pas assez dit, en termes assez clairs, et c'est par là que je veux terminer. Il en restera tout d'abord ce que l'on pourrait appeler un *penseur* dans la critique et dans l'histoire de la littérature, abondant et fécond en idées, qu'il n'a pas eu la force ou le temps de développer lui-même, et qu'ainsi nous pouvons lui reprendre pour nous les approprier. C'est ce que savent bien tous ceux qui ont pratiqué ses *Moralistes français*, ou ses *Poètes français sous Louis XIV*, ou son *Histoire de la Littérature française au XVIII siècle*, ou ses *Études*, le premier volume surtout de ses *Études sur la littérature française au XIXe siècle*, où il a si bien parlé de Chateaubriand et de Mme de Staël. D'autres amusent ou charment, si l'on veut, davantage, comme Sainte-Beuve; et d'autres, comme Nisard, ont cette supériorité sur lui, d'avoir mis tout leur talent et donné leur mesure dans un livre durable; Vinet fait penser; il aide surtout à penser, ou mieux encore il y excite; et, de combien de nous en peut-on

dire autant ? Psychologue, longtemps avant que ce mot fût à la mode, et moraliste ingénieux, pénétrant, profond, personne encore n'a parlé mieux que lui de quelques-uns de nos grands écrivains, et en particulier de Pascal. — le Pascal des *Provinciales*, mais surtout celui des *Pensées*, — non pas même Sainte-Beuve, et encore bien moins Victor Cousin. C'est quelque chose, et c'est même beaucoup, si nos jugemens nous jugent nous-mêmes, et que de bien parler de quelques hommes extraordinaires, ce soit, pour ainsi dire, se mettre un peu de leur famille. Ni Cousin ni Sainte-Beuve n'étaient de la famille de Pascal. Et ce fut enfin une âme haute et noble, une de ces âmes rares, qui sont naturellement, ou nécessairement, pour beaucoup de raisons, plus rares en critique qu'ailleurs. Car, vous ne croyez pas sans doute, — je ne nomme ici que des morts, tout à fait morts, — vous ne croyez pas qu'ils eussent l'âme noble, les La Harpe ou les Fréron ? Aussi, bien des choses leur ont-elles échappé, toutes celles qu'on nomme à peu près des mêmes noms en morale et en littérature : délicatesse du sentiment, distinction de l'esprit, élévation de la pensée, toutes ces qualités plus intimes et par conséquent plus cachées, qui peuvent autant pour faire durer les œuvres que la vérité de l'observation, que la richesse de l'imagination, que la splendeur du style. Mais c'est précisément ce que Vinet a le mieux connu, ce qu'il a le mieux mis en lumière, et c'est ce qui fait l'entière originalité de sa critique. Ce qu'il y a de plus noble dans la littérature ou de plus exquis, voilà ce qu'il a le plus profondément senti lui-même, et le mieux exprimé ; et il est bien possible que ses livres ne soient pas des livres, qu'ils ne soient que des notes, et des notes souvent mal écrites, mais voilà cependant ce qu'on ne trouvera, ce que du moins, pour ma part, je n'ai jamais trouvé qu'en eux.

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

28 février.

Si on voulait se représenter des hommes de parti, des politiques de parlement, des ministres dupes de la plus étrange des hallucinations, aveuglément occupés à gaspiller une situation, à ruiner un régime, des institutions, en ajoutant les fautes aux fautes, les inconséquences aux inconséquences, que pourrait-on imaginer de mieux que ce qui existe aujourd'hui? Il est certain qu'on a rarement vu chambres et ministère laisser plus bénévolement échapper toutes les occasions de rentrer dans la vérité d'une sérieuse et libérale politique, pour se perdre plus que jamais, avec un véritable acharnement de médiocrité, dans toutes les maladresses, dans les petites tactiques, dans les plus vulgaires expédiens de parti. Il y a dans nos régions officielles une sorte de fanatisme étroit et subalterne qui rabaisse tout, qui empêche de voir la réalité des choses et n'a plus même l'excuse de la passion.

Lorsqu'au dernier automne, un scrutin qui ne manquait pas d'une certaine gravité, d'une certaine solennité émouvante, s'ouvrait en France, on ne savait pas trop, il faut l'avouer, ce qui allait arriver, — ce qui allait sortir de cette urne mystérieuse. On le savait, à n'en pas douter, le lendemain. Le résultat était aussi clair, aussi décisif qu'il pouvait l'être. A travers les obscurités et les confusions inévitables d'un si vaste mouvement, le pays avait manifesté ses vœux, ses sentimens, ses intimes aspirations avec une irrésistible évidence... Ou les élections n'avaient aucun sens, ou cette grande masse française, qu'on venait d'interroger, avait dit qu'elle ne demandait ni un changement de régime, ni une révolution d'institution, qu'elle demandait tout simplement une politique laissant de côté les vaines querelles, les guerres de parti pour s'occuper désormais de rétablir l'ordre dans les finances, la paix dans les esprits, l'équité conciliante

dans l'administration. C'était le programme d'une législature, d'un gouvernement que le vote populaire venait de tracer instinctivement. La plupart des républicains eux-mêmes en convenaient au lendemain des élections, lorsqu'ils avaient encore le sentiment de la crise à laquelle ils venaient d'échapper par un succès presque inespéré. Six mois sont passés depuis, on dirait que des années se sont écoulées, que tout est déjà oublié, et c'est là justement la première cause de cette impuissance turbulente et confuse où l'on se débat aujourd'hui sans prévoyance et sans direction.

A peine rentrés dans cette atmosphère factice du Palais-Bourbon, des réunions plénières, des intrigues de couloirs, les élus de la veille, tout fiers de se retrouver une majorité, oubliant lestement le pays, semblent n'avoir plus songé qu'à exploiter leur victoire, à exercer leurs petites représailles, à renouer leurs combinaisons de parti. Les modérés, qui avaient eu quelque succès, sont passés on ne sait où ; ils reparaîtront sans doute quelque jour, — pour le moment ils ont disparu, ils sont restés silencieux. Tout ce qu'ils ont pu a été de ne pas mêler leur voix à celle de M. Ribot, qui a prouvé sa modération et son tact politique en déployant son éloquence contre les influences cléricales. Les radicaux ont repris leur hardiesse et n'ont rien négligé pour imposer bruyamment leur domination en intimidant les indécis de l'opportunisme. Entre tous ces camps, le gouvernement, ahuri, renonçant à avoir une volonté, passe depuis trois mois son temps à louvoyer, à se donner une apparence de maintien, à flotter entre tous les partis, et, en définitive, à plier aux premières injonctions des radicaux. Ils sont là, tous mêlés, gouvernement et partis, impuissans à former une majorité et à donner au pays ce qu'il demande, allant au hasard, toujours prêts à accumuler sans réflexion les inconséquences et les fautes. Ils ne peuvent s'en défendre, soit qu'ils provoquent par des invalidations systématiques de nouvelles élections boulangistes, comme les dernières élections de Paris, soit qu'ils se trouvent en face de quelque incident imprévu, comme cette affaire où un jeune prince, à la hardiesse généreuse et séduisante, a suffi pour troubler leur sang-froid depuis la première jusqu'à la dernière heure.

Eh! sans doute, elle a mal commencé, elle finit plus mal encore, cette étrange affaire où, pour n'avoir pas eu au début une idée nette, un peu de résolution, on a été entraîné de faute en faute, sans qu'on soit arrivé au bout. Et s'il en est ainsi, c'est qu'il n'y a pas eu un gouvernement ayant le sentiment vrai et politique des choses, sachant se dégager des petitesses de parti et accepter sans faiblesse la responsabilité d'un acte de prévoyance. On s'est exposé à s'entendre dire brutalement par un journal anglais qui n'est même pas des plus hostiles, le *Times*, que décidément « un homme d'état ne s'improvise pas plus qu'un cordonnier, et que pour être capable de gouverner une nation

un long apprentissage est aussi nécessaire que celui qu'on demande à ceux qui sont chargés de confectionner une paire de bottes. » La comparaison n'est peut-être pas des plus relevées; elle n'est que plus significative. Assurément, s'il y avait eu dès l'origine un gouvernement, il aurait aussitôt jugé de haut cet incident inattendu; il ne lui aurait pas laissé le temps de grandir, il en aurait fini dès le premier soir en ramenant à la frontière le brillant conscrit qui venait réclamer sa place dans l'armée française. On a hésité et c'est la première faute. On a laissé s'engager un procès qui était déjà une complication et où M. le duc d'Orléans s'est naturellement montré ce qu'il est, un jeune prince au cœur ému de patriotisme, impatient de servir son pays, risquant avec une bonne grâce chevaleresque sa liberté. Il n'a pas marchandé avec ses juges, il s'est livré tout entier avec la franchise de ses vingt ans. La condamnation a été prononcée: c'était encore une occasion d'en finir et il paraît bien qu'on en a eu la pensée. La grâce, une grâce immédiate, sans condition, répondait sûrement aux vœux de M. le président de la République,— elle était même, dit-on, déjà décidée et arrêtée; mais voilà où la débâcle a commencé! M. le président du conseil, avant d'aller plus loin, a voulu prendre l'air du Palais-Bourbon, « aller causer familièrement avec ses amis, » comme il le disait hier. Il s'est vu aussitôt assailli par les clabauderies radicales et le cœur ministériel s'est glacé, on n'a plus osé! non, on n'a plus même osé avouer qu'on avait eu cette pensée de rendre la liberté à un jeune homme coupable d'avoir voulu être un soldat de la France. Et alors qu'a-t-on fait? On a procédé en vérité comme dans un complot. On est allé nuitamment réveiller le jeune prince qui dormait en paix; puis ce grand criminel a été expédié furtivement, avec toute sorte de précautions, entre deux agens de sûreté sur une maison centrale, sur Clairvaux.

Allons, l'expédition a bien marché! M. le ministre de l'intérieur, à ce qu'on nous raconte, recevait ce soir-là, d'heure en heure, les nouvelles de l'opération, en s'amusant à un vaudeville du Palais-Royal, et il a pu être content de sa police! M. le duc d'Orléans, mis en voiture entre minuit et une heure du matin, n'a pas rencontré de manifestans prêts à l'enlever sur le quai de l'Horloge pour le conduire à l'Élysée, et il n'a tenté aucune révolution sur le chemin de Clairvaux! Les plus basses envies démagogiques sont satisfaites, le jeune prince aura de la cellule, dans le voisinage des bandits vulgaires! Ceux qui savent comment on a raison du ministère l'avaient annoncé; c'était ce qu'ils voulaient, c'est fait! La république est sauvée! — Malheureusement, en gardant son prisonnier, le gouvernement n'a pas diminué ses embarras; il n'a fait, au contraire, que les augmenter en donnant à l'acte d'une jeunesse hardie le prestige de l'épreuve, de la captivité, et en se mettant lui-même dans une situation sans issue; mais il y a, de plus, un fait qui a bien quelque gravité et auquel on ne prend pas garde.

Le droit de grâce, qui est inscrit dans la constitution, est un droit personnel, spontané, attribué au président de la république. Ce droit paraît avoir été réellement exercé; l'usage qui en avait été fait dans la circonstance la plus avouable a été cependant bel et bien désavoué, d'une heure à l'autre, devant le bon plaisir de quelques agitateurs sans mandat. Il est donc démontré qu'avec la complicité ministérielle, le chef de l'État a été atteint dans une de ses plus éminentes prérogatives, que, par une indigne fiction, le droit de grâce est passé de M. le président de la république à un clan radical. On aura beau subtiliser, on a subi la loi des radicaux, et c'est ainsi que le ministère a réussi à couronner la série de ses fautes par une dernière faute qu'il faut bien appeler une vilenie commise sans conviction, à donner la mesure de ses faiblesses, à fournir un prétexte de plus aux revisionnistes contre une constitution avilie par ceux-là mêmes qui sont chargés de la défendre.

Voilà six mois déjà qu'un gouvernement faible et une majorité qui n'est pas une majorité sont occupés à sauver la république de la même manière. Ils la sauvent, tantôt par des actes de brutalité maladroite qui ne servent qu'à populariser un jeune prince à la bonne humeur séduisante, tantôt par des invalidations de parti qui tournent contre eux, tantôt enfin par des essais de lois répressives qu'ils déguisent sous toute sorte d'euphémismes. Au fond, ils ne sauvent rien, ils ne réussissent à rien. Ils expient par l'impuissance la première faute qu'ils ont commise, en se plaçant en dehors du courant du pays, en interprétant les dernières manifestations du suffrage universel au profit de leurs passions et de leur domination. Ils l'avouent eux-mêmes, ils se sentent dans une voie où il n'y a ni une majorité, ni un gouvernement, ni une politique saisissable, où l'on ne se retrouve que pour accomplir quelque œuvre de parti, pour se donner le plaisir de quelque représaille. A quoi servent donc ces invalidations qui ne sont même pas encore épuisées? Les républicains de la chambre se sont plu à annuler, presque sans examen, bon nombre d'élections de Paris, sous prétexte qu'elles étaient boulangistes. Ils n'ont même pas été arrêtés par l'inconvénient de raviver des agitations périlleuses ou stériles. Qu'a-t-on gagné? Paris vient, il y a quelques jours, de renvoyer au Palais-Bourbon, à peu près tous ces candidats invalidés, — et comme M. Boulanger n'est plus heureusement le héros du jour, comme le boulangisme est passé de mode, ces élections parisiennes elles-mêmes ne sont nécessairement que l'expression d'un mécontentement persistant. Les autres invalidations ont des résultats à peu près semblables; là même où le candidat invalidé échoue, l'élection prouve assez que le pays ne cesse pas d'être partagé en deux camps presque égaux. Décidément les invalidations ne sauvent rien!

Pense-t-on être plus heureux en s'armant de lois nouvelles sur la

presse ou plutôt contre la presse pour la défense du régime? C'est depuis quelque temps, surtout depuis les dernières crises et les élections, une sorte de mot d'ordre. Il y a au Palais-Bourbon une proposition pour fortifier la répression des journaux. Ces jours derniers à peine il y a eu, au Luxembourg, une discussion aussi savante qu'animée sur une motion semblable proposée par un brave modéré, M. Marcel Barthe. L'objet est toujours le même : il s'agit de faire passer un certain nombre de délits de presse de la juridiction du jury à la police correctionnelle. La raison est aussi toujours la même : c'est le déchaînement outré et offensant de la presse. Assurément, depuis quelques années, les journaux se sont livrés à d'étranges excès. Ils ont répandu sous toutes les formes l'outrage, l'injure, la calomnie, la diffamation, sans respecter ni le rang, ni les services, ni les intérêts privés, ni les intérêts publics, ni le gouvernement, ni les hommes. C'est malheureusement vrai; mais, d'abord, si ces excès ont été possibles, qui donc l'a voulu? Lorsqu'il y a dix ans, les républicains, tout gonflés de leurs succès et de leur fortune, ont voulu faire leur loi sur la presse, ils n'avaient pas assez de dédains pour toutes les lois anciennes, pour les lois de 1819, pour celles de 1830. Ils prétendaient dépasser tout le monde par leur libéralisme et prouver que la république seule pouvait supporter une liberté complète. On avait beau les avertir qu'ils se préparaient des mécomptes : ils n'ont rien écouté, ils ont fait leur loi de 1881, qui a tout permis. Aujourd'hui, on est un peu honteux et repentant. On ne l'avoue pas de peur d'être suspect de palinodie et de paraître renier ce qu'on a toujours défendu. On a recours à des euphémismes. Oh! ce n'est pas la liberté de la presse qu'on veut diminuer,— c'est la diffamation qu'on veut atteindre par un tout petit changement de juridiction! On oublie seulement que ce qu'on appelle la juridiction, c'est ce qui a toujours passé pour la vraie garantie de la liberté de la presse.

Encore si, dans un sentiment supérieur de bien public, avec la préoccupation des dangers auxquels les excès des journaux peuvent exposer les intérêts les plus élevés, on proposait une revision sérieuse et réfléchie du régime de la presse, ce serait une œuvre digne de tenter des esprits prévoyans. En réalité, ce qu'on propose, c'est une mesure de circonstance, une apparence de réforme décousue, limitée, une manière de rendre, particulièrement aux fonctionnaires, la garantie de la police correctionnelle, et de pouvoir dire qu'on a maintenu la loi de 1881. Bref, c'est un expédient de répression ou de combat, et les expédiens de ce genre ne sont pas plus efficaces que les invalidations de parti ou les rigueurs à l'égard d'un prince généreux, pour raffermir une situation ébranlée. La police correctionnelle n'est qu'une défense insuffisante et même compromettante. C'est la politique de dix ministères qui a fait le mal, et, ainsi que l'a dit, dans la discussion récente

du Luxembourg, un sénateur qui s'est fait honneur par la fidélité de ses idées libérales, M. Trarieux, le vrai moyen de réparer le mal, c'est de faire de la bonne politique, de répondre au vœu d'apaisement et d'ordre qui est dans le pays.

Ce ne sont point les spectacles curieux ni même les affaires sérieuses qui manquent en Europe. Ils ne manquent ni en France, ni dans les autres pays qui n'ont pas moins que nous leurs embarras et leurs crises. Les élections qui viennent de se faire en Allemagne ont certes tout le caractère d'un événement des plus singuliers, des plus instructifs, et par les circonstances dans lesquelles elles se sont accomplies et par l'intervention de l'empereur Guillaume II, et par le résultat de ce récent scrutin du 20 février. On pouvait bien voir depuis quelques jours que l'opinion était ébranlée ou partagée, que la population de certaines régions se laissait aller à des courans dangereux; on distinguait dans tous les cas, de toutes parts, une incertitude qui ressemblait à de l'anxiété. On ne s'attendait pas à ce qui est sorti du scrutin, et le résultat, tel qu'il apparaît aujourd'hui, a d'autant plus de gravité que les élections avaient eu pour préliminaires les rescrits impériaux destinés à attester la sollicitude du souverain pour les réformes sociales, à rallier, ne fût-ce qu'en partie, les populations ouvrières.

En réalité, le vote du 20 février a, dès ce moment, une signification des plus caractérisées, et même assez embarrassante pour le gouvernement. Il y a un premier fait sur lequel on ne peut se méprendre. L'Alliance connue sous le nom de « cartel, » et formée des conservateurs purs, des conservateurs libres, des nationaux-libéraux, cette alliance est la grande vaincue du 20 février. Les nationaux-libéraux, à eux seuls, perdent plus de cinquante sièges. Les conservateurs ne sont pas moins atteints. Cette majorité, un peu factice, pourtant assez fidèle, sur laquelle s'appuyait le gouvernement depuis 1887, est virtuellement dissoute. Elle n'est plus qu'une minorité déçue, aigrie par la défaite, peut-être divisée désormais et impuissante. Au camp de l'opposition, les uns gardent leurs avantages, les autres sont en progrès évident. Le centre catholique, conduit par M. Windthorst, a déjà plus de quatre-vingt-dix élections, et avec les ballottages, il retrouvera vraisemblablement son chiffre ordinaire de cent représentans. L'Alsace-Lorraine, invariable dans sa fidélité, a toujours ses élus de la protestation, M. Charles Grad au premier rang. Les progressistes, qui suivent le drapeau de M. Richter, ont reconquis quelques sièges. Ceux qui ont gagné le plus, en définitive, ce sont les socialistes. Ce n'est pas que les socialistes entrent, pour cette fois, en victorieux au parlement; ils n'en sont pas là. Ils étaient au nombre de onze dans le dernier Reichstag; ils ont déjà, par le vote du 20 février, plus de vingt élections. Ils ont la chance d'en avoir, par les ballottages, de trente à quarante. Ce n'est

pas là encore, si l'on veut, une force parlementaire redoutable; mais ce qu'il y a de caractéristique, de frappant, c'est le mouvement continu, incessant qui se dévoile à travers ces chiffres. En 1871, les socialistes ne réunissaient, dans tout le pays allemand, que 124,000 voix; ils montaient à 350,000 en 1874; ils en étaient au demi-million de voix en 1884, à 760,000 en 1887; le dernier scrutin va leur donner plus d'un million et demi de suffrages! Vainement, depuis quelques années, on a employé tous les moyens, tantôt les répressions, tantôt les concessions : le mouvement ininterrompu suit son cours d'élection en élection!

Ainsi, on en est là! Une majorité décomposée, un centre catholique toujours le même, des progressistes satisfaits de quelques avantages, des socialistes en petit nombre dans le Reichstag, mais représentant près de deux millions de voix dans le pays, ce sont les résultats saillans du vote du 20 février. En sorte que le gouvernement se trouve dans l'alternative de rechercher l'alliance du centre catholique, en payant naturellement cette alliance, s'il veut avoir une majorité, ou de dissoudre à la première occasion ce parlement nouveau, qui vient d'être élu pour cinq ans. La situation ne laisse pas d'être compliquée, et il pourrait bien y avoir, un jour ou l'autre, de l'imprévu.

De toute façon, en dehors même des conséquences parlementaires qui pourraient se produire, le fait significatif des élections du 20 février est donc le progrès persistant, irrésistible et, jusqu'à un certain point, redoutable du socialisme en Allemagne. Jusqu'ici, chose à remarquer, on avait la ressource d'accuser toujours la France. C'était la France qui passait pour être le grand foyer des propagandes et des contagions révolutionnaires! C'était la France qui infestait les États conservateurs, l'Europe entière, d'anarchisme, de socialisme! La France était la grande suspecte! Aujourd'hui, la France peut avoir ses misères, on ne peut plus dire que d'elle vient le danger. C'est en pleine Allemagne, au milieu du plus vaste déploiement de la force militaire, que le socialisme a son foyer. Il a des programmes très raisonnés, très méthodiques, son organisation, ses ramifications, ses directions qui échappent à la police la plus ombrageuse. C'est à Berlin même, à Hambourg, à Leipzig qu'il a eu le plus de succès, sans se laisser séduire par des promesses ni intimider par des démonstrations de force militaire, comme celle qui a étonné les Berlinois le jour des élections. On peut maintenant se demander quelles seront les suites de tout ceci, s'il y a des moyens de limiter ou de détourner un mouvement qui n'a rien de factice, ce qui en sera de ces rescrits par lesquels Guillaume II a voulu opposer un socialisme d'État au socialisme populaire grandissant. Il n'y a point à s'y tromper, c'est une lutte engagée où il s'agit de la paix de l'Allemagne, et peut-être de la paix de l'Europe.

Ce serait sans aucun doute juger trop légèrement les choses que de voir dans les derniers rescrits impériaux une simple tactique électorale. Évidemment ce n'est là que le plus petit côté. Le jeune souverain allemand, sans être indifférent pour les élections, a eu une autre pensée. Il s'est jeté dans la mêlée avec l'impatience et l'ardeur sérieuse d'un esprit agité qui ne connaît pas d'obstacles, qui a hâte d'inaugurer une politique nouvelle, à la fois intérieure et internationale. C'est certainement un fait nouveau et grave qu'un prince, chef d'un grand empire, appelant ses conseillers d'état et les représentans de l'Europe à delibérer sur les questions sociales les plus ardues et les plus délicates : « la protection à accorder aux ouvriers contre l'exploitation arbitraire et sans limites des forces du travail, la limitation du travail des enfans et des femmes, la taxation des salaires, la représentation des travailleurs dans les négociations avec les patrons pour le règlement de leur activité commune et la sauvegarde de leurs intérêts. » L'empereur Guillaume II parle sans façon ce langage et soulève sans embarras tous ces problèmes. Il a déjà réuni son conseil d'état, il lui a tracé son programme de réformes sociales : le conseil d'état prussien décidera ce qu'il pourra, et sera peut-être assez embarrassé, plus embarrassé que le souverain dans ses discours. Pour la réunion de la conférence internationale, qui est aussi une partie du programme des rescrits, c'est une autre affaire : elle ne laisse pas de soulever de singulières difficultés. La première est qu'il y avait déjà une conférence qui devait se réunir à Berne pour le même objet. Le cabinet allemand a été nécessairement obligé de négocier d'abord avec le gouvernement suisse pour que la conférence de Berne consentît à s'éclipser devant la conférence projetée à Berlin. Cette première difficulté une fois écartée, les puissances auxquelles on fait appel consentent à se rendre à Berlin, au congrès du travail : soit ! ni l'Angleterre ni la France ne peuvent sûrement accepter sans faire les plus sérieuses réserves. On n'imagine pas facilement les grandes nations industrielles se réunissant sous les auspices du jeune empereur d'Allemagne pour adopter en quelques séances un symbole commun, des règles communes sur les conditions du travail, sur les rapports des patrons et des ouvriers. Les conférences de ce genre sont destinées à finir par des mécomptes.

De sorte que l'empereur Guillaume II risque d'être aussi peu avancé le lendemain que la veille, et peut se retrouver, sans avoir rien fait, en face de ce socialisme grandissant, menaçant, dont les élections du 20 février sont l'inquiétante expression. Que fera-t-il alors? Se rejettera-t-il, après une tentative infructueuse, dans un redoublement de répressions contre des agitations qui peuvent devenir dangereuses pour l'empire? Ira-t-il jusqu'au bout, jusqu'à se faire l'empereur des travailleurs, une sorte de César socialiste armé de sa puissance mili-

taire? Le problème, dans les deux cas, est également obscur et laisse provisoirement l'Europe, aussi bien que l'Allemagne, en face d'une assez redoutable énigme.

En tout pays, à mesure que les années passent, tout change et se transforme. Les conditions de la vie intérieure et de la vie extérieure des plus grands états se modifient à vue d'œil. La scène se dépeuple de ses plus vieux acteurs pour se peupler d'acteurs nouveaux, qui entrent maintenant dans leur rôle. De tous ceux qui depuis vingt-cinq ou trente ans ont mis la main aux affaires de leur nation et de l'Europe, la plupart ont disparu ou sont en train de disparaître. M. de Bismarck, en allant voter ces jours derniers dans sa section à Berlin, parlait de ses soixante-quinze ans en homme qui ne dispose plus d'un long avenir, et M. de Moltke est un nonagénaire à demi enseveli dans sa gloire. Les autres, leurs contemporains, acteurs du même drame, l'empereur Guillaume Ier, celui qui fut l'éphémère empereur Frédéric III, le prince Frédéric-Charles, M. de Roon, M. de Manteuffel, ne sont plus là. En Angleterre, M. Gladstone est un des derniers survivans des anciennes générations. Au-delà des Alpes, presque tous ceux qui ont fait l'Italie ont disparu ; il n'en reste que quelques-uns qui ne sont même pas les plus écoutés. En Autriche, M. de Beust, qui avait été chancelier de l'empire des Hapsbourg, qui a eu son influence sur les transformations de la monarchie austro-hongroise, a quitté ce monde il y a quelques années déjà, et après lui, son successeur, le comte Jules Andrassy, meurt aujourd'hui à soixante-sept ans, vaincu par un mal implacable. Il vient de s'éteindre à Volosca, aux bords de l'Adriatique, arrivé au bout d'une étonnante carrière, où il a été tour à tour un conspirateur et un premier ministre, un condamné d'État et un favori des cours. Le roman se mêle à la politique dans la vie de ce brillant Magyar, qu'on appelait quelquefois dans le monde, le « beau ténébreux, » qui reste une des plus curieuses figures du temps.

Né d'une puissante famille de magnats, il avait reçu en partage, avec l'instinct de sa race, tous les dons de la fortune, de l'esprit, de l'élégance, de la séduction personnelle. Le comte Jules Andrassy était né Magyar, grand seigneur, magicien et même ambitieux. Il avait été enveloppé dès sa jeunesse dans la révolution hongroise de 1848 qu'il avait servie comme soldat contre les armées impériales et comme envoyé de Kossuth à Constantinople. Atteint avec bien d'autres par le retour victorieux de l'Autriche aidée de l'intervention russe, il avait été condamné comme rebelle et quelque peu pendu en effigie. Il en était heureusement quitte pour un exil temporaire que le proscrit mondain passait après tout assez doucement dans les hautes sociétés de Londres et de Paris; mais il n'était pas homme à se morfondre indéfiniment dans l'exil, et après quelques années, profitant d'une grâce

impériale, il rentrait en Hongrie où commençaient à reparaître les signes d'une ère nouvelle de réconciliation. Il n'avait été un révolutionnaire que par circonstance; il avait appris, avec son esprit fin et souple, que ce qu'on ne conquiert pas toujours par une insurrection, on l'obtient plus sûrement par la politique: aussi se ralliait-il à la campagne de revendications toutes légales engagée par son grand compatriote Deak. A côté du juriste méthodique et scrupuleux disputant pied à pied les droits traditionnels et constitutionnels de la Hongrie, le comte Jules était dans cette campagne le grand seigneur brillant, séduisant, facilement popularisé par son faste et son dandysme un peu théâtral. Il avait son rôle dans le nouveau mouvement national, et lorsque les disgrâces de Sadowa décidaient l'Autriche à une réconciliation définitive avec la Hongrie, il était un de ceux avec qui M. de Beust, devenu premier ministre de l'empire, négociait le compromis qui a ouvert l'ère nouvelle, l'ère du dualisme. Il n'était pas seulement un négociateur; il ne tardait pas à être le chef du premier ministère chargé d'inaugurer l'ordre nouveau, d'organiser pour ainsi dire l'indépendance hongroise reconquise. Il mettait un art singulier à conduire cette œuvre compliquée, à se grandir lui-même dans son pays et à gagner par sa grâce aristocratique l'empereur, l'impératrice elle-même. Il avait rapidement conquis les faveurs de la cour.

Cette fortune du premier ministre tout-puissant à Pesth ne suffisait déjà plus peut-être à son ambition. Populaire en pays hongrois, favorisé à la cour pour ses manières de gentilhomme, médiateur heureux entre sa nation et la dynastie, il visait plus haut, et s'il ne conspirait pas dès lors ouvertement contre M. de Beust, il contribuait du moins à préparer sa chute. Le brillant Hongrois, dans tous les cas, devait bientôt entrer en vainqueur à la chancellerie de Vienne et remplacer le Saxon étonné lui-même d'avoir à s'effacer devant son heureux rival. M. de Beust dit avec une naïveté mêlée peut-être d'une secrète ironie dans ses *Mémoires :* « Le comte Andrassy ne se montra pas chez moi. Il vint me voir seulement après sa nomination au poste que j'occupais pour me dire combien sa situation était pénible et comme il lui serait dur de changer sa résidence à Pesth pour celle de Vienne. » Le nouveau chancelier, pour pousser sa fortune, avait pris le meilleur moyen sans consulter M. de Beust: il avait plu aux maîtres à Vienne et il avait su gagner des amitiés à Berlin. Ce qui est certain, c'est que le comte Andrassy, devenu le premier conseiller diplomatique de l'empereur François-Joseph, a eu pendant quelques années une influence décisive sur les affaires de l'empire austro-hongrois. C'est lui qui a toujours passé pour avoir décidé la neutralité de l'Autriche pendant la guerre de 1870, à ce moment où M. de Beust disait mélancoliquement : « Il n'y a plus d'Europe! » C'est lui qui, après la guerre, a négocié la réconciliation des

vaincus de Sadowa avec le dur vainqueur, et qui, à la faveur de cette réconciliation, a obtenu plus tard, au congrès de Berlin, la Bosnie et l'Herzégovine. C'est lui qui a préparé les alliances nouvelles de l'Autriche avec le dessein plus ou moins dissimulé de contenir ou de menacer la Russie. Il resterait à savoir si dans toute cette diplomatie il a toujours eu le sentiment du rôle européen de l'empire qu'il servait, s'il n'a pas été un Magyar souple et délié, enivré d'un grand rôle plutôt qu'un véritable homme d'état en enchaînant l'Autriche à de périlleuses combinaisons. C'est encore une question; elle n'est pas résolue par la mort de celui qui a le plus contribué à placer l'Autriche dans des conditions difficiles en Europe, dans des rapports qui ressemblent à une subordination forcée vis-à-vis de l'Allemagne.

Depuis bon nombre d'années déjà, le comte Andrassy avait quitté le pouvoir. Il avait mis une sorte de coquetterie à s'effacer après avoir accompli ce qu'il considérait comme son œuvre. Il l'a peut-être depuis regretté plus d'une fois dans les loisirs qu'il s'était faits, où il n'était plus qu'un politique en disponibilité, paraissant de temps à autre aux délégations et au parlement de Pesth, donnant des consultations, prodiguant au besoin les épigrammes à ses successeurs. Il avait gardé toutefois un grand prestige en Hongrie, il était resté dans l'intimité de la cour. Le comte Andrassy aura été jusqu'au bout un personnage d'une originalité singulière, et sa mort même aura été l'occasion d'un de ces spectacles où éclatent les contrastes des destinées de notre temps. Celui qui avait été pendu en effigie en 1848 a eu l'autre jour à Pesth des obsèques où ont figuré tous les grands de l'état : l'empereur, l'impératrice elle-même, le corps diplomatique, les princes de l'église, les magnats, les députés, — et celui qui a prononcé l'éloge funèbre du comte Andrassy avait été condamné comme lui! C'est la plus saisissante moralité d'un temps où tout arrive, où les condamnés d'hier sont quelquefois les souverains ou pour le moins les ministres de demain!

A quoi tiennent souvent les affaires d'un pays? A ces jeux du destin qui font passer les hommes comme des ombres sur la scène, à un prince qui meurt ou qui vit. L'an dernier, la Hollande a été au moment de voir disparaître son souverain. Le roi Guillaume semblait toucher à sa dernière heure. On le croyait si bien qu'on avait déjà organisé la régence en même temps qu'on avait appelé l'héritier éventuel du Luxembourg, le duc de Nassau, à prendre le gouvernement du grand-duché. C'était une crise qui pouvait avoir sa gravité pour la Hollande, même un peu pour l'Europe, par suite du changement de condition du grand-duché de Luxembourg qui passait sous un prince allemand; mais voici que, par une heureuse fortune, ce roi qu'on avait déjà remplacé est revenu tout à coup à la vie, et, depuis, c'est lui qui règne, qui gouverne. On célébrait récemment un de ses anniversaires.

Tout est rentré dans l'ordre à La Haye. Il n'y a plus de crises, ou, s'il y en a, ce sont des crises ministérielles comme celle qui a failli emporter, ces jours derniers, le cabinet présidé depuis quelque temps déjà par M. de Mackay. Cette crise, à peine apaisée aujourd'hui, a été provoquée par une mésaventure parlementaire du ministre des colonies, M. Keuchenius, et elle n'est point sans avoir offert quelques singularités. M. Keuchenius était un ministre ultra-protestant dont la politique un peu vive ne tendait à rien moins qu'à convertir par la propagande religieuse les populations mahométanes des Indes néerlandaises. Ces tendances ne laissaient pas d'effrayer les esprits libéraux ou prudens à la Haye. M. Keucheniuz s'était aussi créé des embarras assez sérieux en soutenant ardemment un gouverneur de Surinam, ultra-protestant comme lui, M. Savornin-Lohman, qui s'est mis en querelle ouverte avec le parlement du pays. Bref, M. Keuchenius s'était fait une position difficile, et le jour où il a eu à défendre son budget devant les états-généraux, la première chambre, dont la majorité est restée libérale, le lui a refusé. M. Keuchenius a dû se retirer.

Que restait-il à faire? Au premier moment le ministère tout entier a paru disposé à partager la disgrâce du ministre des colonies et à se retirer avec lui. Réflexion faite, on n'est pas allé jusque-là, on a cru pouvoir limiter la crise à la retraite du ministre atteint par le vote de la première chambre. Le président du conseil, M. de Mackay, s'est chargé lui-même de la direction des affaires des colonies en se donnant pour successeur au ministère de l'intérieur un député de la seconde chambre, M. Savornin-Lohman, et c'est ici justement qu'est la singularité. Le nouveau ministre de l'intérieur est le frère de ce gouverneur de la Guyane hollandaise, de Surinam, pour qui M. Keuchenius s'est compromis. Il est lui-même un des chefs du parti ultra-protestant ou anti-révolutionnaire; il va être chargé comme ministre de l'intérieur de présider à l'exécution de la dernière loi scolaire qui a rétabli les influences religieuses dans l'enseignement. On se demande si le chef du cabinet, M. de Mackay, qui est un politique habile, réussira à maintenir dans les affaires des colonies comme dans les affaires intérieures cet esprit de tolérance si naturellement propre au tempérament hollandais. Ce n'est vraisemblablement qu'à ce prix que la dernière crise peut être considérée comme dénouée, au lieu d'être le commencement de nouvelles crises pour la sage Hollande.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

L'emprunt russe, émis le 20 courant dans les conditions exposées ici il y a quinze jours, a eu un succès si éclatant qu'il ne laisse pas d'embarrasser le syndicat chargé de l'opération. Il s'agissait d'un total de 360 millions de francs en rente 4 0/0, offerte contre espèces à 465 francs, chaque obligation de 500 francs rapportant 20 francs, ou contre des titres d'anciens emprunts 5 0/0, acceptés en paiement à des conditions déterminées.

L'emprunt a été couvert au moins dix fois. Mais comme il a été présenté un très grand nombre de titres à la conversion et qu'un privilège était naturellement réservé à ce genre de souscriptions, il n'est resté qu'une partie relativement minime de l'emprunt à la disposition du public qui apportait ses capitaux en vue d'un nouveau placement. Or il s'est présenté près de 180,000 souscripteurs contre espèces, et il ne restait à répartir entre eux que 120,000 titres, opération à peu près impraticable, alors même que l'on se décidait à éliminer toutes les petites souscriptions. Il est probable que la difficulté va être atténuée par une décision du ministre des finances de Russie, émettant un nouvel emprunt de 200 millions de francs pour donner satisfaction au public, déçu par l'excès même de la réussite de l'opération. Mais ce te création supplémentaire de rentes soulève des questions assez délicates, et il y a, dit-on, quelques divergences de vues à cet égard parmi les membres du syndicat.

De quelque façon que ces embarras imprévus, d'une nature si flatteuse pour le crédit et pour la situation financière du gouvernement russe, soient finalement réglés, l'ardeur avec laquelle les capitaux se sont jetés sur la pâture qui leur était offerte est d'un excellent augure pour l'opération que prépare à son tour le gouvernement français.

M. Rouvier a fait connaître à quelles résolutions s'était arrêté le cabinet. Le projet de loi de finances pour 1891 supprime le budget extraordinaire de la guerre en faisant rentrer désormais toutes les dépenses qui y étaient afférentes dans le cadre du budget ordinaire. C'est pour ce dernier un surcroît de charges d'environ 100 millions de francs. Le ministre propose d'y faire face au moyen de diverses augmentations d'impôts, et notamment par l'élévation de 156 francs à 225 de la taxe par hectolitre d'alcool. Quant aux obligations sexennaires émises jusqu'à ce jour ou dont l'émission était législativement autorisée, mais

non encore réalisée, en vue d'alimenter le budget extraordinaire de la guerre, elles seront remplacées par une création de rente 3 0/0 perpétuelle pour un montant de 700 millions de francs. Les obligations sexennaires émises et à convertir représentent à peu près la moitié de cette somme. C'est donc à moins de 400 millions que s'élève le chiffre de l'appel direct fait à l'épargne française.

On avait pensé d'abord que l'opération projetée porterait sur un chiffre beaucoup plus élevé. On parlait d'un grand emprunt de liquidation qui aurait consolidé tous les arriérés, tous les engagemens du trésor et donné à nos finances, entièrement reconstituées, un point de départ nouveau.

Sur cette perspective d'un emprunt de 1,200 millions de francs, — tel était le chiffre présumé, — une partie de la spéculation avait, au début du mois, vendu des rentes à découvert. Mal lui en a pris. Aussitôt qu'ont été connues les propositions ministérielles, le 3 pour 100 s'est raffermi, reprenant d'abord lentement de 87.75 à 88 francs, puis dépassant largement ce niveau. La veille de la réponse des primes, — les rachats du découvert aidant, — la rente a atteint 88.40, le plus haut prix où on l'ait vue, et n'a reperdu ensuite que quelques centimes. L'abaissement du taux de l'escompte sur les places de Vienne, de Berlin, de Bruxelles et de Londres a fait supposer que les taux de report seraient très modérés à la liquidation de fin février; les acheteurs se montrent très confians.

Pendant quelques jours, les marchés étrangers n'ont pas paru disposés à suivre le nôtre dans cette voie de hausse. A Londres, une réaction très vive s'est produite sur les titres de nombreuses sociétés de mines d'or et sur ceux de la compagnie de diamans de Beers. A Berlin, les cours d'un grand nombre de valeurs minières et métallurgiques n'ont pas été mieux traités. On avait commis bien des exagérations de hausse, sur la foi d'une élévation considérable du prix du fer et sur un développement remarquable d'activité dans la plupart des industries. Lorsque la hausse s'est enfin arrêtée et que les acheteurs voulurent commencer à réaliser, il y eut une sorte d'effondrement et les pertes ont été considérables. Les banques locales n'ont pas été indemnes de tout dommage; pendant plusieurs jours la place berlinoise a paru désorientée. Mais le calme s'est rétabli, et la spéculation, dégagée du poids d'engagemens inconsidérés en valeurs de mines, a supporté avec impassibilité l'impression produite par les succès des socialistes en Allemagne dans les élections qui viennent d'avoir lieu pour le Reichstag.

A Vienne, l'optimisme est resté à l'ordre du jour. Les valeurs locales, chemins de fer, banques et titres industriels, sont en hausse. La publication, toujours impatiemment attendue, du bilan semestriel de la *Creditanstalt* de Vienne a produit une très bonne impression. Les bé-

néfices nets réalisés pendant l'exercice entier atteignent plus de 5 millions de florins et le dividende sera fixé à 16 florins par action contre 14.50 pour le précédent exercice.

L'Italien est le seul fonds d'état qui ait eu une attitude faible pendant la seconde quinzaine de février. De 94.25, cette rente a reculé à 93.40. On attribue le mouvement de baisse à des réalisations de la haute banque allemande, un peu lasse de porter seule si longtemps le fardeau des dernières émissions italiennes en obligations de chemins de fer.

Les valeurs ottomanes ont été au contraire recherchées en Allemagne et par contre-coup à Londres et à Paris. Le 1 pour 100 de la dette générale a définitivement pris et gardé le cours de 18 francs, et l'obligation des Douanes s'est élevée de 412 à 420. On annonce un projet, non d'unification des dettes de la Turquie, mais de conversion de la dette privilégiée 5 pour 100 dont les titres sont arrivés à peu près au pair. La Banque ottomane est restée immobile à 535 francs, malgré la confirmation par iradé impérial d'une convention de règlement des comptes de cette société avec le trésor turc.

Notre place s'est à peine occupée depuis le milieu du mois des fonds brésiliens et de la Banque nationale du Brésil. Les cours de ces titres ont été assez fermes, sans variations sensibles.

La Banque de France, avec des oscillations assez fortes, s'est maintenue aux environs de 4,200 francs.

L'Assemblée générale des actionnaires du Comptoir national d'escompte a eu lieu le 27 février. Les comptes du premier exercice qui ne comprend que les huit mois écoulés du 1er mai au 31 décembre 1889 présentent un montant de bénéfices nets de 433,617 francs. Le conseil d'administration a proposé de consacrer 320,000 francs à la répartition d'un dividende de 4 francs par titre entre les 80,000 actions de la première émission, et de porter le solde au compte de l'exercice en cours. Ces propositions ont été acceptées.

Le Crédit lyonnais a poursuivi lentement son mouvement de hausse, et est arrivé à 733.75, pour reculer assez brusquement le dernier jour à 726.25. Le dividende de 1889 a été annoncé le 26 courant. Il s'élève à 27.50 par action de 500 francs, libérée de 250 francs.

M. de Serres et M. Joubert ont donné l'un après l'autre leur démission, celui-là de directeur, le second de président du conseil d'administration des chemins de fer autrichiens. Les actions sont restées assez longtemps à 470 et se sont relevées dans les derniers jours à 480. L'assemblée générale extraordinaire a été renvoyée du 10 mars au 10 avril. Le dividende de 1889 paraît devoir être fixé à 18 francs, sur lesquels 12 francs ont été déjà mis en répartition

Le directeur-gérant : C. Buloz.